

Diagnostic Écologique du Polder Rizicole de Mana

Casiers 23 à 28



Auteurs
Vincent Pelletier
Sylvain Uriot
Nyls de Pracontal

Janvier 2017

Diagnostic Écologique du Polder Rizicole de Mana

Casiers 23 à 28

Auteurs

**Vincent Pelletier
Sylvain Uriot
Nyls de Pracontal**

Groupe d'Étude et de Protection des Oiseaux en Guyane

© 2017 Groupe d'Étude et de Protection des Oiseaux en Guyane.
Tous droits réservés.

Proposition de citation :

Pelletier V., Uriot S., de Pracontal N. 2017. Diagnostic Écologique du Polder Rizicole de Mana - Casiers 23 à 28. GEPOG

Crédits photo :

Pour les images d'espèces © Baglan A., Baudain D., Boulenger R., Breton H., Cantaloube G., Chrétien M., Clément M., Defaux N., Epelboin L., Fernandez M., Giraud-Audine M., Jacotot G., Jantot R., Lajoie M., Le Bail P.-Y., Luglia T., Parsemain R., Perrier M., Pineau K., Plouvier D., Policard J.-P., Royer F., Rufroy V., Tascon J., Uriot S., Varlez J.C. Pour plusieurs illustrations les images sont tirées de *Collectif*, in <http://www.faune-guyane.fr> (extraction le 23/01/2017)

Par ailleurs si non spécifié © GEPOG

Image de couverture Vue aérienne des rizières © J. Chevalier – RN Amana

Image de 4^{ème} de couverture Limicoles © J.-P. Policard

GEPOG

15 Avenue Pasteur

97300 Cayenne

0594 29 46 96

association@gepog.org

www.gepog.org

Contenu

Résumé.....	X
Remerciements.....	X
INTRODUCTION	11
I. CONTEXTE.....	13
I.1 Activité rizicole sur le polder de Mana.....	14
Historique de l'activité.....	14
Etat des lieux de l'activité rizicole en 2016.....	15
Statuts des casiers 23 à 28	17
I.2 Zone humide de la Basse-Mana - RAMSAR	18
Enjeux environnementaux remarquables.....	18
Enjeux ornithologiques mondiaux.....	20
II. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	22
II.1 Diagnostic des enjeux botaniques	23
Casiers 23 à 28	23
Méthodologie.....	23
Généralités géographiques	24
Habitats – Etat du marais en 1972	24
Habitats – Etat du site en 2016	26
Espèces patrimoniales	35
Espèces exotiques envahissantes.....	36
II.2 Diagnostic des enjeux ornithologiques	38
Méthodologie.....	38
Résultats par espèce.....	40
LES ARDÉIDÉS	41
LES CICONIIDÉS.....	54
[.....]	.
AUTRES ESPECES MÉRITANT UN COMMENTAIRE	156
II.3 Diagnostic des enjeux mammologiques.....	157
Méthodologie.....	157
Résultats par espèce.....	157
MAMMIFERES TERRESTRES	158
MAMMIFERES VOLANTS - CHIROPTERES.....	164
II.4 Diagnostic des enjeux herpétologiques	168
Résultats par espèce.....	168
REPTILES.....	169

II.5 Synthèse des enjeux et originalités faunistiques.....	172
III. MENACES pesant sur les enjeux écologiques et ornithologiques du polder.....	174
Érosion	175
Modifications écologiques	178
Pollution	180
Chasse	182
Espèces envahissantes	184
IV. RECOMMANDATIONS DE GESTION	186
IV.1 Gestion de rizière.....	187
Généralités.....	187
Création de mares	188
Rétablissement et gestion de la circulation d'eau	188
Gestion de la végétation.....	189
Gestion de la chasse	190
Synthèse.....	191
IV.2 Restauration de rizière.....	192
CONCLUSION	194
BIBLIOGRAPHIE.....	196
ANNEXES	198

Liste des figures et tableaux

Figure 1 : Carte de situation du polder de Mana en Guyane	11
Figure 2 : Parcelle inondée très favorable aux oiseaux d'eau, casier 23, juillet 2016	12
Figure 3 : Début de l'activité rizicole, casiers 1 à 11, novembre 1984, © Prost M.T.....	14
Figure 4 : Curage mécanisé du grand canal, juillet 2016	16
Figure 5 : Parcelle entièrement fauchée, casier 14, septembre 2016	16
Figure 6 : Carte des casiers avec leurs statuts.....	17
Figure 7 : Zones d'intérêt écologique - Plan de gestion de la Réserve naturelle de l'Amana 2011-2015 © PNRG, Biotope & DEAL Guyane.....	19
Figure 8 : Intégration du polder rizicole dans la zone humide de la Basse Mana, mai 2016, © RN Amana.....	19
Figure 9 : Carte de migration des limicoles, © xxx	20
Figure 10 : Vol de Bécasseaux semipalmés, © M. Clément.....	21
Figure 11 : Cartographie des zones prospectées, juin à novembre 2016	23
Figure 12 : Etat original du marais avant poldérisation, novembre 1984, © Prost M.T.....	25
Figure 13 : Vue aérienne des casiers 20 à 28 avec recouvrement fort de la végétation, inondations de mai 2016, © RN Amana	27
Figure 14 : Végétation herbacée rudérale, Digue 22-23, novembre 2016	30
Figure 15 : Végétation pionnière de front de mer, au niveau du casier 23, juillet 2016	31
Figure 16 : Végétation herbacée en arrière du cordon sableux, au niveau du casier 23, juillet 2016 ..	31
Figure 17 : Jeune mangrove mixte à Avicennia et Laguncularia, au niveau du casier 23, juillet 2016 ..	32
Figure 18 : Végétation mixte, herbacée dense et aquatique, casier 28, juillet 2016	33
Figure 19 : Végétation aquatique d'un canal, envahi par les nénuphars (Nymphaea sp.), septembre 2016.....	34
Figure 20 : Ipomoea pes-caprae (Convolvulaceae), plante pionnière des plages, au niveau du casier 23, juillet 2016.....	35
Figure 21 : Indigofera microcarpa (Fabaceae), plante herbacée strictement liée aux formations sableuses de front de bord de mer	35
Figure 22 : Ipomoea aquatica (Convolvulaceae), plante aquatique envahissante	36
Figure 23 : Malachra fasciata (Malvaceae), plante envahissant les digues des rizières, casier 28, septembre 2016	37

Figure 24 : parties prospectées parcelle 23 à 28	39
Figure 25 : Catégories de menace attribuées par la Liste rouge	40
Figure 26 : Aigrettes neigeuses, bleues et tricolores.....	42
Figure 27 : Répartition principale du Héron garde-bœufs	46
Figure 28 : carte des secteurs les plus favorables aux Bihoreaux gris et violacé	49
Figure 29 : carte des habitats préférentiels du Petit Blongios	51
Figure 30 : carte des périmètres favorables au Butor mirasol	53
Figure 31 : nombre d'individus de Spatules rosées, cumulés par mois de 2010 à 2014	56
Figure 32 : carte des zones fréquentées par la Spatule rosée	56
Figure 33 : carte des zones fréquentées par l'Ibis rouge	58
Figure 34 : Nombre de Dendrocygnes à ventre noir observés par sortie sur le secteur Caïman Mouri - issu du rapport « Bilan canard RNA 2014/2015 – RNA ».....	64
Figure 35 : nombre de Dendrocygnes à ventre noir observés dans les rizières 2014/2015	64
Figure 36 : carte des secteurs préférentiels du Dendrocygne à ventre noir.....	65
Figure 37 : nombre de Pilets des Bahamas sur le secteur de 3 lacs 2014/2015 RNA.....	68
Figure 38 : graphique des comptages du Pilet des Bahamas dans les rizières de 2014 à 2016.	69
Figure 39 : carte des sites occupés par le Pilet des Bahamas.....	69
Figure 40 : nombre de Canards musqués observés par sorties dans les savanes Sarcelles 2014/2015 RNA.....	71
Figure 41 : carte des habitats préférentiels du Canard musqué	72
Figure 42 : Nombre de Sarcelles à ailes bleues observées par sorties dans les savanes Sarcelles en 2014/2015 RNA.	73
Figure 43 : graphique des comptages dans les rizières de la Sarcelle à ailes bleues de 2010 à 2016. ..	74
Figure 44 : carte des zones de stationnement des Pluviers bronzés dans les rizières	78
Figure 45 : graphique des effectifs cumulés du Pluvier bronzé 2012 à 2016.....	78
Figure 46 : graphique des effectifs cumulés du Pluvier argenté 2012 à 2016	80
Figure 47 : carte des zones de stationnement des Pluviers argentés.....	81
Figure 48 : cumul du nombre de Pluvier semipalmé par mois de 2010 à 2016 dans les rizières.....	83

Figure 49 : moyenne du nombre d'individus par comptages et par mois dans les rizières de 2012 à 2016	84
Figure 50 : graphique des comptages de Pluvier d'Azara par mois de 2012 à 2016 dans les rizières...	86
Figure 51 : cumul du nombre de Pluviers de Wilson par mois de 2010 à 2016 dans les rizières.....	88
Figure 52 : carte des secteurs préférentiels du Pluvier de Wilson.	88
Figure 53 : graphique des effectifs d'Echasses d'Amérique par mois de 2010 à 2016 dans les rizières	90
Figure 54 : carte de la zone favorable à l'Echasse d'Amérique casiers 23 à 28.	91
Figure 55 : graphique des effectifs de 2010 à 2016 de bécassines dans les rizières.....	93
Figure 56 : graphique des effectifs de Bécassins roux dans les rizières de 2010 à 2016.	96
Figure 57 : graphique des effectifs de Courlis corlieu dans les rizières de 2010 à 2016	98
Figure 58 : graphique des effectifs de Chevalier grivelé dans les rizières de 2010 à 2016.	101
Figure 59 : graphique des effectifs de Chevalier solitaire dans les rizières de 2010 à 2016.	103
Figure 60 : graphique des effectifs de Chevalier semipalmé dans les rizières de 2010 à 2016.	105
Figure 61 : graphique des effectifs de Grand Chevalier dans les rizières de 2010 à 2016.....	108
Figure 62 : graphique des effectifs du Petit Chevalier dans les rizières de 2010 à 2016.....	108
Figure 63 : graphique des effectifs de Tourneperrière à collier dans les rizières de 2010 à 2016.	111
Figure 64 : graphique des effectifs de Bécasseau maubèche dans les rizières de 2010 à 2016.	114
Figure 65 : graphique des effectifs de Bécasseau sanderling dans les rizières de 2010 à 2016.....	116
Figure 66 : graphique des effectifs de Bécasseau semipalmé dans les rizières de 2010 à 2016.....	119
Figure 67 : graphique des effectifs de Bécasseau minuscule dans les rizières de 2010 à 2016.....	120
Figure 68 : graphique des effectifs de Bécasseau à croupion blanc dans les rizières de 2010 à 2016.	121
Figure 69 : effectifs cumulés de Bécasseau à échasses dans les rizières de 2010 à 2016.	122
Figure 70 : graphique des effectifs de Bécasseau à poitrine cendrée dans les rizières de 2010 à 2016	124
Figure 71 : graphique des effectifs de Bécasseau roussâtre dans les rizières de 2010 à 2016.	125
Figure 72 : graphique des effectifs de Mouette atricille dans les rizières de 2010 à 2016.....	127
Figure 73 : graphique des effectifs de Sterne hansel dans les rizières de 2010 à 2016.....	129

Figure 74 : graphique des effectifs de Sterne argentée dans les rizières de 2010 à 2016.....	131
Figure 75 : graphique des effectifs de Petite Sterne dans les rizières de 2010 à 2016	132
Figure 76 : graphique des effectifs de Sterne à gros bec dans les rizières de 2010 à 2016.....	134
Figure 77 : graphique des effectifs de Guifette noire dans les rizières de 2010 à 2016.....	138
Figure 78 : graphique des effectifs de Bec-en-ciseaux noir dans les rizières de 2010 à 2016.	140
Figure 79 : carte des habitats favorables au Râle grêle dans les rizières de Mana.	143
Figure 80 : graphique des effectifs de Balbuzard pêcheur dans les rizières de 2010 à 2016.....	147
Figure 81 : Nid de balbuzard	147
Figure 82 : graphique des effectifs de Busard de Buffon dans les rizières de 2010 à 2016.....	149
Figure 83 : graphique des effectifs de Faucon pèlerin dans les rizières de 2010 à 2016.....	153
Figure 84 : graphique des effectifs de Caracara à tête jaune dans les rizières de 2010 à 2016.....	155
Figure 85 : graphique des effectifs de Caracara du Nord dans les rizières de 2010 à 2016.	155
Figure 86 : Évolution du trait de côte sur la Réserve Naturelle de l’Amana (secteur Est) et du polder rizicole de Mana entre 1992 et 2012, © CNRS	176
Figure 87 : Consolidation de la vasière et développement de la mangrove, au niveau du casier 23, juillet 2016	177
Figure 88 : Friche herbacée et arbustive sur sol exondé, casier 28, septembre 2016	179
Figure 89 : Parcelle intégralement envahie par <i>Ipomoea aquatica</i> (Convolvulaceae), casier 28, septembre 2016	185
Figure 90 : Canal récemment curé, casiers 13-14, septembre 2016	189
Figure 91 : Parcelle hétérogène et inondée, favorable aux oiseaux d'eau, casier 23, juillet 2016	192
Figure 92 : Parcelle peu végétalisée et inondée, très favorable aux oiseaux d'eau, casier 23, novembre 2016.....	195
Tableau 1 : Différentes terminologies des habitats rencontrés sur le site	29
Tableau 2 : Synthèse des menaces	185
Tableau 3 : Synthèse des enjeux de gestion.....	191
Tableau 4 : Synthèse des recommandations.....	191

Résumé

La Savane Sarcelle, qui constituait une vaste zone humide rive droite de la Mana, a été convertie dans les années 80 en un grand polder à vocation rizicole de type industriel de plus de 4 000 ha. Dès le début des années 2000, le polder a connu une baisse significative de production passant ainsi de près de 30 000 tonnes annuel en 2001 à moins de 9 000 tonnes en 2007. Les modifications réglementaires d'exploitation, les changements de gestionnaires et de propriétaires ainsi que des difficultés structurelles liées à l'érosion du littoral ont concomitamment précipité la fin du projet agricole du site. La déprise qui s'en est suivie suite à l'abandon progressif de l'exploitation des parcelles a révélé le caractère naturel particulièrement attractif du site, notamment pour des centaines de milliers d'oiseaux. Dans un contexte d'érosion de la biodiversité soutenu, face à des oiseaux dont un grand nombre d'espèces présente des statuts de conservation très défavorables à l'échelle du continent, nous nous attachons à présenter un historique de l'histoire des milieux naturels du site d'étude et d'en apprécier les dynamiques contemporaines, d'évaluer ce patrimoine avifaunistique remarquable et d'établir un diagnostic des pressions rencontrées pour formuler les premières recommandations générales de gestion.

Remerciements

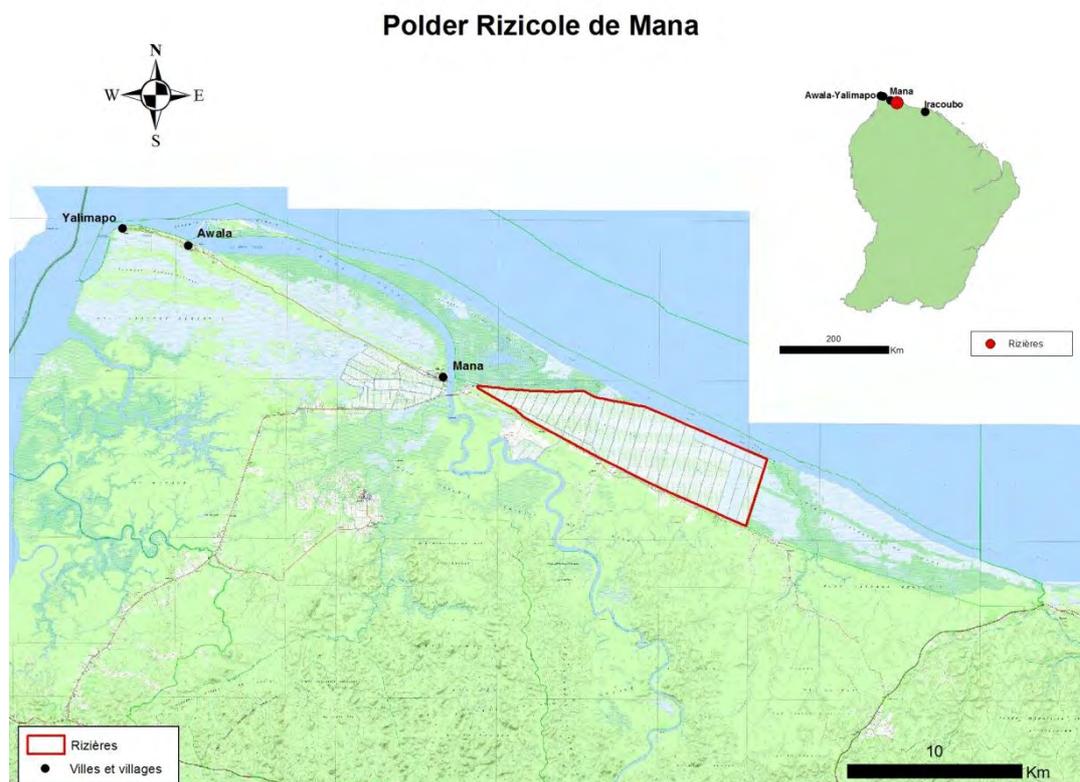
Le GEPOG remercie le Conservatoire du Littoral, BirdsCaribbean, la National Fish and Wildlife Foundation, l'U.S. Fish and Wildlife Service, les Universités d'Alaska et de La Rochelle, le Service canadien de la faune, Manomet, la New Jersey Audubon Society, la DEAL Guyane, l'association Soukourou, la société Agriyane, la réserve naturelle de l'Amana et Alexandre Vinot, pour l'accompagnement et les appuis techniques et financiers à l'élaboration du programme « Limicole » de l'association ainsi qu'à la réalisation de ce rapport.

INTRODUCTION

L'activité rizicole sur le polder de Mana, débutée dans les années 1980, connaît depuis le début des années 2000 d'importants problèmes de production et de rentabilité. Une partie du polder n'est plus cultivée ni entretenue depuis une dizaine d'années. Ces parcelles abandonnées évoluent spontanément vers des formations rudérales denses, en même temps qu'elles s'assèchent. Initialement implantées sur un vaste marais naturel proche de la mer, les rizières de Mana constituent un site privilégié pour l'accueil des oiseaux d'eau, unique en Guyane. L'entretien et l'inondation des parcelles orientales n'étant plus assuré, le rôle ornithologique majeur de la zone se dégrade chaque année.

Les rizières sont reconnues comme étant des milieux agricoles qui peuvent se substituer en partie aux zones humides détruites, pour l'accueil des oiseaux. Dans le cas d'abandon de rizières, si le milieu n'est pas restauré (fauchage, gestion des eaux), le site peut rapidement évoluer vers un stade de friche sèche, et perdre sa qualité initiale de zone humide. Afin de compenser la destruction des marais originels, il est indispensable de maintenir ces habitats modifiés à l'état de zone humide.

Dans le cadre d'un projet d'acquisition foncière des casiers 23 à 28 par le Conservatoire du Littoral, un diagnostic écologique a été réalisé par le GEPOG (Groupe d'Etude et de Protection des Oiseaux en Guyane).



Ce rapport présente les différents aspects naturels à prendre en compte pour une bonne compréhension des enjeux biologiques et des menaces pesant sur le site.

Tout d'abord, un bref rappel de l'histoire du polder ainsi que de la situation actuelle fournissent une description générale du contexte économique et géographique. Une présentation des enjeux écologiques de la région de la basse Mana est ensuite proposée.

En effet, la zone humide des rizières de Mana s'intègre dans un ensemble naturel plus vaste de zones humides, réparties sur l'ensemble de la basse Mana. Ce grand ensemble naturel constitue un lieu reconnu d'intérêt international pour l'accueil des oiseaux d'eau.

Le diagnostic écologique est ensuite présenté en trois parties. La description des habitats et de la flore s'articule à partir de relevés morphologiques et botaniques réalisés sur les casiers 23 et 28. Sont mises en évidence les principales formations végétales, les plantes patrimoniales ainsi que les plantes exotiques envahissantes. Le diagnostic des enjeux ornithologiques couvre un secteur plus large, à l'échelle de l'ensemble des rizières et des zones humides adjacentes (savane Sarcelles, plages et vasières de front de mer). En effet, les oiseaux d'eau, et notamment les oiseaux migrateurs, sont extrêmement mobiles. Ainsi, d'une année sur l'autre et selon l'état des parcelles, les sites sont plus ou moins

attractifs et peuvent considérablement varier. Une vision globale des populations d'oiseaux fréquentant l'ensemble des rizières est donc plus représentative des enjeux ornithologiques. Enfin, une synthèse des connaissances sur la présence d'autres vertébrés remarquables, protégés ou patrimoniaux est également fournie.

Suite à ce diagnostic des enjeux naturels, une analyse des menaces pouvant impacter l'écosystème est détaillée. L'érosion marine, l'assèchement, la pollution, la chasse ou les plantes envahissantes sont autant de facteurs pouvant influencer fortement le site et les espèces qui y vivent.

En dernier lieu, dans l'optique d'une acquisition du site et d'une valorisation de celui-ci pour l'accueil des oiseaux d'eau, des recommandations générales de gestion sont proposées et succinctement décrites.



Figure 2 : Parcelle inondée très favorable aux oiseaux d'eau, casier 23, juillet 2016



CONTEXTE





I.1

Activité rizicole sur le polder de Mana

Historique de l'activité

La riziculture mécanisée aux alentours de Mana débute en 1982. Sur la base de techniques de poldérisation importées du Suriname, 1 200 hectares sont alors irrigués et cultivés par deux exploitants privés. Une Association Syndicale d'Aménagement

Hydraulique et Foncier (ASAHF) est créée dès 1985 ainsi qu'une unité de production de semences en 1986. En 1988, ces deux sociétés exploitent au total 1 850 hectares de riz (Le Gallou, 2008).



Figure 3 : Début de l'activité rizicole, casiers 1 à 11, novembre 1984, © Prost M.T.

Un plan de développement agricole (« plan vert ») soutenu par les pouvoirs publics est alors engagé. En 5 années de poldérisation, le territoire irrigué et exploitable du polder passe de 1 850 à 5 800 hectares, dont 5 000 hectares ensemencés. Ces 5 000 hectares se répartissent en deux sous-unités : le grand polder rive droite de 4 000 hectares et le petit polder rive gauche de 1 000 hectares. L'objectif de ce plan vise à développer la filière en lui conférant un caractère industriel.

Plusieurs opérateurs se succèdent sur le polder et parviennent difficilement à maintenir une activité rentable. Certaines sociétés se retrouvent en difficulté financière et le polder n'est donc pas exploité dans sa totalité.

Dans les années 1990, le rachat et la commercialisation par le groupe SOS permettent une exploitation efficace du polder, avec une production avoisinant les 30 000 tonnes par an, dont une grande partie est vendue en Guyane.

Au cours des années 2000, la production baisse de manière significative.

30 000 tonnes en 2001, 25 000 en 2003, 15 000 en 2006, 8 600 tonnes en 2007.

A partir de 2007, un seul cycle de production est réalisé chaque année. La réalisation d'un

deuxième cycle de culture durant la saison sèche est abandonnée.

Le rendement des parcelles diminue régulièrement au fil des années. En 2006, ce rendement se trouvait à un niveau très faible de 1,7 tonne par hectare (IEDOM, 2007).

L'exploitation sur le polder de Mana fait face à diverses contraintes. D'une part la poldérisation affiche des défauts techniques d'aplanissements qui sont défavorables pour une mise en eau égale des parcelles et un rendement optimal. Des écarts de 40 cm sont ainsi relevés au niveau de la déclivité de certaines parcelles. L'acidité des sols est également pénalisante pour la riziculture à Mana. Enfin, la forte érosion marine réduit les surfaces cultivables et fragilise les installations existantes.

L'utilisation de produits phytosanitaires et de semences répondant aux normes européennes augmente les coûts des producteurs, dans un contexte de forte concurrence avec les pays voisins où la riziculture est largement développée et industrialisée (Suriname, Guyana).

Le groupe SOS met fin à son activité dans les rizières de Mana en 2010. Ce n'est qu'en 2013 qu'une activité rizicole reprend.

Etat des lieux de l'activité rizicole en 2016

En 2016, la société Agriyane exploite uniquement une petite partie du polder (casiers 1 à 12). Un cycle de production a été réalisé cette année, mais le riz produit n'a pas été commercialisé. L'agriculteur cherche à améliorer différents éléments indispensables pour une production rentable : qualité des

semences utilisées et produits phytosanitaires notamment.

Parallèlement, en fin d'année 2016, le riziculteur a entrepris des travaux destinés à réhabiliter l'ensemble du polder exploitable : réouvertures des pistes, curage des canaux, gyrobroyage et brûlage des parcelles.



Figure 4 : Curage mécanisé du grand canal, juillet 2016



Figure 5 : Parcelle entièrement fauchée, casier 14, septembre 2016

Statuts des casiers 23 à 28

Les six casiers les plus orientaux du polder sont les casiers qui se trouvent à la plus haute extrémité d'un point de vue hydraulique. En effet, les eaux s'écoulent globalement depuis les terres hautes de l'intérieur vers la mer et le fleuve Mana.

Ces casiers, éloignés et difficiles à alimenter en eau sont ceux qui ont été abandonnés en premier.

Le rapport sur la filière rizicole de Mana (Le Gallou, 2008) indique que ces casiers ne sont plus mis en culture depuis 2006. Ces six casiers ici étudiés sont donc laissés à l'état de friche humide depuis 10 ans.

Statuts des casiers

Casiers 23, 24 et 25 : appartenant à l'état (ex. SOMAG).

Casier 26 : appartenant à la commune de Mana.

Casiers 27 et 28 : appartenant à la COCEROG (SAS Agriyane).

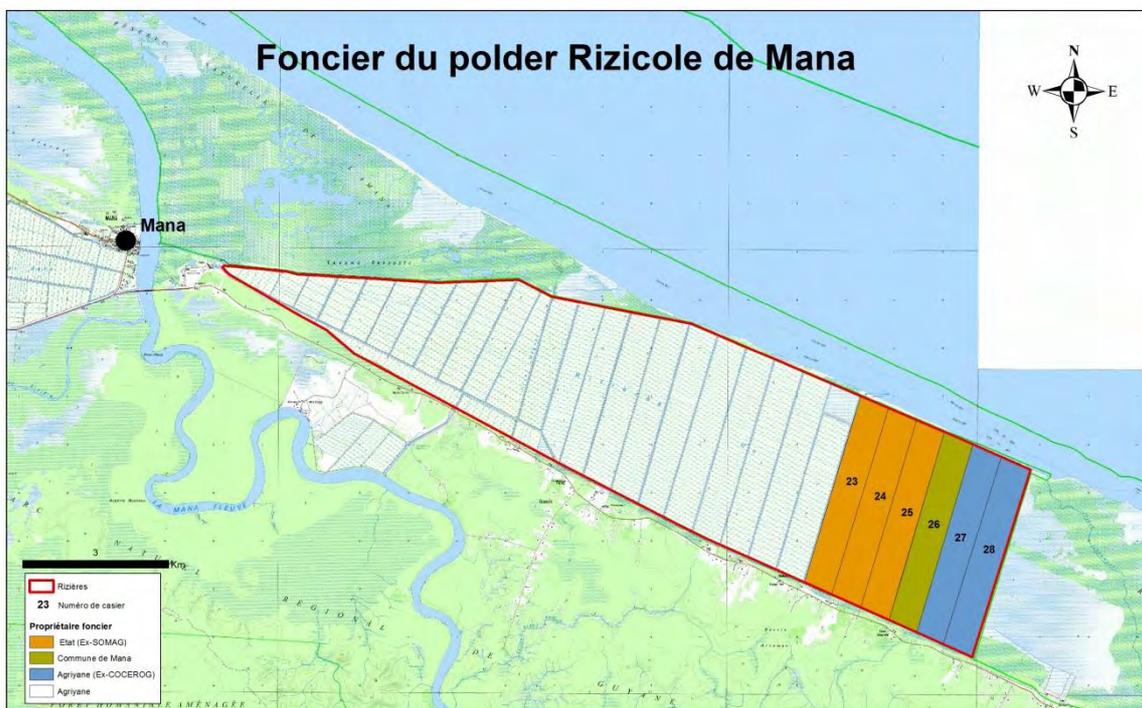


Figure 6 : Carte des casiers avec leurs statuts



I.2

Zone humide de la Basse-Mana RAMSAR

Enjeux environnementaux remarquables

La convention de Ramsar est un traité international destiné à la conservation et l'utilisation durable des zones humides. Signé en 1971, il a pour objectif d'enrayer la dégradation et la disparition des sites, notamment en ce qui concerne les populations menacées d'oiseaux d'eau.

Sa dénomination complète est « Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau ».

Les pays signataires s'engagent notamment à « tenir compte de la conservation des zones humides dans leurs plans d'aménagement, et de veiller à une utilisation rationnelle des zones humides ».

168 des 192 pays dans le monde sont désormais signataires de ce traité, pour plus de 2000 sites inscrits.

En Guyane, trois sites bénéficient de cette convention internationale : La plaine de la Basse Mana, l'estuaire du fleuve Sinnamary et les marais de Kaw/Îles du Connétable.

La zone Ramsar de la Basse Mana s'étend depuis l'estuaire de la rivière Organabo

jusqu'à celui du Maroni. Elle inclut l'ensemble du bassin de la basse Mana et la totalité du polder rizicole.

L'inscription de cette zone se justifie d'une part en raison des centaines de milliers d'oiseaux d'eau qui utilisent cet espace, d'autre part en raison de son rôle fondamental pour la reproduction des tortues marines ainsi que des crevettes.

Le Parc Naturel Régional créé en mars 2001 englobe une partie du site RAMSAR de la basse Mana.

Les rizières de Mana sont également identifiées comme une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Cette désignation met en valeur les écosystèmes les plus remarquables du territoire guyanais.

La ZNIEFF de type 1 des « rizières de Mana » est directement liée à l'attractivité exceptionnelle du site pour les oiseaux d'eau. Elle est incluse dans une vaste ZNIEFF de type 2 qui met en valeur l'ensemble fonctionnel des « mangroves et vasières du Maroni à l'Iracoubo ».

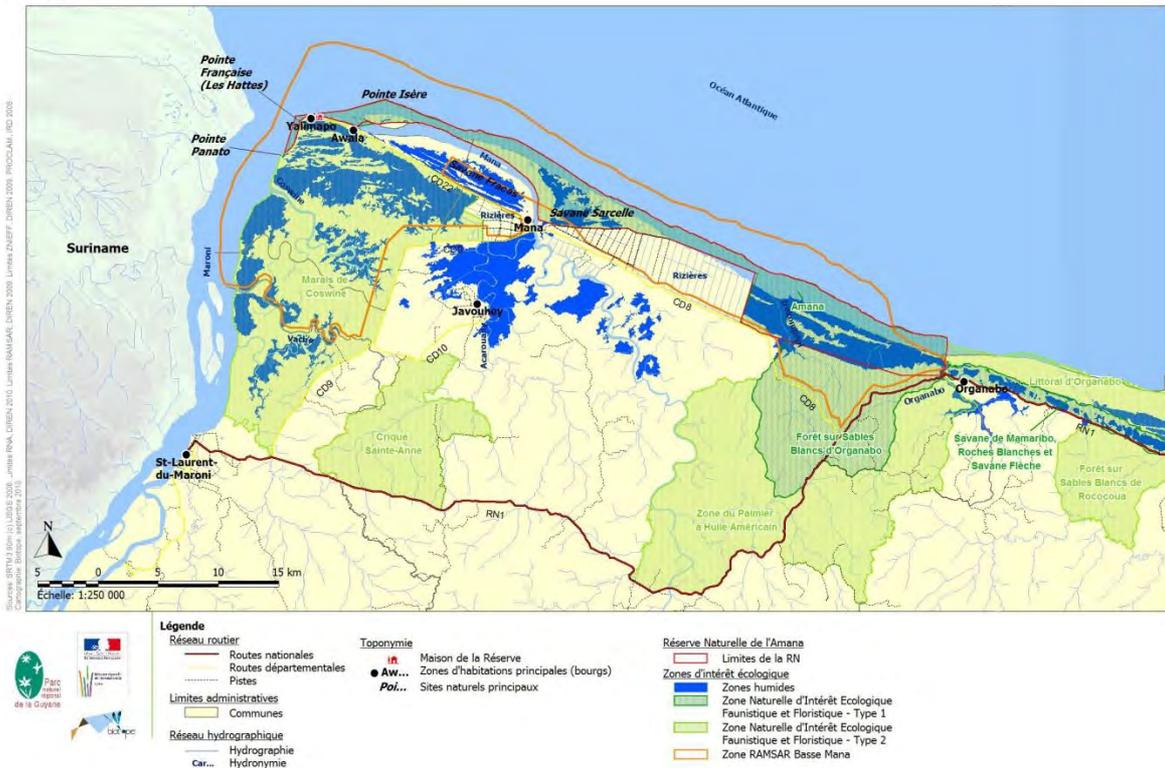


Figure 7 : Zones d'intérêt écologique - Plan de gestion de la Réserve naturelle de l'Amana 2011-2015 © PNRG, Biotope & DEAL Guyane



Figure 8 : Intégration du polder rizicole dans la zone humide de la Basse Mana, mai 2016, © RN Amana

Enjeux ornithologiques mondiaux

Le complexe d'habitats que l'on trouve dans la région de la Basse Mana (zones humides des Savanes Sarcelles, vasières mobiles et plages de sables, vastes parcelles en culture ou abandonnées du polder...) offre une diversité unique et dynamique de paysages naturels très recherchés par les oiseaux d'eau. Ce site, considéré dans son ensemble fonctionnel, est au carrefour géographique des mouvements des oiseaux migrateurs. Il constitue ainsi un des sites majeurs d'Amérique du Sud pour l'accueil et l'hivernage des limicoles dont globalement les populations sont en mauvais état de conservation au niveau mondial. Les oiseaux, lorsqu'ils quittent leurs sites de reproduction qui se répartissent généralement dans le grand nord canadien et d'Alaska, font escales, après un vol de

plusieurs milliers de kilomètres non-stop, sur le littoral du Suriname et de la Guyane. Ces sites d'escales sont extrêmement importants dans le cycle biologique des oiseaux. Ils permettent d'offrir les conditions nécessaires à la reconstitution des graisses brûlées lors des grands trajets migratoires. Les parcelles des rizières jouent à cet égard un rôle supplémentaire en offrant de précieux sites de reposoirs pour ces oiseaux qui ne peuvent pas flotter et qui doivent trouver à chaque marée haute des sites exondés calmes et suffisants grands pour patienter.

Ce site en fait un des sites majeurs de l'Atlantic Flyway Shorebird Initiative, la stratégie américaine pour la conservation des limicoles de la voie migratoire de l'Atlantique.



Figure 9 : Carte de migration des limicoles, © xxx



Figure 10 : Vol de Bécasseaux semipalmés, © M. Clément



DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE



II.1

Diagnostic des enjeux botaniques Casiers 23 à 28

Méthodologie

Les relevés de terrain se sont déroulés de juillet à novembre 2016. Afin de décrire les habitats présents sur la zone d'étude, des relevés botaniques et morphologiques ont été réalisés à partir des deux principales voies d'accès : digue 22-23 et digue 27-28. Des relevés ont également été

effectués au sein des parcelles des casiers 23 et 28. Les digues des parcelles 24 à 27 sont actuellement impraticables. Enfin, les bords de route et la digue sur cordon dunaire longeant le front de mer ont aussi été explorés.

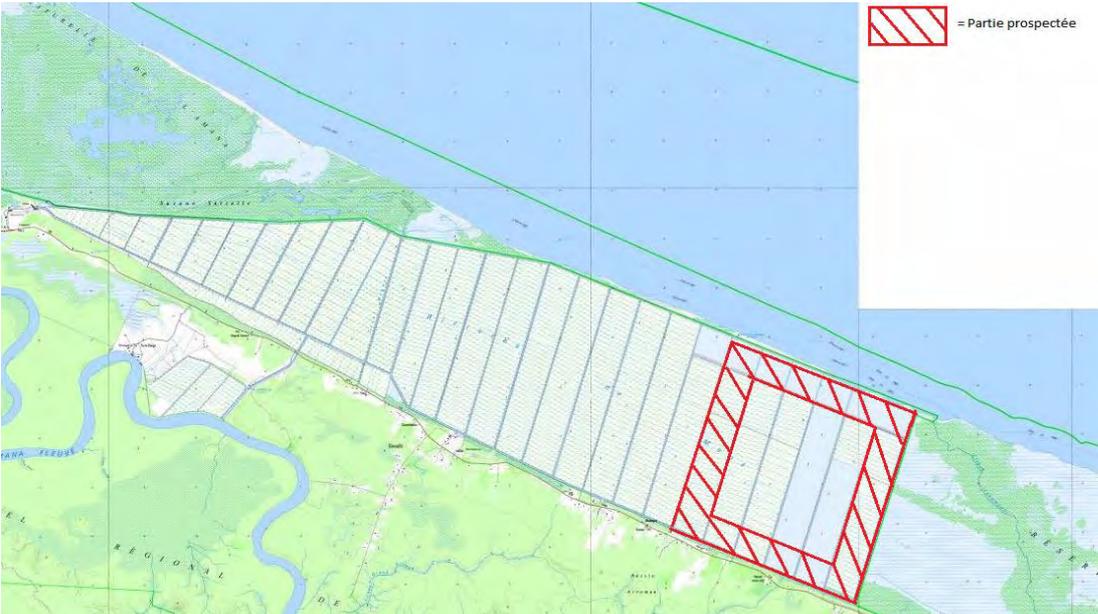


Figure 11 : Cartographie des zones prospectées, juin à novembre 2016

Pour la description des habitats, les principaux relevés effectués sont la hauteur d'eau, le taux de recouvrement en eau, la hauteur de la végétation, le taux de recouvrement de la végétation, le type biologique dominant (herbacé, arbustif ou arborescent), les formations végétales dominantes.

En ce qui concerne les relevés botaniques, l'objectif principal fut la réalisation d'un inventaire le plus large possible, incluant l'ensemble des habitats concernés. Des indications concernant l'abondance et l'habitat de ces espèces végétales ont

également été notées. Au-delà de l'inventaire général, l'expertise s'est également ciblée sur la recherche de plantes patrimoniales et de plantes exotiques envahissantes.

Dans la mesure du possible, les plantes ont été identifiées jusqu'au rang spécifique. Toutefois, dans certaines familles (Poacées, Cyperacées), la difficulté des identifications nous a conduit à citer ces taxons au niveau du genre : *Cyperus* sp., *Urochloa* sp.

Les identifications botaniques ont été réalisées par Vincent Pelletier.

Généralités géographiques

L'exploitation rizicole n'est pratiquée que dans le nord-ouest de la Guyane française, à proximité de l'Océan Atlantique, de part et d'autre du fleuve Mana.

Le polder de la savane Sarcelle se situe à l'est du bourg de Mana, sur la rive droite du fleuve. Il s'étend sur une longueur maximale de 17 kilomètres, divisée en 28 casiers globalement orientés vers le nord, depuis la route départementale jusqu'à la mer.

Le polder est implanté sur une ancienne grande zone humide naturelle : les marais de la Savane Sarcelle. L'essentiel du marais a été détruit pour la mise en culture. Il subsiste quelques surfaces d'habitats marécageux similaires de part et d'autre du polder au sein de la Réserve Naturelle de l'Amana.

Les polders se trouvent en situation équatoriale à 5°39' de latitude nord. Ils sont relativement bien arrosés, bien qu'il s'agisse d'une des régions à la plus faible pluviométrie en Guyane. Les températures sont élevées et stables, avec une moyenne annuelle de 26°C, avec de faibles amplitudes nocturnes en raison de la proximité marine.

Les sols sont peu évolués, sédimentés au cours des 5000 dernières années, essentiellement constitués d'argiles. Ils sont recouverts d'une formation tourbeuse appelée « pégase », qui peut varier d'une épaisseur de 30 cm à un mètre.

L'amplitude des marées oscille de 1,30 à 2,30 mètres.

Habitats – Etat du marais en 1972

Avant de décrire précisément l'état actuel des habitats naturels présents dans les rizières de Mana, et notamment ceux des casiers 23 à 28, il apparaît nécessaire d'apporter des éléments

sur les rares témoignages qui existent sur l'état initial de ce marais (de Granville, 1973 ; Rossignol, 1972).



Figure 12 : Etat original du marais avant poldérisation, novembre 1984, © Prost M.T.

Lors de son étude menée il y a plus de quarante ans, Rossignol qualifie le marais Sarcelle de « Marécage côtier formé d'un lacs de chenaux et d'étangs, séparés par des zones de végétation plus ou moins émergées ».

Il fait état d'une superficie totale de 3 500 hectares de marais, dont 1 500 hectares d'étangs côtiers saumâtres et 2 000 hectares de marais d'eau douce libre (dont seulement 330 hectares avec îlots forestiers et 1 670 en eau libre).

Le secteur est une zone de sédimentation mixte, d'eau marine et d'eau douce. Un goulet de front de mer permet une entrée d'eau salée aux fortes marées, sur une grande surface du marais. L'essentiel des apports d'eau douce proviennent des terres hautes situées à l'est. L'écoulement des eaux se fait essentiellement vers le bassin du fleuve Mana. Cette circulation d'eau d'est en ouest a comme acteur principal le vent, avec des alizés constants venant de l'est (Rossignol, 1972).

Une formation de tourbe, d'épaisseur variable est observée sur l'ensemble du marais. La température de l'eau est directement corrélée à l'ensoleillement direct. La salinité du marais varie selon les secteurs et les circulations

d'eau. L'apport d'eau douce est significatif de janvier à juillet. En novembre il est constaté l'assèchement des deux-tiers du marais, avec des épisodes de sur-salure lors d'entrées d'eau de mer.

De nombreuses espèces de poissons utilisent le marais en 1972 : « tarpons, machoirans, loubines, parassis ».

Rossignol y étudie finement le développement des jeunes crevettes, en relation avec le fonctionnement du marais. Nées en mer, les post-larves (9 mm) entrent dans le marais lors des fortes marées, tout au long de l'année. Elles se développent pendant 60 à 80 jours dans le marais et repartent à la taille de 70 à 85 mm ! Elles profitent de la haute productivité des herbiers à *Paspalum*. La période la plus favorable semble se situer de février à juin. Lors des sorties massives, Rossignol estime à plusieurs dizaines ou centaines de tonnes de jeunes crevettes qui rejoignent la mer en 2-3 jours.

L'étude menée par de Granville en 1973 fait état de 7 formations végétales principales, le long d'un transect depuis la mer jusqu'à la fin du marais.

Ces formations se succèdent assez distinctement les unes aux autres.

7 Formations Végétales Principales

Formation front de mer : Ipomoea pes-caprae, Canavalia maritima, Vigna luteola

Formation arrière cordon : Sesuvium, Blataparou, Cyperus ligularis, Fimbristylis spathacea

Formation à Eleocharis mutata et Avicennia : Laguncularia, Sporobolus virginicus, Paspalum vaginatum, Scirpus maritimus

Zones d'eau libre : Nymphaea, Azolla, Lemna

Formation à Hydrocotyle et Ludwigia leptocarpa : Eleocharis dominant, Sesbania exasperata

Formation à Typha : Acrostichum, Ludwigia leptocarpa, Cyperus articulatus

Formations à Montrichardia et Blechnum serrulatum, à Panicum mertensii (formation dominante) ou à Cyperus giganteus (en limite interne du marais)

Ces formations sont bien caractérisées, avec un nombre réduit d'espèces dominantes.

Des facteurs édaphiques ou hydriques ne semblent pas pouvoir expliquer ces formations variées, le sol et le niveau d'eau variant peu. La salinité est sans nul doute le facteur principal qui conditionne l'établissement de ces espèces végétales. Il se dégage nettement un gradient de diversité

d'espèces végétales inverse au gradient de salinité (de Granville, 1973).

Une distinction des principaux types de marais côtiers en Guyane propose quatre formations prédominantes. Les zones d'eau libre sont colonisées par les espèces aquatiques : nénuphars, jacinthes, utriculaires, lentilles d'eau.

4 Types de Marais Côtiers en Guyane

Les marais à Eleocharis mutata, en eaux saumâtres

Les marais à Typha et Cyperus articulatus, en zone de transition eau douce/eau saumâtre

Les marais d'eau douce à Cyperacées et fougères

Les marais d'eau douce à graminées, Echinochloa polystachya

Habitats – Etat du site en 2016

Les casiers 23 à 28 représentent une surface d'environ 11 km², avec une longueur de 3 800 mètres et une largeur de 2 500 mètres.

Les six casiers sont divisés en petites parcelles dont le nombre et la taille varie : seulement 8 grandes parcelles pour le casier 28, 14 petites parcelles pour le casier 23.

L'état général de cette zone humide peut être qualifié de mauvais, avec un fort recouvrement végétal entravant les zones d'eau libre et la circulation de l'eau. La dynamique naturelle du site s'oriente vers un

développement des espèces ligneuses et un assèchement progressif.

Les relevés effectués sur l'ensemble des parcelles des casiers 23 et 28 font état de taux de recouvrement de la végétation très élevés. Sur la quasi-totalité des parcelles ce taux de recouvrement est de 95 à 100%, avec de rares zones d'eau libre de très faible superficie. Seule la parcelle 23.14 présente un taux de recouvrement faible d'environ 50%. Cette parcelle est la plus attractive pour l'accueil des oiseaux d'eau. La parcelle 23.11 présente un taux de recouvrement de 80% également favorable.



Figure 13 : Vue aérienne des casiers 20 à 28 avec recouvrement fort de la végétation, inondations de mai 2016, © RN Amana

Le fonctionnement hydraulique global de la zone est perturbé. La présence de digues ainsi que de canaux bloque et détourne les écoulements naturels des eaux. De plus, l'irrigation volontaire de ces parcelles n'est plus réalisée depuis de nombreuses années. Ces parcelles bénéficient donc uniquement des apports d'eau par pluviométrie, les apports liés aux écoulements naturels des terres hautes ou à l'activité rizicole étant bloqués.

Il n'y a pas d'entrée d'eau marine régulière sur les casiers 23 à 28. Il est toutefois probable que lors de grandes marées la houle puisse passer au-dessus des petites plages installées sur le front de mer.

Les relevés de hauteur d'eau sur le casier 23 font état de niveaux assez élevés en juillet, avec 30 à 60 cm d'eau dans chacune des 14 parcelles.

Les relevés de hauteur d'eau sur le casier 28 font état de niveaux très bas dès début septembre, avec seulement 10 cm dans deux

parcelles, les 6 autres parcelles étant déjà à sec.

Ce déficit hydrique dans les parcelles à cette période d'arrivée des limicoles est préjudiciable à l'accueil de ces oiseaux, mais peut être bénéfique si les parcelles ont vocation à être des zones de reposoirs en rasant la végétation.

Les milieux naturels recensés sur la zone d'étude sont peu variés. Il s'agit principalement de végétations aquatiques herbacées ou arbustives, qui se sont développées à l'intérieur des casiers. Dans les canaux d'irrigation sont implantées des formations de plantes aquatiques relativement plus diversifiées, en raison des niveaux d'eau disponibles plus importants. En front de mer alternent deux types de végétation adaptés aux contraintes de salinité. D'une part s'implante une jeune mangrove de palétuviers blancs (*Avicennia*) et palétuviers gris (*Laguncularia*). D'autre part sur les plages

nouvellement formées s'installe une végétation rampante typique des cordons sableux marins. Enfin, sur les terrains drainés des digues se rencontrent une forte variété de plantes rudérales, souvent exotiques, voire envahissantes.

La description des habitats selon la nomenclature proposée par Hoff s'avère délicate. En effet, certaines terminologies sont

très générales alors que d'autres sont très précises. A titre d'information, le Tableau 1 regroupe l'ensemble des terminologies des habitats naturels identifiés sur le site.

Afin de décrire les principales formations végétales, nous utilisons donc une terminologie simplifiée décrite sur les pages suivantes.

Terminologie simplifiée utilisée pour l'étude

Végétation des digues

Végétation des plages

Végétation des mangroves

Végétation des casiers

Végétation des canaux

Tableau 1 : Différentes terminologies des habitats rencontrés sur le site

CODE CORINE	TYPLOGIE DES HABITATS	CASIER 23 À 28
G11.11	Plages de sable sans végétation	X
G11.12	Formations littorales psammophiles herbacées	X
G11.125	Groupements herbacées pionniers à <i>Ipomoea pes-caprae</i> et <i>Canavalia maritima</i>	X
G11.13	Formations littorales psammophiles arbustives et sous-arbustives	X
G11.1331	Fourrés littoraux à <i>Chrysobalanus icaco</i> et <i>Allamanda cathartica</i>	
G11.1332	Fourrés d'arrière plage à <i>Hibiscus tiliaceus</i> sur sables	
G11.1333	Groupements côtiers à <i>Cereus hexagonus</i>	
G11.41	Vasières exondables sans végétation	X
G11.52	Jeunes mangroves	X
G11.5311	Mangroves à <i>Avicennia germinans</i>	X
G11.5312	Mangroves à <i>Laguncularia racemosa</i>	X
G11.5313	Mangroves à <i>Rhizophora racemosa</i>	
G11.5314	Groupements d'arrière-mangrove à <i>Rhizophora racemosa</i> , <i>Pterocarpus officinalis</i>	
G22.1	Eaux douces (eaux dormantes, lacs, étangs et mares)	X
G22.36	Formations amphibies tropicales et sub-tropicales	X
G22.46	Végétations aquatiques tropicales à hydrophytes immergées ou flottants	X
G23	Lacs, étangs, mares (eau saumâtre)	X
G23.1	Eaux saumâtres sans végétation vasculaire	X
G23.2	Eaux saumâtres avec végétation vasculaire	X
G23.24	Eaux saumâtres tropicales	X
G23.241	Mares à <i>Ruppia maritima</i>	
G53	Végétations de ceintures des bords des eaux (berges herbacées et arbustives)	X
G53.7	Berges tropicales herbacées	X
G55.1	Marais tropicaux saumâtres herbacés (milieu d'arrière mangrove)	X
G55.131	Marais sublittoraux et saumâtres de Guyane à <i>Eleocharis mutata</i>	X
G55.2321	Marais à <i>Typha angustifolia</i> et <i>Cyperus articulatus</i>	X
G55.2322	Marais d'eau douce à Cypéracées et fougères sur pégasse	X
G55.23221	Marais à <i>Cyperus giganteus</i> , <i>Typha domiguensis</i> et <i>Scleria</i>	X
G55.23222	Marais à <i>Rhynchospora corymbosa</i> , <i>Leersia hexandra</i>	
G55.2323	Marais à <i>Echinochloa polystachya</i>	X
G55.2324	Marais à <i>Eleocharis interstincta</i>	X
G82.41	Rizières	X
G82.44	Berges et digues des rizières, cressonnières et autres cultures humides	X
G89.22	Fossés et petits canaux	X

VÉGÉTATION DES DIGUES

Sur les digues exondées se développent essentiellement des plantes typiquement rudérales, assez similaires aux végétations des bords de routes. Toutefois, ces digues étant étroites, les zones bien drainées sont de faible surface. Sur l'axe central des pistes régulièrement débroussaillées, sont installées des formations homogènes de Poacées (*Urochloa* sp.), ainsi que des arbustes vivaces (*Cordia curassavica*, *Malachra* sp.). Ces

formations sont souvent quasiment mono spécifiques et traduisent la pauvreté botanique de ces habitats anthropisés et entretenus.

Sur les marges, en bordure de piste, apparaissent ci et là de nombreuses autres espèces rudérales communes (voir annexe 1), qui utilisent ces couloirs drainés pour se disséminer. Aucune des plantes recensées sur les digues ne revêt d'intérêt patrimonial.



Figure 14 : Végétation herbacée rudérale, Digue 22-23, novembre 2016

VÉGÉTATION DES PLAGES

Les formations végétales qui se développent sur les plages peuvent être séparées en deux groupes. Directement sur le front de mer, il s'agit d'une formation herbacée rampante, composée de très peu d'espèces : *Ipomoea pes-caprae*, *Canavalia rosea*, *Vigna luteola*. Ces plantes sont particulièrement adaptées pour coloniser les zones de sable nu.

Juste en arrière du cordon sableux, la végétation est un peu plus diversifiée, herbacée dense et parfois arbustive. Se retrouvent dans cette situation à forte influence saline des espèces extrêmement spécialisées et confinées à ce type d'habitat : *Sesuvium portulacastrum*, *Blutaparon vermiculare*.



Figure 15 : Végétation pionnière de front de mer, au niveau du casier 23, juillet 2016



Figure 16 : Végétation herbacée en arrière du cordon sableux, au niveau du casier 23, juillet 2016

VÉGÉTATION DES MANGROVES

Les mangroves sont en cours de ré-installation en bord de mer au niveau des casiers 23 à 28. Ces espaces se caractérisent par une solidification des bancs de vase et une germination massive de jeunes palétuviers blancs (*Avicennia germinans*). En arrière du cordon sableux, certaines parcelles quotidiennement inondées d'eau de mer sont

désormais occupées de manière homogène par des mangroves de taille moyenne (5 à 8 mètres). Il s'agit de mangroves mixtes à palétuviers blancs et palétuviers gris (*Laguncularia racemosa*). Au sein de ces formations arborées très denses, aucune autre espèce végétale ne réussit à s'installer.



Figure 17 : Jeune mangrove mixte à *Avicennia* et *Laguncularia*, au niveau du casier 23, juillet 2016

VÉGÉTATION DES CASIERS

Les plantes qui se développent spontanément dans les casiers inondés sont principalement des plantes héliophytes, dont l'enracinement se trouve sous l'eau mais dont les feuilles sont aériennes. Dans les zones les plus profondes et les plus ouvertes se développent également des plantes réellement aquatiques, hydrophytes flottantes : nénuphars, jacinthes d'eau, lentilles d'eau, utriculaires.

La composition floristique de chaque parcelle est différente, tantôt dominée par une ou plusieurs espèces communes, qui ont tendance à former des groupements denses, souvent mono spécifiques.

Toutefois, trois grands types de formations se retrouvent systématiquement, depuis les eaux

douces de bord de route jusqu'aux eaux saumâtres de bord.

Ainsi, les deux ou trois premières parcelles de chaque casier sont essentiellement dominées par de grandes Poacées (*Echinochloa* sp.) ainsi que des herbacées hautes (*Polygonum* sp.).

Les parcelles centrales sont les plus composites, majoritairement occupées par des grandes Cyperacées (*Cyperus* spp., *Eleocharis interstincta*) et des formations arbustives (*Mimosa pigra*, *Neptunia* sp.).

Enfin les parcelles situées près de la mer sont nettement caractérisées par la présence unique de quelques rares plantes adaptées aux conditions très saumâtres : *Acrostichum* sp., *Eleocharis* cf. *mutata*.



Figure 18 : Végétation mixte, herbacée dense et aquatique, casier 28, juillet 2016

VÉGÉTATION DES CANAUX

Selon la configuration des canaux, la végétation peut s'y trouver très homogène et peu diversifiée, ou à l'inverse hétérogène et variée. Ainsi, dans les larges canaux principaux avec une grande hauteur d'eau, seules quelques plantes aquatiques flottantes parviennent à se développer. Il s'agit principalement des nénuphars (*Nymphaea* sp.) qui colonisent ces espaces aquatiques profonds. Par contre, dans les canaux de faible dimension, qui ne sont pas curés régulièrement ou qui ne sont plus alimentés

en eau, les conditions permettent le développement de nombreuses espèces. En effet les berges inondées offrent toute une gamme de niveaux d'eau, favorable à l'implantation d'espèces aux écologies différentes (aquatiques strictes ou plantes des berges inondées périodiquement). Ces milieux s'avèrent globalement riches en nombre d'espèces végétales, puisqu'on y retrouve à la fois le cortège des plantes des casiers, ainsi que des espèces rudérales supplémentaires liées à la proximité immédiate des digues.



Figure 19 : Végétation aquatique d'un canal, envahi par les nénuphars (*Nymphaea* sp.), septembre 2016

Espèces patrimoniales

Aucune espèce végétale particulièrement rare ou protégée n'a été découverte sur l'ensemble du site.

Toutefois, certaines plantes directement liées aux plages sont considérées comme déterminantes pour la qualification des ZNIEFF. Il s'agit des trois herbacées rampantes

qui colonisent le cordon sableux en front de mer : *Canavalia rosea*, *Ipomoea pes-caprae* et *Indigofera microcarpa*.

Cette dernière est à ce jour uniquement connue de cinq localités réparties entre Awala et l'estuaire de la crique Malmanoury.



Figure 20 : *Ipomoea pes-caprae* (Convolvulaceae), plante pionnière des plages, au niveau du casier 23, juillet 2016



Figure 21 : *Indigofera microcarpa* (Fabaceae), plante herbacée strictement liée aux formations sableuses de front de bord de mer

Espèces exotiques envahissantes

Ipomoea aquatica (Convolvulaceae)

Ce liseron d'eau originaire de l'Ancien Monde est une plante très récente en Guyane française. Elle demeure à ce jour uniquement répertoriée dans les rizières de Mana, où elle semble bien répartie et totalement naturalisée. Elle est vraisemblablement introduite depuis le Suriname où elle est cultivée pour la consommation des feuilles.

Plante aquatique rampante, ce liseron se développe de manière uniforme et couvre ainsi rapidement des surfaces entières. Cette plante envahissante constitue une menace pour les écosystèmes aquatiques, d'une part car elle couvre les zones d'eau ouverte et d'autre part car elle recouvre les autres végétations aquatiques. Elle obstrue la circulation des eaux et se développe

également dans les zones boueuses peu inondées.

Dans deux parcelles du casier 28, de telles formations de vastes superficies ont été observées, quasi uniformes et denses, dans des secteurs peu inondés. Cette espèce a été contactée en de nombreux endroits dans les rizières ainsi qu'au débarcadère de l'accès à la Savane Sarcelle.

Cette plante est à surveiller étroitement, afin d'estimer son expansion et d'envisager rapidement une lutte active. L'éradication de cette espèce semble particulièrement difficile. Aux Philippines elle représente le deuxième plus gros problème d'espèce envahissante. En Floride sa vente et sa distribution sont désormais interdites.



Figure 22 : *Ipomoea aquatica* (Convolvulaceae), plante aquatique envahissante

Malachra fasciata (Malvaceae)

Cette grande plante arbustive est peu répandue en Guyane et probablement récente, puisqu'elle n'est à ce jour connue que des rizières de Mana. Originaire des néotropiques, sa présence en Guyane est probablement due à une introduction.

Cette espèce se développe sur les secteurs drainés, notamment sur les digues. Pouvant atteindre 3 mètres de hauteur, elle forme de véritables formations arbustives homogènes, les individus serrés les uns contre les autres.

Relativement urticante, elle constitue un véritable obstacle au cheminement sur les digues.

Cette plante n'est pas reconnue comme une plante envahissante problématique pour l'environnement. Il y peu de chances qu'elle parvienne à s'implanter dans des habitats naturels. Par contre cette plante risque de présenter de réelles contraintes en termes de gestion des digues et des voies d'accès.



Figure 23 : *Malachra fasciata* (Malvaceae), plante envahissant les digues des rizières, casier 28, septembre 2016



II.2

Diagnostic des enjeux ornithologiques

Méthodologie

Les rizières de Mana ainsi que les zones humides limitrophes « savane Sarcelle, mangroves et vasières » constituent un ensemble d'habitats extrêmement favorable aux oiseaux d'eau. Cette diversité de biotopes permet chaque année à des milliers d'oiseaux migrateurs nord-américains, limicoles, canards, sternes, hirondelles... de stationner ou d'hiverner.

Ce polder constitue également une des zones humides les plus importantes et favorables de Guyane pour des espèces locales et parfois rares telles que le Butor mirasol, le Busard de Buffon, l'Echasse d'Amérique, le Canard musqué...

Cet écosystème en grande partie artificiel est devenu avec les années un des sites majeurs pour notre département en termes de conservation des oiseaux d'eau guyanais et un site d'importance internationale pour les oiseaux migrateurs.

Depuis leur création, les rizières de Mana ont toujours suscité un grand intérêt pour les naturalistes et ornithologues locaux, en particulier pour le GEPOG qui a développé dès

1993 avec ses partenaires locaux (ONCFS, Réserve de l'Amana...) et internationaux (BirdLife International, US Fish and Wildlife Service, Environnement Canada...) diverses initiatives notamment sur les limicoles (comptages aériens, baguages, observations, suivi de la nidification des espèces locales...) ainsi qu'autour des enjeux canards.

S'ajoute à ces initiatives structurées des milliers d'heures d'observations faites par les bénévoles sans lequel cette synthèse ne pourrait être aussi aboutie.

La création en 2012 par le GEPOG de la base de données participative et commune faune-guyane (www.faune-guyane.fr) a permis l'extraction de l'ensemble des données de ce secteur. Cette synthèse s'appuie donc principalement sur ce travail de collecte qui représente 5 873 données pour 207 espèces, soit 29% des taxons connus de Guyane.

Parmi ces 207 espèces répertoriées toutes ne sont pas forcément représentatives de l'intérêt avifaunistique des rizières et celles-ci ne méritent pas un commentaire spécifique. Par exemple le Tyran quiquivi, le Tangara à

bec d'argent, ou bien la Colombe à queue noire sont des taxons extrêmement courants sur l'ensemble du littoral et ne sont pas spécifiquement liés à des habitats humides. Cependant, nous avons dressé en annexe 3 ? la liste complète des espèces recensées dans les rizières pour information.

Cette synthèse regroupe donc principalement les espèces patrimoniales ou à fort intérêt régional ou international. Il s'agit en grande majorité des oiseaux d'eau, des rapaces et de certains passereaux.

Dans cette synthèse, nous avons aussi parfois regroupé des espèces proches qui fréquentent le même type d'habitats et présentant les mêmes densités et la même biologie. Celles-ci ont un commentaire et une cartographie communs. Les oiseaux plus particuliers ou spécifiques à un habitat ont été traités mono spécifiquement.

Pour une bonne compréhension de cette synthèse il faut garder à l'esprit que les casiers et parcelles des rizières sont en constant changement chaque année, voir même à chaque saison suivant leur exploitation ou non et suivant la pluviométrie.

Il y a aussi des zones plus touchées par les mouvements des marées et les dépôts

alluvionnaires de l'Amazone, en conséquence elles sont les plus dégradées du polder et sont donc sujettes à de fortes et rapides modifications morphologiques.

Il est donc difficile en regroupant des données ornithologiques de plusieurs années de définir et localiser précisément les secteurs les plus favorables. Pour certains taxons nous nous sommes tout de même efforcés de définir les secteurs les plus favorables sous forme cartographique.

En complément du travail d'analyse des données de la base, nous avons prospecté de juin à novembre 2016 les parcelles 23 à 28. Cet inventaire consistait à établir un état des lieux actualisés de la situation ornithologique de cette partie des rizières.

Ce travail n'est pas exhaustif car les parcelles centrales de cette zone ne sont actuellement pas accessibles. La majeure partie des données proviennent des bordures des parcelles 23 et 28, et de la bande sableuse en bord de mer qui les relie (fig.24). Seuls les grands oiseaux planeurs de type hérons ou rapaces ont pu être observés sur l'ensemble des parcelles en question.

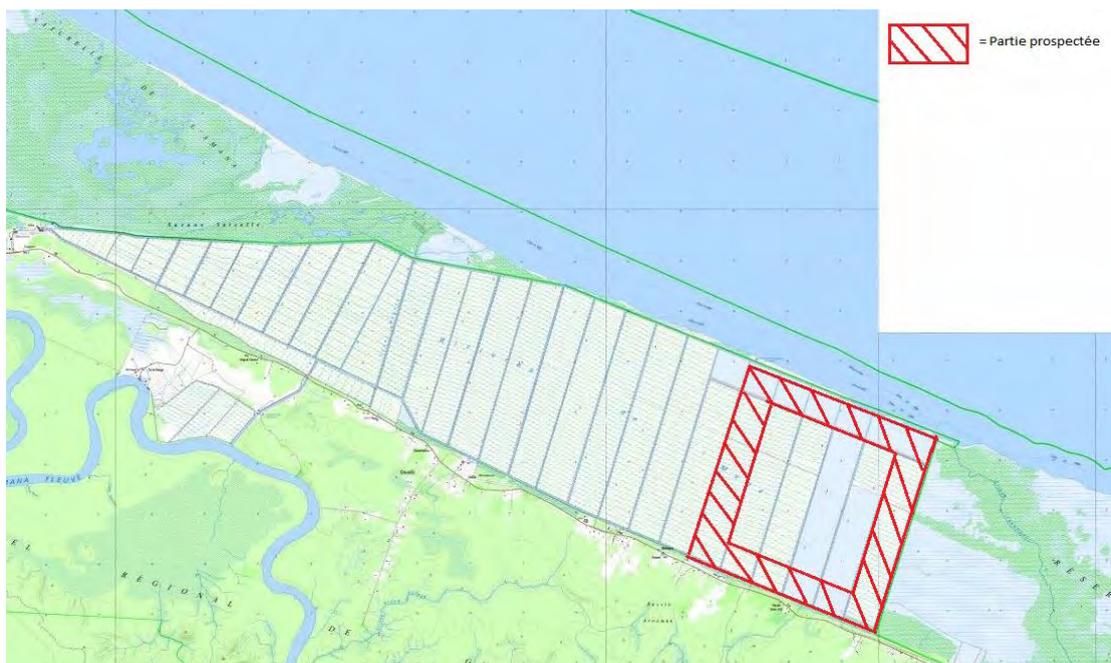


Figure 24 : parties prospectées parcelle 23 à 28

Résultats par espèce

Les statuts donnés par espèce font référence à :

La liste des oiseaux protégés de Guyane de juillet 2015 (MEEM 2015)

La liste rouge des oiseaux menacés de Guyane (UICN/MNHN/GEPOG 2017)

La liste des oiseaux déterminants (CSRPN 2014)

Explication des statuts UICN

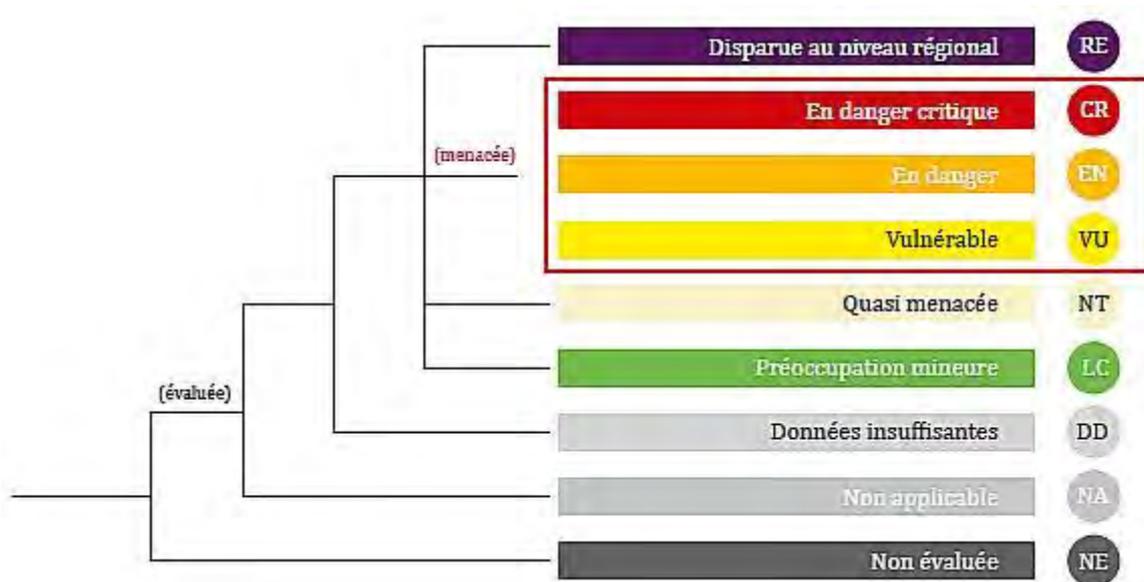


Figure 25 : Catégories de menace attribuées par la Liste rouge

(source : UICN)

Les acronymes standards correspondent à la dénomination des catégories en anglais :

RE = Regionally Extinct, CR = Critically Endangered, EN = Endangered, VU = Vulnerable, NT = Near Threatened, LC = Least Concerned, DD = Data Deficient, NA = Not Applicable, NE = Not Evaluated

LES ARDÉIDÉS

Aigrette bleue

Egretta caerulea

« 96 données, maximum
1000 individus sur un site »



Aigrette neigeuse

Egretta thula

« 115 données, maximum
1000 individus sur un site »



Aigrette tricolore

Egretta tricolor

« 90 données, maximum
500 individus sur un site »



Statut : Protégées

UICN : LC

Espèces déterminantes ZNIEFF pour la nidification

Description

Ces trois Aigrettes ont une biologie proche et fréquentent des habitats similaires en Guyane ainsi que sur le site d'étude, nous les avons donc regroupées.

Dans les rizières, elles sont principalement présentes sur la bande côtière où elles affectionnent les vasières pour s'alimenter et les mangroves comme reposoirs, dortoirs et probablement comme sites de nidification. Elles sont également observées régulièrement dans les casiers intérieurs avec des effectifs plus faibles mais pouvant atteindre tout de même plusieurs centaines d'individus, principalement pour l'Aigrette neigeuse.

Chaque soir de nombreux vols d'oiseaux des trois espèces passent pendant plus de 2 heures en direction de leur dortoir situé

actuellement vers les mangroves de l'Est des rizières. Il est difficile de compter l'ensemble des groupes, le flux est assez variable suivant la saison mais doit représenter plusieurs milliers d'individus.

Un dortoir mixte d'Aigrettes bleues, neigeuses et tricolores ainsi que des Grandes Aigrettes et Ibis rouge a été découvert et suivi par le GEPOG et la RN Amana en 2014 (fig.26). Les effectifs de ce dortoir représentaient une des plus grandes concentrations connue d'Aigrettes de Guyane avec un maximum de 2 500 oiseaux des trois espèces. Ce dortoir en mangrove fut détruit par de fortes marées l'année suivante, poussant ces oiseaux vers une autre mangrove plus à l'Est.

Le secteur des rizières est donc une zone extrêmement attractive et surtout ultra favorable à ces oiseaux qui y trouvent de

nombreux sites d'alimentation avec les vasières, les canaux, les parcelles en eau riches en poissons, grenouilles ou invertébrés.

La savane Sarcelle et les mangroves attenantes leur permettent de se rassembler en toute quiétude pour la nuit ou potentiellement de constituer des colonies de

reproduction sur ces sites inaccessibles, comme c'était le cas en 2007 et 2008.

L'ensemble de ce site draine probablement une très grande partie de la population d'aigrettes de tout l'Ouest de la Guyane. Il est donc d'une importance cruciale pour le soutien et le maintien d'une telle population.

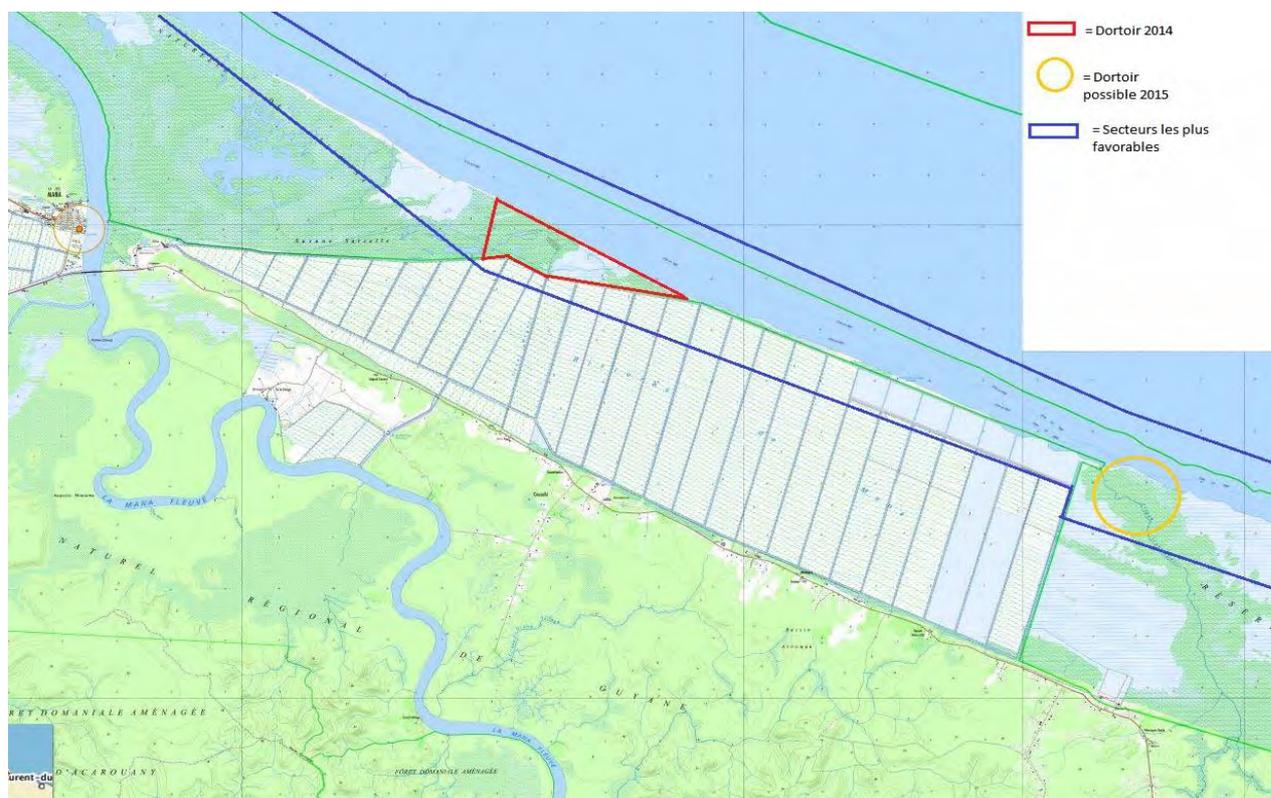


Figure 26 : Aigrettes neigeuses, bleues et tricolores

Résultats casiers 23 à 28

Nous avons constaté que peu de petites aigrettes fréquentent ces casiers. Ceci est étroitement lié à la fermeture par la végétation de ces parcelles ainsi que de l'ensemble des canaux. Seule une dizaine d'individus au sein même de la zone sont présents quotidiennement et il s'agit principalement de l'Aigrette neigeuse. Ce constat semble normal, ces oiseaux ont besoin d'eau plus ou moins claire permettant de

pêcher ou chasser, elles ne retrouvent donc pas actuellement des conditions satisfaisantes pour s'alimenter. Les données concernent plutôt des aigrettes au repos en journée.

A l'inverse, le fond de ces parcelles contre le front de mer et la mangrove sont encore très attractifs. Ceci est uniquement lié aux vasières, présentes juste derrière la zone de mangrove.

Grande Aigrette

Ardea alba

Description

La Grande Aigrette fréquente toutes les zones humides de Guyane avec une prédilection pour les prairies en eau et les marais. Elle est courante en Guyane dans ces milieux humides.

Les rizières lui sont donc tout à fait favorables. A l'inverse des 3 petites Aigrettes, celle-ci apprécie l'intérieur même des rizières que ce soient les canaux en eau ou bien les casiers herbacés. Elle s'adapte plus facilement aux milieux fermés par la végétation ou elle chasse probablement des grenouilles et des rongeurs.

Elle exploite donc ainsi quasiment toute les parcelles ainsi que le bord de mer, à l'inverse elle est bien moins présente sur les vasières. Elle peut constituer des rassemblements le long des canaux de plusieurs centaines d'individus. C'est dans les rizières, et probablement dans les marais de Kaw, que la densité de la grande aigrette est la plus forte en Guyane.

Le soir, elle a le même comportement que les autres Aigrettes. Elles se rassemblent en de nombreux vols afin de rejoindre le dortoir mixte. Le maximum fut dénombré sur le dortoir de 2014 avec une estimation de plus de 1000 individus. Ceci confirme bien que les rizières drainent aussi la quasi-totalité de cette espèce pour l'Ouest de la Guyane.

Cette espèce utilise donc en journée l'ensemble du polder et le soir les parties en mangroves. Suivant la saison on peut estimer que plusieurs centaines d'individus à plusieurs milliers exploitent l'ensemble du site.



« 155 données, maximum 1000 individus pour un site »

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce déterminante ZNIEFF pour la nidification

Résultats casiers 23 à 28

Bien présente dans chaque parcelle mais souvent isolément, aucun rassemblement important ne fut constaté sur la période d'étude. Cette espèce semble être la moins affectée par l'augmentation du couvert végétal dans les parcelles. Toutefois les effectifs sont probablement réduits par ce fait, entre une dizaine d'individus à une vingtaine au total sont présents quotidiennement et souvent au repos dans les haies de Moucoumoucou.

Ceci laisse à penser que les casiers où la végétation est trop haute ne lui sont pas favorables et que ce site pourrait accueillir une population bien plus conséquente.

Héron cocoi

Ardea cocoi

Description

Ce grand héron aux mœurs plutôt solitaires ne forme que très rarement des groupes. Il fréquente toute les zones humides du littoral et parfois les prairies herbeuses. Dans le polder des rizières il est commun toute l'année mais avec des effectifs souvent faibles. Il affectionne particulièrement les parcelles en eau et les bords des canaux et ne fréquente que très rarement les vasières.

Il est donc observé régulièrement çà et là suivant la disponibilité en eau. La plupart des données concerne 1 à 2 individus sur le même lieu. Seule une donnée de 6 individus ensemble a été notée. Nous pouvons estimer que quotidiennement 10 à 20 individus sont présents sur l'ensemble du polder. Il ne semble pas se rassembler dans le dortoir mixte pour la nuit. En 2005, une colonie de reproduction de ce grand héron avait été découverte dans une section de mangrove âgée de la réserve naturelle dans la savane Sarcelle. Une trentaine de nids y était alors comptabilisés.



« 77 données, maximum 6 individus pour un site »

Statut : Protégé

UICN : VU

Espèce déterminante ZNIEFF

Résultats casiers 23 à 28

Peu de données ont été obtenues lors de l'étude. Cette espèce est tout de même présente sur ce secteur mais généralement un seul individu observé pour 6 parcelles. Ce site ne semble pas lui convenir du moins pour chasser ou pêcher. Les niveaux d'eau trop bas et la végétation dense ne lui sont pas très favorables.

Héron garde-bœufs

Bubulcus ibis

Description

Ce petit héron est présent sur l'ensemble du littoral en particulier dans les pâturages et prairies. La base de son alimentation est constituée d'insectes de toutes sortes qu'il capture en suivant le bétail, éventuellement d'autres oiseaux ainsi que les tracteurs ou les moissonneuses. Perché sur le dos des bovins, il les débarrasse au passage de leurs parasites.

Cette espèce est, avec la Grande aigrette, la plus courante des rizières. Elle affectionne notamment les parties pâturées par le bétail proches de la route départementale. Les observations concernent généralement des petits groupes d'une centaine d'oiseaux disséminés sur le polder.

Ce héron s'accommode mieux que les autres des endroits secs ou labourés. Il est donc observé un peu partout dans les rizières.

Les grands groupes se forment généralement au moment des fauches de riz ou lors des labourages de terre. Ces regroupements peuvent parfois compter jusqu'à un millier d'individus et sont donc étroitement liés à l'activité rizicole (fig.27).

Le soir venu, les oiseaux des rizières et surtout des alentours regagnent le dortoir mixte en mangrove. Lors des comptages en 2014 sur le dortoir mixte, nous avons estimé à près de



« 78 données, maximum estimé 10 000 individus sur le dortoir et un groupe de 1 000 oiseaux dans les rizières »

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce déterminante ZNIEFF pour la nidification

10 000 individus de cette espèce. Depuis, le dortoir semble se situer plus à l'Est. La plupart des vols proviennent de Mana et surtout du ranch de « Terre rouge » situé en face des rizières, de l'autre côté de la route départementale.

Sa présence dans le polder est étroitement liée à l'activité agricole et surtout à l'élevage de bétail. Le dortoir draine incontestablement une très grande partie des effectifs de l'Ouest guyanais. Ce polder, le maintien de l'élevage de bovins ainsi que la présence de la mangrove en bord de mer sont donc cruciaux pour le maintien de cette espèce.

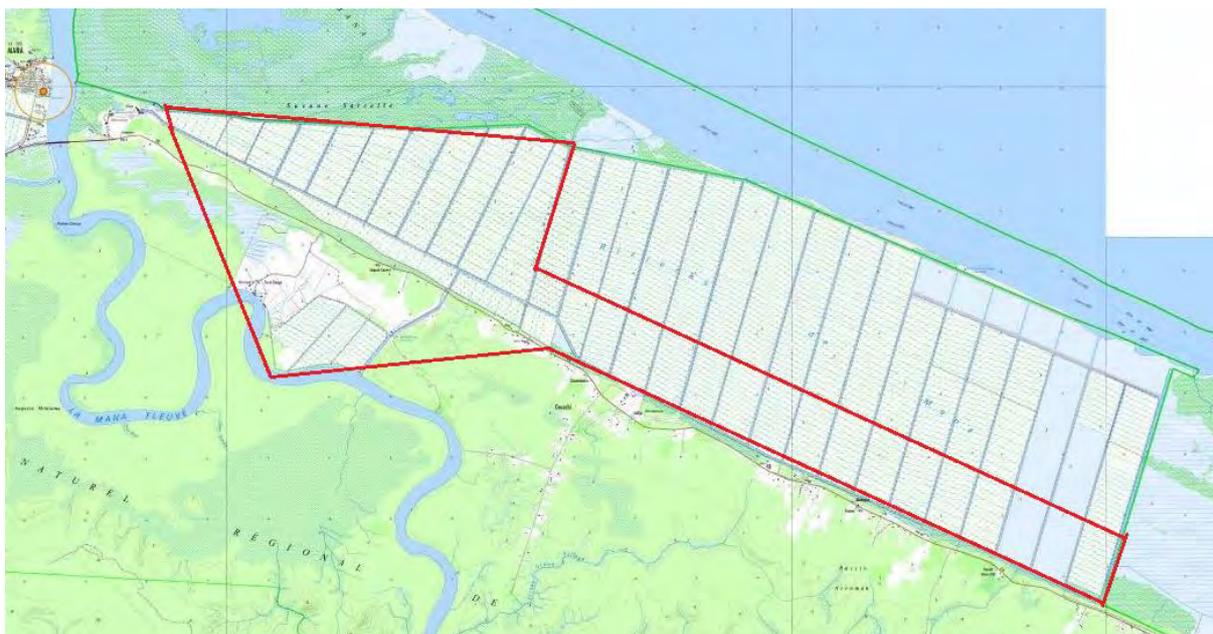


Figure 27 : Répartition principale du Héron garde-bœufs

Résultats casiers 23 à 28

L'activité agricole sur ce site est très faible, il y a juste un peu de pastoralisme avec une dizaine de zébus. Ce héron est donc constamment présent sur ces parcelles mais

en petite quantité de 10 à 20 individus. Ils sont généralement réunis à l'entrée des casiers, là où le bétail est le plus souvent concentré.

Héron strié

Butorides striata

Description

Il est commun sur tout type de zones humides du littoral, préférentiellement avec de la végétation dense, jusqu'aux fossés des bords de routes.

Il est très répandu dans les rizières où il apprécie pour nicher les bordures végétalisées des canaux ainsi que les grandes haies de Moucou-moucou. Par contre, pour pêcher ou chasser il utilise surtout les parcelles où le niveau de l'eau est assez bas avec de la végétation plus clairsemée. Il s'adapte toutefois à des zones plus fermées.

Ce petit héron qui ne niche pas nécessairement en colonie s'observe généralement par paire ou isolément. Par contre, son territoire relativement petit lui confère des densités assez importantes lorsque l'ensemble de ces exigences en matière d'habitats sont réunies.

Il est présent sur l'ensemble du polder avec des effectifs plus importants le long des canaux d'irrigations et cela jusqu'aux parcelles de bord de mer. Nous pouvons estimer la population à plus de 60 couples sur ce polder. Il ne fréquente pas les vasières et peu la mangrove, du moins sur ce site.

Il n'y a pas d'enjeu majeur sur cette espèce très commune en Guyane, mais les effectifs



« 107 données, maximum de 10 à 30 individus sur le même site »

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

des rizières sont suffisamment conséquents pour être pris en considération.

Résultats casiers 23 à 28

Le Héron strié est le plus répandu des Ardéidés de cette partie des rizières, il est présent sur l'ensemble des zones prospectées avec des densités importantes par endroit, notamment le long du casier 28 où plus de 30 individus ont été notés. A l'inverse des autres hérons celui-ci s'adapte plutôt bien à la végétation dense, du moment qu'il y ait encore de petites zones en eau accessibles. Il est très probablement nicheur dans ces casiers.

Bihoreau gris

Nycticorax nycticorax

« 45 données, maximum 230 individus sur le même site »



Statut : Protégés

UICN : LC

Espèces déterminantes ZNIEFF pour la nidification

Bihoreau violacé

Nyctanassa violacea

« 28 données, maximum 30 individus sur le même site »



Description

Ces deux hérons ont des mœurs crépusculaires ou nocturnes, ils vivent essentiellement dans les mangroves du littoral où ils sont abondants.

Il en va de même pour le secteur des rizières où la majeure partie des données proviennent des boisements de palétuviers et des vasières. Parfois ils utilisent aussi les haies de Moucoumoucou non loin de la mer comme zone de repos pour la journée (voir carte Bihoreaux gris et violacé). Ces deux espèces cohabitent souvent ensemble et forment des colonies mixtes.

Ces bihoreaux sont sans doute assez communs mais leur écologie essentiellement nocturne rend difficile l'évaluation de leurs populations. Ils sont probablement nicheurs dans les mangroves en bord de mer. A la nuit tombée les oiseaux quittent la mangrove et certains partent vers les rizières. Nous

pouvons donc supposer que certaines parcelles en eaux leurs sont favorables pour s'alimenter, notamment lorsque les vasières sont recouvertes par les marées hautes.

L'augmentation depuis quelques années de la surface de palétuviers a dû favoriser le développement de leurs effectifs. Les comptages ou observations ont souvent lieu au crépuscule et sans lumière, rendant ces deux espèces non différenciables. Le comptage maximum fut obtenu en 2004 avec plus de deux cents individus à la sortie d'une mangrove. En moyenne les données montrent que 30 à 50 oiseaux sont régulièrement présents, cet effectif étant clairement sous-évalué.

L'habitat de ces deux espèces étant réparti sur l'ensemble du littoral, les rizières de Mana ne semblent pas être un enjeu capital pour ces deux hérons.

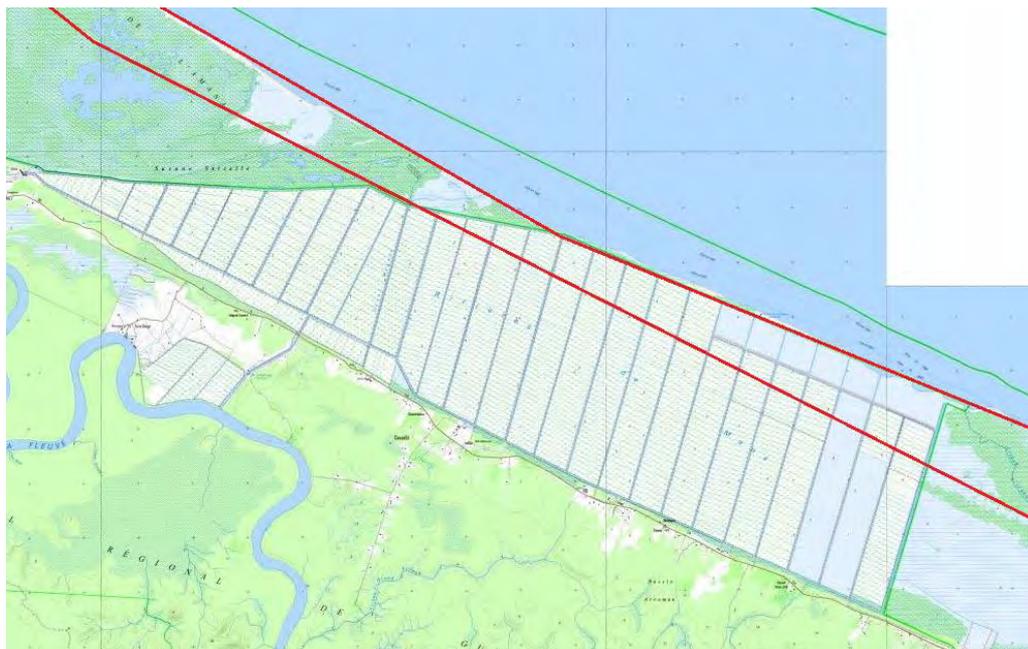


Figure 28 : carte des secteurs les plus favorables aux Bihoreaux gris et violacé

Résultats casiers 23 à 28

Deux observations attestent de leurs présences dans la zone mais aucun comptage de nuit n'a été réalisé. Les mangroves et les

grandes haies de Moucou-moucou présentes sur le front de mer sont indéniablement favorables à ces deux espèces.

Savacou huppé

Cochlearius cochlearius

Description

Le Savacou huppé est un héron très proche des bihoreaux aussi bien physiquement que biologiquement. Il est peu courant voir rare en Guyane où il fréquente les grands marais, notamment les marais de Kaw-Roura où une colonie de plusieurs centaines de couples est connue. Il affectionne probablement aussi les mangroves. Il est exclusivement nocturne ce qui rend sa détection très difficile. Il est possible que cette espèce soit plus courante qu'il n'y paraît.

Le site des rizières a tous les attributs favorables à la présence de ce héron nocturne comme en atteste cette unique observation faite de nuit en 2012 sur un chemin du casier 19.



« 1 donnée »

Statut : Protégé

UICN : NT

Espèce déterminante ZNIEFF

Petit Blongios

Ixobrychus exilis

Description

Il s'agit du plus petit héron de Guyane et d'un des plus discrets. Il vit principalement dans les marais où la végétation herbacée est haute ou arbustive. Ce type de biotope particulier limite fortement son aire de répartition en Guyane. Cette espèce est donc localisée et peu commune. La zone la plus favorable dans notre département est le marais de Kaw-Roura où il existe une belle population.

Les parties non exploitées des rizières qui sont reprises par une importante couverture végétale lui sont favorables, notamment les casiers de l'Est et les bordures du canal principal. Pourtant ce petit héron n'a été observé qu'à 6 reprises, ce qui est vraiment peu par rapport à la qualité du milieu disponible. Ceci peut être expliqué par ses comportements de camouflage et sa grande discrétion. En effet ce héron ne décolle que rarement, il préfère se faufiler dans la végétation ou rester immobile, le rendant quasiment invisible. La majeure partie des



« 6 données, maximum 1 individu »

Statut : Protégé avec habitat

UICN : NT

Espèce déterminante

données proviennent du canal principal où il pourrait être nicheur. Cette espèce méritera des prospections spécifiques à l'aide de repasse du chant la nuit. Malgré la faiblesse des données obtenues, la population sur ce site doit être bien plus conséquente qu'il n'y paraît. Le maintien de la végétation haute dans certaines parcelles ou en bordure du grand canal semble indispensable au maintien de ce héron (fig.29).



Figure 29 : carte des habitats préférés du Petit Blongios

Résultats casiers 23 à 28

Lors de cette étude deux observations ont été réalisées sur ces parcelles, il s'agit d'un mâle adulte en bordure du canal principal proche de la route et d'un individu en vol au milieu du

casier 28. Comme nous l'avons déjà expliqué dans le texte général, cette partie des rizières est la plus favorable à l'espèce.

Butor mirasol

Botaurus pinnatus

Description

Ce héron est uniquement présent dans les marais herbacés ou les savanes humides de la bande côtière. Il est probablement assez commun dans les marais de Kaw-Roura et nettement plus localisé à rare sur les marais de Yiyi ou les rizières de Mana. La raréfaction en Guyane de son habitat en fait une espèce à statut critique. Sa détection n'est pas aisée car il se tient souvent immobile dans la végétation dense et vole peu. Son plumage très mimétique renforce cette discrétion. Il a donc besoin pour vivre de grandes étendues aquatiques riches en poissons et en batraciens, avec une végétation importante.

Les rizières par endroit sont très favorables à cette espèce, en particulier les premières parcelles des casiers ainsi que tout le secteur à l'Est qui n'est plus exploité depuis plusieurs années. Un maximum de 6 individus a été comptabilisé sur un casier, entre le casier 20 et le casier 27. Le reste des données concerne souvent des oiseaux isolés. Ce héron ne forme pas de colonie et ne se rassemble pas, d'où un nombre important d'observations unitaires. Il est difficile d'estimer sa population mais nous pouvons imaginer que de 5 à 10 couples sont présents dans les rizières de Mana (voir carte



« 15 données, maximum 6 individus sur un casier »

Statut : Protégé avec habitat

UICN : CR

Espèce déterminante ZNIEFF

périmètres favorables au Butor mirasol). Ce site est donc le deuxième plus important de Guyane après les marais de Kaw-Roura.

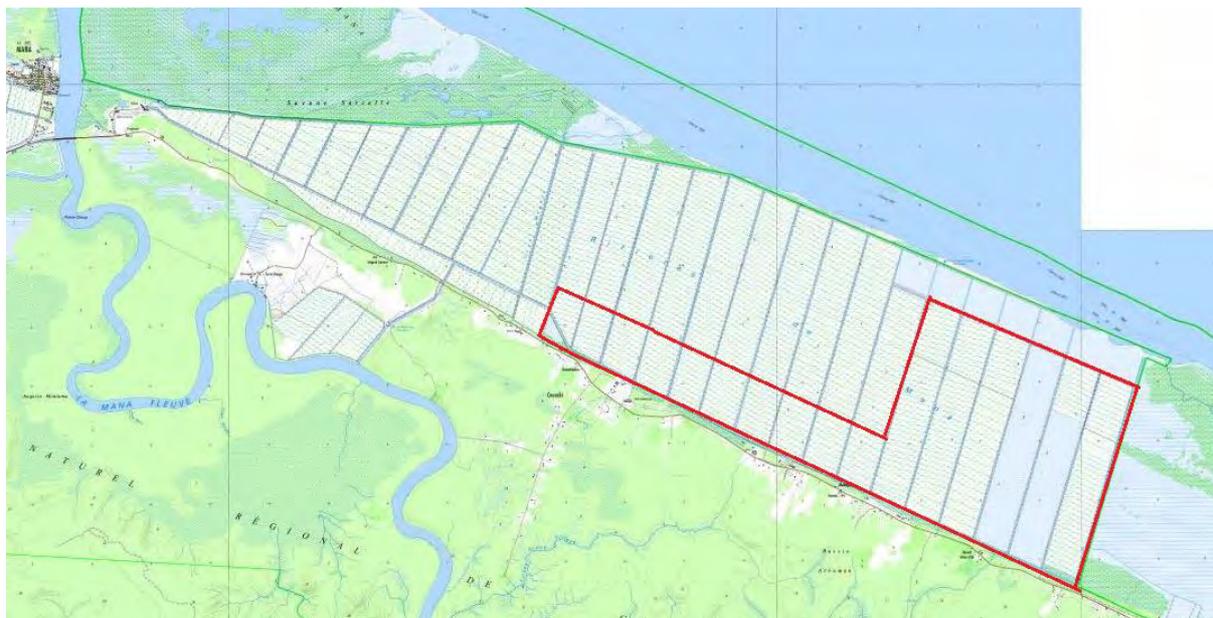


Figure 30 : carte des périmètres favorables au Butor mirasol

Résultats casiers 23 à 28

Pendant cette étude cette espèce a été observée à chaque passage sur ces parcelles où un maximum de 3 individus le même jour a été noté. La zone est particulièrement favorable à ce héron car ce biotope réunit toutes les conditions optimales pour son alimentation ou sa reproduction. La majeure

partie des effectifs des rizières se concentre sur ce secteur. Les enjeux de conservation sont donc forts et importants à l'échelle du département. Il faudra veiller en cas de gestion ou d'aménagement de cette zone de bien sauvegarder une partie de ses habitats préférentiels.

LES CICONIIDÉS

Tantale d'Amérique

Mycteria americana

Description

Le Tantale est une espèce de cigogne exclusivement migratrice, peu commune à rare en Guyane. Il recherche pour ces haltes migratoires de grandes zones ouvertes de type marais ou pâturages. Il peut former des groupes assez importants et leurs formations de « vol en V » est caractéristique. La surface plate et importante des rizières lui procure une belle zone de stationnement. La plupart des données obtenues concerne de petits groupes de 3 à 10 individus et parfois plus, comme ces 3 comptages de juillet 2015, avec 38 individus puis 50 et un dernier de 60. Le passage semble plus conséquent de juillet à novembre. Les rizières sont une des rares zones où cette espèce est régulièrement vue et surtout où elle stationne.



« 18 données, maximum d'un groupe de 60 individus »

Statut : Protégé

UICN : NT

Espèce déterminante ZNIEFF

LES THRESKIORNITHIDÉS

Spatule rosée

Platalea ajaja

Description

La Spatule rosée niche de façon très discrète au sein des colonies d'Ardéidés. Depuis quelques années elle semble plus commune et surtout plus régulière sur le littoral. Elle affectionne les vasières, les mangroves et les grands marais saumâtres.

Dans les rizières de Mana son observation est devenue de plus en plus courante et cela sur toute l'année avec des effectifs fluctuants suivant la saison (fig.31).

On peut voir nettement sur ce graphique que les effectifs les plus importants sont comptabilisés sur la période de mars à avril avec des maximums en plusieurs vols de 50 à 95 oiseaux. La plupart des données concernent des groupes en vol regagnant très probablement un dortoir situé à l'Est des rizières, en mangrove (voir carte des zones fréquentées par la Spatule rosée). Il est important de noter qu'en 2014, les Spatules rosées ne fréquentaient pas le dortoir mixte. Il n'est pas exclu qu'actuellement le nouveau dortoir à aigrettes et Ibis rouges se trouve au même endroit que celui des spatules. Certains oiseaux viennent tout de même s'alimenter



« 30 données, maximum 95 individu »

Statut : Protégé

UICN : EN

Espèce déterminante ZNIEFF pour la nidification

dans les casiers vaseux les plus proches de la mer et parfois plus à l'intérieur suivant le niveau d'eau des casiers.

Sa présence tout au long de l'année laisse entrevoir une possible nidification dans ce secteur, probablement dans une colonie d'Ibis rouge et que l'afflux en mars-avril correspond plus à des mouvements de populations. L'ensemble de ces éléments illustre bien que ce site est devenu le plus attractif de Guyane (fig.32).

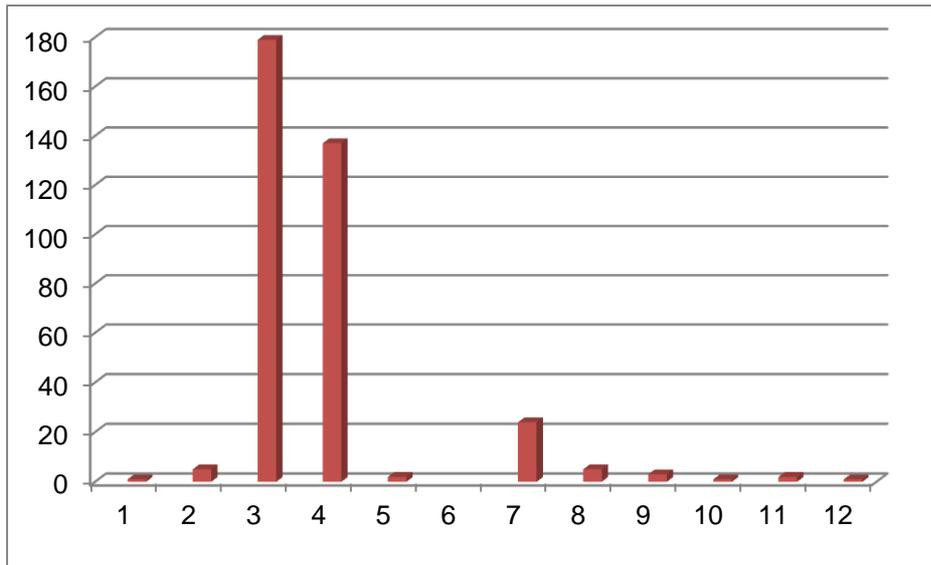


Figure 31 : nombre d'individus de Spatules rosées, cumulés par mois de 2010 à 2014



Figure 32 : carte des zones fréquentées par la Spatule rosée

Résultats casiers 23 à 28

Lors de cette étude, 3 observations ont été réalisées, avec un individu seul dans la partie de mangrove et deux vols de deux et trois oiseaux au-dessus des parcelles. Seules les

parties en bordure de mer lui sont favorables, le reste des casiers est trop envahi de végétation, ce qui ne lui permet pas de rechercher dans la vase son alimentation.

Ibis rouge

Eudocimus ruber

Description

Cette magnifique espèce patrimoniale et emblématique de Guyane est présente sur l'ensemble du littoral de notre département. Sa population avait anciennement chuté de manière alarmante jusqu'à disparaître du département au début des années 80, en raison d'une surchasse et des prélèvements abusifs de plumes pour la confection de fleurs artisanales. Depuis sa protection intégrale en 1986, ses effectifs semblent de nouveau s'être stabilisé à son niveau d'avant disparition.

Dans les rizières de Mana et les secteurs environnants, il fréquente assidument les mangroves, les vasières et certaines parcelles reprises par la mer où il est commun à marée basse. Il était nicheur à l'Ouest dans les mangroves de la savane Sarcelle en 2007 et 2008 et aussi probablement dans les mangroves de l'Est.

En 2014, les comptages effectués sur le dortoir mixte d'aigrettes ont permis d'évaluer la forte fréquentation de ce site par les Ibis rouges. Plus de 1 200 oiseaux chaque soir venaient s'y reposer. Comme nous l'avons déjà expliqué, actuellement ce dortoir est installé plus à l'Est, comme en attestent les



« 80 données, maximum de 1200 individus sur le dortoir »

Statut : Protégé

UICN : NT

Espèce déterminante ZNIEFF pour la nidification

nombreux vols d'Ibis rouges qui prennent cette direction le soir. Certains groupes d'Ibis rouges se mélangent aussi aux aigrettes sur des casiers plus intérieurs, lorsque l'eau est libre et riche en vase (fig.33)

Ce site est donc très important pour cette espèce qui y trouve des zones d'alimentation mais aussi des secteurs de repos sécurisés pour la nuit. Les rassemblements nocturnes drainent sans doute une grande partie des oiseaux du littoral de l'Ouest guyanais. Les rizières et leurs bordures jouent donc un rôle essentiel dans la biologie de cette espèce. Il est toutefois à déplorer que des actes de braconnage aient toujours régulièrement lieu.

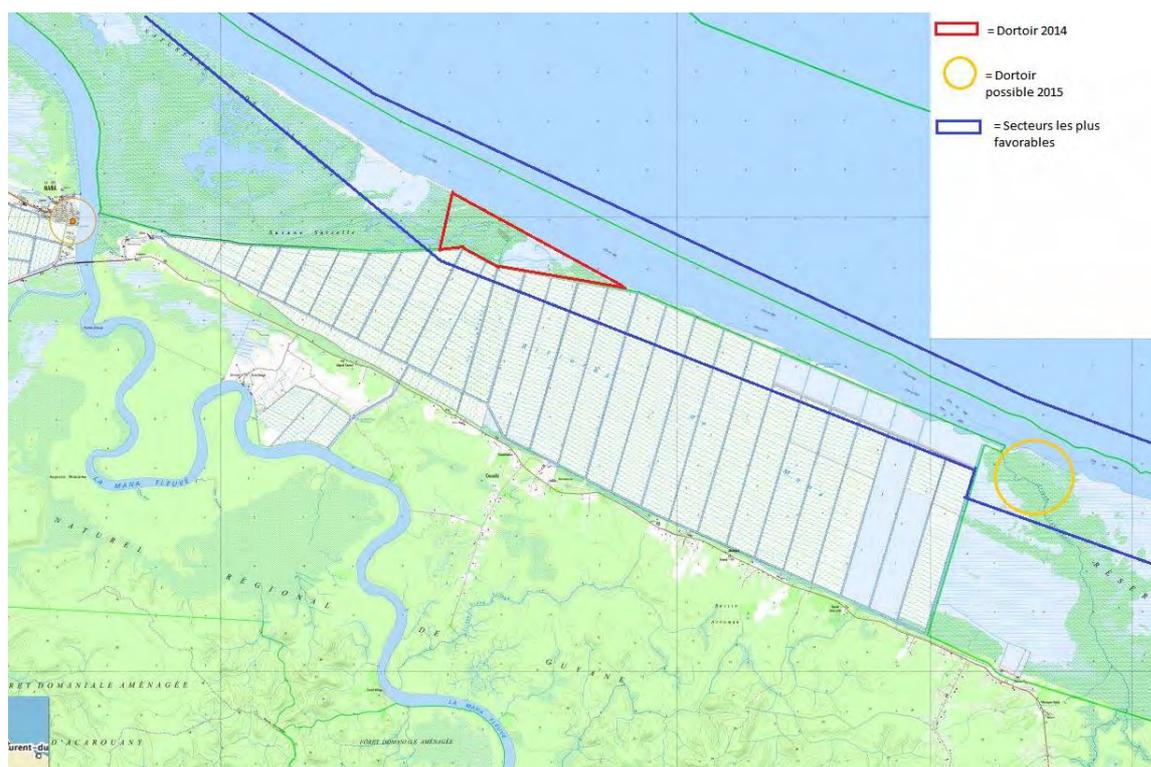


Figure 33 : carte des zones fréquentées par l'Ibis rouge

Résultats casiers 23 à 28

Cette espèce est totalement absente de l'intérieur de ces parcelles qui ne lui sont pas favorables, elle est par contre très bien représentée avec une cinquantaine

d'individus dans les dernières parcelles, reprises par la mangrove. Le soir venu, de nombreux vols passent sur ce secteur en direction du dortoir présumé.

Ibis vert

Mesembrinibis cayennensis

Description

Cet ibis est assez bien répandu et commun en Guyane. Il vit dans les forêts marécageuses et les bords de fleuves et rivières.

Ces mœurs très nocturnes en font un oiseau assez discret qui passe facilement inaperçu. Absent de l'intérieur des rizières il est probablement bien plus présent qu'il n'y paraît dans la partie marécageuse de la savane Sarcelle où l'unique donnée a été obtenue.

Cette faiblesse de données est probablement liée à l'absence de sortie nocturne pédestre le long de ce secteur.



« 1 donnée, d'un individu »

Statut : Protégé

UICN : NT

Espèce non déterminante

LES PHOENICOPTÉRIDÉS

Flamant des Caraïbes

Phoenicopterus ruber

Description

Cette espèce est rare, voir exceptionnelle en Guyane. Elle ne s'observe que sur le littoral, en particulier dans les vasières du bord de mer. Il s'agit uniquement de groupes en migration ou passage. Pour le moment, seulement 3 données concernent cet oiseau dans les rizières, du moins en bord de mer. Un groupe de 40 individus a été observé en mars 2013, 6 individus en mars 2014 et un groupe de 15 en juillet 2015.



« 3 données, maximum de 40 individus »

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

LES PHALACROCORACIDÉS ET ANHINGIDÉS

Anhinga d'Amérique

Anhinga anhinga

« 8 données, maximum 2 individus »



Statut : Protégés

UICN : VU

Cormorant vigua : Espèce déterminante ZNIEFF

Cormoran vigua

Phalacrocorax brasilianus

« 2 données, maximum 1 individu »



Description

Ces deux espèces piscivores ont besoin d'eau claire profonde et riche en poissons. Elles fréquentent plutôt les grands marais et les fleuves. Les rizières ne sont donc pas très favorables, seul les canaux entretenus peuvent leur permettre de pêcher. Il n'est

donc pas étonnant que seulement 8 données aient concernées l'Anhinga d'Amérique et uniquement 2 le Cormoran vigua. La savane Sarcelle est le seul site plus ou moins favorable aux Anhingas actuellement.

Résultats casiers 23 à 28

Lors de cette étude une donnée d'un Anhinga d'Amérique en vol atteste tout de même de sa

présence sur cette zone. Toutefois le site en question ne semble pas du tout favorable.

LES PODICIPÉDIDÉS

Grèbe à bec bigarré

Podilymbus podiceps

Description

Ce grèbe affectionne les bassins d'eau douce entourés de végétation. Il est rare en Guyane, principalement connu des étangs de Kourou et du marais de Yiyi. Cette espèce plongeuse chasse de petits poissons ou des invertébrés, elle a donc besoin d'une certaine profondeur d'eau pour vivre. Les rizières ne semblent pas très favorables à son implantation.

Toutefois, certaines années des parcelles restées en eau ont attiré cette espèce, avec notamment deux observations de groupes de 3 à 4 individus. La quasi-totalité des données ont été réalisées en août, septembre ou octobre et cette période correspond plutôt à des individus en déplacements.



« 5 données, maximum 4 individus sur le même site »

Statut : Protégé

UICN : EN

Espèce déterminante ZNIEFF pour la nidification

Sa nidification dans les rizières est cependant possible via le maintien d'un niveau d'eau minimum, à la bonne période sur des casiers à végétation éparse.

LES ANATIDÉS

Dendrocygne à ventre noir

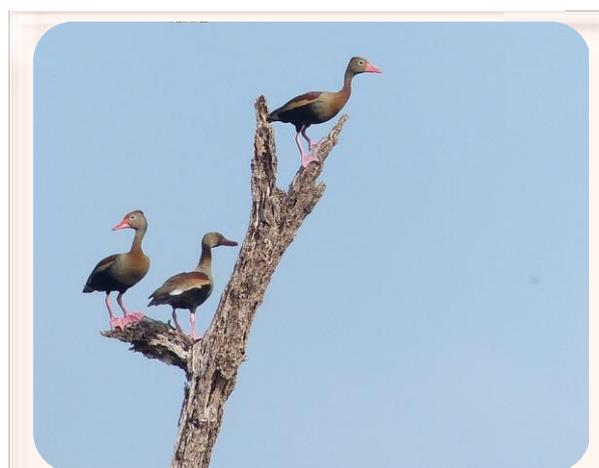
Dendrocygna autumnalis

Description

En Guyane les populations sont massivement réparties au nord-ouest où elles fréquentent les lagunes, les marais littoraux et les rizières. Ce canard est observé au lever du jour ou au crépuscule alors qu'il vole entre ses zones de nourrissage et ses lieux de repos, où il se perche souvent sur des arbres morts.

Les rizières et leurs alentours, notamment la savane Sarcelle, constituent le site le plus important de Guyane et surtout la seule zone de reproduction connue de l'espèce. Les comptages d'effectifs importants réalisés par la Réserve de l'Amana sur la savane Sarcelle sont a priori concentrés sur une période allant de mars à juin/juillet. Les plus gros groupes observés comptaient environ 900 et 700 individus, respectivement en mars 2014 et mai 2015. Cependant, l'accessibilité à leur secteur de prédilection (Caïman mouri) devient relativement compliquée dès le début de la saison sèche, en raison de la baisse du niveau de l'eau. Il est donc possible qu'une partie des données de présence manque.

Les comptages faits par le GEPOG au sein même des rizières sur la même période 2014/2015 démontrent aussi d'une activité importante de cette espèce dans les parcelles des rizières en eau, soit en bord de mer soit parfois dans des zones plus végétalisées. Par contre ces comptages indiquent un net



« 44 données, maximum 882 individus sur le même site »

Statut : Non Protégé

UICN : CR (n) EN (v)

Espèce déterminante ZNIEFF

décalage avec ceux effectués sur la savane Sarcelle. En effet, les oiseaux semblent se rabattre sur les rizières après la période de nidification. D'août à octobre ils sont probablement moins courants dans le secteur de la savane Sarcelle.

Toutefois les effectifs des rizières sont nettement moindres que sur Caïman mouri, le maximum étant de 150 individus. On peut déduire que ce canard est présent de mars à octobre. Mais quelle est la part d'oiseaux locaux potentiellement nicheurs de celle des oiseaux migrateurs ? Il est difficile pour le moment de répondre à cette question. On peut juste imaginer que la part de migrateurs doit être nettement plus importante que celle des locaux.

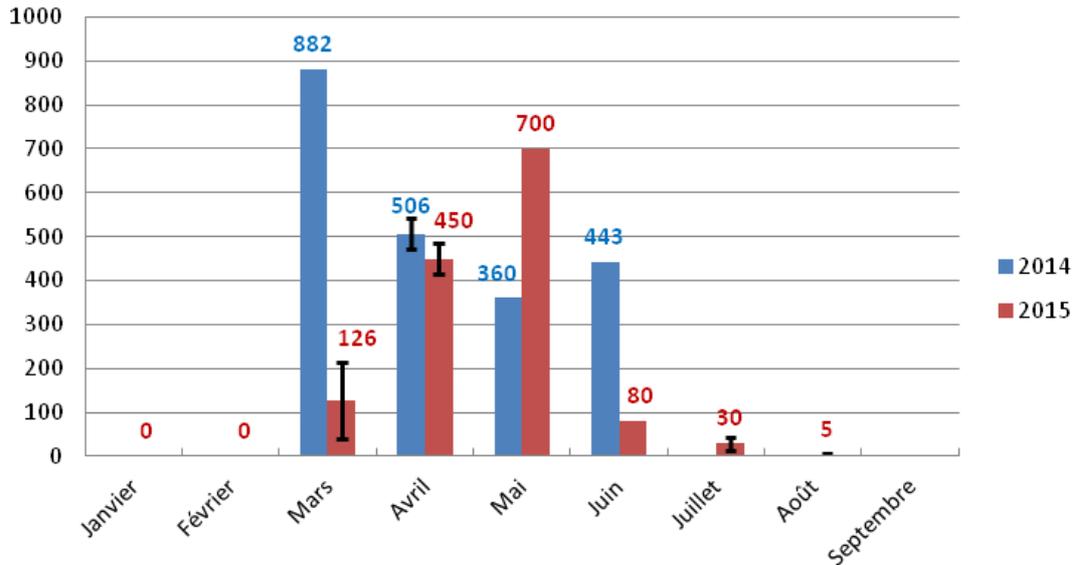


Figure 34 : Nombre de Dendrocygnes à ventre noir observés par sortie sur le secteur Caïman Mouri - issu du rapport « Bilan canard RNA 2014/2015 – RNA »

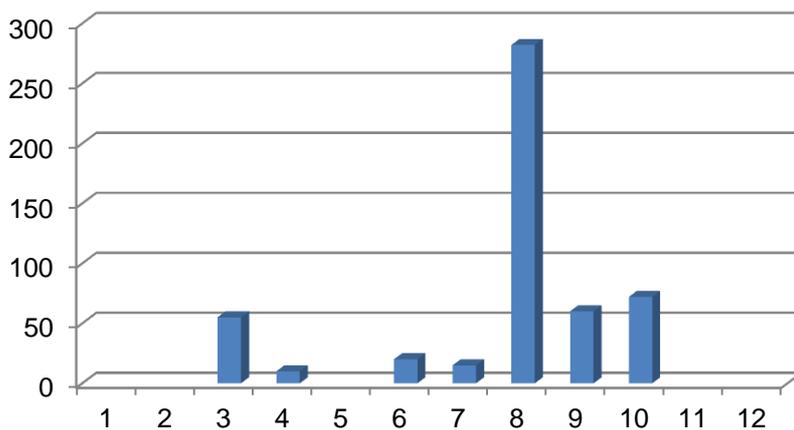


Figure 35 : nombre de Dendrocygnes à ventre noir observés dans les rizières 2014/2015

Les mouvements nocturnes les plus significatifs ont lieu entre leur zone de reposoir « savane Sarcelle » et les parcelles de 1 à 10 qui sont en culture. Les jeunes pousses de riz sont alors très appréciées par ce canard, ce qui peut engendrer un conflit avec le riziculteur (voir secteurs préférentiels du Dendrocygne à ventre noir).

L’observation de jeunes non volants sur les rizières de Mana par les chasseurs locaux (Morey-Rubio, 2014) et sur la savane Sarcelle par l’équipe de la réserve (des groupes de 11 et 13 poussins ont pu être observés le 21 août

2015 sur le secteur de 3 lacs lors d’un suivi en canoë) confirme la reproduction de cette espèce sur la zone. Selon les chasseurs de Mana, la période d’incubation s’étalerait d’avril à juillet (Morey-Rubio, 2014).

Ces données constituent une preuve certaine de sa nidification dans le secteur des rizières et surtout les seules de Guyane.

En outre, cette espèce gibier subit manifestement une très forte pression cynégétique. Il est difficile d’obtenir des chiffres fiables dans le temps. Il est donc difficile d’évaluer l’impact que la chasse.

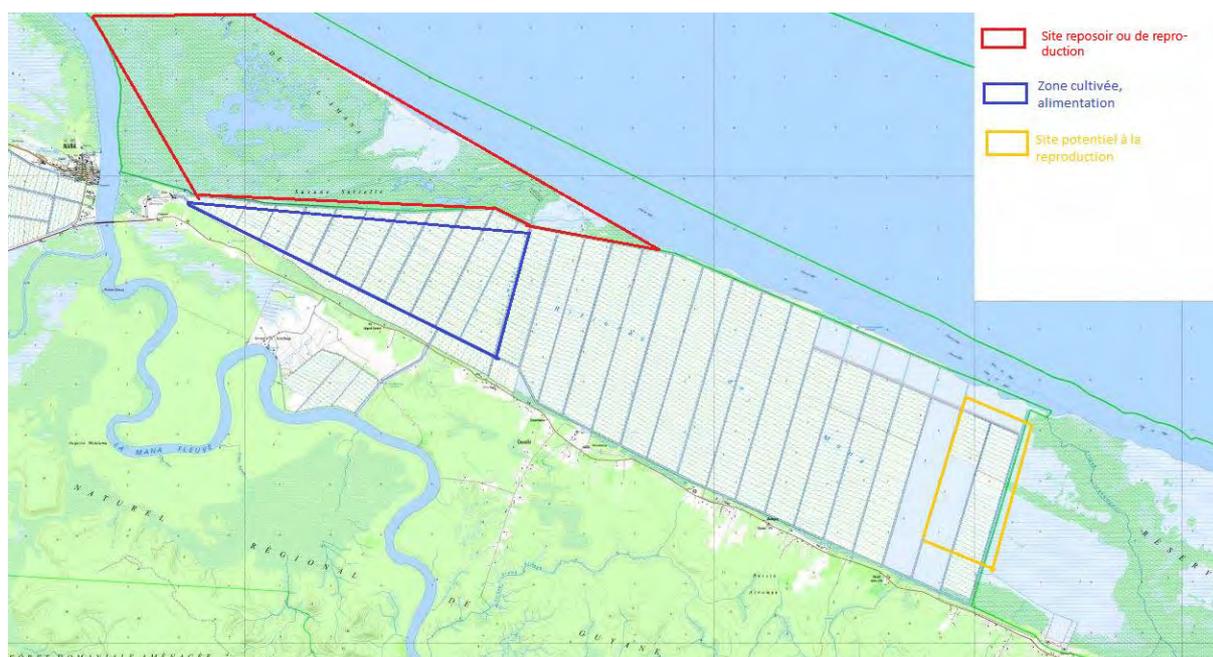


Figure 36 : carte des secteurs préférentiels du Dendrocygne à ventre noir

Résultats casiers 23 à 28

Les parcelles étudiées cette année ont révélé la présence d'une petite population de Dendrocygnes à ventre noir, ce qui est tout à fait intéressant pour l'Est des rizières. Une vingtaine d'oiseaux observés en juin formaient manifestement des couples dont certains étaient posés sur des arbres en bordure de parcelle 28. Un mois plus tard, en juillet, 5 individus dont deux couples étaient encore présents. Ces deux données peuvent laisser entrevoir une possible reproduction. Suite à ces deux observations, 70 oiseaux étaient présents en novembre et 7 en octobre.

Ce site est donc favorable à l'installation de ce canard, en particulier les bordures le long de la parcelle 28. En effet, la configuration de cette parcelle, avec la présence de « bois canon » lui servant de perchoir, ainsi que les parties encore en eau en juin et juillet, lui sont indispensables. Ceci-dit nous n'avons pas eu de preuve certaine de reproduction. Il faudra bien évidemment dans l'avenir sauvegarder ce type de biotope.

Dendrocygne fauve

Dendrocygna bicolor

Description

Ce canard est homologable en Guyane, c'est-à-dire que cette espèce est très rare avec moins de 10 données dans notre département. Sa biologie est comparable au Dendrocygne à ventre noir, il fréquente le même type d'habitat.

3 données proviennent du secteur des rizières, 4 individus en août 2015 au centre du polder, 7 oiseaux posés en octobre 2014 toujours au centre des rizières et une donnée provenant de la savane Sarcelle transmise par des chasseurs de 13 individus, dont 2 prélevés.

*Pas d'image de
Dendrocygne
fauve*

« 3 données, maximum de 13 oiseaux »

Statut : Non Protégé

UICN : CR

Espèce non déterminante

Malgré le faible nombre de contacts ce site est pour le moment le plus favorable à ce canard dont la présence est probablement liée aux attroupements des Dendrocygnes à ventre noir.

Pilet des Bahamas

Anas bahamensis

Description

Ce canard est principalement rencontré sur le littoral de l'Ouest guyanais où il fréquente les marais, les rizières et les vasières. Il s'agit d'une espèce peu courante pour notre département, sauf dans le secteur des rizières et de la Réserve naturelle de l'Amana.

Comme pour les dendrocynnes, ses effectifs sont plus importants sur la savane Sarcelle. La réserve a effectué des comptages sur ce site en 2014 et 2015.

D'après ces comptages (Fig.37), le Pilet des Bahamas semble présent toute l'année sur la savane Sarcelle et en particulier sur le secteur de 3 lacs. Les comptages réalisés en janvier n'ayant pas pu être réalisés, aucune donnée n'apparaît, mais cette espèce se rassemble à



cette période avec les groupes de Sarcelles à ailes bleues (en général entre 10 et 20% du groupe dans sa totalité). De même, les comptages aériens réalisés en novembre et décembre 2015, montrent que le Pilet des Bahamas est encore présent sur la savane Sarcelle en saison sèche. Les effectifs semblent donc être assez constants.

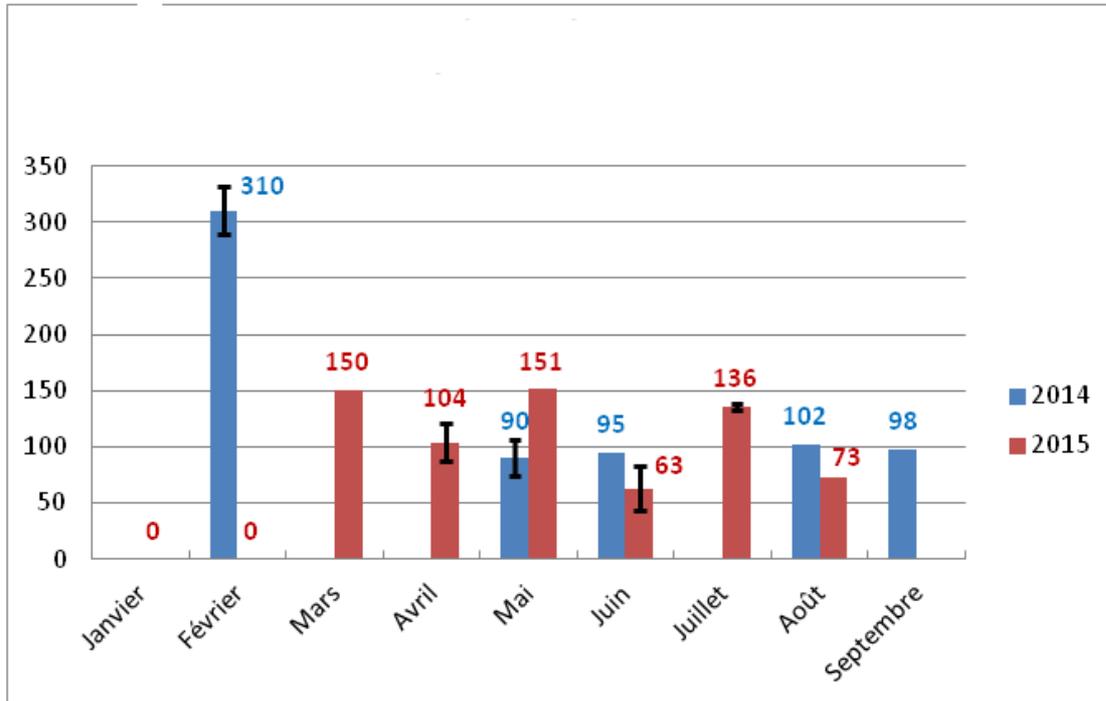


Figure 37 : nombre de Pilets des Bahamas sur le secteur de 3 lacs 2014/2015 RNA

Un pic a tout de même lieu avec un maximum atteint en février avec plus de 300 individus. Ces chiffres démontrent très nettement l'attraction de ce site unique pour les oiseaux. En effet, les données obtenues sur d'autres secteurs du littoral ne dépassent que rarement la dizaine d'oiseaux. Comme pour le Dendrocygne à ventre noir, il est difficile d'évaluer la part des oiseaux locaux et celle des migrants.

Les comptages faits par le GEPOG de 2014 à 2016 (fig.38) au sein même des rizières

montrent que les densités sont moindres que dans la savane Sarcelle, mais qu'il fréquente régulièrement çà et là les casiers en eau des rizières. Les groupes les plus importants avoisinent les 30 à 60 oiseaux.

Les rizières sont probablement des lieux de gagnage alimentaire, souvent utilisés de nuit (voir carte des sites occupés par le Pilet des Bahamas). Il est donc difficile d'estimer le rôle fondamental qu'apportent les casiers des rizières mais il est probablement crucial.

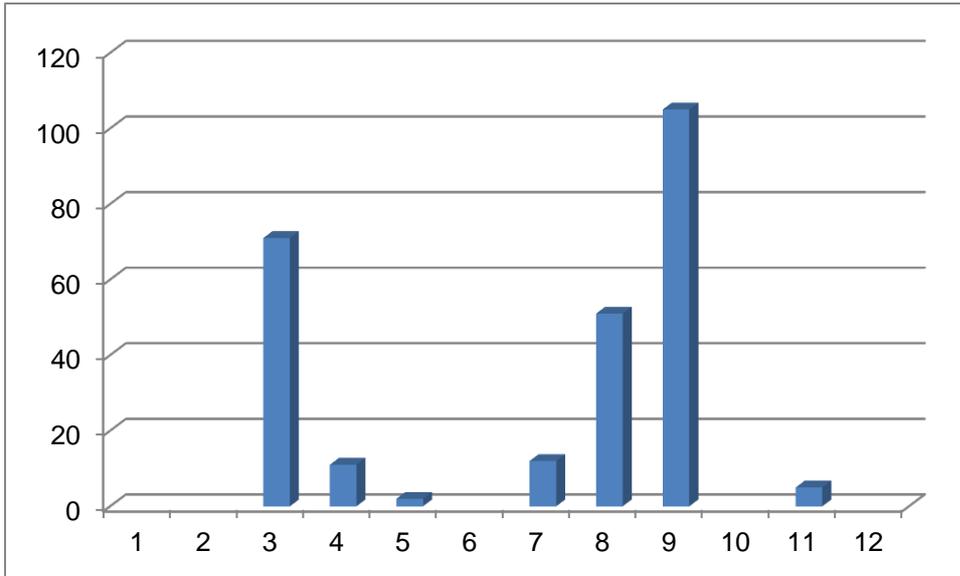


Figure 38 : graphique des comptages du Pilet des Bahamas dans les rizières de 2014 à 2016.

Les plus gros rassemblements ont lieu en mars et fin août/début septembre, ce qui peut correspondre à des oiseaux migrants.

de juvéniles ont également été réalisées (19 au total durant les 2 années de suivi, en août et septembre).

Cette espèce est de plus nicheuse dans la savane Sarcelle ce qui constitue actuellement le seul site connu de Guyane. Le suivi de la RNA sur les deux années 2014 et 2015 a totalisé près de 25 nids découverts de juin à septembre, avec un maximum de 10 nids en juillet. Plusieurs observations de poussins et

Cette espèce gibier subit également aussi une très forte pression cynégétique. Pour les mêmes raisons que l'espèce précédente, il est également difficile d'évaluer l'impact de la chasse sur cette espèce.

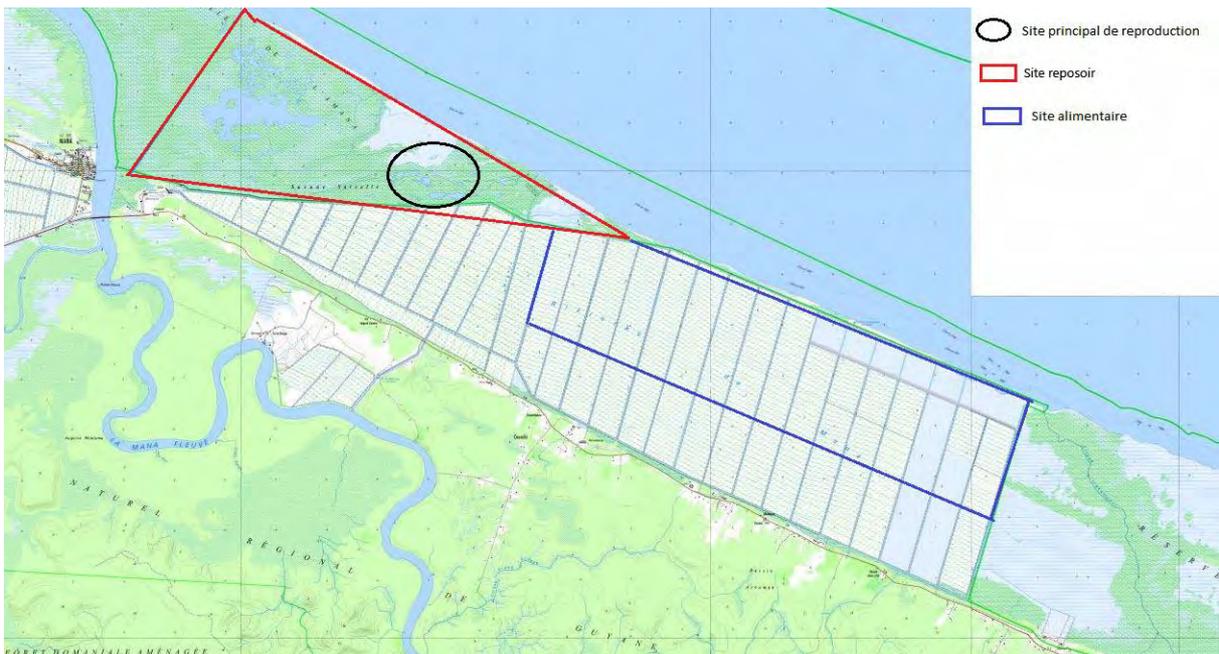


Figure 39 : carte des sites occupés par le Pilet des Bahamas

Résultats casiers 23 à 28

Aucune donnée sur les parcelles 23 à 28 durant l'étude, mais quelques individus ont été contactés à proximité. Le manque de zones ouvertes en eau leur est rédhibitoire. On peut imaginer suite à certains aménagements rendre cette partie des rizières bien plus attractive.

En conclusion le site de la savane Sarcelle et des rizières constitue le seul écosystème favorable à ce canard en Guyane. Les enjeux sur cette espèce sont donc importants.

Canard musqué

Cairina moschata

Description

Ce gros canard est assez courant en Guyane dans les zones marécageuses, les bords de fleuve, ou même dans les grands pâturages inondés. Il est réparti essentiellement le long du littoral de façon homogène. Toutefois ses densités sont relativement faibles car ce canard vit en groupe familiaux et ne forme pas de rassemblement.

Le Canard musqué est régulièrement observé, que ce soit dans les rizières ou sur la savane Sarcelle. Il est plus particulièrement présent sur les secteurs en eau où la végétation est assez importante et bien développée, notamment les parties où il y a présence de grands palmiers ou d'arbres, comme au bord du canal principal. En effet cet oiseau niche souvent en hauteur dans les embranchements de palmier ou bien dans des cavités au-dessus de l'eau. Les sites forestiers aquatiques sont donc prioritairement recherchés comme ceux



« 33 données, maximum 11 oiseaux sur un même site »

Statut : Protégé

UICN : NT

Espèce déterminante ZNIEFF

de la savane Sarcelle où la reproduction est attestée.

Les comptages de 2014 à 2015 dans la savane Sarcelle montrent que les effectifs semblent être constants tout au long de l'année, du moins pour les mois où les sorties en canoë sont possibles.

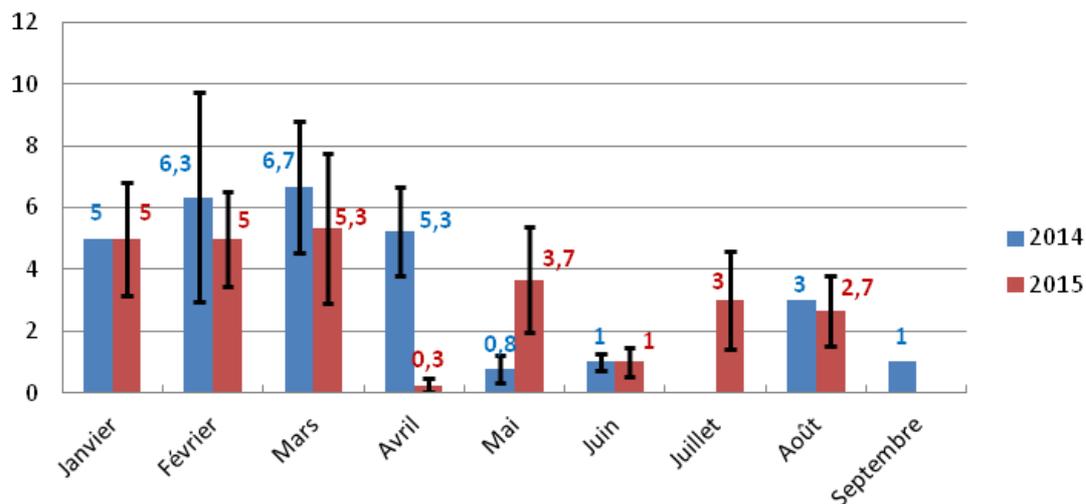


Figure 40 : nombre de Canards musqués observés par sorties dans les savanes Sarcelles 2014/2015 RNA

Deux années de suivi et les quelques observations de juvéniles ne sauraient faire ressortir une période de reproduction pour cette espèce. On peut simplement noter que les rencontres avec les poussins ont eu lieu entre les mois d'avril et juin 2014 et qu'une quantité importante de juvéniles volants a été comptabilisée au mois d'août 2015. 38 jeunes volants ont pu être ainsi comptabilisés. A noter que les observations de juvéniles volants n'apparaissent pas dans le graphique ci-dessus, qui ne regroupe que les observations d'adultes.

Il s'agit probablement du site de reproduction principal pour le secteur des rizières. Toutefois les parcelles à l'Est du polder semblent aussi très favorables à sa reproduction, ainsi que le canal principal (voir résultats casiers 23 à 28).

Cet oiseau est tout de même rencontré régulièrement dans ce polder sur divers casiers en eau avec une végétation abondante (fig.41). Le maximum a concerné un groupe familial de 11 oiseaux au centre des rizières en novembre 2009. Le reste des chiffres obtenus correspond plus à des couples isolés ou à de petits groupes de 4 individus.

On peut estimer à au moins une dizaine de couples reproducteurs présents sur cet écosystème, essentiellement répartis sur la savane Sarcelle.

Cette espèce protégée fait encore trop régulièrement l'objet d'actes de braconnage. Il est particulièrement difficile d'évaluer l'impact du braconnage sur cette espèce.



Figure 41 : carte des habitats préférés du Canard musqué

Résultats casiers 23 à 28

Nous avons observé cette espèce une seule fois sur ces casiers lors de cette étude, au fond du casier 28. Par contre d'anciennes observations notamment avec la présence de couples confirment que ce site a un potentiel certain. La forte végétation ne nous a pas

aidés car ce volatile ne décolle pas souvent et se camoufle aisément. La proximité de la forêt lui est favorable mais peut-être que le niveau de l'eau n'est plus assez important pour qu'il s'installe durablement.

Sarcelle à ailes bleues

Anas discors

Description

Cette petite espèce nord-américaine est uniquement de passage ou hivernante en Guyane, il s'agit donc d'un oiseau strictement migrateur. Elle recherche les zones marécageuses calmes et parfois les grands fleuves à l'intérieur.

L'espèce se reproduit en Amérique du Nord au cours de l'été, et migre vers le sud lors de la période hivernale. La Guyane semble être un lieu de regroupement transitoire, parmi beaucoup d'autres en Amérique du sud et dans les caraïbes.

La savane Sarcelle est encore une fois le site le plus utilisé par cette espèce, elle y trouve de grandes étendues d'eau calme qui lui servent de reposoirs, ainsi que de zones d'alimentation. La réserve naturelle de l'Amana a pratiqué un suivi sur deux ans.

Les observations des deux années de suivi sont synthétisées dans le graphique ci-

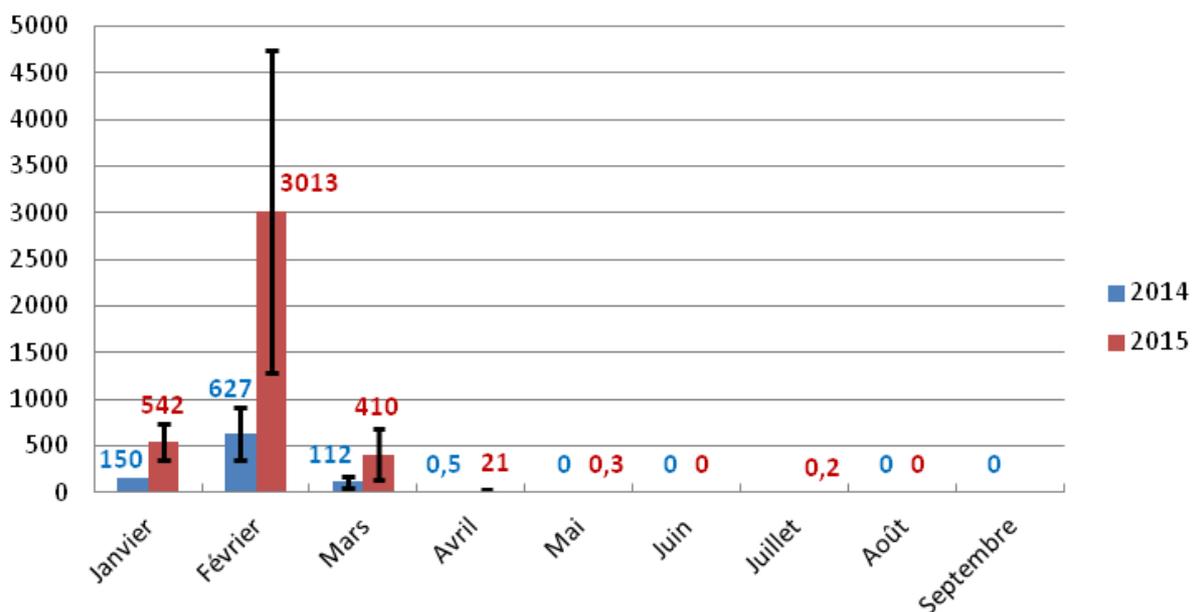


Figure 42 : Nombre de Sarcelles à ailes bleues observées par sorties dans les savanes Sarcelles en 2014/2015 RNA.



« 33 données, maximum 3013 individus sur le même site »

Statut : Non Protégé

UICN : NT

Espèce déterminante ZNIEFF

dessous. L'espèce étant migratrice, son temps de présence sur la réserve est relativement court, entre les mois de janvier et mars. Un pic se dessine au mois de février, avec notamment une observation simultanée de 3000 individus, en février 2015.

Quant aux rizières, elles sont également fréquentées par ce canard mais probablement plutôt de nuit que de jour, à des fins alimentaires. Ceci explique la faiblesse relative des comptages (voir graphique du cumul des comptages dans les rizières de la Sarcelle à ailes bleues de 2010 à 2016). On peut noter sur ce graphique que les premières Sarcelles à ailes bleues arrivent à partir de septembre et octobre en petits groupes de 4 à 10 individus. La présence d'oiseaux en janvier et février comme pour la savane Sarcelle confirme bien que cette espèce hiverne sur ce site. Elles utilisent dans ce polder n'importe quel casier du moment qu'il y a de l'eau, il est donc difficile de réaliser une carte de ces habitats préférentiels.

L'augmentation spectaculaire de fin février à mars, que ce soit sur les savanes Sarcelle ou

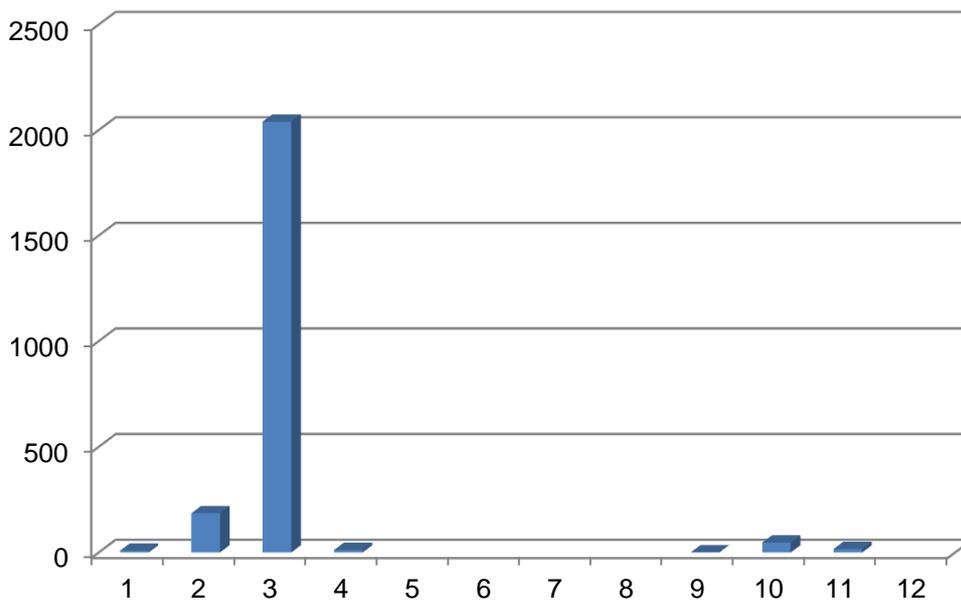


Figure 43 : graphique des comptages dans les rizières de la Sarcelle à ailes bleues de 2010 à 2016.

Cette espèce gibier subit probablement une des plus fortes pressions cynégétiques de ce site. Il est difficile d'obtenir des chiffres. Il est donc également difficile d'évaluer l'impact que la chasse a sur cette espèce.

Les données permettent d'estimer que 500 à 1 000 oiseaux hivernent sur ce site et que lors

de la migration pré-nuptiale plus de 1 000 à 1 500 couples se forment et y trouvent un endroit calme pour muer.

bien les rizières, correspond plus à une arrivée soudaine et massive d'individus migrateurs en court de remontée, ou en halte juste avant de remonter vers leurs pays d'origines. Le plus important comptage dans les rizières a été de plus de 1000 individus en un seul groupe en mars 2014.

C'est d'ailleurs à cette période que cette espèce pratique une mue importante et que les premiers mâles en plumage nuptial sont observés. C'est aussi à cette période que les couples se forment et lors des comptages on peut voir facilement que quasiment chaque mâle est accompagné de sa femelle. On peut donc parler d'un site capital pour la préparation à la migration active pré-nuptiale et d'une préparation à la future reproduction.

de la migration pré-nuptiale plus de 1 000 à 1 500 couples se forment et y trouvent un endroit calme pour muer.

Ce polder et ses alentours, avec notamment les marais de la savane Sarcelle, constituent un site unique en Guyane et d'une importance régionale et internationale forte.

Résultats casiers 23 à 28

La période n'étant pas favorable en terme de date pour cette espèce, seul le dernier passage en novembre a permis l'observation de 7 oiseaux. Cette observation a eu lieu sur la seule parcelle favorable à ce canard, au fond

du casier 23, qui a encore une surface en eau acceptable pour ce type d'oiseau. Le reste de la zone ne peut pas satisfaire aux exigences de ce canard qui a besoin d'une importante surface d'eau.

Érismature routoutou

Nomonyx dominicus

Description

Ce canard plongeur est une espèce rare et surtout très discrète en Guyane. Il fréquente uniquement les zones humides de type marécage ou étang avec une importante végétation. Quelques observations sur des fleuves ont également été réalisées.

Les rizières semblent être un site idéal pour cet anatidé, mais pour le moment il n'y a que peu d'éléments pour étayer cette supposition. Les 3 observations proviennent de casiers en eau avec une forte présence de végétation. On peut tout de même citer une observation d'un mâle avec cinq femelles ou jeunes en avril 2014.

Résultats casiers 23 à 28

Les parcelles 23 et 28 sont un des secteurs très favorables. Pour le moment nous n'avons obtenu qu'une seule donnée d'un couple,



« 3 données, maximum 6 individus »

Statut : Protégé

UICN : VU

Espèce déterminante ZNIEFF

mais à une saison favorable pour la reproduction, au mois de juin 2016.

LES CHARADRIIDÉS

Pluvier bronzé

Pluvialis dominica

Description

Cette espèce se reproduit au-dessus du cercle polaire du nord des Etats-Unis et du Canada. Il niche dans la toundra arctique ou subarctique, dans les vallées à végétation basse faite de mousse et de lichen.

Chaque année il migre vers le sud de l'Amérique du Sud, soit plus de 10 000 Kilomètres, pour passer l'hiver. Lors de ces mouvements migratoires cette espèce peut former de grands groupes de plusieurs centaines d'individus. Il termine sa migration au nord de l'Argentine où il retrouve d'immenses biotopes à végétation rase qu'il apprécie particulièrement.

Les populations présentent des tendances très variables en fonction des régions. Mais les dernières publications s'accordent à dire que l'espèce est en déclin.

Lors de ses migrations postnuptiales ce Pluvier passe et stationne en Guyane. Il recherche chez nous en priorité les zones herbeuses ouvertes, les pâturages, les bordures d'étangs et de marais et bien-sûr les rizières. Celles-ci sont extrêmement propices lors du passage postnuptial car les parties d'ordinaire en culture sont en général à cette période de l'année labourées et à nu. Actuellement il s'agit des casiers de l'ouest, de 1 à 10, qui



« 34 données, maximum 2000 individus »

Statut : Protégé

UICN : NT

Espèce déterminante ZNIEFF

forment une zone conséquente homogène et plate permettant à ce pluvier de stationner (fig.44). Ils utilisent aussi certains casiers entièrement à sec, situés en front de mer.

Ce Pluvier stationne dans les rizières presque exclusivement pendant la migration postnuptiale, les comptages à cette saison le démontrent bien (voir graphique des effectifs cumulés du Pluvier Bronzé 2013 à 2016). Il s'agit de groupes qui profitent des chaumes pour faire une courte halte migratoire. On peut noter l'arrivée massive des oiseaux début septembre et un départ brutal dès fin octobre vers d'autres contrées plus au sud. Les oiseaux en migration pré-nuptiale ne passent pas par le littoral atlantique.

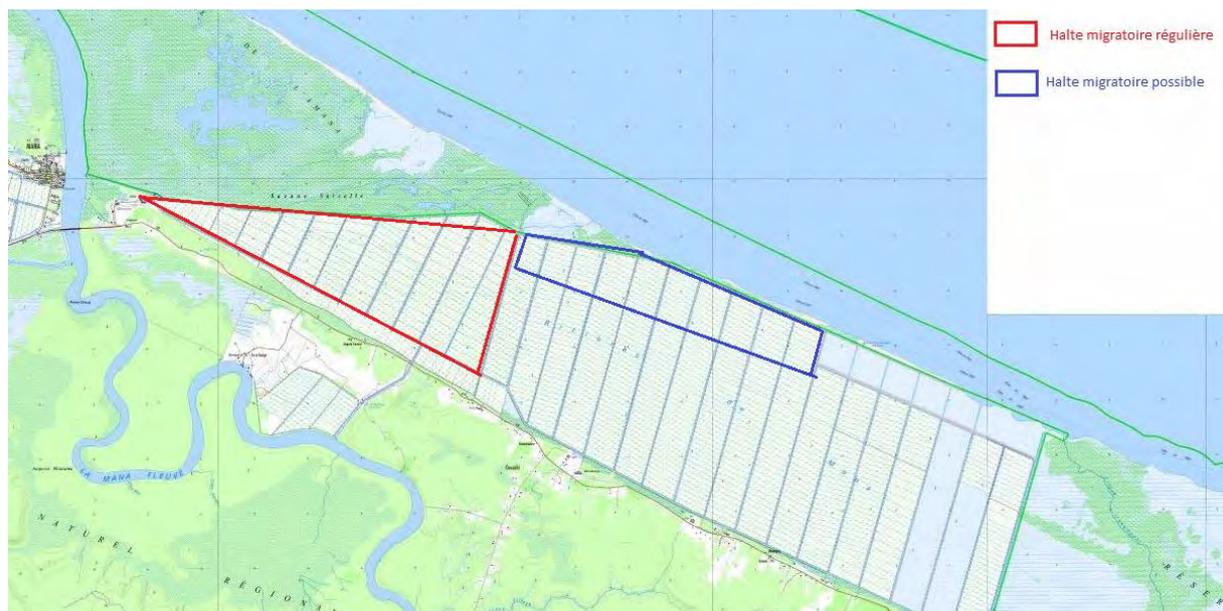


Figure 44 : carte des zones de stationnement des Pluviers bronzés dans les rizières

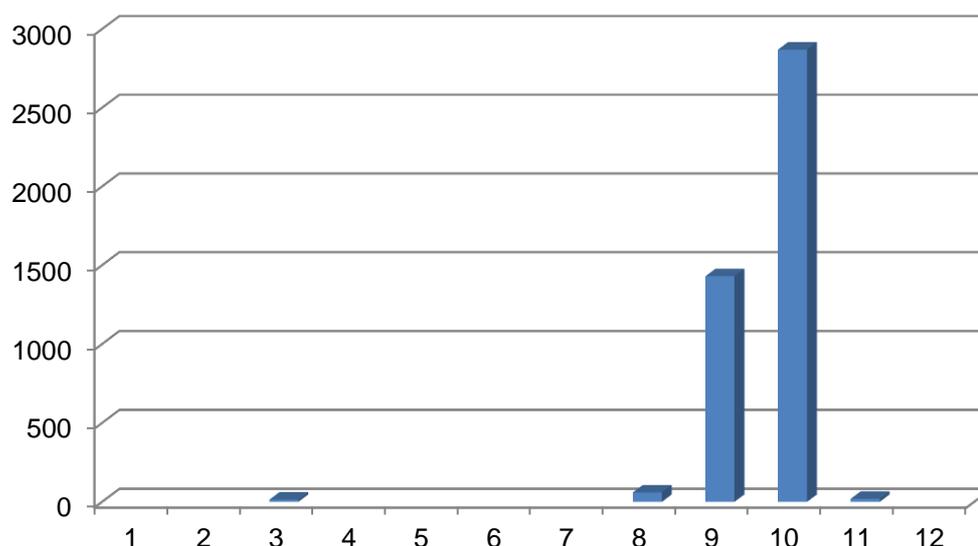


Figure 45 : graphique des effectifs cumulés du Pluvier bronzé 2012 à 2016

Les groupes les plus importants rencontrés furent estimés à 2 000 individus début octobre 2013 et un autre de plus de 800 à la même période en 2016. Ces observations démontrent bien que le rush a lieu fin septembre et début octobre.

Il n'en reste pas moins que les zones servant de haltes migratoires sont essentielles pour la biologie de ces espèces. Elles sont entre autres des lieux de repos et d'alimentation permettant la suite de leur voyage. Ce polder est actuellement le site de rassemblement le plus important de Guyane pour cette espèce.

Pluvier argenté

Pluvialis squatarola

Description

Cette espèce, comme la précédente, vit au-dessus du cercle polaire du nord des États-Unis et du Canada. On la trouve typiquement dans des paysages de collines arides en alternance avec des toundras caillouteuses, ou alors dans des toundras fourrées en mousses et en lichens, à la fois dans des zones de relief et de vallées riveraines. Cette espèce est également migratrice et hiverne sur l'ensemble du littoral des Antilles et d'Amérique du Sud.

Au Canada, le Pluvier argenté présente un déclin important correspondant à une perte de 32,8 % des effectifs sur une période de 10 ans (Morrison et al., 1994). Au niveau de l'Arctique, Gratto-Trevor et al. (2001) constatent un déclin significatif de 87 % du nombre d'oiseaux nicheurs. Sur les aires de rassemblement de la côte Est, Howe et al. (1989) observent une réduction significative de 46 % du nombre d'individus en migration sur une période de 8 ans (Morrison et al. 2006). La tendance apparente semble cependant stable ou inconnue dans l'étude la plus récente (Andres et al. 2012) mais la taille de la population est suffisamment réduite pour que l'évaluation le place en « préoccupation majeure » à cet égard.

En Guyane au moment des migrations ou de son hivernage, ce limicole est largement distribué le long de tous les rivages. A l'inverse du Pluvier bronzé, il recherche essentiellement les vasières pour la recherche alimentaire et les habitats rocheux, les marais ou des lagunes peu profondes pendant la marée haute. Cet oiseau est donc plus inféodé aux biotopes littoraux à cette saison.



« 33 données, maximum de 500 individus pour un site »

Statut : Protégé

UICN : NT

Espèce non déterminante

Le littoral guyanais est important pour cette espèce que ce soit comme site d'accueil des haltes migratoires ou pour son hivernage. Toutefois l'effectif total des individus réellement hivernant est assez faible.

Les données obtenues en bord de mer dans les rizières montrent que les effectifs en cours de migration pré-nuptiale sont plus importants qu'en migration post-nuptiale ou en hivernage (voir graphique des effectifs cumulés du Pluvier Bronzé 2013 à 2016). On peut également constater que les oiseaux stationnent peu de temps au « printemps », principalement de mars à avril. Deux des plus gros comptages attestent de ce fait, un groupe de 500 individus en migration active en avril 2012 et un autre de 400 individus en mars 2013.

Les individus présents par la suite, des mois de mai à août, correspondent soit à des jeunes non reproducteurs, soit à des oiseaux fatigués ne pouvant faire correctement leurs remontées vers les sites de reproduction.

La migration « d'automne » s'étale plus dans le temps et certains oiseaux restent pour passer la saison hivernale. On peut estimer à une cinquantaine d'individus hivernant réellement le long du littoral des rizières.

L'absence de donnée en janvier et février est étroitement liée à l'inaccessibilité des pistes du front de mer en saison des pluies.

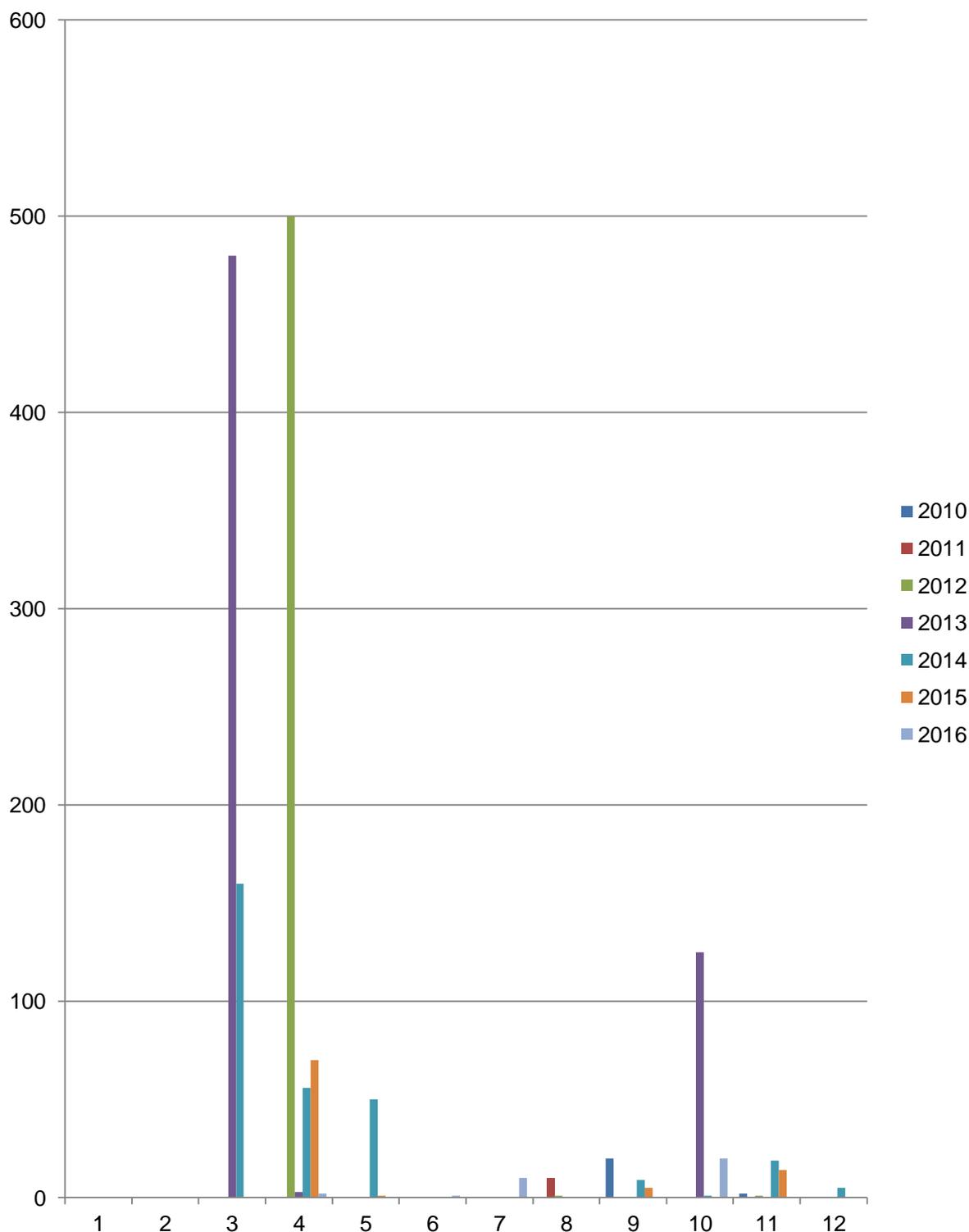


Figure 46 : graphique des effectifs cumulés du Pluvier argenté 2012 à 2016

Il est à noter aussi que cette espèce lors des marées hautes affectionne les parcelles restées à sec en front de mer (fig.47). Les rizières ne sont pas à proprement parler une

zone d'usages pour ce pluvier en Guyane. Seul le littoral de ce polder avec ses vasières et certaines parcelles de front de mer lui sont favorables.

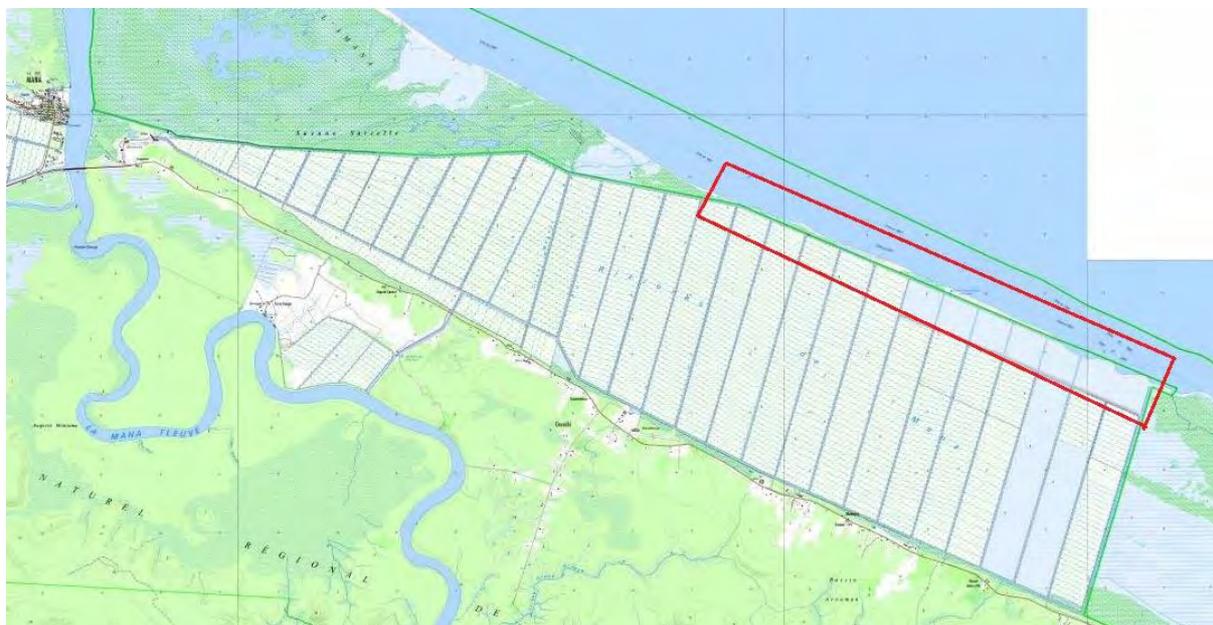


Figure 47 : carte des zones de stationnement des Pluviers argentés.

Résultats casiers 23 à 28

Toutes les données obtenues, hormis un groupe en vol au-dessus des parcelles, sont issues des vasières du bord de mer. Il s'agit de

la seule zone favorable à cette espèce dans ce secteur.

Pluvier semipalmé

Charadrius semipalmatus

Description

Le Pluvier semipalmé est aussi un oiseau de la toundra arctique des Etats-Unis et du Canada où il niche au sol sur des plages, des zones herbeuses ou sur les bords de rivières. Il entame sa migration en août après sa reproduction et remonte en avril et mai.

La population de Pluvier semipalmé est aujourd'hui considérée comme probablement stable, et est estimée à environ 100 000 couples reproducteurs (Morrison et al., 2006).

Ce petit limicole stationne abondamment sur le littoral guyanais où il affectionne en particulier les grandes vasières pour s'alimenter mais aussi les zones herbeuses planes, les rochers, ou les casiers des rizières pour le repos.

Le Pluvier semipalmé fait partie des espèces dont la migration est peu documentée. Le patron migratoire et les quelques observations d'individus bagués nous permettent pour l'instant de dire qu'il y a au moins une population hivernante et une population de passage, très marquée en « automne » et au « printemps ». Cette espèce peut descendre beaucoup plus au sud du continent comme le démontre le contrôle fin février d'un individu bagué fin octobre dans l'Amapa.

La Guyane est donc une grande zone de halte migratoire et d'hivernage mais avec des effectifs moindres que lors des deux passages.



« 59 données, maximum de 5000 à 10 000 individus »

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

Les rizières de Mana constituent un des sites les plus importants en termes d'effectifs dans notre département. L'espèce fréquente sur ce polder les vasières du bord de mer mais aussi l'ensemble des casiers en eau ou secs. Le maintien de ce polder est donc essentiel pour ce limicole comme pour bien d'autres.

Les groupes les plus spectaculaires ont été enregistrés principalement au mois de mars et avril lors de la remontée de ces oiseaux vers l'arctique. Un groupe de 10 000 individus fin mars 2014, un autre de 5 000 individus début mars 2014 ou encore 5 000 oiseaux en mars 2013. Toutefois les chiffres à « l'automne » sont certainement sous-valorisés du fait qu'il y a eu moins de comptages réalisés. On peut tout de même citer quelques données chiffrées conséquentes, comme ce groupe de 2 000 oiseaux en octobre 2013 et 1 000 en octobre 2014.

Le graphique ci-dessous cumule le nombre d'oiseaux comptés par mois et il illustre bien l'importance du passage au printemps.

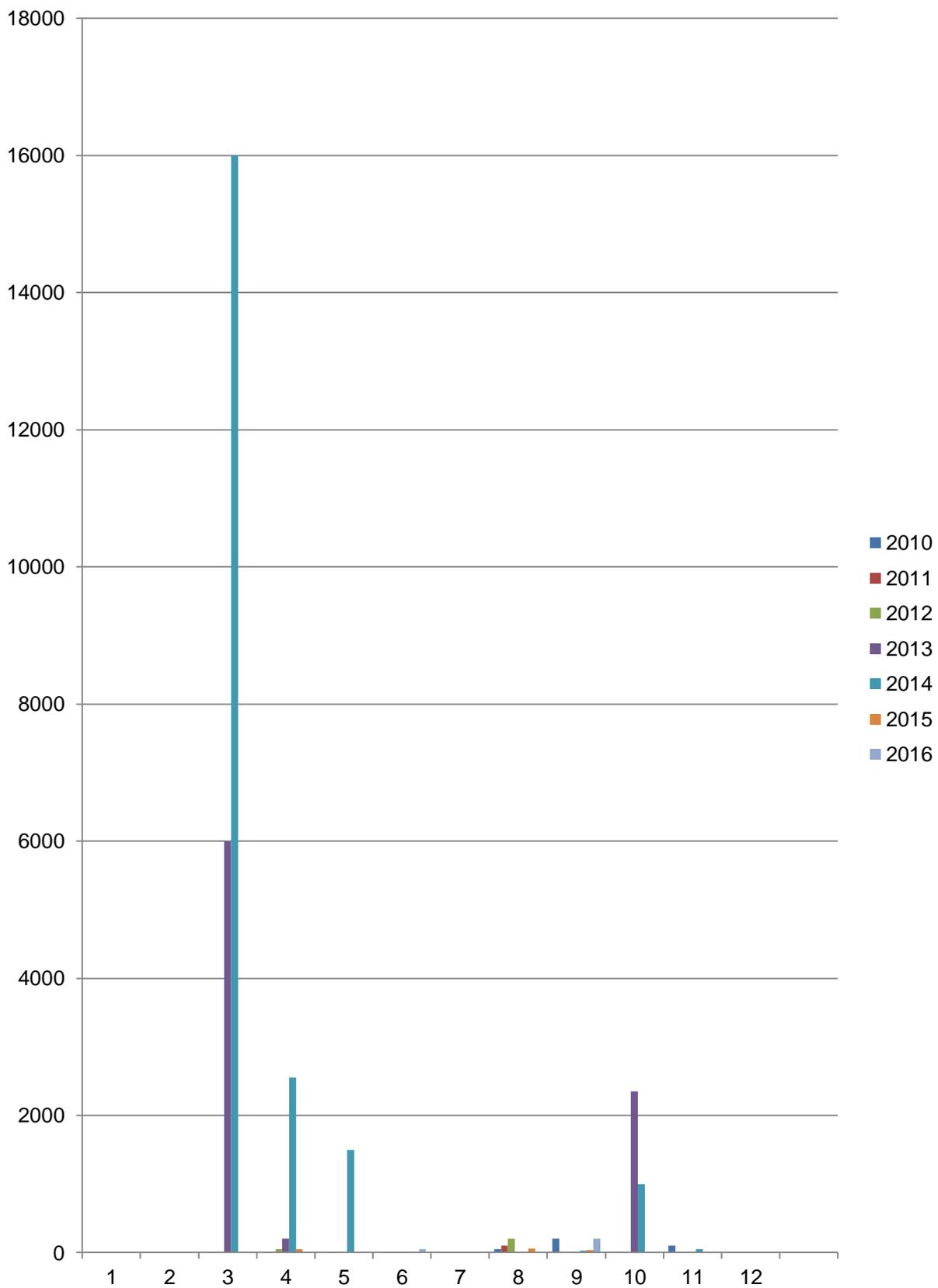


Figure 48 : cumul du nombre de Pluvier semipalmé par mois de 2010 à 2016 dans les rizières

Le deuxième graphique correspond à la moyenne des comptages par mois. On peut y voir aussi que la moyenne des groupes comptabilisés au mois de mars avoisine les 3 400 oiseaux contre 500 en octobre. Les groupes sont donc plus importants lors de la migration pré-nuptiale. Quant à l'hivernage il est assez faible mais ceci est imputable à l'absence de comptage lors de cette période où les rizières sont difficilement praticables. On peut tout de même estimer que plusieurs milliers d'individus hivernent sur ce site.

Certains auteurs considèrent que près de 80% des individus hivernant en Amérique du Sud stationnent sur les littoraux du Surinam et de la Guyane.

Cette espèce subit probablement une certaine pression cynégétique sur ce site et ceci malgré sa protection. Il est cependant difficile d'obtenir des chiffres fiables. Il est donc également difficile d'évaluer l'impact que la chasse a sur cet oiseau.

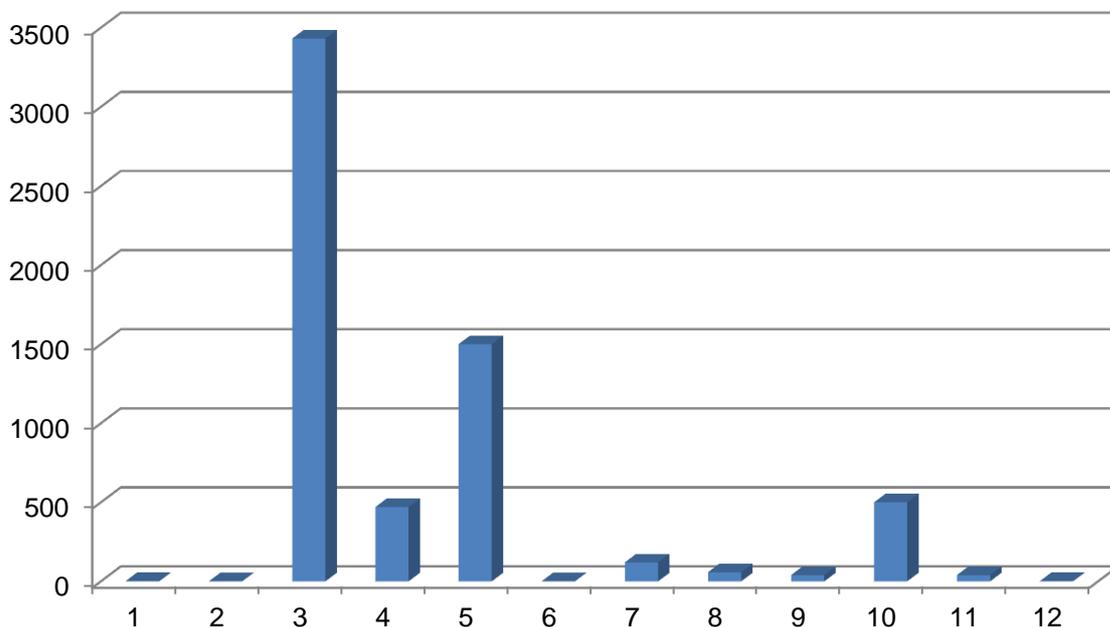


Figure 49 : moyenne du nombre d'individus par comptages et par mois dans les rizières de 2012 à 2016

Résultats casiers 23 à 28

Toutes les données obtenues sont issues des vasières du bord de mer. Il s'agit de la seule zone favorable à cette espèce dans ce secteur. En effet les casiers actuellement remplis de

végétation ne lui sont pas vraiment favorables. Plusieurs dizaines ou centaines d'oiseaux sont présents sur les vasières à marée basse.

Pluvier d'Azara

Charadrius collaris

Description

Ce pluvier est un limicole néotropical, présent de l'Amérique centrale à l'Argentine. Il est plutôt sédentaire avec des déplacements saisonniers erratiques limités.

Les Pluviers d'Azara utilisent une large gamme d'habitats humides, incluant les plages, les vasières d'estuaire, les berges de rivières et les marais intérieurs. Ils sont également observés dans les savanes sablonneuses ouvertes.

N'étant pas une espèce migratrice, les variations des populations en Guyane sont difficilement explicables. L'observation de ces variations démographiques intra-annuelles montre l'existence d'une période de présence marquée par des fluctuations mensuelles et d'une période d'absence.

En Guyane on constate une apparition de l'espèce à partir de décembre/janvier, suivi d'un accroissement progressif de la taille des effectifs jusqu'à atteindre un pic en mars/avril. La population diminue ensuite assez rapidement jusqu'en juin. En juillet, on note un nouveau pic beaucoup moins important que le premier.

Ce qui est le cas dans les rizières de Mana du moins en ce qui concerne le pic en mars et avril, ainsi que celui de juillet (voir graphique des comptages de Pluvier d'Azara par mois de 2012 à 2016 dans les rizières). C'est à cette période que des rassemblements pouvant atteindre la cinquantaine d'individus sont observés. Il s'agit probablement d'oiseaux en mouvements erratiques ou migratoires.



« 33 données, maximum de 50 individus sur le même site »

Statut : Protégé avec habitat

UICN : EN (n) DD (v)

Espèce déterminante ZNIEFF pour la nidification

Cet oiseau est nicheur en Guyane mais très localisé et rare. 6 sites ont été découverts et pour la plupart sur des zones sableuses de l'intérieur ou des bordures de fleuve recouvertes de gravier. Dans le reste de l'Amérique du sud il est connu aussi pour ce reproduire sur les plages à même le sol.

La période de reproduction semble s'étaler de mai à juillet. La seule donnée de nidification de cette espèce à proximité des rizières a été constatée en juin 2005, à la pointe Isère. Pour le moment il n'y a pas de cas avéré de nidification sur le polder. Cependant le site des rizières est tout à fait favorable à cette espèce et des prospections spécifiques le long des digues, des pistes, du cordon sableux ou des plages permettraient peut-être la découverte de nids.

Dans les rizières ce pluvier exploite aussi bien les vasières en bord de mer que les parcelles recouvertes de vase ou sèches, ainsi que les bordures de pistes. Il peut donc être présent sur l'ensemble de ce site.

Les rizières de Mana sont tout de même un des sites les plus fréquentés par cette espèce en Guyane et surtout un site avec un important potentiel de nidification.

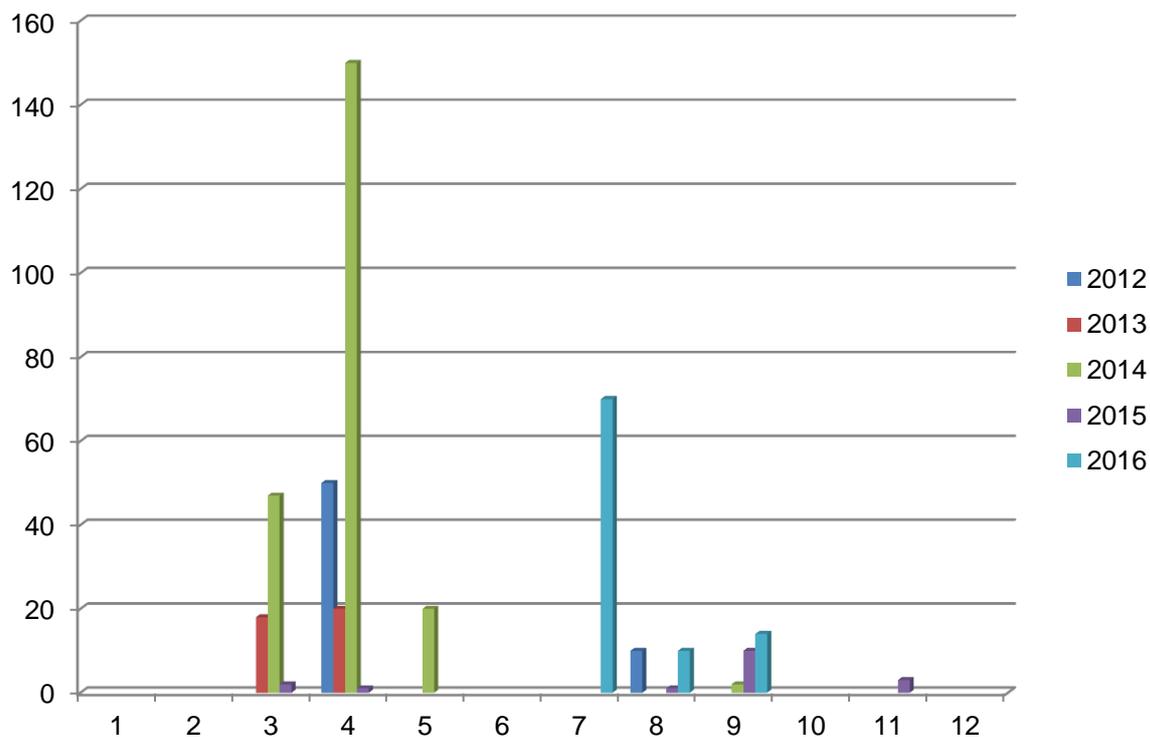


Figure 50 : graphique des comptages de Pluvier d'Azara par mois de 2012 à 2016 dans les rizières

Pluvier de Wilson

Charadrius wilsonia

Description

Ce pluvier est aussi un limicole néotropical, il est réparti de l'Amérique centrale jusqu'au sud mais à la différence du Pluvier d'Azara il n'est présent que sur le littoral. Il est plutôt sédentaire avec probablement des déplacements saisonniers ou erratiques limités. Les données de la base Faune-Guyane concernant les rizières montrent une présence quasi annuelle, avec de faibles effectifs et toutefois des petits pics en janvier, mars et octobre (voir cumul du nombre de Pluviers de Wilson par mois de 2010 à 2016 dans les rizières). Cet oiseau aux couleurs ternes doit passer facilement inaperçu dans la masse de limicoles, ce qui peut expliquer les absences certains mois dans ce graphique. Il est vraisemblablement présent tout au long de l'année.

Cet oiseau est peu courant, menacé en Guyane, étroitement lié aux plages. Il n'est donc connu que des plages de la Réserve Naturelle de l'Amana, de Kourou ou de Montjoly.

Une étude de suivi des populations nicheuses a été réalisée de 2004 à 2008 par l'ONCFS. Le principal site d'étude a été la Réserve Naturelle de l'Amana, classée site RAMSAR, qui était à l'époque le seul site connu de reproduction du Pluvier de Wilson.

Ce suivi concernait à l'époque les cinq plages contigües de configuration similaire situées entre les lieux-dits Irakompapi et Aztèque. Ces



« 29 données, maximum 8 individus »

Statut : Protégé avec habitat

UICN : CR

Espèce déterminante ZNIEFF

plages sont composées d'un cordon sableux séparant l'océan Atlantique et les lagunes. Ces dernières correspondent à d'anciennes parcelles de riz envasées par la dynamique du littoral et inondées par les pluies et les grandes marées. Ce suivi a permis la découverte de 18 nids de mai à juillet, tous installés sur ses plages. A l'époque cela représentait une zone d'intérêt exceptionnel pour ce Pluvier. Depuis, l'érosion causée par la mer a détruit en grande partie ces secteurs et aucun cas de nidification n'a été découvert.

Cependant les plages situées sur le littoral des rizières sont encore présentes et celles-ci sont favorables à cette espèce. Des prospections assidues et à la bonne période devraient permettre de prouver à nouveau la nidification de cet oiseau. On peut voir sur le graphique des données de 2010 à 2016 un manque probable de comptage en mai et juin, vraisemblablement en raison d'une inaccessibilité du site.

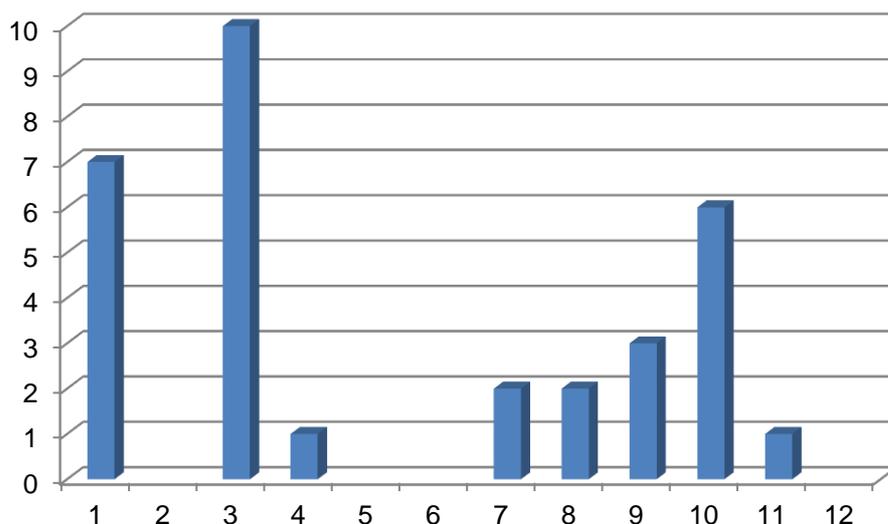


Figure 51 : cumul du nombre de Pluviers de Wilson par mois de 2010 à 2016 dans les rizières

Toutes les données des rizières proviennent des vasières ou des plages, une seule observation a eu lieu sur une parcelle du bord de mer (fig.52).

Les rizières de Mana, du moins leurs plages constituent le secteur le plus favorable de Guyane pour ce pluvier et méritent une attention toute particulière.

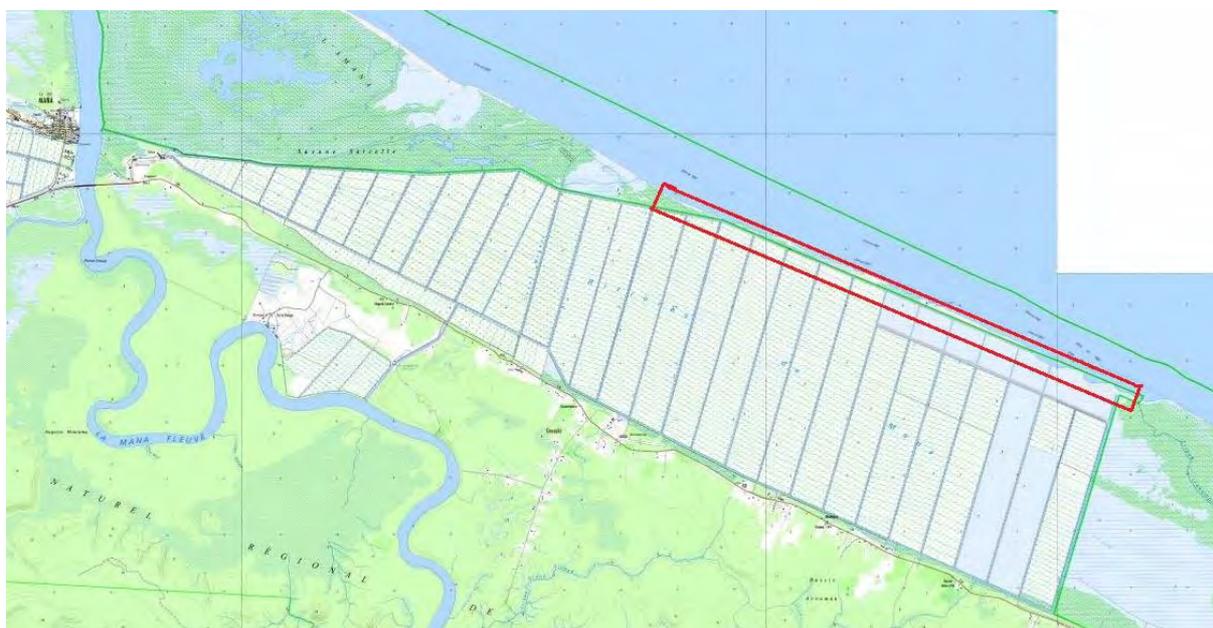


Figure 52 : carte des secteurs préférentiels du Pluvier de Wilson.

Résultats casiers 23 à 28

Une seule donnée obtenue lors de cette étude, de deux oiseaux observés fin juillet 2016 sur une vasière en bordure de plage. Il est important de signaler qu'il existe une belle

plage juste derrière le rideau de palétuviers de ces casiers.

LES RÉCURVIROSTRIDÉS

Échasse d'Amérique

Himantopus mexicanus

Description

Ce limicole occupe une grande partie de l'Amérique du Sud et du Nord. Il recherche des marais avec des niveaux d'eau assez bas et la présence de végétation ainsi que les lagunes ou prairies inondées.

En Guyane cette espèce est peu courante et la plupart des données en dehors des rizières concernent des groupes erratiques ou en migration active. C'est le cas dans les savanes humides de Guatemala proches de Kourou ou dans les marais de Kaw-Roura. L'Échasse est donc présente dans les principales zones humides côtières du département.

Dans les rizières de Mana elle est observée toute l'année et s'y reproduit. Il s'agit de l'unique site de nidification connu en Guyane. Toutefois la majeure partie des données de colonies reproductrices proviennent du suivi mis en place par l'ONCFS durant la période 2004 à 2008. Durant cette période une quinzaine de nids ont été découverts.

Depuis, trois données attestent toujours de sa reproduction sur le site, l'une date de 2013 et concerne 60 individus avec de très jeunes oiseaux, une autre d'avril 2013 de 5 oiseaux en parades et accouplements et la dernière de



« 51 données, maximum 150 sur le même site »

Statut : Protégé

UICN : EN

Espèce déterminante ZNIEFF pour la nidification

42 individus avec également des accouplements en février 2015.

Les échasses nicheuses sont très méfiantes et ont un comportement assurant la non-découverte du nid. Il semble que l'échasse repère de loin des dangers potentiels pour sa nichée et décolle pour éviter que le nid soit trouvé. Elle niche généralement en mai et juin au sol et en colonies lâches de 3 à 10 couples, souvent sur des petits monticules de végétation au milieu de l'eau. Les échasses sélectionnent des sites de nidification proches

de sources de nourriture car la disponibilité en proies peut influencer le succès de la reproduction, en affectant l'efficacité du nourrissage et les ressources énergétiques.

Les parcelles en eau avec de la végétation aquatique éparses sont donc principalement recherchées par cette espèce dans les rizières. Les secteurs favorables changent d'une année à l'autre, suivant l'intensité de la saison des pluies, l'activité agricole, la fermeture du casier par la végétation. En résumé, cet oiseau doit être reproducteur chaque année mais avec des variations importantes des effectifs et localisations des colonies. Il est donc pour le moment difficile d'établir une cartographie des sites de nidification. Il est également possible qu'avec la fermeture du milieu cette espèce a subi un déclin d'effectifs.

Le graphique suivant (fig.53) montre sans ambiguïté que l'Echasse d'Amérique fréquente toute l'année les parcelles de ce polder. Il ressort tout de même deux grandes saisons en termes d'effectifs, à savoir les mois de mars et de novembre. Il est possible qu'à ces deux périodes nous ayons à faire à des oiseaux en cours de migration. On peut noter que les deux comptages les plus importants concernent ces deux saisons, un groupe de 140 individus en mars et un groupe de 150 oiseaux début novembre.

L'ensemble des données obtenues sur ce site, que ce soit pour la nidification ou bien comme site de halte migratoire prouvent l'importance écologique de ce polder pour la population d'Echasse d'Amérique de notre département.

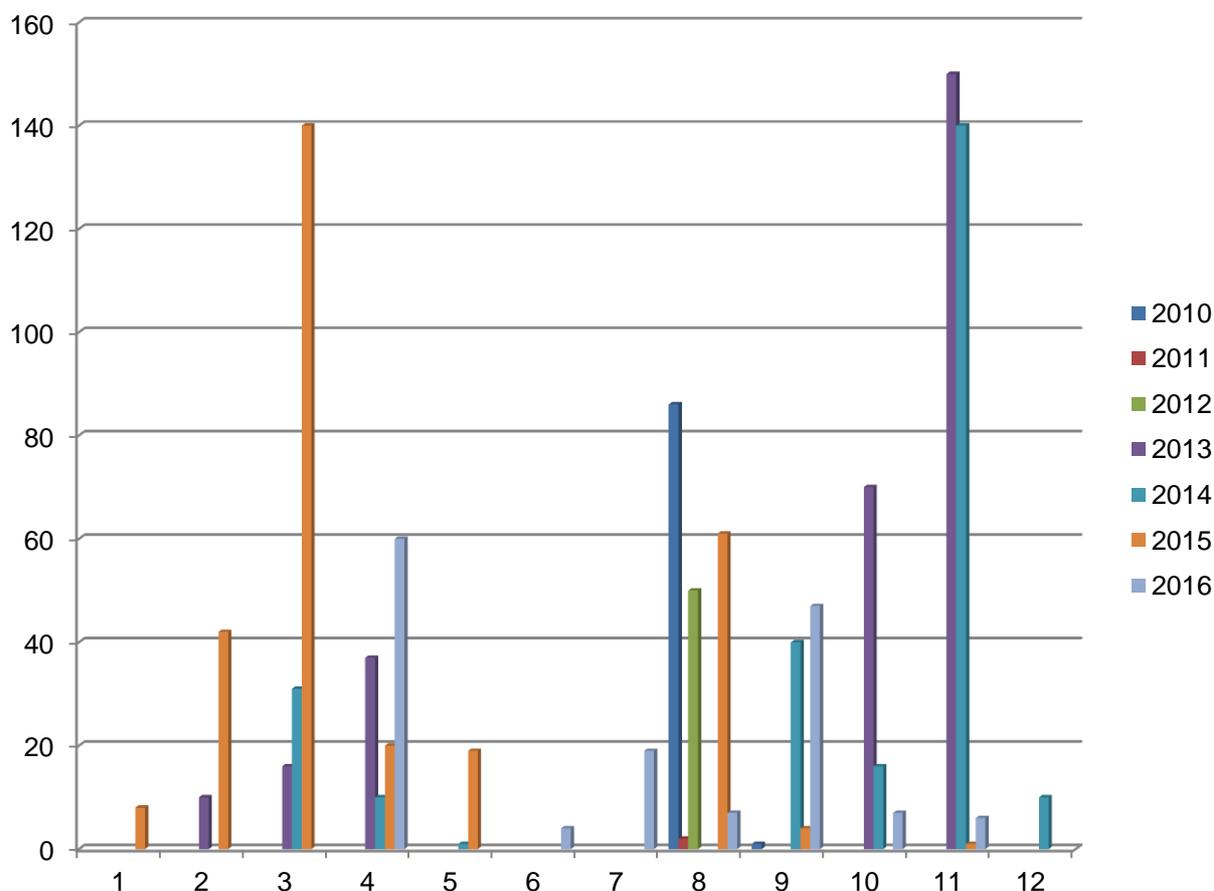


Figure 53 : graphique des effectifs d'Echasses d'Amérique par mois de 2010 à 2016 dans les rizières

Résultats casiers 23 à 28

Lors du suivi de ces casiers, 6 observations ont été faites, presque à chaque mois (1 individu en juin, 1 en juillet, 7 en août, 6 en septembre et 6 en novembre). Cependant une seule parcelle est particulièrement favorable pour cette espèce et pourrait même convenir pour une future reproduction (fig.54).

Il s'agit de la dernière parcelle proche de la mer, dans le casier 23. Celle-ci a encore une surface d'eau libre acceptable et la végétation forme par endroit de petits monticules. Ce site semble extrêmement prometteur et mérite une attention particulière avec la préservation de cet espace ouvert en eau.

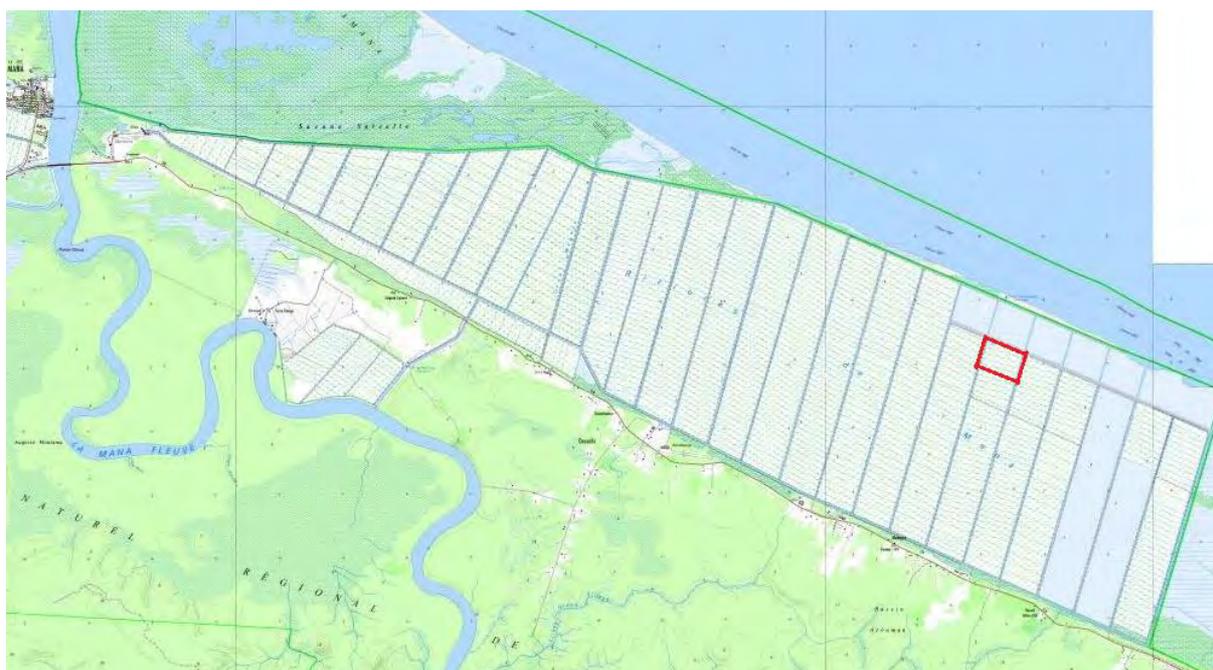


Figure 54 : carte de la zone favorable à l'Echasse d'Amérique casiers 23 à 28.

LES SCOLOPACIDÉS

Généralité sur les comptages

La plupart des dénombrements présentés sous forme d'histogrammes concernent soit des petits passages soit des groupes d'individus posés ou au repos. Tombé au cœur même d'un pic de migration est relativement rare, cela impliquerait d'être présent tout au long des périodes de migration. De plus, il faut rappeler que ces

comptages concernent uniquement les parties accessibles des rizières, ils sont donc largement en dessous de la quantité réelle d'oiseaux présents. Ils permettent néanmoins de définir les dates de fréquentation et la durée des haltes. On peut juste dire que la plupart des données sont très largement sous-estimées.

Bécassine de Wilson

Gallinago delicata

« 2 données, maximum 1 individu »

Bécassine de Magellan

Gallinago paraguaiæ

« 3 données, maximum 5 individus »



Bécassine de Wilson / de Magellan « 7 données, maximum 4 individus »

Statut : Non Protégées

UICN : EN

Espèces déterminantes ZNIEFF

Description

Ces deux espèces sont malheureusement non différenciables sur le terrain et ceci pose un gros problème de suivi des populations en Guyane. En effet la biologie de ces deux bécassines est totalement différente car l'une

est une stricte migratrice, il s'agit de la Bécassine de Wilson qui niche en Amérique du nord et l'autre la Bécassine de Magellan est probablement sédentaire et se reproduit dans les savanes guyanaises. De plus, il s'agit de

deux espèces peu courantes et surtout très discrètes.

Les rizières de Mana forment un biotope parfait pour ce type d'oiseau qui recherche des zones humides avec une végétation importante. Cette configuration végétale leur permet de se mouvoir sans être vues. La meilleure technique pour les déceler est d'arpenter de façon pédestre leur site pour les faire décoller.

Pour s'alimenter elles recherchent tout de même des parcelles avec une eau peu

profonde. Le peu de données obtenues dans les rizières montrent tout de même, à la vue des dates, qu'il s'agit probablement d'individus migrateurs et donc de la Bécassine de Wilson, même si celle-ci n'a jamais été confirmée en Guyane (fig.55).

Ces deux espèces mériteraient des prospections spécifiques afin d'en apprendre plus sur leurs effectifs et aussi de découvrir si la Bécassine de Magellan est potentiellement nicheuse sur ce polder. L'ensemble des résultats est donc très largement sous-évalué.

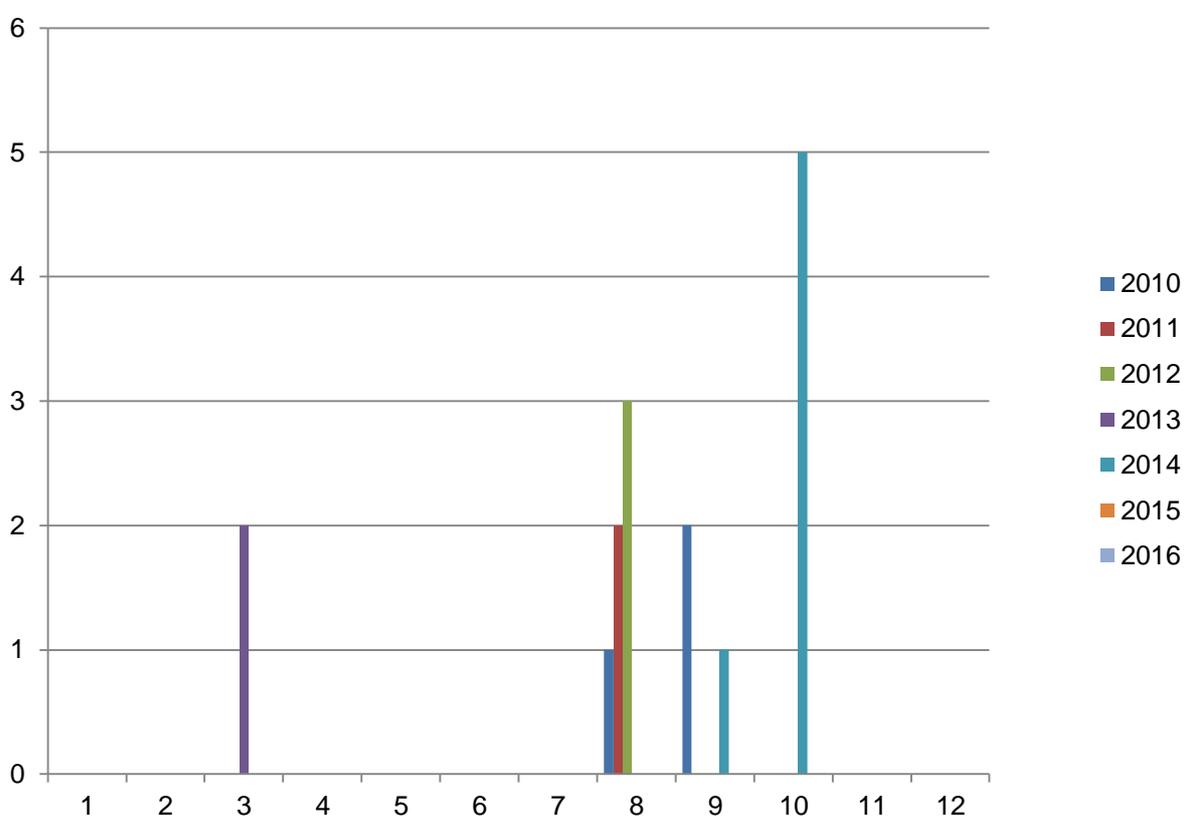


Figure 55 : graphique des effectifs de 2010 à 2016 de bécassines dans les rizières.

Résultats casiers 23 à 28

Aucune bécassine n'a été observée lors de cette étude mais les biotopes présents sont caractéristiques de leurs habitats

préférentiels. L'inaccessibilité du site ne nous a pas permis de faire des prospections pédestres au centre de la zone.

Maubèche des champs

Bartramia longicauda

Description

Bien qu'il soit classé parmi les limicoles, le Maubèche des champs est avant tout un oiseau de l'intérieur des terres et il fréquente assez peu les zones littorales et côtières. Son habitat préféré est constitué par des étendues d'herbes courtes particulièrement propices à son alimentation. Cependant, il alterne volontiers avec des zones où l'herbe haute est plus favorable à la nidification. C'est un oiseau typique de la prairie originelle, des champs arides et des pâtures. Son aire de distribution s'étend de l'Alaska au nord-est des Etats-Unis en passant par les états des grandes plaines et la vallée du Saint-Laurent au Canada. Il est très répandu dans les grandes plaines où sa population n'a fait que croître au cours des dernières décades. Il hiverne très majoritairement dans les grandes plaines herbeuses d'Argentine et d'Uruguay.

En Guyane, ce limicole est rare et peu commun. Il recherche pour hiverner de grandes étendues herbeuses ou labourées. Son plumage extrêmement mimétique lui confère un atout indéniable pour passer inaperçu. Cette particularité peut en partie expliquer le peu de contact dans notre département au cours des migrations.

Le seul site où cette espèce est observée occasionnellement est les rizières de Mana. Les grandes étendues herbeuses et surtout les



« 11 données, maximum de 31 individus »

Statut : Non Protégé

UICN : CR

Espèce déterminante ZNIEFF

casiers de 1 à 10 qui sont cultivés ou labourés, correspondent à l'habitat qu'il affectionne. Ce limicole doit être bien plus régulier et commun sur ce site et certaines dates d'observation nous indiquent même qu'elle est potentiellement hivernante. 1 en janvier 2004, 31 en décembre 2004 et janvier 2005, ce qui représente le plus gros comptage réalisé de ce limicole.

Les autres observations concernent un à deux oiseaux au « printemps » ou à « l'automne »

Ce site et surtout l'activité agricole pratiquée dessus en font indéniablement la meilleure zone d'accueil de Guyane pour cet oiseau.

Bécassin roux

Limnodromus griseus

Description

Pendant la période de reproduction, il fréquente les prairies humides, les tourbières de la toundra à végétation basse. Son aire de nidification se situe au sud de l'Alaska et sur l'ensemble du territoire du Canada. Il hiverne depuis la Californie et le golfe du Mexique, et vers le sud jusqu'au Pérou et au Brésil. Il entame sa migration fin août après sa reproduction et remonte en avril/mai.

On note une tendance négative dans l'Est de l'Amérique du Nord et légèrement positive, mais non significative, dans l'Atlantique Nord et le Midwest (Morrison et al., 2006). Au Suriname, l'espèce présente une légère diminution de ses effectifs ces dernières années (Ottema et Spaans, 2008). Cette espèce semble donc subir un léger déclin.

En Guyane, les Bécassins roux passent abondamment par groupes de taille moyenne entre août et octobre, avec un pic en septembre, pour y effectuer une halte migratoire. Ils repassent plus rapidement pour la migration pré-nuptiale à partir de mars et sont visibles jusqu'en mai.

Lors de ses passages dans notre département, cette espèce fréquente les vasières du littoral, mais aussi les lagunes proches de la mer dont il ne s'éloigne guère.

Les rizières de Mana constituent la zone de halte migratoire la plus importante de Guyane car il y trouve à la fois des zones



« 70 données, maximum d'un groupe de 3400 individus »

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

d'alimentation, les vasières, et d'importantes surfaces exondées pour le repos.

Les comptages effectués illustrent bien que cet oiseau utilise ce site pour les deux périodes de migration, avec deux pics importants en mars et en septembre. Les maximums atteints lors des passages actifs sont de plus de 7 000 oiseaux en mars 2014 (soit environ 2% de la population mondiale) à 3 500 individus en septembre 2010. Il s'agit d'un des plus gros comptages obtenus en Guyane (fig.56).

Quant aux haltes migratoires longues, c'est-à-dire les groupes en stationnement sur plusieurs semaines, ils représentent en moyenne entre 500 et 1 000 oiseaux. Les rizières sont plutôt utilisées comme zone de halte rapide.

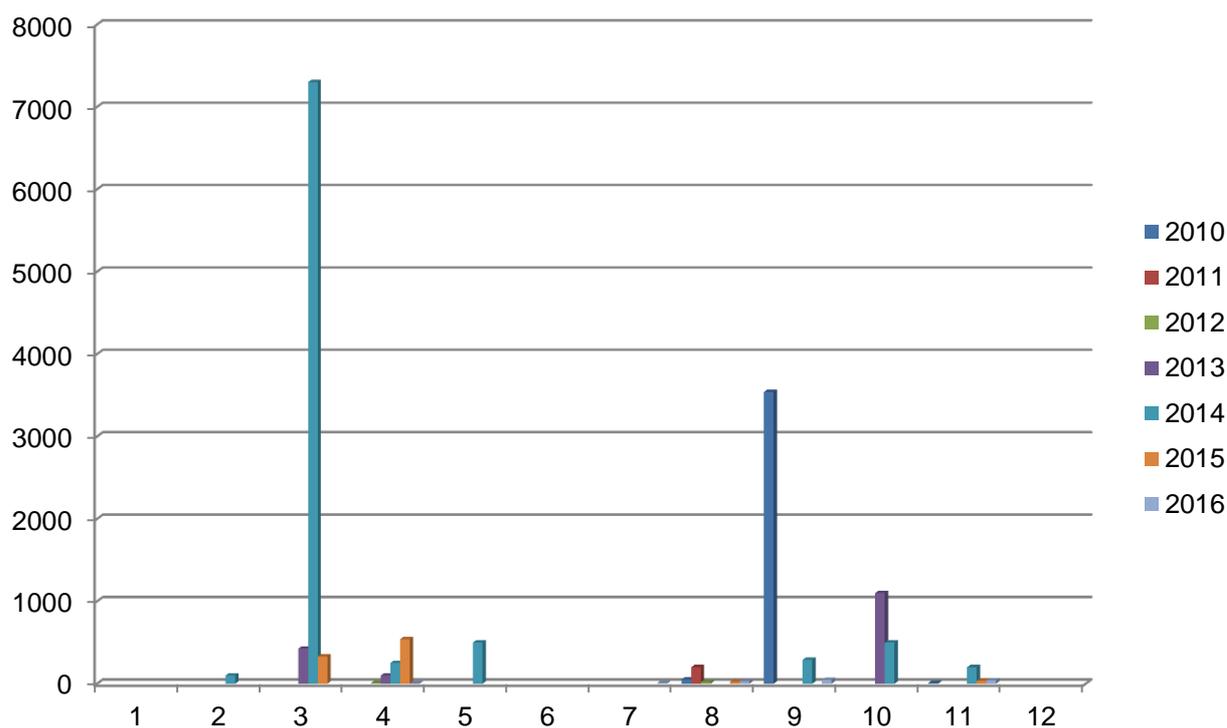


Figure 56 : graphique des effectifs de Bécassins roux dans les rizières de 2010 à 2016.

Résultats casiers 23 à 28

Ces parcelles ne sont actuellement pas concernées par les données obtenues. En effet, il n'existe que peu de zones favorables pour une halte en cours de migration pour ce

type d'oiseau. Seule la vasière au fond des casiers a permis deux observations d'un groupe de 30 individus en août et de 40 oiseaux en novembre.

Courlis corlieu américain

Numenius phaeopus hudsonicus

Description

A la période de nidification, les Courlis corlieux vivent principalement dans l'extrême nord des Etats-Unis et du Canada où ils affectionnent les landes, les tourbières de la toundra et aussi les marais des taïgas. Cette espèce subit aussi des chutes d'effectifs sur les zones de reproduction. L'espèce est considérée en déclin apparent.

En migration, les courlis font des haltes le long des côtes de l'Amérique du sud dans les zones humides en bord de mer et les prairies à végétation basse. Pendant la période hivernale, ils occupent systématiquement les côtes, qu'elles soient rocheuses, sablonneuses ou vaseuses. La Guyane accueille chaque année des centaines de courlis, soit en pleine migration soit en hivernage. Les passages les plus importants se déroulent essentiellement à « l'automne ». Il fréquente à ces périodes le littoral et ses vasières, la mangrove, les marais en bord de mer et les rizières.

Il est commun en Guyane mais il est rare d'observer de grands rassemblements, la plupart du temps ils sont constitués de quelques dizaines d'individus. Les rizières de Mana constituent pour le courlis à la fois un site de halte migratoire mais aussi un site d'hivernage, car cette espèce affectionne les grandes zones ouvertes (fig.57).

Les plus gros attroupements ont été notés en septembre et octobre, avec des maximums de 250 à 400 individus cantonnés essentiellement sur les casiers 1 à 10, soit près de 1% de la population américaine. Ceux-ci



« 55 données, maximum d'un groupe de 400 individus »

Statut : Protégé avec habitat

UICN : VU

Espèce non déterminante

sont propices à cette période de l'année car ils sont en culture, mais labourés et à nu.

A partir de novembre le nombre de courlis chute rapidement, on peut estimer à une cinquantaine le nombre d'hivernants réels. La remontée concerne moins d'oiseaux qu'à « l'automne » avec des groupes de 50 à 150 individus. Certaines données montrent même que quelques oiseaux estivent, soit par fatigue soit parce qu'ils ne sont pas reproducteurs.

Cette espèce, pourtant protégée, subit probablement une des plus fortes pressions cynégétiques de ce site. En effet, il est un des plus grands limicoles stationnant sur ce polder et son tir est facile. Il est difficile d'obtenir des chiffres fiables. Il est donc délicat d'évaluer l'impact de la chasse sur cette espèce.

En conclusion, ce site est particulièrement important pour ce courlis tant au niveau international qu'au niveau régional.

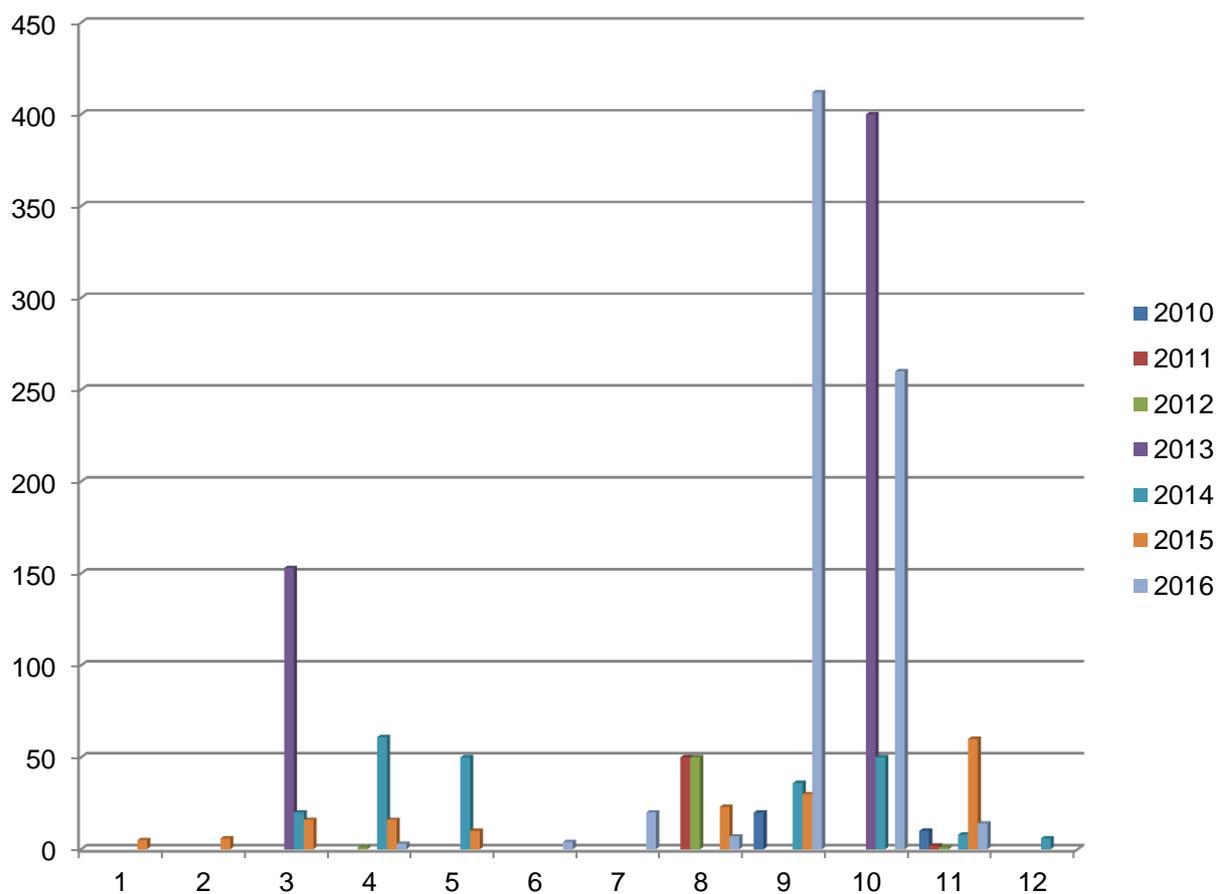


Figure 57 : graphique des effectifs de Courlis corlieu dans les rizières de 2010 à 2016

Résultats casiers 23 à 28

Comme pour la plupart des limicoles, ces casiers ne sont actuellement pas réellement favorables pour une halte en cours de migration. Seule la vasière et la mangrove au

fond des casiers ont permis trois observations d'un groupe de 4 individus en novembre, de 10 en juillet et de 4 oiseaux en juin.

Barge hudsonienne

Limosa haemastica

Description

Ce limicole nord-américain est très rare en Guyane. Les rizières de Mana sont un des rares sites connus pour accueillir l'espèce régulièrement. Elle doit passer souvent inaperçue dans les grands groupes de bécassins ou de chevaliers. Les 4 données ont toutes été faites en octobre et novembre.



« 4 données, maximum 3 individus »

Statut : Protégé avec habitat

UICN : VU

Espèce déterminante ZNIEFF

Chevalier grivelé

Actitis macularius

Description

Il s'agit du seul limicole nord-américain continental. C'est-à-dire qu'il ne se reproduit pas qu'au-dessus du cercle polaire mais également sur l'ensemble du Canada et une bonne partie des Etats-Unis. Il ne fréquente pas les mêmes types de biotopes que les autres limicoles. Il fait partie des rares limicoles à être présents aussi bien sur la côte que dans l'intérieur du pays. En période de nidification, il recherche les bordures des rivières, les plages du littoral, les prairies, les forêts, ou bien même les paysages de parcs. Dans tous les cas, ces habitats doivent se situer à proximité d'un point d'eau, étang, lac ou réservoir. Cette espèce ne présente pas de réduction majeure sur les zones de reproduction.

Le Chevalier grivelé hiverne à partir du sud des Etats-Unis et sur l'ensemble du continent sud-américain. Les sites d'hivernages ou de passage sont extrêmement variés : bords de rivière ou fleuve, étangs, bords de mer.

En Guyane, il est présent et commun partout du moment qu'il y a présence d'eau et cela jusqu'à l'intérieur du territoire sur les rivières et les fleuves. Toutefois les effectifs les plus importants se situent souvent aux alentours des estuaires de fleuves. Il est peu courant que ce limicole forme des groupes importants, sauf sur certains sites qu'il utilise comme dortoir, ou parfois comme sur le Mahury ou le fleuve Kourou où plus de 100 oiseaux se réunissent pour la nuit. Il est donc plutôt solitaire ou par paire.

Nichant plus au sud que les autres limicoles, sa migration est moins longue, ce qui influence ses arrivées et ses départs. Ses



« 57 données, maximum 50 individus en groupe »

Statut : Non Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

périodes de migrations sont souvent bien plus étalées dans le temps que les autres espèces.

Dans les rizières de Mana il apprécie tout particulièrement les bordures des canaux d'irrigation, si ils sont curés et sans trop de végétation. Il fréquente aussi la mangrove et les vasières et certaines parcelles en partie asséchées. On peut donc le rencontrer çà et là sur l'ensemble du site. Les passages sont étalés mais bien marqués tout de même (fig.58). On peut voir sur cet histogramme que la descente des oiseaux commence généralement en août et peut se poursuivre jusqu'en octobre avec des maximums de 80 individus par mois. En période hivernale, il est aussi présent mais en petite quantité. A partir de mars le nombre augmente sensiblement jusqu'en avril. Il s'agit de l'effet de la migration prénuptiale.

Le site des rizières n'est pas pour cet oiseau d'un intérêt majeur car il ne recherche pas spécialement de grandes zones ouvertes

pouvant servir de reposoir. Il est même peu abondant par rapport à d'autres sites de Guyane.

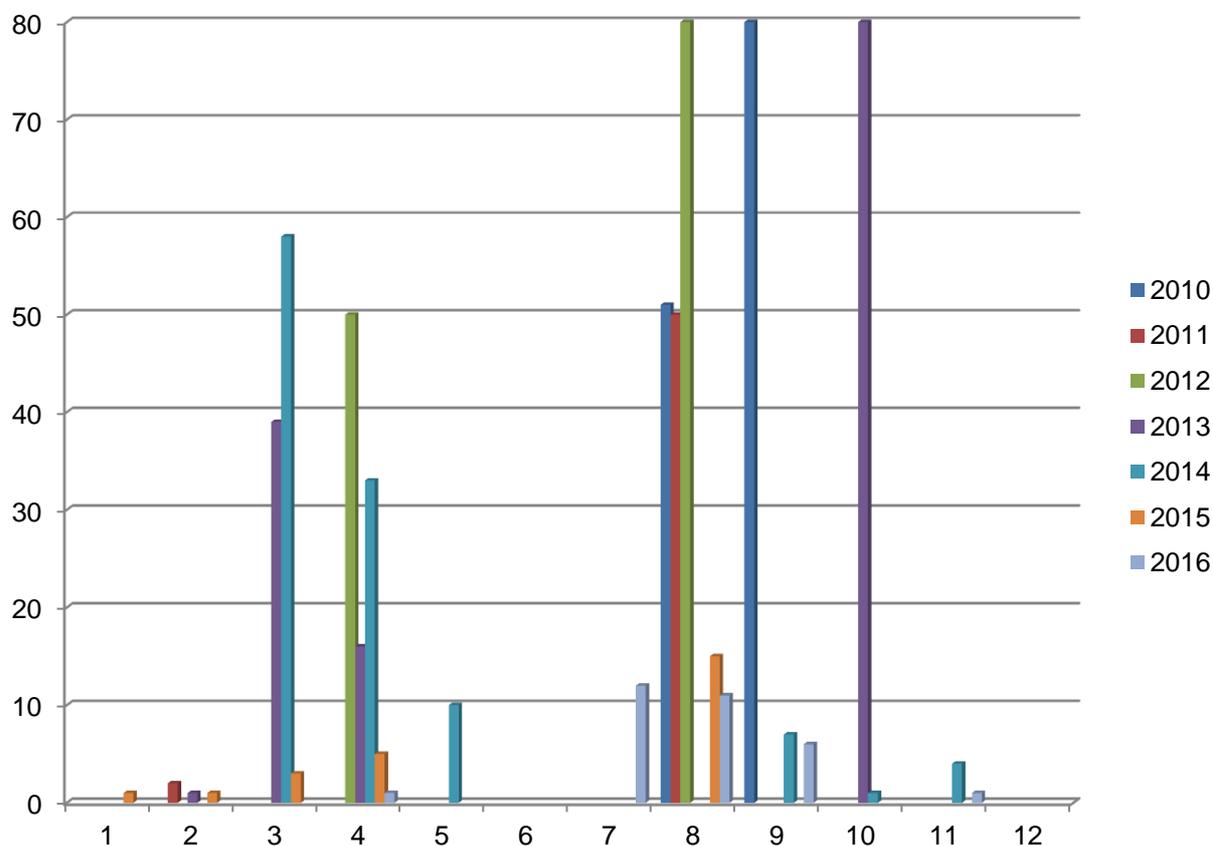


Figure 58 : graphique des effectifs de Chevalier grivelé dans les rizières de 2010 à 2016.

Résultats casiers 23 à 28

Les canaux de ces casiers étant totalement repris par la végétation, ils ne lui sont pas favorables. Il en va de même pour les chemins et une grande partie des parcelles. Ceci explique qu'une seule observation a concerné

ce limicole ce qui est très surprenant pour cet oiseau pourtant très commun. Cela a concerné 2 individus en bordure de chemin en juillet 2016.

Chevalier solitaire

Tringa solitaria

Description

On le rencontre pendant la saison de nidification au niveau du cercle polaire, où il fréquente les marais et les tourbières boisées de la taïga, ainsi que les forêts humides de divers types.

L'espèce présente un statut de déclin apparent.

Les zones d'hivernage couvrent principalement l'ensemble du bloc sud-américain.

Cet oiseau porte bien son nom, car il migre souvent seul ou par paire et ne forme pas de grand groupe. On peut le rencontrer sur n'importe quel type de biotope, du moment qu'il y a de l'eau à proximité que ce soit sur le littoral ou bien à l'intérieur des terres.

En Guyane il est très commun que ce soit en migration active ou bien en hivernage. Il apprécie en particulier les fossés de drainage, les vasières des étangs et des marais, les bassins de lagunage et aussi les lieux d'eau douce tels que les rivières. Il ne fréquente que très occasionnellement les vasières littorales qui ne semblent pas lui convenir.



« 41 données, maximum 42 individus »

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

Dans les rizières de Mana il est présent, comme le Chevalier grivelé, au les canaux en eau libre, les chemins et les casiers inondés avec un peu de végétation. La phénologie sur ce site de ses migrations est relativement classique avec un passage rapide et bien marqué au mois de mars, avec des maximums de 41 individus, et une arrivée à « l'automne » à partir du mois d'août (fig.59).

Comme pour le Chevalier grivelé ce polder n'est pas d'un intérêt majeur car il ne recherche pas spécialement de grandes zones ouvertes pouvant servir de reposoir.

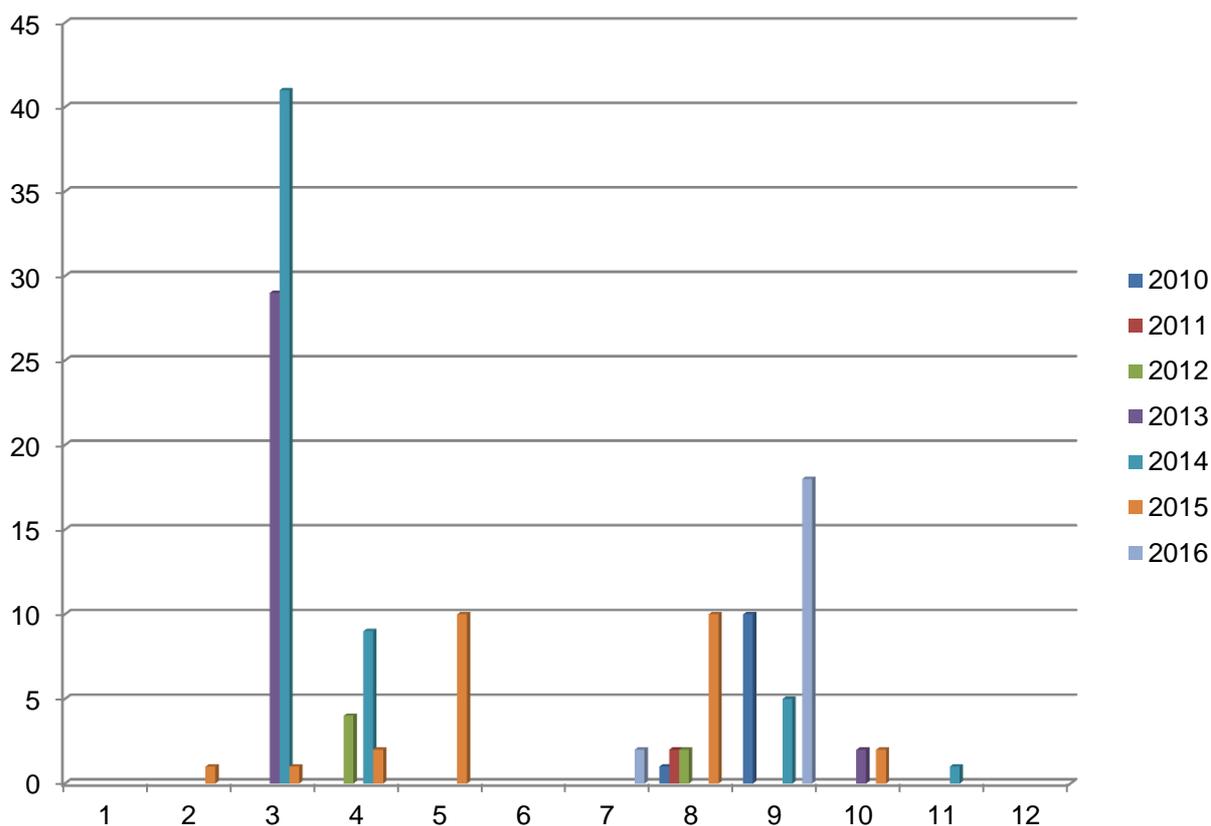


Figure 59 : graphique des effectifs de Chevalier solitaire dans les rizières de 2010 à 2016.

Résultats casiers 23 à 28

Les canaux de ces casiers étant totalement repris par la végétation, ils ne lui sont actuellement pas favorables. Il en va de même pour les chemins et une grande partie des

parcelles. Une seule donnée d'un oiseau en juillet 2016, ce qui semble extrêmement faible pour cette espèce d'ordinaire commune et peu exigeante.

Chevalier semipalmé

Tringa semipalmata

Description

Dans son habitat naturel en Amérique du Nord, le Chevalier semipalmé niche près des marais salants côtiers, ou autour des lacs intérieurs saumâtres ou salés.

Cette espèce présente un statut stable ou inconnu.

Le Chevalier semipalmé est bien représenté en Guyane lors des deux passages migratoires avec des effectifs parfois importants. Il est présent en hivernage avec des densités réduites. A ces périodes, il n'apprécie guère les milieux marécageux et fréquente plutôt les vasières et les plages sableuses. Ce chevalier ne forme pas de très grands groupes et généralement le maximum atteint est d'une cinquantaine d'oiseaux.

Dans les rizières les comptages réalisés (fig.60) concernent essentiellement la migration postnuptiale qui est très étalée dans le temps puisque dès juillet des dizaines d'individus sont déjà présents et cela jusqu'en novembre. Les maximums sont atteints en octobre avec près de 80 individus. Pour la migration pré-nuptiale les quantités d'oiseaux et les temps de passages sont largement amoindris, un seul pic visible en mars 2014. Il est clair



« 35 données, maximum de 50 individus »

Statut : Non Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

que les rizières, du moins le littoral de ce site lui sert de halte à « l'automne » et sûrement de site d'hivernage.

Cette espèce de grande taille subit probablement une forte pression cynégétique. En effet, il est un des plus grands limicoles stationnant dans ce polder et son tir en est facilité. Parce qu'il est difficile d'obtenir des données fiables sur le nombre d'oiseaux tués, l'impact de la chasse ne peut être évalué précisément.

En conclusion, ce site n'est probablement pas d'une importance internationale pour ce limicole mais les résultats des comptages démontrent un intérêt au niveau régional.

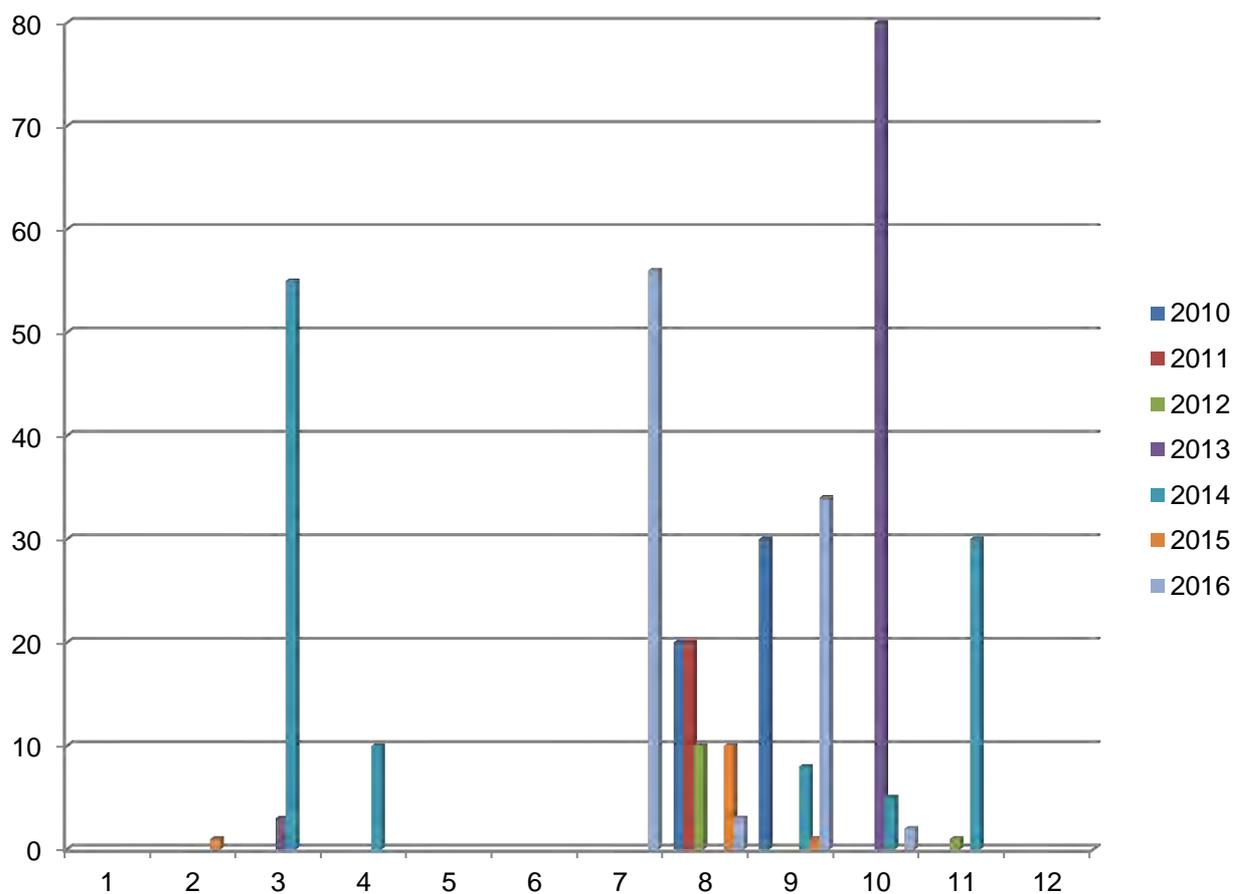


Figure 60 : graphique des effectifs de Chevalier semipalmé dans les rizières de 2010 à 2016.

Résultats casiers 23 à 28

Comme pour la plupart des limicoles ces parcelles ne sont actuellement pas favorables pour une halte en court de migration. Seule la

vasière et la mangrove en fond des casiers ont permis une seule observation d'un regroupement de 50 individus en juillet.

Grand Chevalier

Tringa melanoleuca

« 79 données, maximum de 2 000 individus »



Grand Chevalier

Statut : Non Protégé

UICN : LC

Espèce déterminante ZNIEFF

Petit Chevalier

Tringa flavipes

« 88 données, maximum de 5 000 à 12 000 individus »



Petit Chevalier

Statut : Protégé

UICN : CR

Espèce déterminante ZNIEFF

Description

Leurs zones de reproduction sont situées dans les forêts boréales, de l'Alaska au Québec, à proximité des étangs et clairières. Ils nichent sur le sol, habituellement dans des endroits secs.

En hiver, ils migrent vers la côte américaine du golfe du Mexique et au sud de l'Amérique du sud.

L'étude « Relevé des oiseaux nicheurs » réalisée sur le Petit Chevalier au Canada et aux Etats-Unis entre 1966 et 1999 montre un déclin significatif des populations avec une diminution de 8,2 % par an au cours de cette période. L'intensité de ce déclin s'est accélérée les vingt dernières années avec 17,9 % de chute d'effectifs par an entre 1980 et 1999. Dans les années 1970, le nombre de

Petits Chevaliers était de plus de 100 000 individus au Suriname. Aujourd'hui, on estime qu'il en reste seulement entre 25 000 et 50 000 (Ottema et Spaans, 2008).

L'espèce est en fort déclin significatif.

Le Grand Chevalier, quant à lui, présente des signes de déclin moins nets aux Etats-Unis et au Canada. Le relevé des oiseaux nicheurs d'Amérique du Nord montre une hausse non significative de 12,8 % par an (Morrison, 2001). Une autre étude faite sur quatre sites au Québec par le Service Canadien de la Faune indique une même disparité avec une forte tendance à la baisse des effectifs sur deux des sites et une augmentation significative sur un autre des sites (Aubry et Cotter, 2001).

L'espèce semble cependant stable globalement.

En Guyane, ces deux espèces passent en grand nombre lors de la migration sur l'ensemble de la bande littorale et certains hivernent. Ils recherchent les vasières mais aussi les petites zones d'eau libre et bien-sûr les rizières. Il s'agit des deux espèces de chevaliers les plus courants et aux effectifs les plus importants.

Dans les rizières, ces deux limicoles apprécient les parcelles en eau peu profonde, les bords des canaux et bien-sûr les vasières. Elles peuvent donc utiliser l'ensemble de ce site.

Les effectifs peuvent être très importants lors des migrations actives (fig.61, fig.62).

On peut voir sur ces histogrammes que le passage « printanier » a lieu essentiellement en mars et que les haltes migratoires sont courtes car dès avril les oiseaux semblent déjà repartis. Les quantités maximales enregistrées au mois de mars sont de plus de 2 500 individus pour le Grand Chevalier et plus de 1 000 individus pour le Petit Chevalier. A l'inverse la migration vers le sud à l'automne est très étalée dans le temps. Elle commence dès le mois d'août et peut se prolonger jusqu'en octobre. Les oiseaux restent plus longtemps sur le site qu'ils utilisent réellement comme halte migratoire ou pour quelques individus comme zone d'hivernage.

Les comptages maximaux obtenus sur cette période varient suivant les années. Pour le Grand Chevalier deux pics ont été obtenus,

l'un de 2 400 individus en août 2012 et un autre de 2 300 en octobre 2013, soit près de 2% de la population mondiale. Pour le Petit Chevalier la moyenne est de 1 000 oiseaux en août et des maximums de 2 000 individus en octobre 2013 et un comptage exceptionnel de 12 000 oiseaux en septembre 2016, soit 5% de la population mondiale.

Ce dernier chiffre est révélateur d'un comptage effectué en plein pic d'une migration active. Ceci nous indique sans ambiguïté que la plupart des dénombrements concernent soit des petits passages soit des groupes d'individus posés ou au repos. Tomber au cœur même d'un pic de migration est relativement rare, cela impliquerait d'être présent tout au long des périodes de migration. De plus, il faut rappeler que ces comptages concernent uniquement les parties accessibles des rizières, ils sont donc largement en dessous de la quantité réelle d'oiseaux présents. Ils permettent néanmoins de définir les dates de fréquentation et la durée des haltes. On peut donc dire que la plupart des données sont très largement sous-estimées.

Ces deux espèces de grande taille doivent subir également d'importants prélèvements liés à la chasse. Parce qu'il est difficile d'obtenir des données fiables sur le nombre d'oiseaux tués, l'impact de la chasse ne peut être évalué précisément.

En conclusion, ce polder est d'une importance internationale et régionale pour ces deux espèces dont l'une est en déclin avéré.

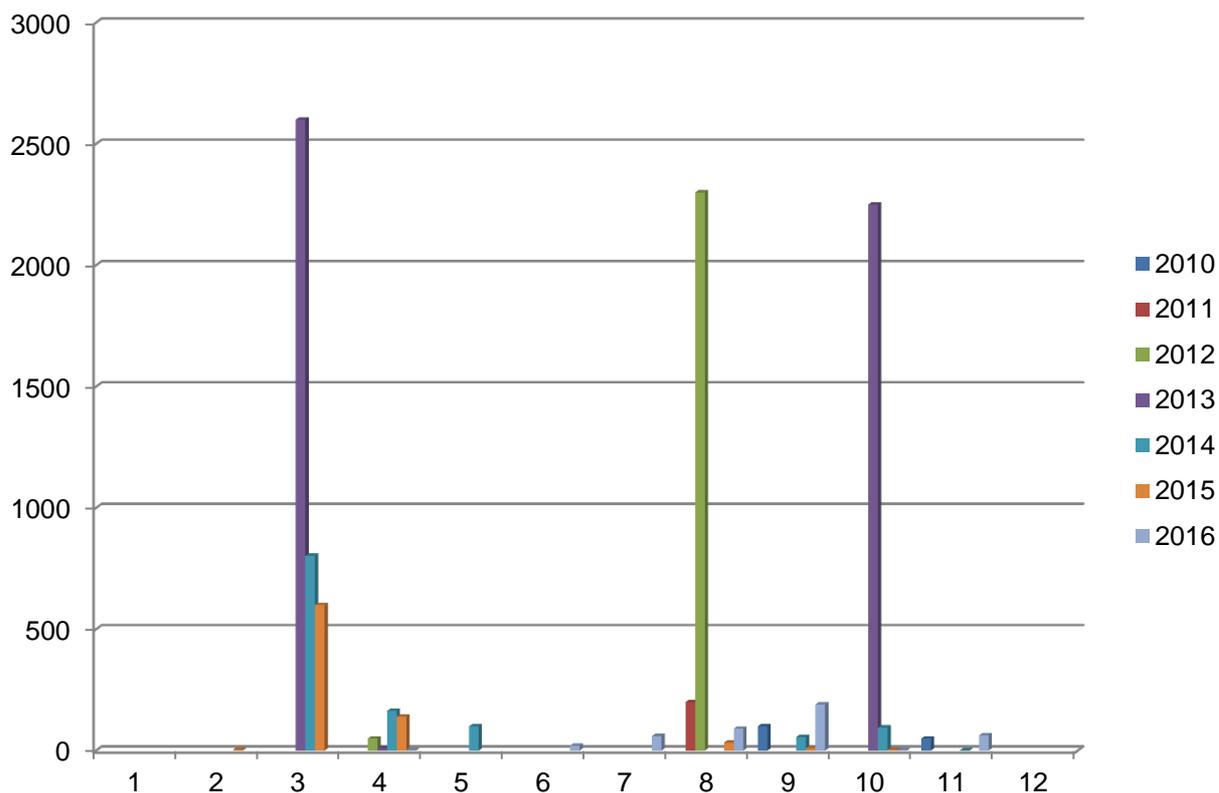


Figure 61 : graphique des effectifs de Grand Chevalier dans les rizières de 2010 à 2016.

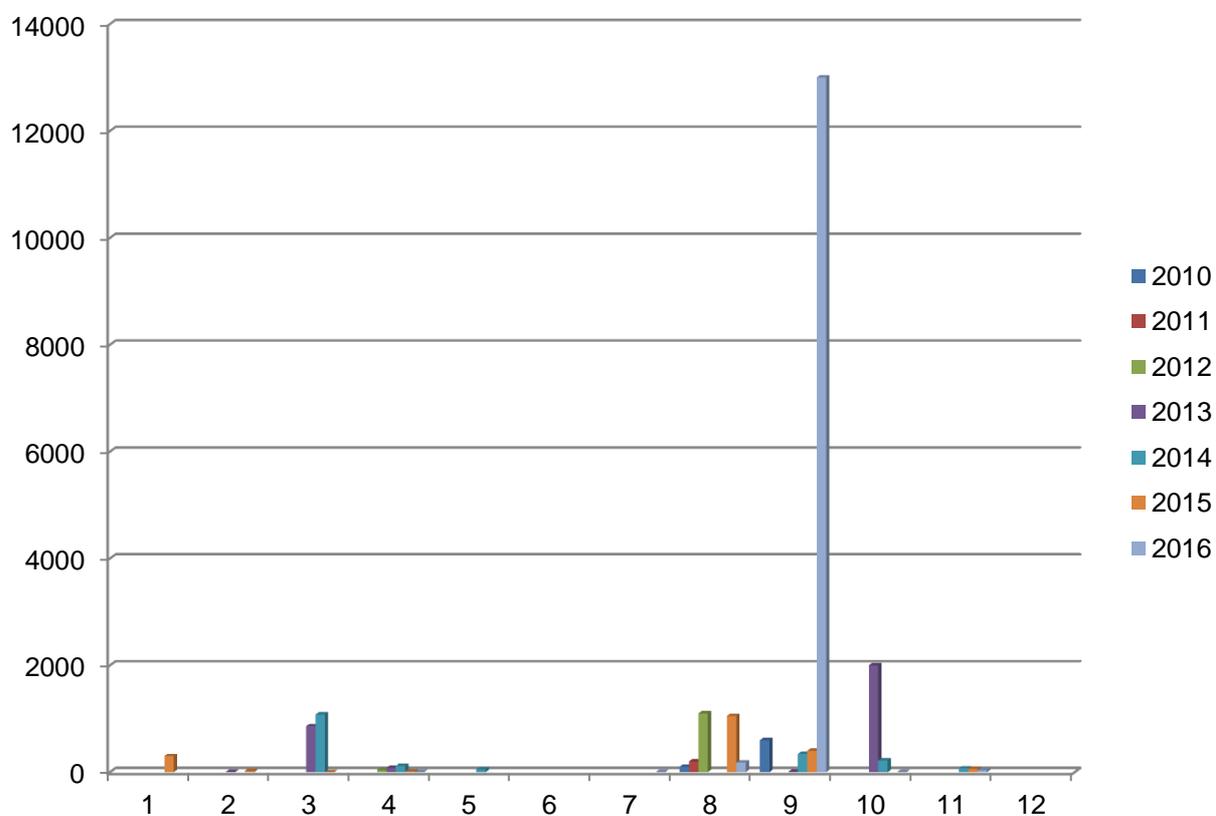


Figure 62 : graphique des effectifs du Petit Chevalier dans les rizières de 2010 à 2016

Résultats casiers 23 à 28

Malgré le fait que ces casiers ne soient actuellement pas très favorables aux limicoles, ces deux espèces s'adaptent plus facilement à la présence de végétaux. La moindre surface d'eau peut alors être utilisée par ces chevaliers. La parcelle au fond du casier 23 est tout de même la plus fréquentée, sans oublier la vasière toute proche.

Pour le Petit Chevalier nous avons obtenu trois contacts, un groupe de 30 et de 10 individus en novembre et 3 en juillet.

Pour le Grand Chevalier, 4 groupes ont été observés, un de 50 en novembre, 10 en août, 50 en juillet et enfin 20 en juin. Ces espèces pourraient être plus courantes si les surfaces en eau étaient plus importantes.

Tournepierre à collier

Arenaria interpres

Description

Son aire de répartition en reproduction se trouve au-dessus du cercle polaire à l'extrême nord de l'Alaska et dans l'arctique canadien. Le Tournepierre à collier affectionne les toundras côtières qui présentent une végétation rase et les ressources alimentaires adéquates. Il est migrateur et hiverne tout le long des côtes du continent sud-américain.

La population de Tournepierre est en déclin apparent.

En Guyane, il est hivernant ou de passage et est assez courant sur tout le littoral où il apprécie les zones rocheuses, les plages et les vasières. Il est particulièrement abondant sur la pointe des roches de Kourou ou les parties rocheuses de Cayenne.

Il fréquente aussi le site des rizières de Mana où il peut être abondant sur les vasières et les plages. Il est globalement grégaire.

Cette espèce ne s'éloigne guère du front de mer. Les deux grandes périodes de présence sont de mars à mai pour la migration pré-nuptiale (fig.63) où un maximum de 1 900 individus a été compté durant le mois de mars 2013.



« 52 données, maximum de 1900 individus pour un site »

Statut : Non Protégé

UICN : VU

Espèce non déterminante

La migration postnuptiale a lieu quant à elle à partir de mi-août et s'étale jusqu'en octobre, où le comptage maximum a atteint les 1 000 oiseaux en 2013.

Les observations faites fin octobre et novembre concernent des hivernants.

En conclusion, ce site n'a probablement pas une grande importance internationale mais les résultats des comptages démontrent un intérêt certain au niveau régional.

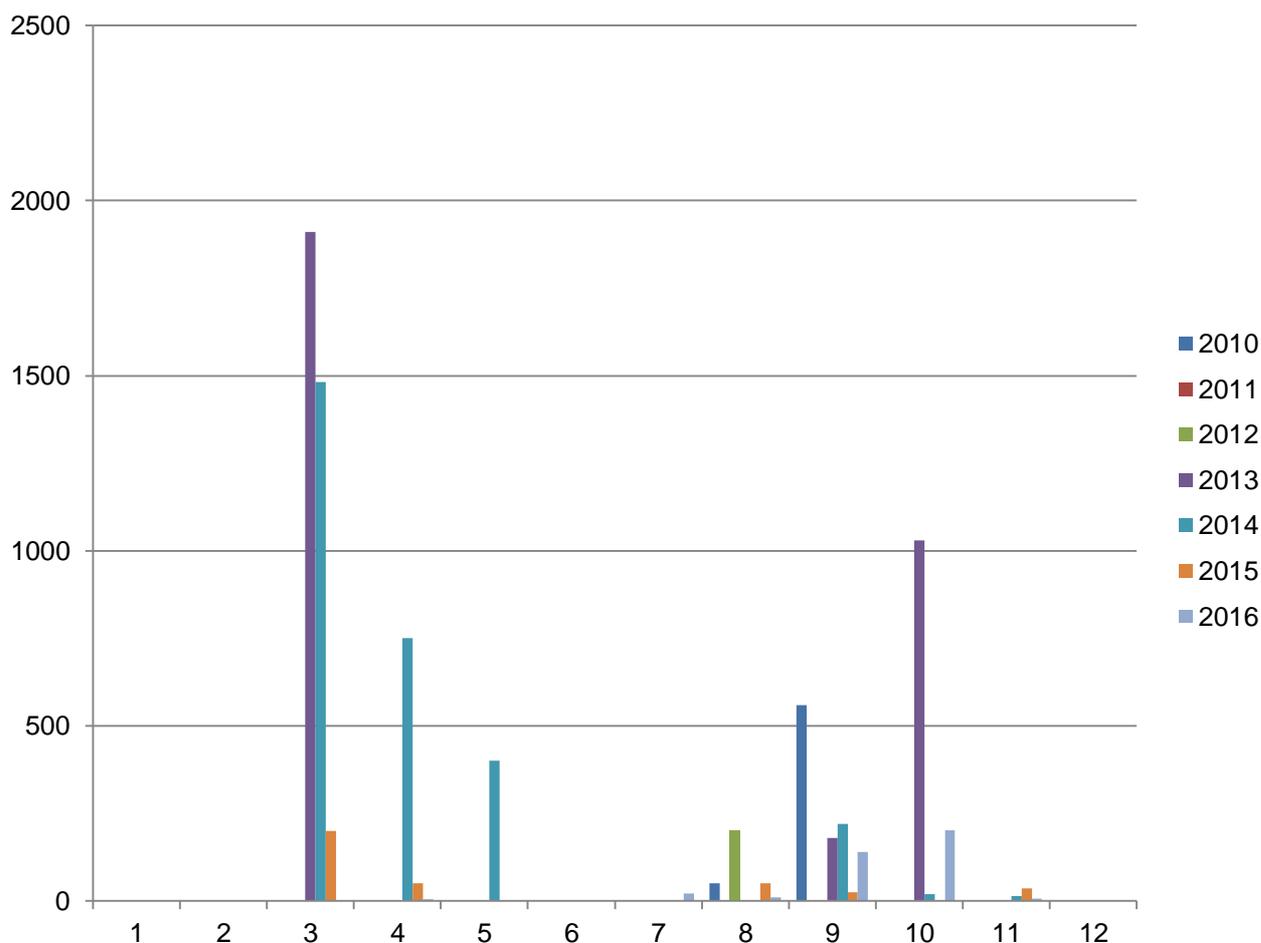


Figure 63 : graphique des effectifs de Tournepierre à collier dans les rizières de 2010 à 2016.

Résultats casiers 23 à 28

Comme nous l'avons déjà exprimé, ces casiers ne sont actuellement pas favorables à ce type de limicole marin. Les deux seules

observations ont été réalisées sur la vasière, il s'agit de 4 oiseaux en novembre et de 2 individus en juillet.

Combattant varié

Philomachus pugnax

Description

Cette espèce de limicole est originaire du continent européen, où elle vit dans les marais humides, les tourbières et au bord des plans d'eau douce. Les quatre données des rizières sont donc tout à fait exceptionnelles pour la Guyane. Actuellement on compte pour notre région 9 données de cet oiseau migrateur qui s'égaré de temps en temps. Trois des données des rizières concernent la période automnale, un oiseau le 21 septembre 2003, un le 09 septembre 2007, un le 03 octobre 2009 et un autre le 15 mars 2014.



« 4 données, maximum 1 individu »

Statut : Non Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

Bécasseau maubèche

Calidris canutus

Description

Le Bécasseau maubèche est une espèce polytypique, présente dans le monde entier. L'espèce niche au sol dans les toundras de l'Arctique entre le nord du Canada et l'Alaska jusqu'à l'est de la Sibérie. Une grande partie des oiseaux parcourt chaque année environ 30 000 kilomètres depuis ses aires de reproduction dans l'Arctique, jusqu'aux zones d'hivernage à l'extrême sud du continent.

Un suivi aérien réalisé par Morrison et al. entre 2000 et 2003 sur la principale aire d'hivernage du Bécasseau maubèche en Amérique du Sud (Argentine et Chili) indique un déclin drastique de la population. Les effectifs ont chuté sur tous les sites d'hivernage connus. Les totaux de toutes les zones principales d'hivernage en Terre de Feu ont chuté de 51 000 individus en 2000 à 27 000 entre 2002 et 2004 pour tomber à 17 700 en 2005 (Morrison et al., 2004).

Aux Etats-Unis et au Canada sur la côte Est, ainsi qu'au Québec on constate le même déclin très important ces dernières années. Sur les côtes du Suriname, Ottema et Spaans (2008) notent une diminution importante de l'espèce avec un passage de quelques milliers dans les années 1970 à une centaine dans les années 2000.

Cette espèce est donc en danger critique et mérite une attention toute particulière.

Lors de ses migrations en Guyane cette espèce est exclusivement côtière, s'alimentant sur les zones vaseuses à sablo-vaseuses. Elle est présente sur tout le littoral avec des secteurs plus favorables que d'autres, par exemple les roches de Kourou ou de Cayenne qui lui servent de zones de repos et d'alimentation.

Le site des rizières accueille les regroupements les plus importants surtout à



« 57 données, maximum un groupe de 1700 individus »

Statut : Protégé avec habitat

UICN : EN

Espèce déterminante ZNIEFF

« l'automne » entre fin août et fin septembre (fig.64). Le cumul des comptages réalisés fin août 2012 nous a permis de dénombrer plus de 2 200 individus, ce qui représente le maximum jamais enregistré sur ce site. Les autres données illustrent bien l'arrivée des oiseaux fin août et un départ rapide en moyenne 1 mois plus tard. Par exemple en 2010 presque 1 000 individus sont notés en août puis 1 400 en septembre et plus rien ensuite. La migration de retour est moins spectaculaire en effectifs mais tout aussi rapide, elle s'échelonne de mars à avril.

Ce bécasseau exploite les rizières et surtout le bord de mer pour faire des haltes migratoires permettant la reconstitution rapide des stocks de graisse afin de poursuivre la migration. Ils se rassemblent aussi couramment lors des hautes marées sur les parcelles vides et souvent sèches. L'ensemble de la sous espèce rufa semble passer par les côtes des Guyanes en migration postnuptiale.

Ce gros bécasseau est par ailleurs victime de braconnage. Parce qu'il est difficile d'obtenir

des données fiables sur le nombre d'oiseaux tués, l'impact de la chasse ne peut être évalué précisément.

En conclusion, ce polder est d'une importance internationale et régionale pour cet oiseau migrateur qui est avéré en fort déclin sur l'ensemble de son aire de répartition. Il s'agit

pour les pays d'Amérique du Nord d'une espèce à fort enjeu de conservation que ce soit les zones de reproduction et d'hivernage mais aussi les secteurs servant de haltes migratoires, voire d'hivernage comme les rizières.

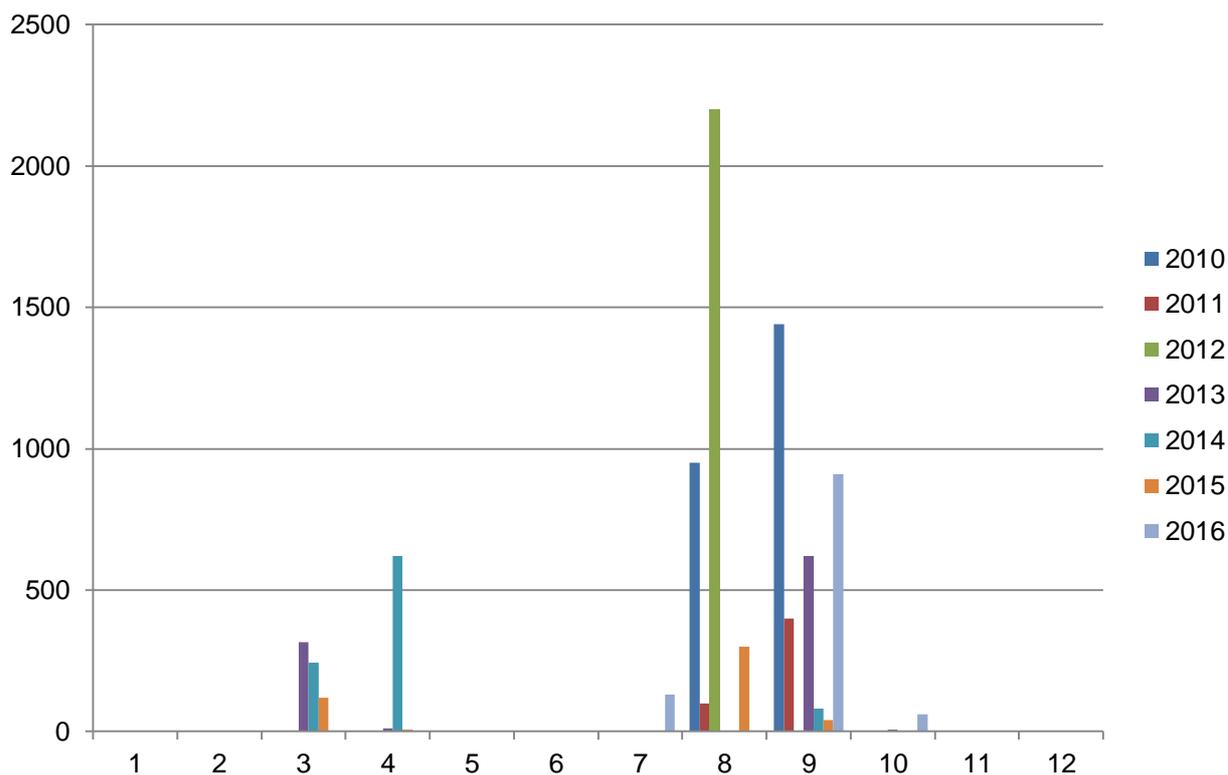


Figure 64 : graphique des effectifs de Bécasseau maubèche dans les rizières de 2010 à 2016.

Résultats casiers 23 à 28

Ces casiers ne sont actuellement pas favorables pour la plupart des limicoles. Une

seule donnée de 55 individus sur la vasière le 26 juillet 2016.

Bécasseau sanderling

Calidris alba

Description

Au « printemps » et en « été », pendant la période de nidification, il niche dans la toundra souvent pierreuse du nord du Canada et des Etats-Unis. Le reste de l'année, il fréquente les roches, les vasières et les plages en Amérique central et du sud.

La population de Bécasseau sanderling est en déclin apparent.

En Guyane, ce bécasseau est relativement peu commun en passage et en hivernage sur les plages du littoral. Il évolue toujours en groupes plus ou moins importants mais qui ne dépassent que rarement la centaine d'individus.

Les rizières ne lui sont pas réellement favorables, seules les plages de sable sont fréquentées par ce limicole. Quelques données démontrent quand même l'utilisation de parcelles en bord de mer. On peut voir sur le graphique suivant (fig.65) que les deux migrations sont assez longues et espacées dans le temps avec un hivernage attesté.



« 25 données, maximum 100 individus »

Statut : Protégé

UICN : NT

Espèce non déterminante

Mais cet oiseau est quand même peu abondant sur ce site et les maximums atteints n'excèdent pas les cent individus. Il est donc difficile de parler de la phénologie de ces mouvements.

En conclusion, ce site n'est probablement pas d'une importance internationale pour ce limicole en revanche, les résultats des comptages et observations montrent un intérêt certain au niveau régional, en raison de la présence d'un linéaire de sable parmi le plus important du département.

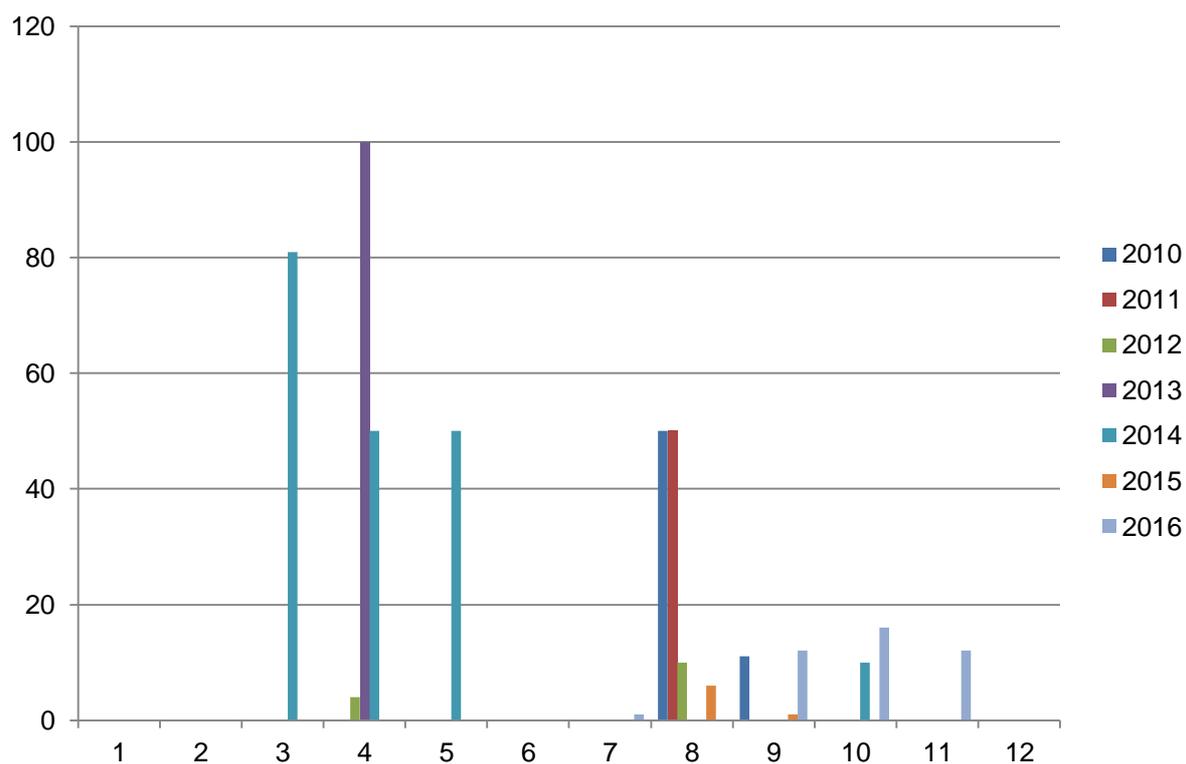


Figure 65 : graphique des effectifs de Bécasseau sanderling dans les rizières de 2010 à 2016.

Résultats casiers 23 à 28

Ces casiers ne sont pas favorables pour cette espèce qui recherche en priorité les plages. En fond de parcelles, la plage et la vasière a

permis deux observations, 1 oiseau en juillet et 10 oiseaux en novembre 2016.

Bécasseau semipalmé

Calidris pusilla

« 85 données, maximum de 300 000 individus en passage »



Bécasseau semipalmé

Statut : Protégé

UICN : EN

Espèce déterminante ZNIEFF

Bécasseau d'Alaska

Calidris mauri

« 18 données, maximum de 9 individus sur un site »



Bécasseau d'Alaska

Statut : Protégé

UICN : DD

Espèce non déterminante

Bécasseau minuscule

Calidris minutilla

« 63 données, maximum de 2 000 individus »



Bécasseau minuscule

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

Bécasseau à croupion blanc

Calidris fuscicollis

« 36 données, maximum de 1 000 individus »



Bécasseau à croupion blanc

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce déterminante ZNIEFF

Ces quatre petites espèces de bécasseaux sont traitées ensemble pour plusieurs raisons. Leur distinction sur le terrain est difficile, notamment entre le Bécasseau semipalmé et d'Alaska. Il est donc quasi impossible dans des attroupements de plusieurs milliers d'individus de compter exactement le prorata pour chaque espèce, en sachant que le Bécasseau semipalmé est très largement le plus abondant de tous. De plus ils fréquentent les mêmes haltes migratoires et souvent les mêmes zones d'hivernage.

Ils sont tous originaires d'Amérique du nord et nidifient dans la toundra herbeuse et humide, souvent près des mares et des lacs.

Un dramatique déclin est observé avec une chute des effectifs de près de 80% au Suriname, en Guyane et au Guyana entre 1982 et 2011. L'espèce est en très mauvais état de conservation et est menacée sur ces zones de reproduction, de passage et d'hivernage.

Pour le Bécasseau minuscule il y a un constat à la baisse dans l'Est du Canada, Butler et Moira (2001) notent un déclin non significatif des Bécasseaux minuscules adultes et juvéniles migrants par le Sud de la Colombie-Britannique entre 1992 et 2000. Malgré une légère augmentation dans le centre de l'Amérique du Nord, la population de l'Est décline.

Il semble moins menacé que le Bécasseau semipalmé mais sa population décline tout de même un peu partout.

Pour le Bécasseau à croupion blanc les populations semblent relativement stables malgré des chutes d'effectifs constatés dans le nord du Québec.

Le Bécasseau d'Alaska, quant à lui, est en déclin apparent.

Ces espèces migrent souvent sans s'arrêter jusqu'en Amérique du Sud, ce qui représente une distance de plus de 3 000 km. Ainsi le Suriname ou la Guyane représentent leurs premières zones de repos lors de ces mouvements. Elles sont donc d'un intérêt vital pour ces oiseaux.

En Guyane, ces bécasseaux ne fréquentent que les zones humides du littoral, en particulier les vasières boueuses, les zones sablonneuses et les plages. On les trouve aussi sur les lisières vaseuses des mares et des lacs d'eau douce et bien sûr dans les rizières.

Le Bécasseau semipalmé est de loin le plus abondant des limicoles en migration et en hivernage sur les côtes de Guyane. Ils sont des centaines de milliers (entre 20% et 40% de la population mondiale) entre septembre et mars sur les vasières. Cependant, il est possible de le voir toute l'année car de nombreux immatures estivent. Les adultes, qui remontent vers leurs zones de reproduction aux mois de mars / avril, ne nichent qu'entre fin mai et juillet dans la toundra du nord de l'Amérique et le retour des migrateurs en Guyane est noté dès fin août.

Dans les rizières de Mana le Bécasseau semipalmé occupe l'ensemble du site mais avec une prédilection pour les vasières et les parcelles soit à sec soit avec de l'eau peu profonde.

Ce site ainsi que les vasières proches (Simili, les Hattes...) accueillent à chaque passage des milliers d'oiseaux. La phénologie de ces haltes montre (fig.66) que la migration « d'automne » est largement étalée dans le temps, de fin août à fin octobre, et surtout plus conséquente au niveau des effectifs. La quantité d'oiseaux peut à cette période être vraiment spectaculaire.

Les pics enregistrés le démontrent bien avec des comptages de 300 000 oiseaux fin août 2011, soit près de 10% de l'effectif mondial, plus de 50 000 en septembre 2013 ou bien 100 000 en octobre.

La migration de remontée concerne moins d'individus, ce qui est probablement lié au taux de mortalité des jeunes lors de l'effort migratoire. Elle est nettement plus rapide et concerne essentiellement le mois de mars avec des maximums tout de même de 150 000 individus en mars 2014 ou de 100 000 en 2013 le même mois.

L'hivernage réel autour des rizières ne concerne que 1 000 à 5 000 oiseaux suivant les années.

En ce qui concerne le Bécasseau d'Alaska il est impossible de connaître les véritables effectifs présents au beau milieu de ces regroupements immenses. On peut juste dire

que les estimations faites par les ornithologues d'Amérique du Nord donnent une moyenne de 1 pour 1 000, mais ce chiffre varie suivant les personnes et passe parfois à 1 pour 5 000. Ce bécasseau passe donc trop facilement inaperçu pour que les variations de ses effectifs puissent être analysés.

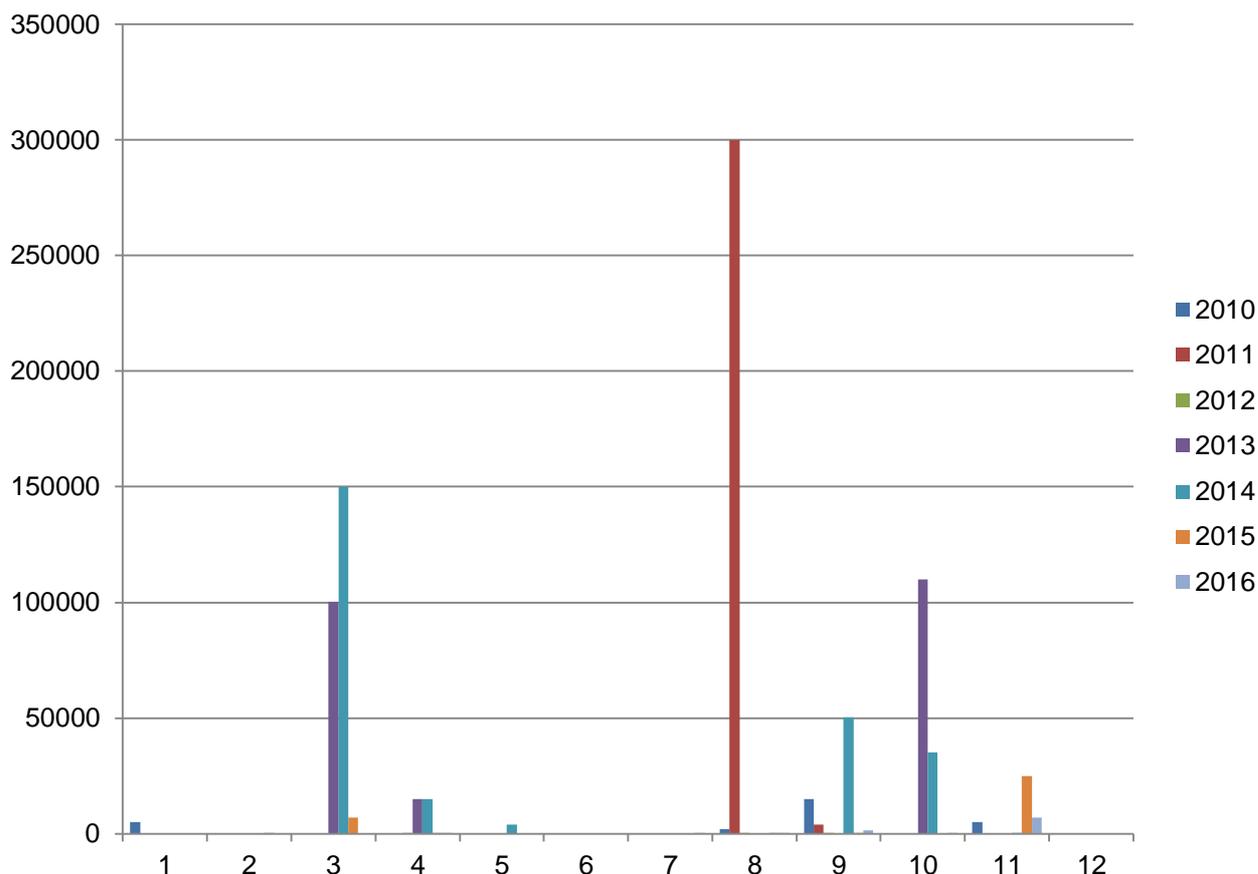


Figure 66 : graphique des effectifs de Bécasseau semipalmé dans les rizières de 2010 à 2016.

Pour le Bécasseau minuscule la phénologie de ses mouvements migratoires ainsi que la durée de ses haltes ou de son hivernage sont sensiblement les mêmes que le Bécasseau semipalmé (fig.67). Seules les quantités sont nettement inférieures avec des maximums enregistrés de 2 000 individus en mars 2012, 1 000 oiseaux en septembre 2010 ou bien de

500 en septembre en 2011. Cette espèce forme des regroupements mais qui ne dépassent rarement que quelques dizaines d'oiseaux par site. Il faut également noter que cette espèce de vasières indurées affectionne aussi les bordures des canaux et les petites pièces d'eau des rizières.

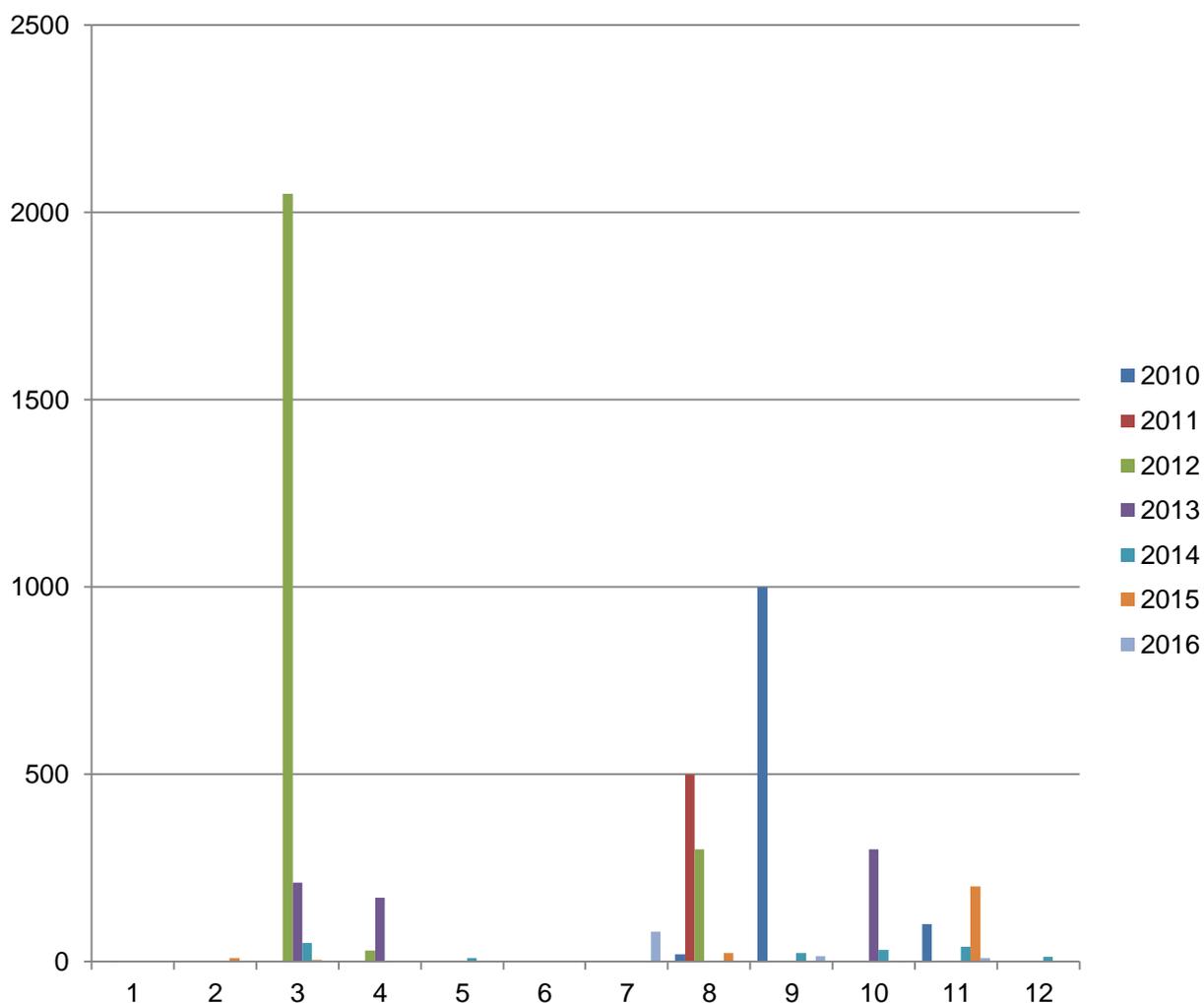


Figure 67 : graphique des effectifs de Bécasseau minuscule dans les rizières de 2010 à 2016.

Pour le Bécasseau à croupion blanc la phénologie de ses migrations est différente des autres. En effet sur le graphique suivant (fig.68) on peut y voir que les passages « printaniers » sont très faibles par rapport à ceux de « l'automne ». La Guyane ne semble pas être « dans le circuit » de la migration pré-nuptiale. Il pratique comme le Bécasseau

minuscule une migration par petits groupes de 10 à 100 individus. Deux pics ont tout de même été observés de 1 000 individus en septembre 2010 et 2013. L'espèce hiverne au sud du Brésil, mais utilise les rizières et les vasières comme site majeur pour reconstituer les graisses nécessaires pour réaliser de grands trajets migratoires.

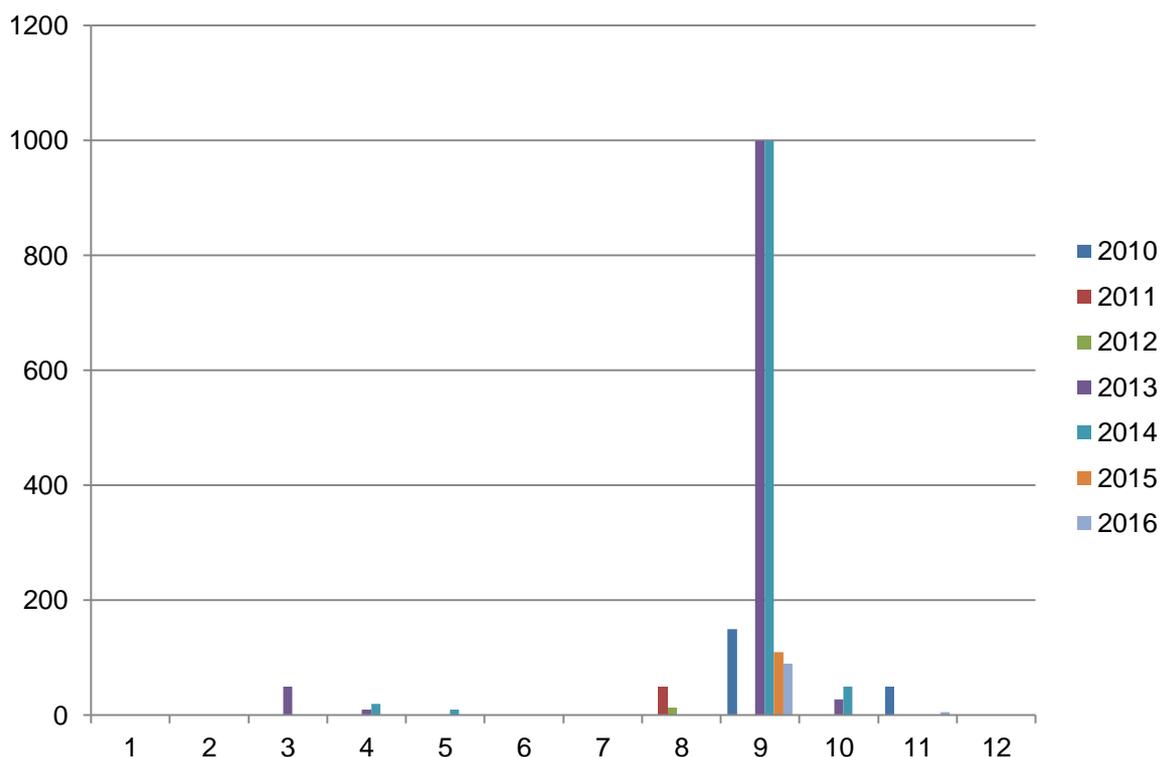


Figure 68 : graphique des effectifs de Bécasseau à croupion blanc dans les rizières de 2010 à 2016.

Tous ces bécasseaux font l'objet de nombreux prélèvements liés à la chasse. Cela semble représenter des milliers d'oiseaux par an. Parce qu'il est difficile d'obtenir des données fiables sur le nombre d'oiseaux tués, l'impact de la chasse ne peut être évalué précisément. Mais à la vue des déclinés enregistrés partout, ces actes de braconnage ont très

probablement un impact important quant à la chute des effectifs globaux.

Les résultats présentés dans ce rapport sont sans équivoque, ils démontrent que ce site et ses alentours correspondent bien à une zone de halte de migration ainsi qu'à un site d'hivernage majeur. Les rizières sont par ce fait un lieu d'intérêt et d'importance internationale.

Résultats casiers 23 à 28

Ces casiers ne sont pas ou plus favorables actuellement pour ces espèces qui recherchent en priorité les casiers ouverts et le front de mer. La plage et la vasière présentes en fond de casiers a permis les observations de trois de ces taxons. Il s'agit du Bécasseau semipalmé avec 4 000 individus en

novembre et 2 000 en juillet, le Bécasseau minuscule avec 30 individus en juillet et le Bécasseau à croupion blanc avec un groupe de 36 individus en août. La faiblesse des effectifs recensés doit inciter à aménager ces casiers pour renforcer les capacités d'accueil.

Bécasseau à échasses

Calidris himantopus

Description

Ce bécasseau ne niche que dans les régions subarctiques d'Amérique du Nord, entre la baie James et le nord de l'Alaska. Il hiverne surtout dans l'intérieur de l'Amérique du Sud. Les sites de reproduction se situent dans les étendues de toundra humide, au-delà de la limite des arbres, parfois avec quelques sapins isolés. En hiver et en migration il fréquente surtout les marais d'eau douce, les champs inondés et les pâtures.

L'espèce ne semble pas menacée. Cependant, les chercheurs canadiens ont noté une baisse du succès de reproduction depuis les années 1960. Ceci est probablement dû à une dégradation de l'habitat disponible.

Dans les secteurs côtiers de Guyane, il occupe les lagunes peu profondes et les marais herbacés saumâtres, les rizières lui sont donc tout à fait favorables. Il s'agit d'ailleurs du secteur le plus fréquenté du département.

Ce bécasseau se rassemble la plupart du temps en petits groupes de dizaines d'individus, plus rarement par centaines. Il apprécie en particulier les parcelles soit en eau peu profonde, soit avec des petites parties en eau entourées de zones boueuses.



« 36 données, maximum 500 individus »

Statut : Protégé

UICN : NT

Espèce déterminante ZNIEFF

Comme pour les autres limicoles migrateurs ses passages ont lieu essentiellement en mars et avril et de août à septembre. Il ne semble pas hiverner sur ce site, il l'utilise uniquement pour faire des haltes migratoires.

Le maximum a concerné un comptage de 500 oiseaux en mars 2014, ce qui est considérable pour cette espèce. En effet, tous les autres recensements concernent surtout de petits groupes de 10 à 100 individus (fig. 69).

En conclusion, ce site n'est probablement pas d'une importance internationale pour ce limicole mais les résultats obtenus sur ce polder démontrent un intérêt non négligeable au niveau régional.

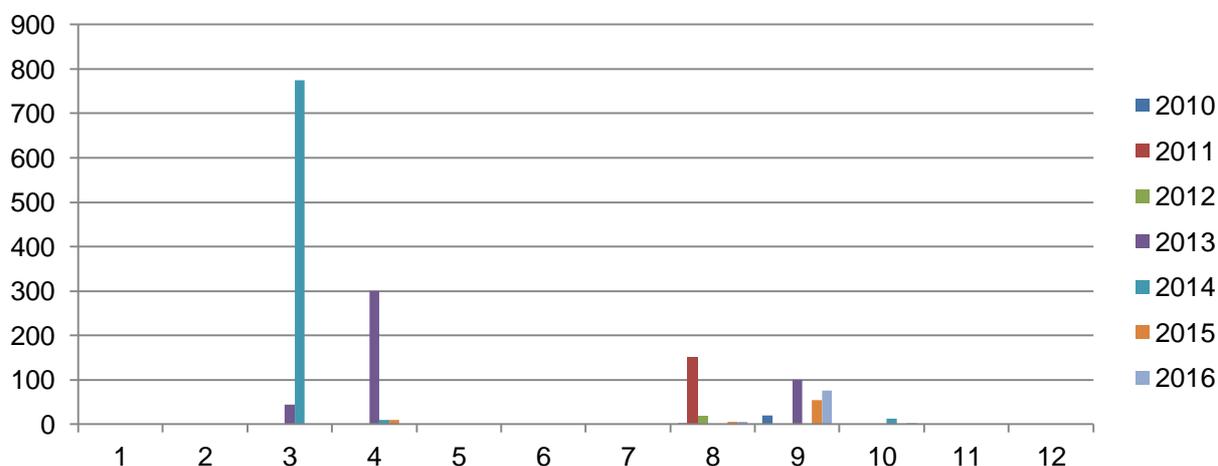


Figure 69 : effectifs cumulés de Bécasseau à échasses dans les rizières de 2010 à 2016.

Bécasseau à poitrine cendrée

Calidris melanotos

Description

Pendant la période de nidification, sur son aire de répartition habituelle, le Bécasseau à poitrine cendrée fréquente exclusivement la toundra humide ou sèche. Le reste de l'année et surtout lors de ces mouvements migratoires, il apprécie particulièrement les plans d'eau douce avec berges herbeuses ainsi que les prairies rases.

En Guyane, il est relativement commun mais souvent représenté par de faibles effectifs. On peut l'apercevoir sur les terrains secs, les pâturages et les petites lagunes.

Les rizières sont principalement propices lors du passage postnuptial de fin août à fin octobre alors qu'au « printemps » il n'y a quasiment pas de données (fig.70) car les oiseaux ne remontent pas en longeant la côte Atlantique mais en traversant le continent. La grande majorité des groupes rencontrés réunit quelques dizaines d'individus. Toutefois un comptage important de 400 oiseaux a été réalisé en octobre 2016, ce qui démontre tout



« 20 données, maximum 400 individus »

Statut : Protégé

UICN : VU

Espèce non déterminante

de même la forte attractivité de ce polder, en particulier les casiers labourés de l'ouest. Ils utilisent aussi certaines parcelles en partie à sec, situées en front de mer. L'ensemble de la zone peut être occupée par ce limicole suivant les niveaux d'eau et le niveau de la végétation. L'espèce ne semble pas encore globalement menacée mais elle présente tout de même un déclin significatif important.

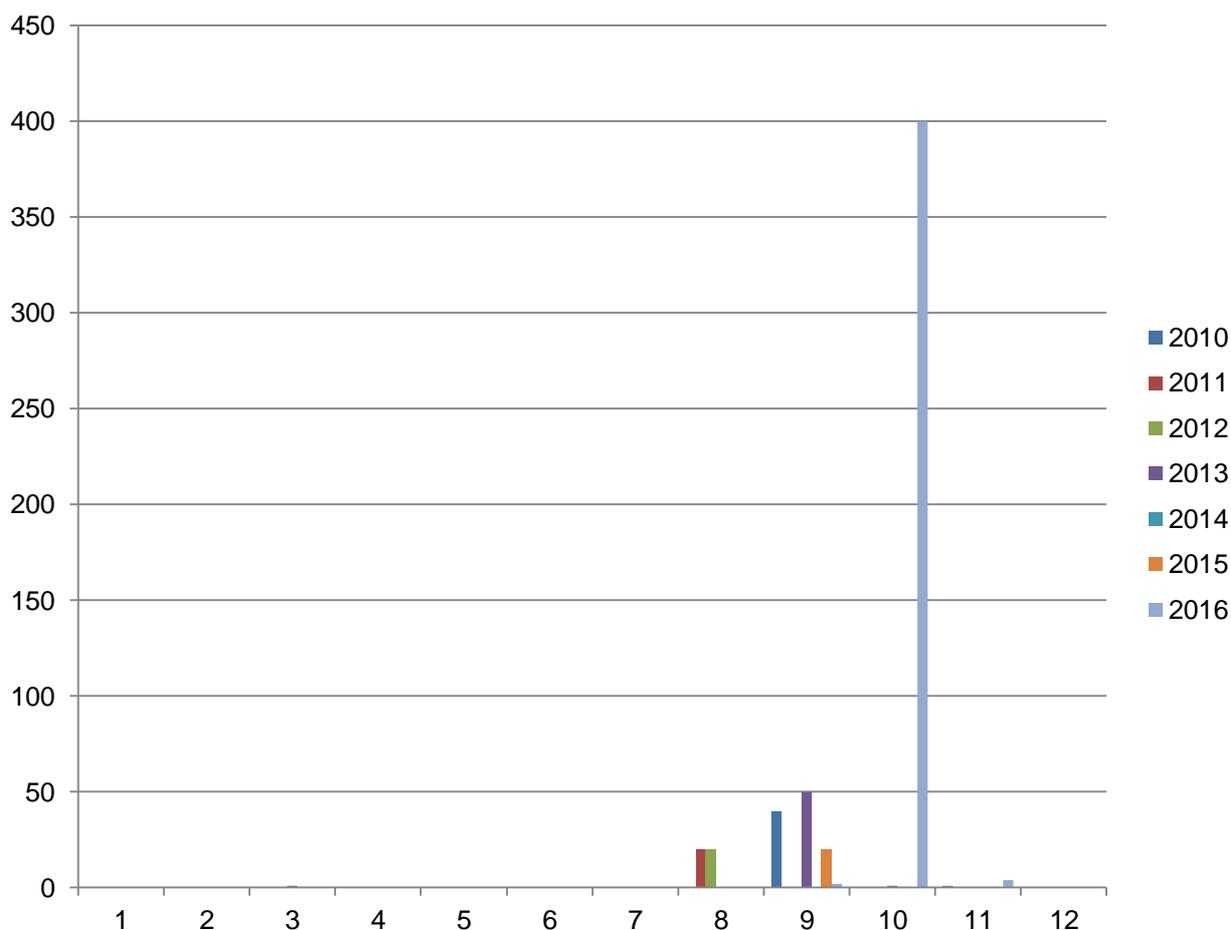


Figure 70 : graphique des effectifs de Bécasseau à poitrine cendrée dans les rizières de 2010 à 2016

Résultats casiers 23 à 28

Ces casiers ne sont actuellement pas très favorables mais cet oiseau est peu exigeant sur la présence de végétation. Toutefois celle-ci ne doit pas être trop haute et la présence d'eau lui est indispensable. Une seule

observation faite lors de cette étude a concerné 4 oiseaux en novembre. Un aménagement conséquent permettrait sans nul doute l'accueil de ce limicole sur ces casiers.

Bécasseau roussâtre

Tryngites subruficollis

Description

Pendant la saison de reproduction, cet oiseau vit dans la toundra arctique sèche. L'espèce était abondante auparavant, mais après des années de chasse intensive vers la fin du 19ème siècle et au début du 20ème, et la perte de l'habitat recherché sur les aires d'hivernage, le Bécasseau roussâtre est aujourd'hui considéré comme une espèce menacée sur l'ensemble de son aire de répartition.

Pendant la saison d'hivernage, il privilégie également les zones bien pourvues en herbes et on le trouve dans les prairies d'herbe rase ou dans d'autres types d'habitats herbeux, ainsi que sur les zones dénudées ou labourées proches ou non du littoral.

Le Bécasseau roussâtre est une espèce rare en Guyane. Il est noté de façon sporadique et



« 7 données, maximum 4 individus »

Statut : Protégé

UICN : CR

Espèce déterminante ZNIEFF

n'est pas signalé chaque année. Les rizières de Mana sont tout de même le seul site où l'espèce est vue régulièrement depuis 2010 mais toujours en petit nombre (Fig.71).

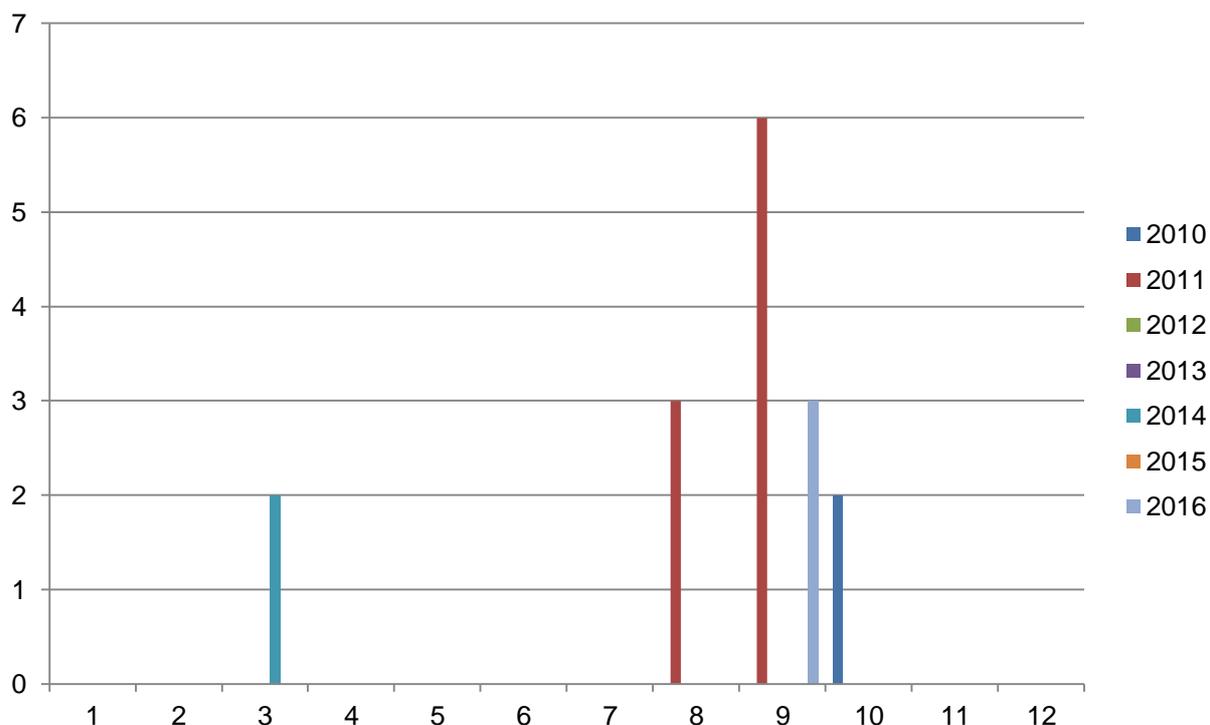


Figure 71 : graphique des effectifs de Bécasseau roussâtre dans les rizières de 2010 à 2016.

LES LARIDÉS

Mouette atricille

Leucophaeus atricilla

Description

Il s'agit d'une espèce fréquentant les zones côtières d'Amérique du Nord et du Sud. Elle est commune et sédentaire en Guyane sur l'ensemble du littoral.

La principale colonie de reproduction de notre département se trouve sur la Réserve Naturelle de l'île du Grand Connétable. Les effectifs étant plus importants à partir du mois d'août, cela semble correspondre à l'apport d'oiseaux migrants plus nordiques.

Ce polder n'est pas un site très recherché par cet oiseau qui fréquente peu les zones marécageuses. La plupart des observations ont lieu sur les vasières ou sur les parcelles reprises par la mer. Il y a peu de données et les maximums enregistrés ne dépassent pas la centaine d'oiseaux (Fig.72). On constate



« 28 données, maximum 100 individus »

Statut : Protégé avec habitat

UICN : VU

Espèce non déterminante

seulement des effectifs plus importants du mois d'août à octobre. Il n'y a donc pas sur ce site d'enjeu prioritaire pour cette mouette.

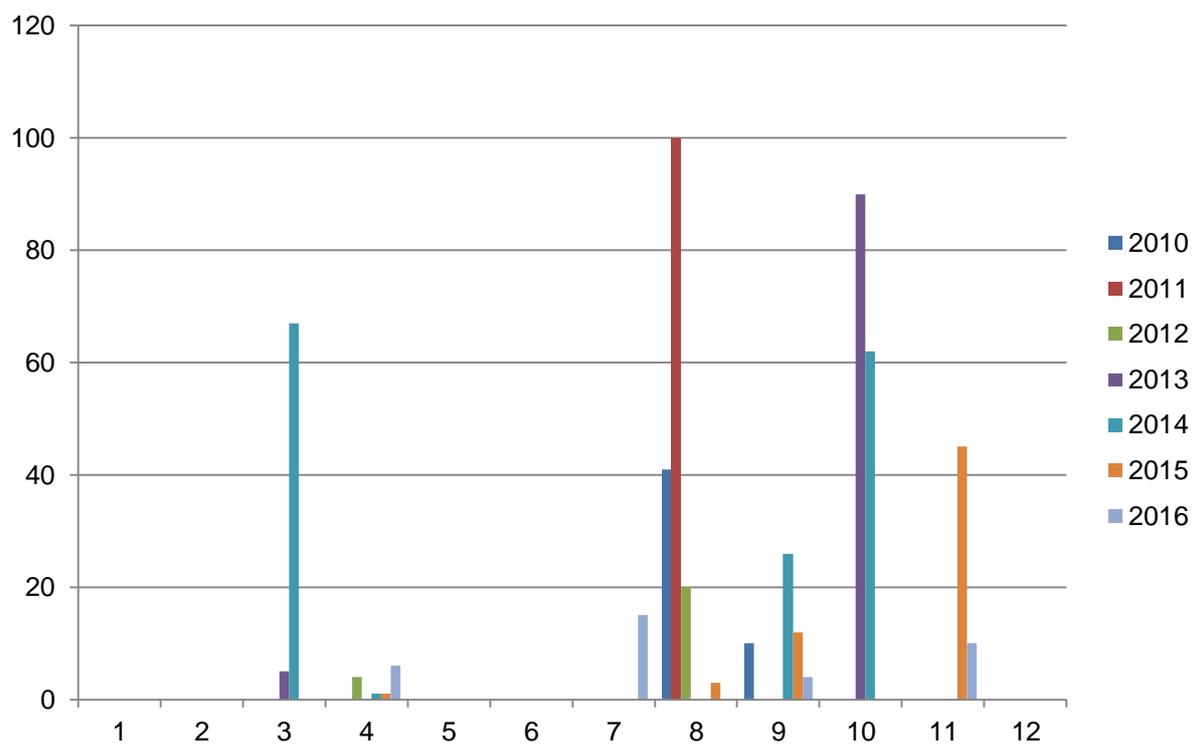


Figure 72 : graphique des effectifs de Mouette atricille dans les rizières de 2010 à 2016.

Résultats casiers 23 à 28

Sur ce secteur, elle ne fréquente que les vasières du bord de mer. Aucune donnée dans

les casiers. Une seule donnée de dix oiseaux en novembre sur le bord de mer.

Sterne hansel

Gelochelidon nilotica

Description

La Sterne hansel niche principalement aux Etats-Unis et aux Antilles, en colonie près des lagunes côtières et à l'intérieur des terres, près des marais salants. Des colonies de reproduction sont également connues au Brésil.

C'est un oiseau migrateur qui hiverne en Amérique du sud et central. Lors des migrations, la Sterne hansel longe le littoral car elle est moins pélagique que les autres sternes.

Contrairement aux autres sternes, la Sterne hansel ne pêche pas, elle cherche sa nourriture en rase motte au-dessus de l'eau pour attraper des insectes ou de petits vertébrés. Cette sterne est en régression en Amérique, les causes principales sont la disparition des habitats de nidification et d'alimentation, à cause de la mise en culture ainsi que l'utilisation des pesticides.

Elle est commune en Guyane au moment des passages et fréquente les vasières, les marais et bien sûr les rizières de la bande côtière. Ce site est sans aucun doute le plus fréquenté par cette espèce en Guyane. Elle y aime essentiellement les parcelles en eau avec de la végétation aquatique favorable aux odonates et autres invertébrés. On la retrouve aussi sur les parcelles sèches du front de mer où elle peut constituer des dortoirs parfois importants, 1 000 individus en avril 2012. Pendant ses séjours elle occupe l'ensemble du site car les groupes s'étaient sur la totalité des rizières.

Les comptages révèlent qu'elle fréquente ce site de manière assidue et ceci lors des deux mouvements migratoires, avec des



« 85 données, maximum 1000 individus »

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

concentrations un peu plus fortes au « printemps », de mars à avril (Fig.73). Les premiers oiseaux de la migration postnuptiale arrivent en août et cela s'étale jusqu'en octobre où les effectifs chutent. Elle ne semble pas « hiverner » en Guyane.

Nous avons tout de même remarqué une nette diminution en 2016 où très peu de données ont été obtenues avec des densités également très faibles. Ceci semble étroitement lié à l'abandon de nombreux casiers repris entièrement par la végétation. Les parties en eau n'étaient plus visibles au moment des passages.

Quoi qu'il en soit ce site est d'une importance internationale et régionale pour cette espèce.

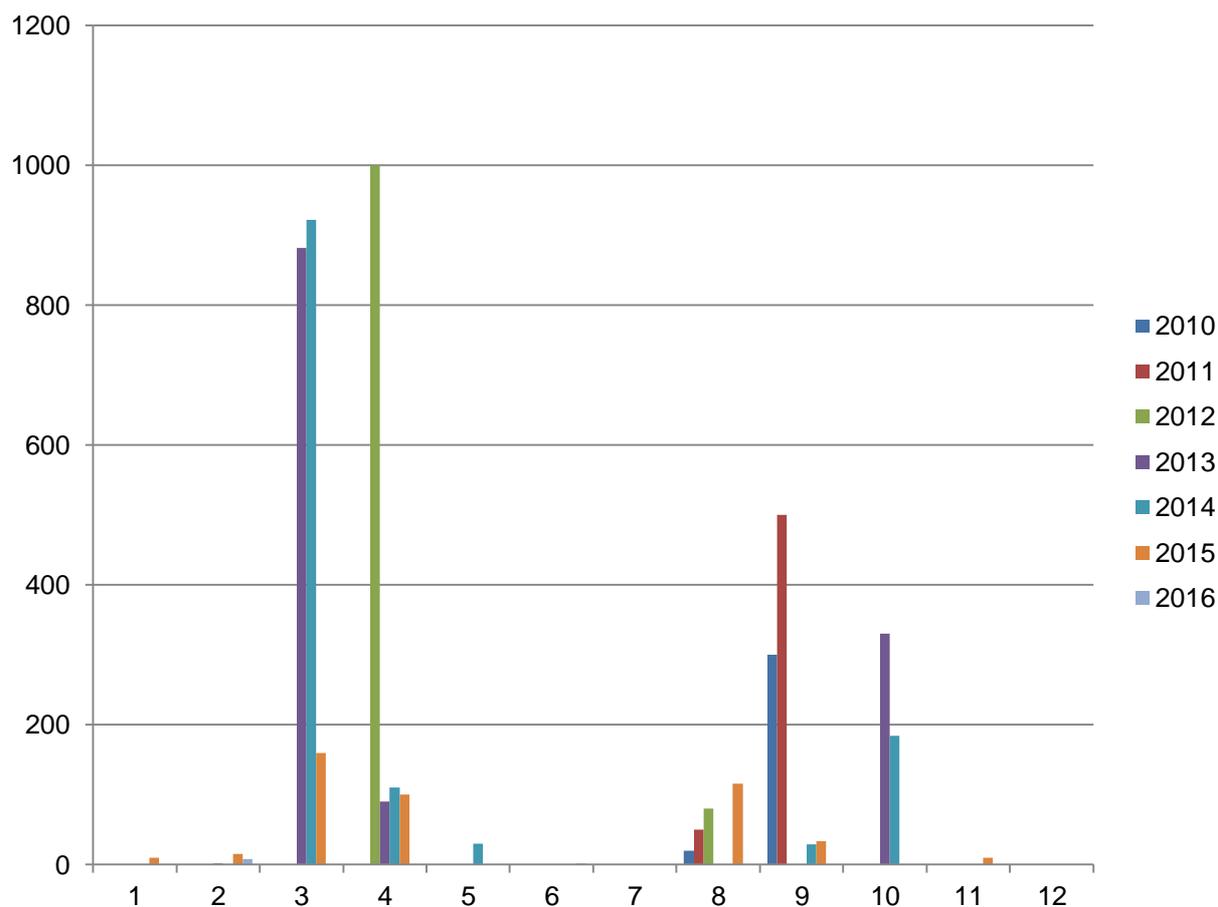


Figure 73 : graphique des effectifs de Sterne hansel dans les rizières de 2010 à 2016.

Résultats casiers 23 à 28

Les données obtenues montrent que cet espace est plutôt attractif mais l'importante végétalisation du site limite fortement leur stationnement et leur quantité. Nous avons obtenu 4 données, 2 oiseaux en juin, 10 en juillet, 3 en août et 4 en novembre. Les résultats sont vraiment faibles par rapport au potentiel du site.

La simple réouverture de parcelles avec de l'eau et d'autres plus sèches devrait contribuer largement à un stationnement plus long et surtout à de plus grandes concentrations.

Sterne argentée

Sternula superciliaris

« 90 données, maximum 600 individus »



Sterne argentée

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

Petite Sterne

Sternula antillarum

« 16 données, maximum 50 individus »



Petite Sterne

Statut : Protégé

UICN : NT

Espèce non déterminante

Description

La Sterne argentée est présente dans toute l'Amérique du Sud, avec des densités plus fortes au centre et au nord. Elle n'est pas spécialement liée aux milieux littoraux à l'inverse de la Petite Sterne. Elle vit seule ou en petits groupes, en bordure de l'eau, que ce soit sur les fleuves, les lagunes, les marais ou des lacs intérieurs. Elle n'est pas connue pour le moment comme nicheuse en Guyane.

Les populations nordiques de la Sterne argentée sont migratrices et passent abondamment sur le littoral guyanais. Elle est visible sur les vasières, les marais et même sur les petites pièces d'eau plus à l'intérieur des terres.

Lors des mouvements internuptiaux, la Sterne argentée est la plus courante et abondante du littoral, elle peut se rassembler en groupes importants. Les rizières de Mana constituent un habitat idéal pour pratiquer des haltes

migratoires. Les grandes étendues d'eau douce ainsi que les canaux sont largement exploités par cette espèce. Elle y trouve des petits poissons ou alevins en abondance, ainsi que des invertébrés. Elle utilise également les parcelles plus sèches en bord de mer comme reposoir et n'hésite pas à pêcher en mer. La Sterne argentée occupe donc l'ensemble de ce polder.

Ce site constitue une des zones les plus fréquentées par cette espèce de notre département. Les comptages réalisés (Fig.74) montrent que le passage le plus important se déroule de mars à avril avec comme maximum un groupe de 600 individus. A cette période l'occupation moyenne est de 200 à 300 individus. Toutefois les comptages sont souvent difficiles à réaliser car cette sterne exploite l'ensemble du secteur, elle est donc souvent disséminée sur tout le polder par petits groupes. Le pic de mars 2013 est sans

doute lié à des comptages plus exhaustifs sur l'ensemble du site.

Les mouvements « d'automne » sont moins conséquents, du mois d'août à octobre avec des moyennes de 50 à 100 oiseaux. Quelques

individus non reproducteurs stationnent toute l'année.

Les enjeux des rizières pour cette espèce sont donc très forts au niveau régional.

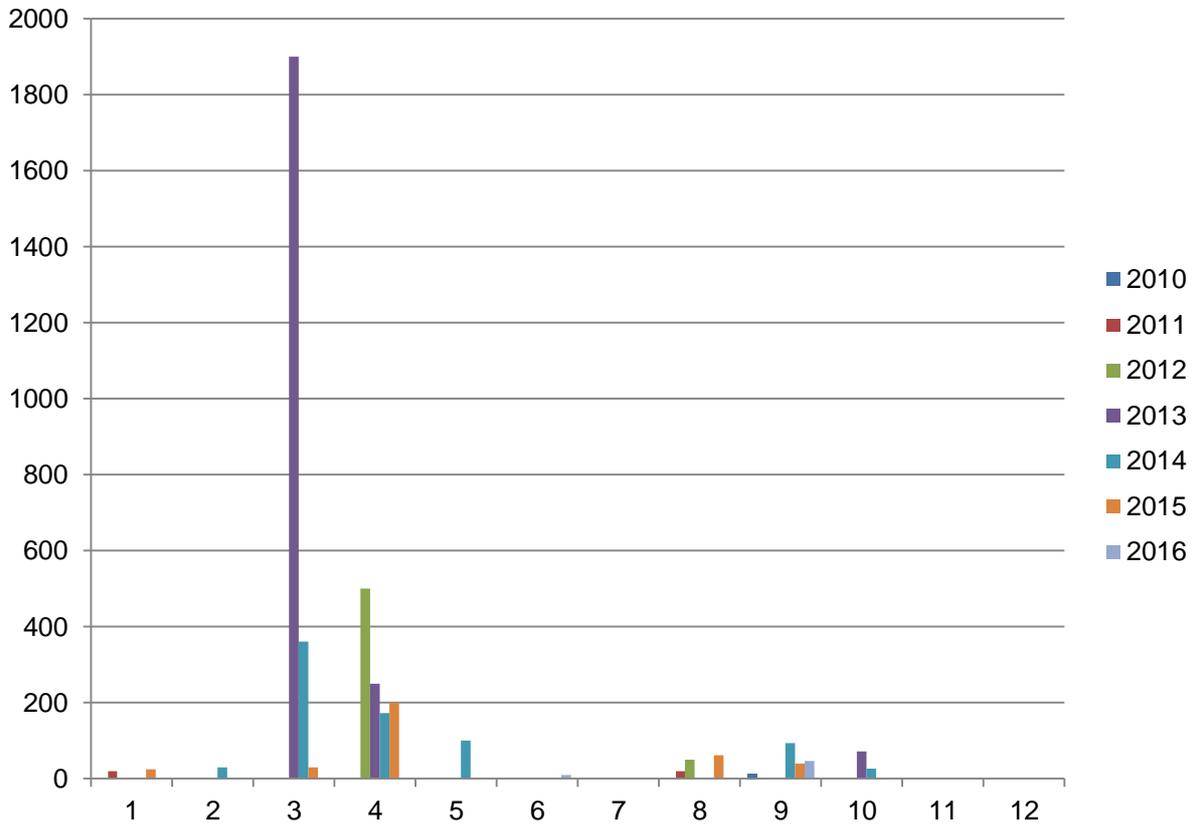


Figure 74 : graphique des effectifs de Sterne argentée dans les rizières de 2010 à 2016

La Petite Sterne, quant à elle est étroitement liée aux habitats marins. Cet oiseau migrateur est en provenance des côtes atlantiques de l'Amérique du Nord et des Antilles et hiverne également dans les Antilles et le long des côtes du Nord de l'Amérique du Sud. Elle exploite les lagunes, les bords de mer, les côtes sableuses et parfois des étangs d'eau douce.

Elle est nettement moins commune que la Sterne argentée et ne stationne pas longtemps en sur nos côtes ou elle recherche les linéaires sableux. Elle ne quitte que rarement les bords de mer, les rizières ne sont donc pas un lieu préférentiel. De plus sa détermination sur le terrain est très délicate

par rapport à la Sterne argentée, ce qui peut conduire à omettre sa présence au sein d'un groupe de Sternes argentées.

Seulement 16 données sur le site ce qui semble très peu et avec des groupes maximaux de seulement 50 individus (Fig.75). Les attroupements les plus conséquents sont notés plutôt en septembre et en octobre.

Ce site n'est donc pas ou ne semble pas d'une importance capitale pour la Petite Sterne. Toutefois au vu des difficultés de sa détermination et donc de sa détectabilité cette espèce mériterait une attention particulière et des comptages plus précis.

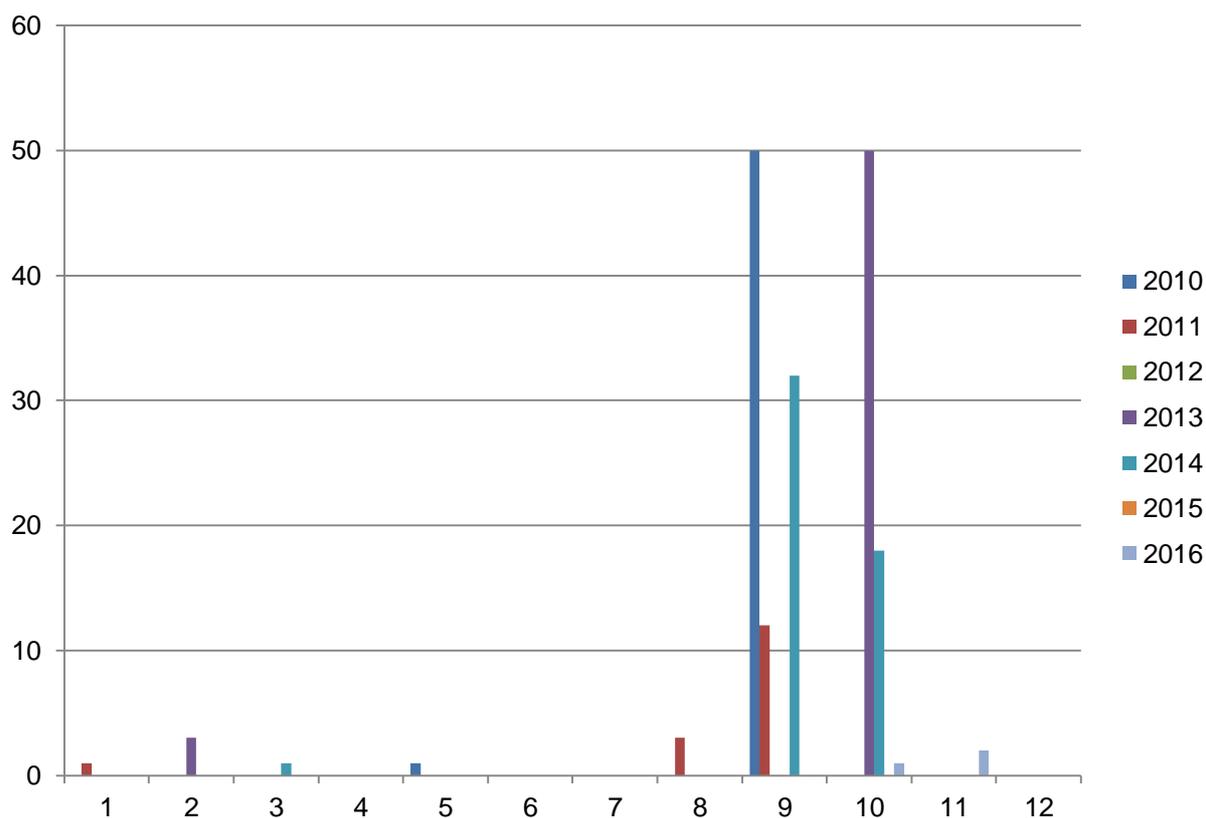


Figure 75 : graphique des effectifs de Petite Sterne dans les rizières de 2010 à 2016

Résultats casiers 23 à 28

Les données obtenues montrent que cet espace est plutôt attractif du moins pour la Sterne argentée qui devrait y être plus commune. Mais une fois de plus l'importante végétalisation du site limite actuellement fortement sa présence. Nous avons obtenu 4 données, 10 oiseaux en juin, 3 en juillet, 1 en septembre et 4 en novembre. Les résultats sont vraiment faibles par rapport au potentiel

du site. Deux Petites Sternes ont été observées en novembre sur la vasière.

La simple réouverture des parcelles avec de l'eau et d'autres plus sèches devrait contribuer largement à un stationnement plus long et surtout à de plus grandes concentrations.

Sterne à gros bec

Phaetusa simplex

Description

Cette sterne a une aire de répartition qui comprend une bonne partie de l'Amérique du Sud. Elle vit généralement sur les grands fleuves ou les rivières jusque loin dans les terres. Les mouvements migratoires ou erratiques de cette espèce sont encore mal connus. Lors de ces périodes, elle peut apprécier les bords de mer et les estuaires.

En Guyane, la Sterne à gros bec est peu commune et n'est pas nicheuse, du moins pour le moment. Elle est pourtant connue de l'ensemble du littoral et de certains fleuves, avec toutefois des densités très largement supérieures sur le littoral de l'ouest, notamment sur l'estuaire du Maroni et sur Awala-Yalimapo.

Les rizières de Mana sont aussi fréquentées par cette sterne mais avec de petits effectifs. Nous avons affaire essentiellement à des observations correspondant à des mouvements internuptiaux (Fig.76).

La période la plus propice pour observer cette espèce est très étalée dans le temps, de début août à début octobre, avec un maximum de 15 individus ensemble. Cet oiseau affectionne en particulier les canaux d'irrigation et les parcelles en eau. Les bords de mer ou les parcelles sèches sont aussi recherchés comme reposoir. Elle peut donc occuper l'ensemble des biotopes de ce site.



« 24 données, maximum 15 individus »

Statut : Protégé

UICN : NT

Espèce non déterminante

En conclusion, ce site n'est pas d'une importance internationale pour cette sterne mais les résultats des comptages, sa fidélité et sa régularité démontrent que les rizières sont une zone présentant un enjeu régional pour ce taxon peu courant.

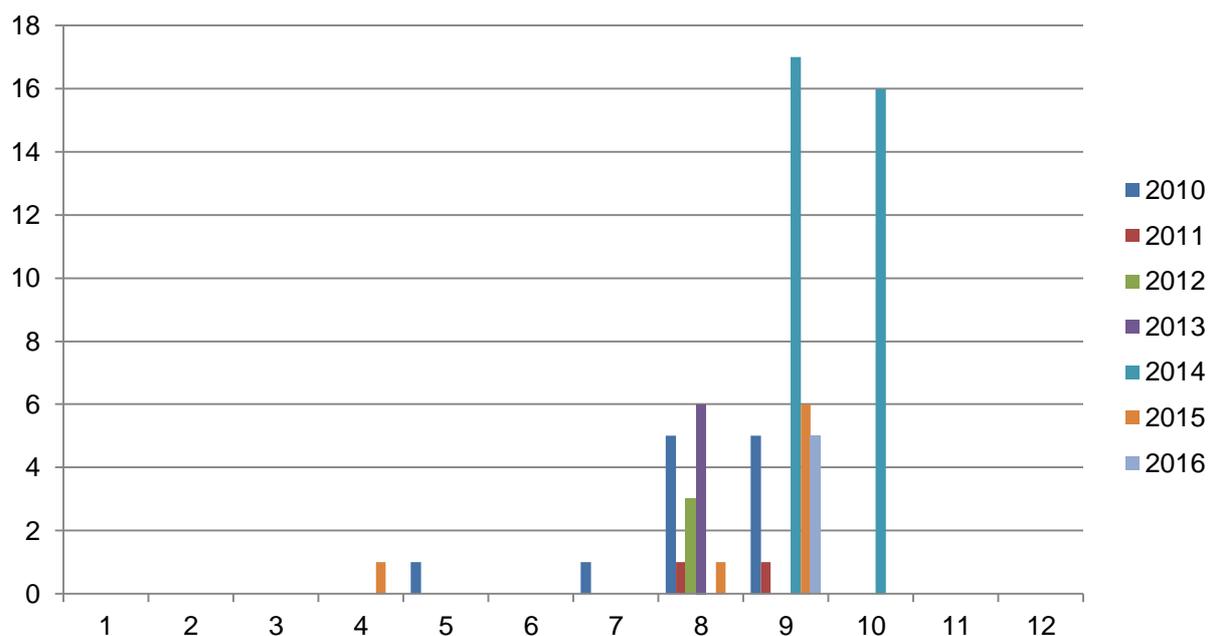


Figure 76 : graphique des effectifs de Sterne à gros bec dans les rizières de 2010 à 2016.

Résultats casiers 23 à 28

Une seule donnée a été obtenue lors de cette étude, un adulte en septembre. Les canaux sont en grand partie obstrués ne permettent

que difficilement à cette sterne de s'alimenter. Comme pour les autres lariés la réouverture des parcelles s'impose.

Sterne de Cayenne

Thalasseus (sandvicensis) eurygnathus

« 13 données, maximum 49 individus »



Sterne royale

Thalasseus maximus

« 14 données, maximum 10 individus »



Statut : Protégées avec habitat

UICN : VU

**Espèces déterminantes ZNIEFF
pour la nidification**

Description

Ces deux espèces sont exclusivement pélagiques et sont relativement communes sur le littoral guyanais. Elles se reproduisent principalement sur l'île du Grand Connétable. Elles sont donc sédentaires en Guyane mais les populations plus nordiques pratiquent des mouvements intersites. Il y a donc lors de ces périodes un apport d'oiseaux supplémentaires sur nos côtes.

Les rizières de Mana, avec notamment les parcelles du bord de mer peuvent de temps à autre servir de reposoir à ces deux sternes.

Mais le faible nombre de données ainsi que les effectifs présents ne permettent pas une évaluation de l'importance de ce site.

L'ensemble des contacts ont eu lieu soit en période postnuptiale soit en période prénuptiale. A première vue ces deux espèces ne sont pas spécifiquement attirées par ce polder et leur présence est uniquement liée au bord de mer et aux vasières, il n'y a donc pas d'enjeu régional. Il en va de même pour l'espèce suivante, la Sterne pierregarin.

Sterne pierregarin

Sterna hirundo

Description

Cette sterne a une très vaste répartition dans l'hémisphère Nord, aussi bien le long des côtes qu'à l'intérieur des terres.

Les populations américaines hivernent en Amérique centrale et du Sud. Cette espèce migre principalement le long des côtes, mais peut aussi suivre le cours des grands fleuves ou migrer à plusieurs centaines de kilomètres au large.

Elle passe abondamment sur le littoral guyanais lors de ces deux passages. Il en va de même pour les rizières mais la plupart des données concernent des groupes en pleine mer. La Sterne pierregarin est donc, comme pour les deux espèces précédentes, plutôt pélagique lors de ces mouvements migratoires.

Il lui arrive toutefois d'exploiter l'intérieur des casiers mais toujours en petit nombre. Il lui



« 16 données, maximum 487 individus »

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

arrive également de faire des haltes en groupes assez conséquents sur les vasières, comme l'illustre ce regroupement de 487 individus en octobre 2014.

Mais le manque de comptages et de données concrètes d'utilisation de ce site ne permettent pas pour le moment de définir si les rizières constituent ou non un secteur particulièrement favorable aux haltes migratoires de la Sterne pierregarin.

Guifette noire

Chlidonias niger surinamensis

« 25 données, maximum 55 individus »



Guifette leucoptère

Chlidonias leucopterus

« 9 données, maximum 3 individus »



Statut : Protégées

UICN Guifette noire : NT

UICN Guifette leucoptère : LC

Espèces non déterminantes

Description

La Guifette noire pendant la nidification fréquente les eaux douces, les lacs, les étangs et les marais avec végétation riveraine ou flottante fournie. La Guifette noire est en forte régression dans la plupart des zones de reproduction nordiques, menacée principalement par la destruction de son habitat.

Pendant l'hivernage et la migration, elle est plus pélagique et passe au large des côtes d'Amérique du Sud. Pour faire ses haltes migratoires elle peut indifféremment être observée soit en eau douce soit en espace marin. Elle aime aussi suivre les cours d'eau et les pièces d'eau dégagées.

Elle est peu courante lors des passages en Guyane mais passe facilement inaperçue car cette espèce en tenue « d'hiver » ressemble fortement à une sterne. Elle ne pêche pas mais chasse des invertébrés en volant à faible hauteur au-dessus de l'eau, louvoyant au hasard en quête de proies. Ce comportement permet souvent de la détecter.

Les rizières de Mana lui offrent une mosaïque d'habitats idéale avec ses grandes étendues d'eau peu profonde et une végétation aquatique riche en invertébrés.

La Guifette noire en Guyane est principalement observée sur ce site au printemps et à l'automne (Fig.77). Elle peut pratiquer des haltes assez longues, parfois de plus d'un mois.

Nous avons constaté que parfois elle réalise une mue complète pour passer en tenue nuptiale. Cette mue nécessite beaucoup d'énergie et de temps et ce phénomène ne peut s'amorcer que sur des sites favorables et qui remplissent toutes ses exigences.

Ce polder n'est pas d'une importance internationale pour cette guifette mais les passages assez réguliers sur cette zone démontrent que les rizières participent aux sites favorables pour l'accomplissement de son cycle annuel.

Quant à la Guifette leucoptère, il s'agit d'une espèce d'Europe de l'Est, donc tout à fait exceptionnelle pour le continent sud-

américain. Cette donnée de 3 individus pendant les mois de mars et avril 2013 est la deuxième pour le continent.

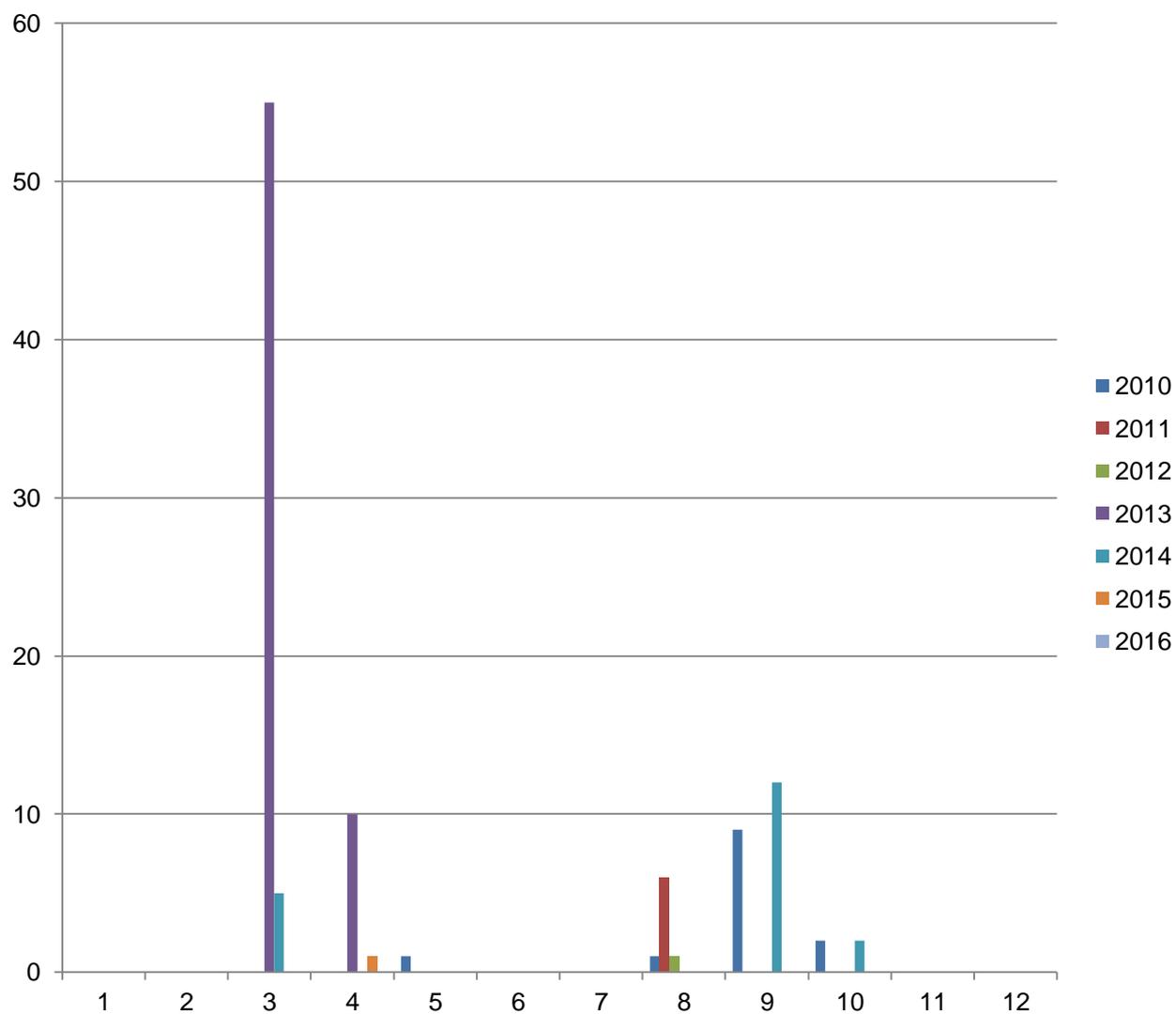


Figure 77 : graphique des effectifs de Guifette noire dans les rizières de 2010 à 2016

LES RYNCHOPIDÉS

Bec-en-ciseaux noir

Rynchops niger

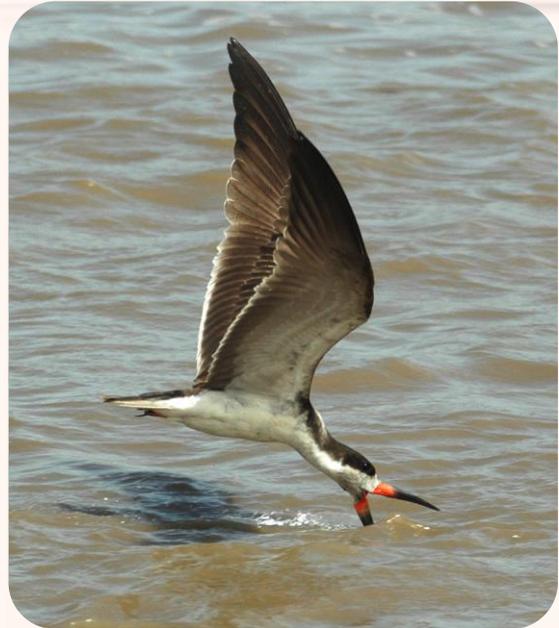
Description

Le Bec-en-ciseaux noir se reproduit dans le sud de l'Amérique du Nord, aux Caraïbes et en Amérique du Sud. Les oiseaux du Nord hivernent aux Caraïbes et au nord de l'Amérique du Sud. Quant aux oiseaux sud-américains, ils effectuent des déplacements migratoires ou erratiques encore mal connus. Il est donc possible en Guyane de rencontrer des oiseaux de ces deux populations.

Le Bec-en-ciseaux noir vit près des marais côtiers, sur les plages sablonneuses, dans les baies peu profondes et les estuaires. Les zones de repos typiques sont situées sur les plages ou les vasières. Ils se regroupent parfois en nombre important et souvent avec d'autres oiseaux comme les sternes, les limicoles ou les mouettes.

En Guyane, il n'est pour le moment pas nicheur, mais commun lors du passage sur l'ensemble des vasières du littoral. Les rizières lui offrent une mosaïque de milieux favorables, avec notamment pour s'alimenter les canaux d'irrigation et certaines parcelles en eau peu profonde et dégagées, ainsi que les grandes parcelles sèches ou les vasières qui lui servent de reposoir.

Sur le graphique suivant (Fig.78) on peut voir qu'il y a nettement deux périodes qui se distinguent annuellement, avec un passage et des haltes de mars à mai et un passage bien plus conséquent de août à septembre. C'est



« 62 données, maximum 1240 individus »

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

lors de cette dernière période que les effectifs sont au maximum avec notamment un rassemblement de plus de 1 200 oiseaux en septembre 2010. La moyenne concerne plutôt des attroupements de 100 à 300 individus par comptage.

En conclusion, ce site n'est probablement pas d'une importance internationale mais les comptages et surtout les zones de reposoir que lui fournissent certaines parcelles en font un lieu unique en Guyane.

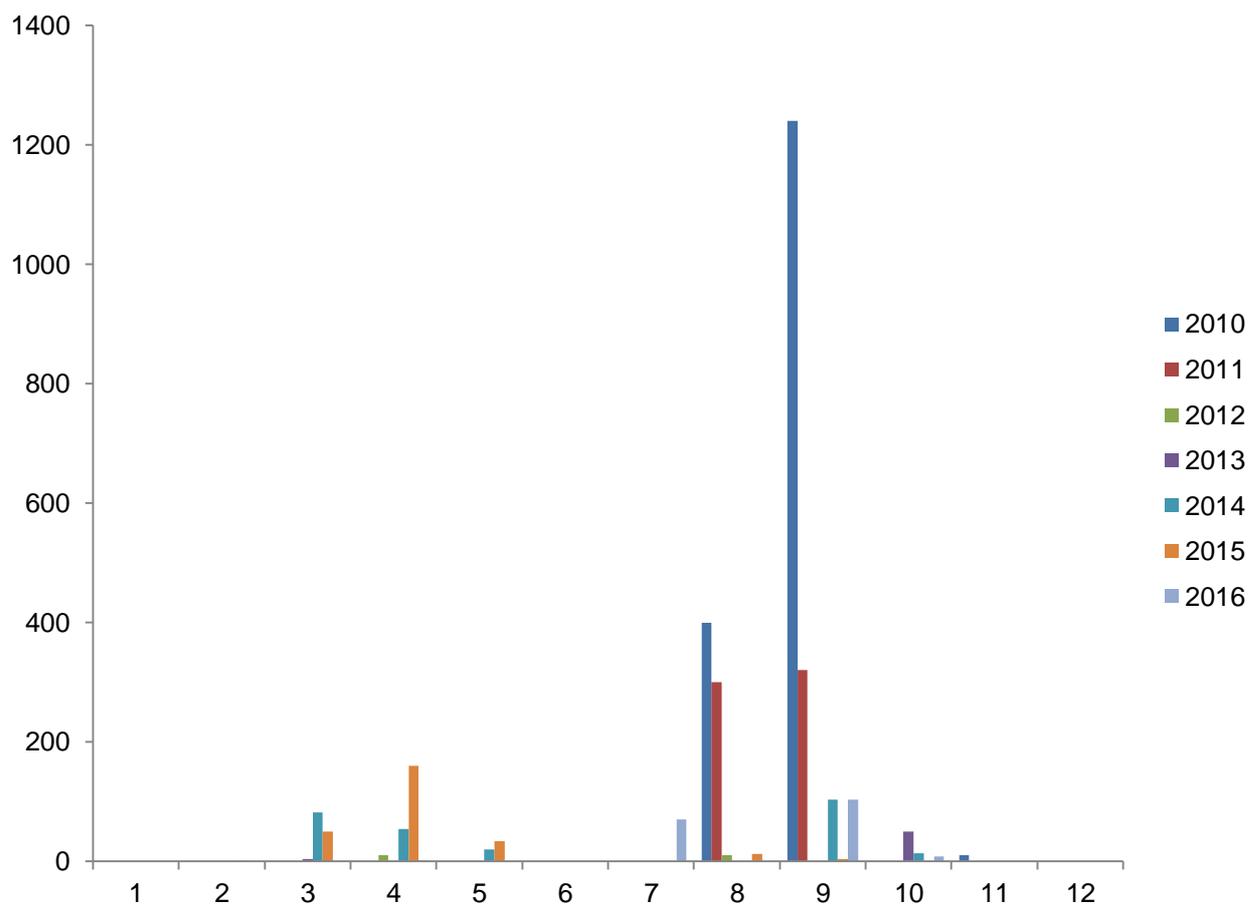


Figure 78 : graphique des effectifs de Bec-en-ciseaux noir dans les rizières de 2010 à 2016.

Résultats casiers 23 à 28

Seules les vasières en front de casiers ont permis l'observation de cette espèce. Pour le

moment ce site n'est pas favorable à cette espèce.

LES ARAMIDÉS

Courlan brun

Aramus guarauna

Description

Le Courlan brun vit en Floride, aux Antilles, et depuis le sud du Mexique jusqu'en Argentine. Il est résident, et seules les populations nordiques peuvent être partiellement migratrices.

Le Courlan brun vit dans les zones boisées marécageuses. Il est résident dans les marais d'eau douce ouverts, les forêts marécageuses bordant des cours d'eau lents, sur les rives des lacs et des étangs, dans les mangroves.

Cette espèce est probablement sédentaire et nicheuse en Guyane mais peu courante. Il s'agit d'une espèce difficilement détectable du fait de sa discrétion et de ses mœurs crépusculaires. De plus cet oiseau est principalement terrestre et ne vole que sur de courtes distances.

Dans les rizières le peu de données ne permet pas de commentaires poussés. On peut juste noter que la plupart des parcelles avec une végétation importante sont favorables pour son alimentation et que les biotopes du type



« 6 données, maximum 3 individus »

Statut : Protégé avec habitat

UICN : EN

Espèce déterminante ZNIEFF

« savane Sarcelle » lui confèrent des milieux propices à sa reproduction.

Pour le moment toutes les observations de Courlan brun sur ce polder ont été réalisées entre septembre et décembre.

LES RALLIDÉS

Râle grêle

Laterallus exilis

« 24 données, maximum 10 chanteurs pour un casier »



Râle grêle

Statut : Protégé
UICN : LC
Espèce non déterminante

Râle kiolo

Anurolimnas viridis

« 6 données pour 1 individu »



Râle kiolo

Statut : Protégé
UICN : LC
Espèce non déterminante

Râle tacheté

Pardirallus maculatus

« 3 données pour 1 individu »



Râle tacheté

Statut : Protégé
UICN : DD
Espèce déterminante ZNIEFF

Râle à bec peint

Neocrex erythrops

« 2 données pour 1 individu »

Pas d'image de Râle à bec peint

Râle à bec peint

Statut : Protégé
UICN : DD
Espèce déterminante ZNIEFF

Marouette plombée

Porzana albicollis

« 3 données pour 1 individu »



Marouette plombée

Statut : Protégé
UICN : LC
Espèce non déterminante

Marouette à sourcils blancs

Porzana flaviventer

« 2 données pour 1 individu »



Marouette à sourcils blancs

Statut : Protégé
UICN : DD
Espèce déterminante ZNIEFF

Description

Les râles et les marouettes vivent pour la plupart dans la végétation dense et aquatique des marais, des prairies humides ou des bords d'étangs. Le râle kiolo semble moins exigeant sur son habitat que les autres, on le retrouve dans des milieux plus dégradés et souvent plus secs.

Ils ont tous une caractéristique commune, ils sont très difficiles à observer car ce sont des oiseaux très discrets qui restent la plupart du temps cachés dans la végétation. Seules les émissions sonores signalent leur présence. De plus, ils ont des mœurs plutôt crépusculaires à nocturnes n'aidant en rien leur étude. C'est pourquoi ces espèces sont si mal connues, que ce soit pour leur répartition en Guyane, leurs mouvements migratoires ou bien même les périodes de reproduction.

Les parcelles végétalisées des rizières de Mana correspondent parfaitement aux habitats et aux exigences recherchés par ces espèces. Mais en l'état actuel de nos connaissances seule une espèce semble nicheuse et surtout commune. Il s'agit du Râle grêle (voir carte

des habitats favorables au Râle grêle dans les rizières de Mana) qui a une répartition assez large en Guyane, mais les rizières concentrent les plus fortes densités. La moyenne par casier aux périodes favorables est de 5 à 10 chanteurs isolés, ce qui conduit à estimer la population potentielle à environ 50 à 80 couples.

Deux autres espèces sont potentiellement nicheuses sur ce polder, il s'agit de la Marouette plombée et du Râle kiolo. En effet, malgré le faible nombre de contacts, il s'agissait tout de même d'individus chanteurs et localisés.

Quant aux autres espèces, elles sont très rares en Guyane et nous pensons qu'il peut s'agir d'oiseaux migrateurs. Leurs observations sont quand même à prendre en considération car il est probable que ces oiseaux soient plus courants qu'il n'y paraît. Leur présence valorise considérablement l'intérêt de ce site pour ce type d'espèces.



Figure 79 : carte des habitats favorables au Râle grêle dans les rizières de Mana.

Résultats casiers 23 à 28

Ces casiers, par leur configuration végétale et aquatique, sont extrêmement favorables à ces espèces et en particulier au Râle grêle. Les densités d'oiseaux chanteurs sont très importantes et oscille entre 5 à 10 par casier,

ce qui nous indique un potentiel de plus de 40 couples. Il s'agit vraisemblablement d'un des secteurs privilégié où la Marouette plombée est nicheuse. Elle a été contactée au niveau sonore par deux fois lors de cette étude.

Talève violacée

Porphyrio martinica

« 10 données, maximum 14 individus dans un casier »



Statut : Protégées

UICN : VU

Espèces déterminantes ZNIEFF

Talève favorite

Porphyrio flavirostris

« 8 données, maximum 3 individus pour un casier »



Description

Ces deux espèces sont très proches des marouettes et des râles, que ce soit pour leurs habitats préférentiels ou leurs comportements. Elles sont toutefois un peu moins discrètes et se déplacent plus souvent à découvert. Les talèves sont localisées mais communes et sédentaires sur le littoral guyanais, où elles sont inféodées aux grands

marais ou à la végétation des bords des étangs.

Certains casiers des rizières sont particulièrement adaptés à la vie semi aquatique de ces oiseaux mais le nombre de données est faible et n'est pas très significatif. Pourtant ces deux espèces sont probablement nicheuses et bien plus communes qu'il n'y paraît.

Résultats casiers 23 à 28

Comme pour le Râle grêle, certaines parcelles peuvent parfaitement convenir à ces espèces. Lors de cette étude nous avons obtenu 3 observations de Talève violacée et 2 contacts

de Talève favorite. N'ayant pas eu accès à l'ensemble de la zone, il est probable qu'en fonction de l'état d'inondation des parcelles, ce site présente un enjeu important en terme de conservation à l'échelle de la région.

LES PANDONIDÉS

Balbuzard pêcheur

Pandion haliaetus

Description

Le Balbuzard pêcheur est un rapace diurne piscivore. Il capture des poissons qui nagent en surface et peut s'immerger sous l'eau jusqu'à 1 m de profondeur, après les avoir repérés en vol ou depuis un perchoir. Plusieurs adaptations morphologiques relatives à cette technique de capture font du balbuzard un pêcheur spécialisé.

Compte-tenu de son alimentation très exclusive, le balbuzard séjourne à proximité des milieux aquatiques, bord des lacs, fleuves, grands étangs, rivières mais aussi côtes maritimes. Cet oiseau possède l'une des plus grandes aires de répartition. Il niche en Europe, Asie, Afrique, Australie et Amérique du Nord. En hiver, il quitte les régions nordiques et migre vers des climats plus cléments.

Le balbuzard est un grand migrateur, il utilise un large front de migration et ne craint pas de traverser les mers ou les forêts. Les jeunes de l'année migrent eux aussi en septembre et restent 1 à 2 ans sur les sites d'hivernage avant de revenir en Amérique du Nord pour se reproduire. Les haltes migratoires pré-nuptiales sont plus brèves qu'à l'automne, car il y a concurrence pour récupérer les sites de nidification dans le Nord.

Lors des migrations, le balbuzard effectue des haltes sur des sites favorables comme les fleuves, les étangs ou les bords de mer, le plus souvent en solitaire, mais parfois par paires ou en petits groupes. Il peut séjourner durant quelques jours, voire quelques semaines. Les seuls rassemblements importants sont



« 88 données, maximum 10 individus pour un casier »

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

observés en zone d'hivernage notamment sur les côtes de la Guyane, où il est très commun. Les rizières de Mana font partie des sites d'accueil de Guyane les plus importants pour ce rapace. On peut voir sur le graphique suivant (Fig.80) que cette espèce est quasiment présente toute l'année mais avec des effectifs variables. En effet, on constate tout de même des hausses quantitatives en mars et avril pour le passage pré-nuptial et de août à novembre pour les mouvements post-nuptiaux et le début de l'hivernage.

Au cours de ces deux périodes la moyenne est de 5 à 8 individus pour l'ensemble de ce polder. Ce site est donc très favorable pour les balbuzards qui exploitent prioritairement les bords de mer, ainsi que de temps en temps les canaux et parcelles inondées. Il est donc potentiellement présent sur la globalité de ce polder.

Cet oiseau n'est pas nicheur dans notre département malgré une présence tout au

long de l'année. Il s'agit probablement de jeunes oiseaux qui ne sont pas matures sexuellement et qui ne remontent pas vers leur pays d'origine.

Toutefois un nid a été découvert en 2016 sur un poteau d'une ancienne digue reprise par la mer. Cette donnée tout à fait exceptionnelle correspond plus à une aire d'essai sans reproduction. Cependant, une nidification réussie intervient souvent après plusieurs années d'essais. Des investigations sont en cours actuellement. Cette donnée renforce largement l'intérêt de ce site pour cette

espèce. Il y a donc des enjeux forts au niveau régional pour cette espèce.

Résultats casiers 23 à 28

Les casiers ne sont pas favorables à ce rapace qui a besoin de grandes surfaces d'eau dégagées facilitant la pêche. Par contre les bords de mer sont bien exploités et les nombreux poteaux présents sont autant de reposoirs possibles. La découverte de l'aire provient d'ailleurs de cette partie des rizières.

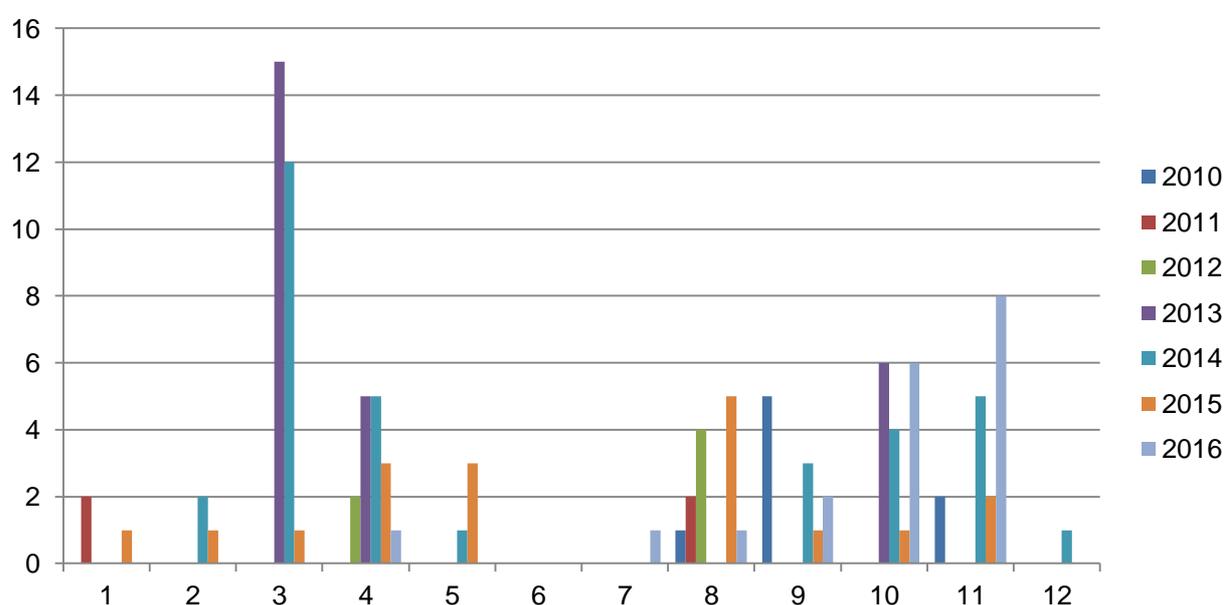


Figure 80 : graphique des effectifs de Balbuzard pêcheur dans les rizières de 2010 à 2016.



Figure 81 : Nid de balbuzard

LES ACCIPITRIDÉS

Busard de Buffon

Circus buffoni

Description

Le Busard de Buffon est répandu sur l'ensemble de l'Amérique du sud. Il est toutefois localisé et relativement menacé par la disparition des habitats humides. Il apprécie pour sa reproduction les zones marécageuses, les grandes friches ainsi que les bordures d'étangs. Il peut également chasser sur diverses zones ouvertes comme les savanes. Ce rapace est facilement détectable grâce à son vol lent, alterné de battements et de longs glissés d'exploration souvent au ras du sol.

En Guyane, sa population est localisée sur le littoral où il est principalement connu des marais de Kaw-Roura, du marais de Yiyi et bien-sûr des rizières de Mana. Ce polder est sans aucun doute la zone la plus attractive et ayant les densités les plus fortes en Guyane. Ce Busard ne présente généralement pas une forte densité de peuplement sur ses lieux de reproduction, les couples isolés étant plutôt la règle. Il arrive cependant qu'une forte concentration de reproducteurs soit observée sur une superficie réduite. Ce qui est le cas dans les rizières, où l'on peut estimer suivant les années la population nicheuse probable entre 5 et 10 couples. Cette espèce exploite l'ensemble du polder.



« 106 données, maximum de 17 individus pour un casier »

Statut : Protégé avec habitat

UICN : EN

Espèce déterminante ZNIEFF

Pour le moment un seul nid a été découvert en août 2011, au sol sous un petit buisson dans une parcelle couverte de végétation herbacée.

Le graphique suivant (Fig.82) montre que le Busard de Buffon occupe la zone toute l'année, il semble bien sédentaire et cela avec des effectifs plutôt stables. Le comptage le plus important a concerné 17 individus sur un même casier. Ce type de regroupement est assez rare et souvent lié à une forte attraction alimentaire de la zone.

On peut considérer que les rizières de Mana offrent des conditions de prédilection pour ce busard, que ce soit pour la reproduction ou bien la chasse. Ceci constitue un enjeu certain pour cette espèce protégée et menacée localement dans notre département.

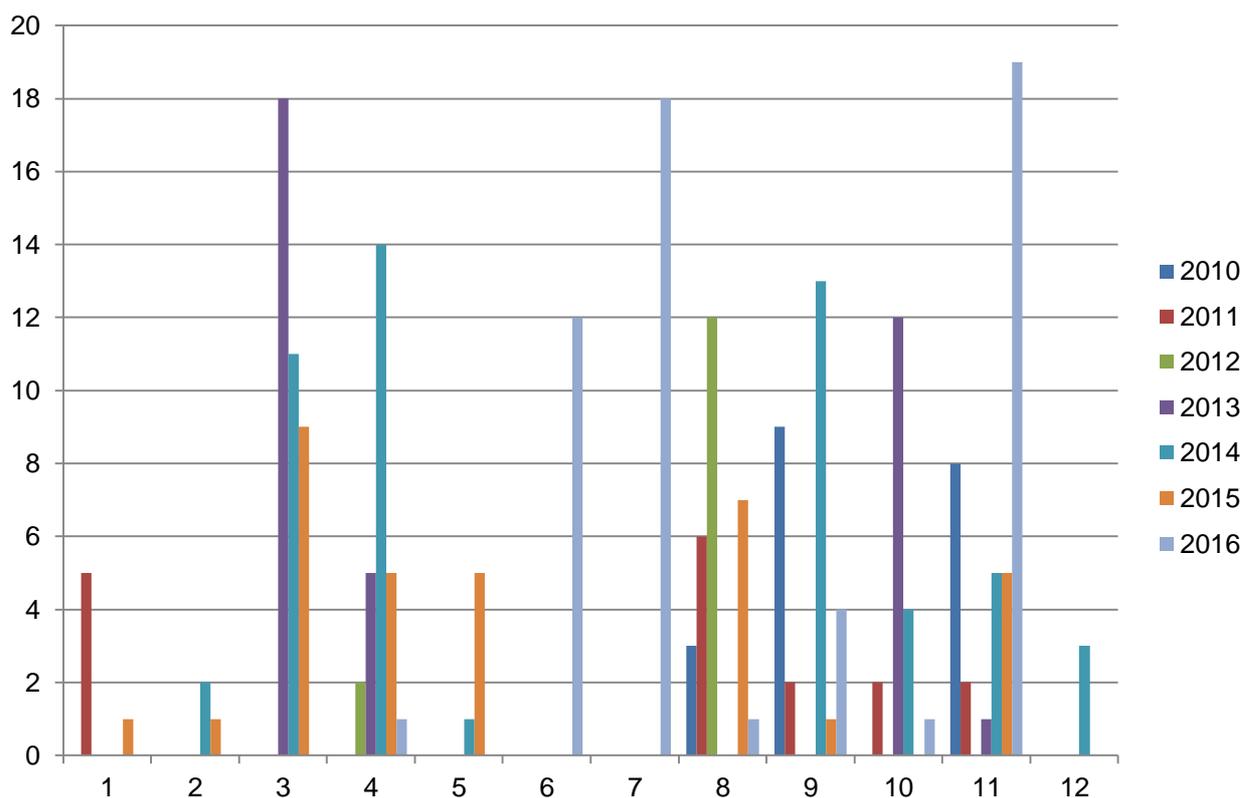


Figure 82 : graphique des effectifs de Busard de Buffon dans les rizières de 2010 à 2016.

Résultats casiers 23 à 28

Pendant cette étude, de 3 à 6 individus ont été observés à chacun de nos passages sur ces casiers.

La zone est particulièrement favorable à ce busard car ce biotope réunit toutes les conditions optimales pour son alimentation ou sa reproduction. Les enjeux de conservation sont donc forts et importants à l'échelle du département. Il faudra veiller en

cas d'aménagement de cette zone à bien sauvegarder ses habitats préférentiels. C'est à dire qu'il faut préserver des parcelles herbacées avec la présence de zones buissonnantes permettant la reproduction et rouvrir d'autres zones pour la chasse.

Buse à queue barrée

Buteo albonotatus

« 20 données, pour 1 individu »



Statut : Protégées avec habitat

UICN : EN

Espèces déterminantes ZNIEFF

Buse à queue blanche

Buteo albicaudatus

« 13 données, maximum 3 individus »



Buse à tête blanche

Busarellus nigricollis

« 48 données, maximum 6
individus pour un casier »



Buse roussâtre

Buteogallus meridionalis

« 83 données, maximum 6
individus pour un casier »



Statut : Protégées

UICN : VU

UICN Buse urubu : LC

Espèces non déterminantes

Buse urubu

Buteogallus urubitinga

« 51 données, maximum 4
individus pour 1 casier »



Description

Nous avons choisi de traiter ces cinq rapaces ensemble car le site des rizières de Mana est principalement utilisé pour la chasse et leur nidification dépend plutôt des boisements voisins.

Toutefois leurs statuts sont un peu différents, la Buse à queue barrée et la Buse à queue blanche sont considérées comme peu courantes à rares, alors que la Buse à tête blanche est localisée à certains secteurs. Les deux autres sont relativement communes.

Ces buses utilisent l'ensemble des casiers des rizières à des fins alimentaires et cela toute l'année. Trois espèces sont particulièrement courantes sur ce site, il s'agit de la Buse roussâtre, de la Buse à tête blanche et de la Buse urubu, qui arpentent quotidiennement les lisières boisées et les haies de « Moucou-

moucou » qui leur servent de perchoirs au sein même du polder.

Les deux autres espèces, la Buse à queue barrée et la Buse à queue blanche sont nettement moins courantes, mais toutefois régulières sur le site. Il est cependant possible que les données de Buse à queue blanche concernent des oiseaux en mouvements migratoires ou erratiques.

On peut considérer que les rizières de Mana jouent un rôle primordial en permettant à ces rapaces d'accéder à des ressources alimentaires conséquentes et variées. D'ailleurs la plupart de ces espèces sont probablement nicheuses à proximité grâce à cette opportunité alimentaire. A la vue de leur statut en Guyane, les enjeux de sauvegarde sont très importants car il s'agit d'espèces en déclin ou rares.

Résultats casiers 23 à 28

Sur cette zone nous avons observé les trois espèces les plus courantes qui semblent apprécier l'ensemble des parcelles. La plus communément contactée est la Buse

roussâtre avec une présence quotidienne de deux individus. La proximité de la forêt à l'est du casier 28 est de plus très favorable à la nidification de l'ensemble de ces buses.

LES FALCONIDÉS

Faucon pèlerin

Falco peregrinus

« 46 données, maximum 4 individus »



Faucon émerillon

Falco columbarius

« 6 données, maximum 3 individus »



Statut : Protégés

UICN : NT

Faucon émerillon : Espèce déterminante
ZNIEFF

Description

Le Faucon pèlerin se reproduit sur les corniches des falaises et dans les crevasses, en montagne et sur les côtes maritimes du Canada et des Etats-Unis. Une partie importante de la population se situe au-dessus du cercle arctique. Ces oiseaux qui nichent dans le grand Nord se rendent au-delà des zones tempérées, où vivent les Faucons pèlerins sédentaires, pour aller hiverner en Amérique du Sud.

Le Faucon pèlerin tire son nom de l'adjectif latin *peregrinus*, qui signifie soit « venant de l'étranger », soit « vagabond ». Il a mérité ce nom en raison des migrations prolongées et lointaines de ses populations nordiques. Les oiseaux observés en Guyane proviennent pour l'essentiel de cette zone géographique.

Le Faucon pèlerin est un rapace robuste, de taille moyenne, réputé pour être l'oiseau le plus rapide du monde en vol piqué. Ses proies sont presque exclusivement des oiseaux, tels

que les tourterelles, les limicoles ou les canards. Il peut aussi se nourrir de petits reptiles et de mammifères tels que les chauves-souris et les rongeurs.

En Guyane cette espèce hiverne chaque année sur le littoral où il est relativement courant. Il fréquente les zones semi ouvertes, les vasières et même les villes en bord de mer. Son hivernage et sa migration sont fortement influencés par la présence des limicoles, qui doivent constituer l'essentiel de ces proies.

Les rizières de Mana, avec ses énormes rassemblements de limicoles, d'aigrettes et de canards, constituent une zone de chasse idéale et riche en proies. Ce rapace est donc relativement commun sur ce polder sur lequel il exploite l'ensemble des habitats. On peut voir sur le graphique suivant (Fig.83) que les effectifs de ce faucon sont plus conséquents lors des périodes de stationnement des limicoles. En effet, l'arrivée des Faucons pèlerin coïncident avec celles des bécasseaux immatures. En général, il s'agit des mois de mars et avril avec un maximum obtenu de 11

Faucons pèlerins, et des mois d'octobre et novembre avec des maximums de 7 oiseaux.

Ce polder représente une belle zone d'hivernage pour notre département avec probablement des effectifs qui doivent être plus importants.

Le Faucon émerillon est quant à lui aussi une espèce du cercle arctique qui vient hiverner ou juste passer en Guyane. Il apprécie chez nous les grandes étendues ouvertes de type savane ou les bords de mer. Il s'agit d'un des plus petits faucons au monde, spécialisé dans la capture des passereaux et des petits échassiers. Comme pour le Faucon pèlerin sa présence est intimement liée aux regroupements de limicoles.

Dans les rizières, il semble bien moins courant avec seulement 6 contacts, mais ceci peut être imputable à sa petite taille et sa coloration mimétique. Il est probablement plus commun et régulier sur ce site.

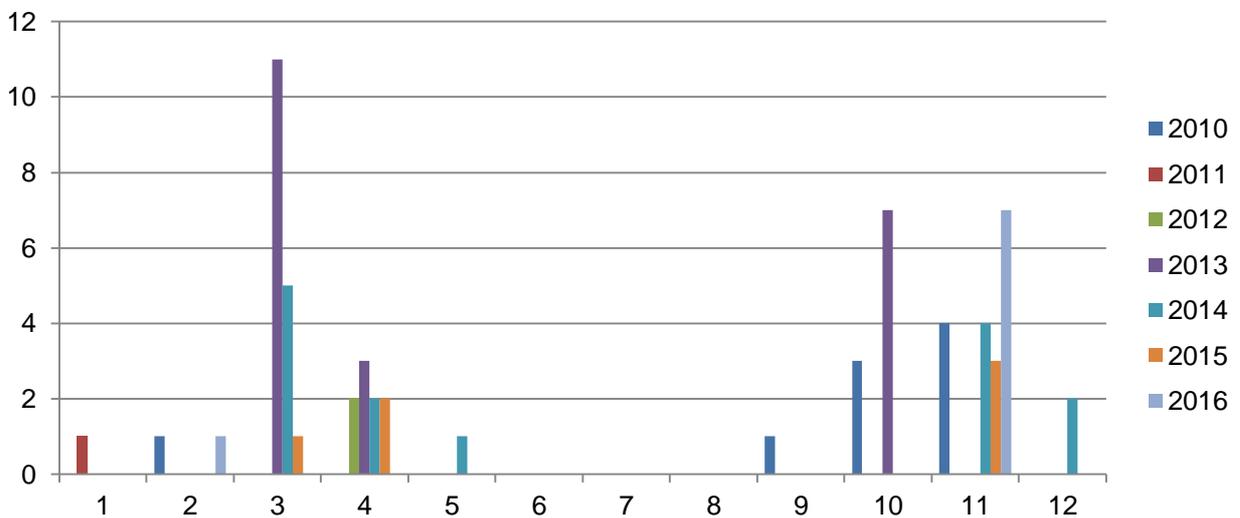


Figure 83 : graphique des effectifs de Faucon pèlerin dans les rizières de 2010 à 2016.

Résultats casiers 23 à 28

Ces deux faucons ont été observés uniquement sur le littoral de ces casiers. Le Faucon pèlerin y est même relativement commun et utilise souvent comme perchoir

les piquets présents en mer. Une seule donnée concerne le Faucon émerillon d'un adulte en chasse sur un groupe de Bécasseaux semipalmés.

Caracara à tête jaune

Milvago chimachima

« 65 données, maximum 4 individus »



Caracara à tête jaune

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

Caracara du Nord

Caracara cheriway

« 38 données, maximum 3 individus »



Caracara du Nord

Statut : Protégé

UICN : NT

Espèce déterminante ZNIEFF

Description

Les caracaras fréquentent les zones découvertes avec quelques arbres, les zones cultivées, les pâturages, les marécages, les lisières des forêts de l'ensemble de l'Amérique du Sud.

Les caracaras sont omnivores. Ils se nourrissent de charognes, d'insectes, d'amphibiens, de petits oiseaux et de poissons. Ils consomment également des fruits de palmier et même du crottin de bétail.

Le Caracara à tête jaune est très commun sur les habitats favorables du littoral guyanais. Le Caracara du Nord quant à lui, est plus localisé et un peu moins courant, mais il occupe les

même habitats et surtout cette espèce est en pleine expansion.

Dans les rizières ils sont également communs avec une présence annuelle et quotidienne (Fig.84 et 85). Toutefois le Caracara du Nord est moins courant. On peut estimer sa population à deux couples en moyenne, contre au moins 4 couples pour le Caracara à tête jaune.

Il n'y a pas d'enjeu essentiel au niveau régional pour ces deux rapaces car la forte expansion agricole pratiquée dans notre département favorise nettement ces deux espèces.

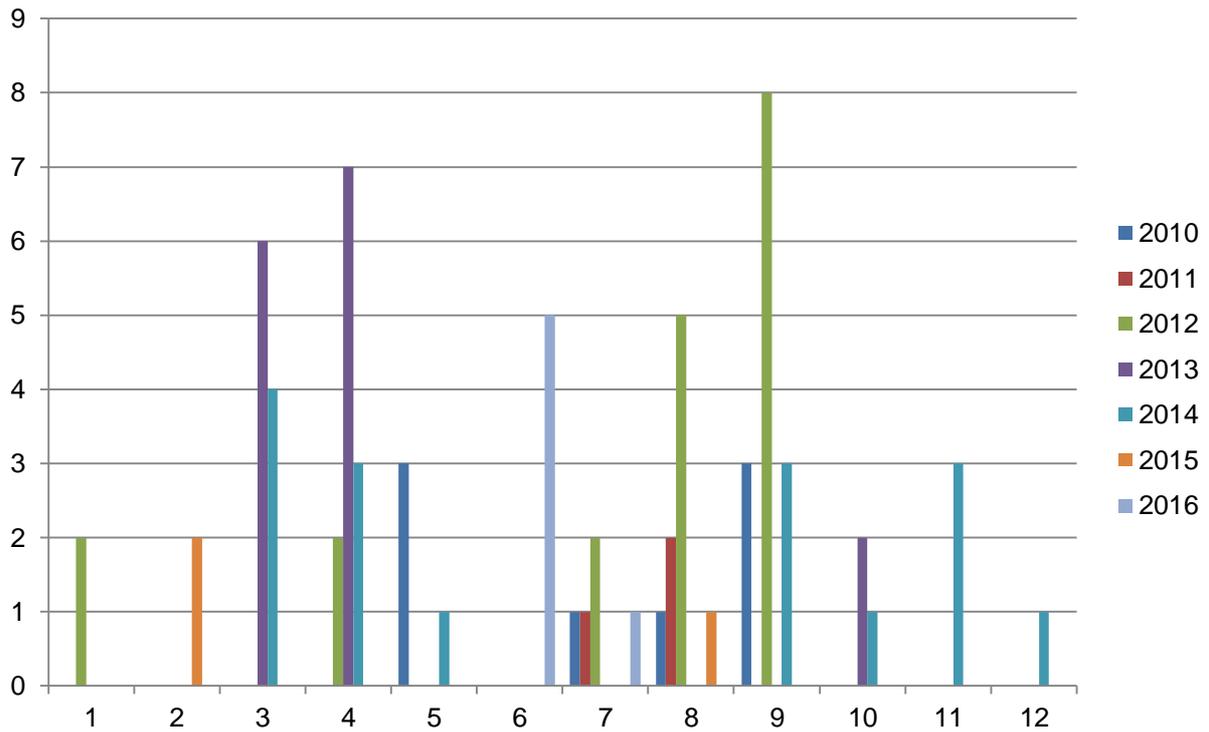


Figure 84 : graphique des effectifs de Caracara à tête jaune dans les rizières de 2010 à 2016.

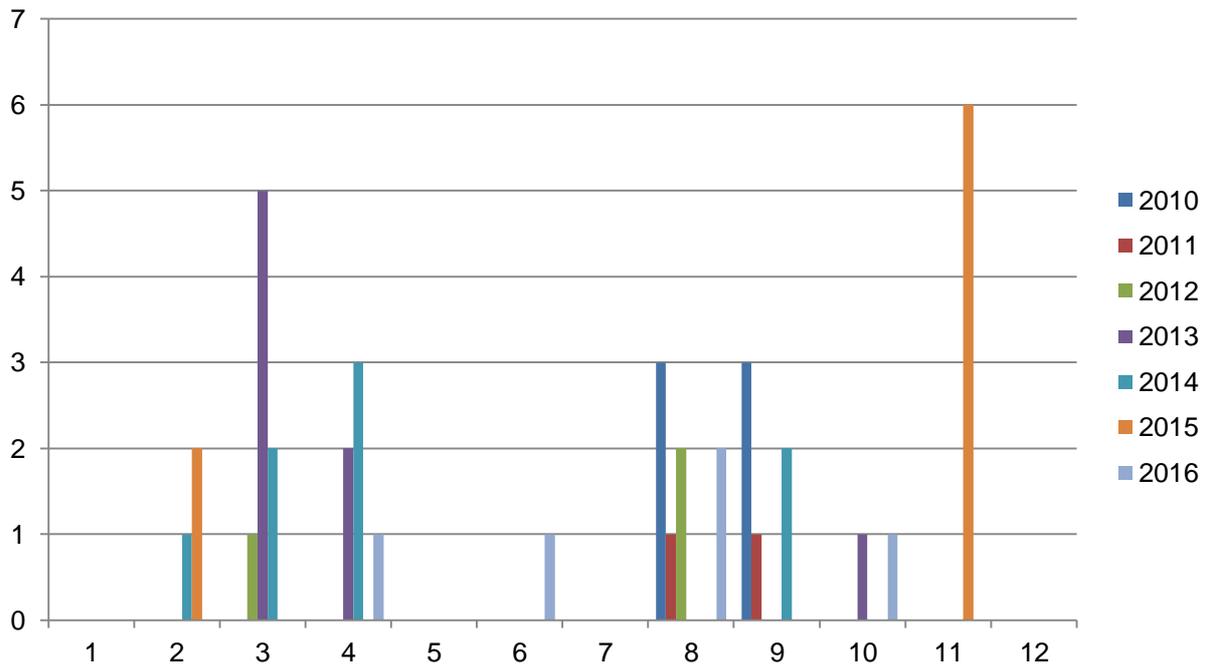


Figure 85 : graphique des effectifs de Caracara du Nord dans les rizières de 2010 à 2016.

Résultats casiers 23 à 28

Ces deux espèces sont présentes dans ces casiers. Le Caracara à tête jaune est même

plutôt commun avec de 2 à 3 oiseaux régulièrement présents.

AUTRES ESPECES MÉRITANT UN COMMENTAIRE

Hirondelle rustique

Hirundo rustica

Description

Cette petite hirondelle niche en Amérique du Nord, où elle est assez abondante bien que ses effectifs globaux soient en régression. Son régime alimentaire insectivore strict la pousse à migrer jusqu'en Argentine pour passer la mauvaise saison.

Elle passe donc abondamment en Guyane lors de ses deux passages annuels. Les rizières lui offrent la possibilité de faire des haltes, elles utilisent pour cela les haies de « Moucou-moucou » qui leurs servent de reposoir ou de dortoir. Il est très difficile de compter le flux migratoire de cette espèce. Les vols sont souvent disséminés sur un large front qui englobe le polder entier et ils peuvent être continus sur l'ensemble de la journée.

Ce site est largement exploité par des centaines voire des milliers d'individus. La plupart ne font que passer mais certaines hirondelles s'y alimentent car la ressource en insectes est importante, d'autres s'y reposent et reprennent des forces.

Les deux grandes périodes de passages sont les mois de mars et de septembre. Les



« 91 données, maximum 20 000 »

Statut : Non protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

comptages maximums obtenus sont très certainement ou largement sous-estimés. En mars 2013 plus de 25 000 hirondelles étaient présentes, et en septembre 2014 ce ne sont pas moins de 35 000 individus qui ont fréquenté les rizières de Mana.

Il est difficile d'établir l'importance que joue ce polder pour cette espèce, mais il est clair qu'il s'agit d'une des zones où le passage est le plus spectaculaire de Guyane.



II.3

Diagnostic des enjeux mammologiques

Méthodologie

Les mammifères terrestres ou arboricoles présents en Guyane sont dans leur grande majorité liés aux biotopes forestiers. Ils ne s'éloignent que rarement du couvert végétal que leur offre la forêt. Le polder de Mana n'est donc pas un site très favorable à la plupart de ces espèces forestières.

Toutefois, certains d'entre eux, probablement plus opportunistes se sont adaptés aux habitats plus ouverts de type savane et pâturage qu'ils utilisent probablement à des fins alimentaires. Enfin, d'autres espèces inféodées aux milieux aquatiques comme les fleuves ou les criques fréquentent assidûment les zones marécageuses du littoral.

Résultats par espèce

Au regard de la faiblesse des connaissances sur les mammifères, il semble difficile d'apprécier le rôle et l'importance du site pour ces animaux. Cependant, la présence de

Pour le moment, peu de données ont pu être récupérées concernant la zone d'étude. Ceci est essentiellement dû à des manques de prospections nocturnes et à l'absence d'enquête auprès des chasseurs notamment pour préciser le statut du Cabiais. Nous n'avons obtenu que 43 données seulement, concernant 9 espèces. En ce qui concerne les mammifères volants « Chiroptères » 14 données proviennent des captures incidentes de nuit pratiquées sur les limicoles. Au total, 6 espèces ont ainsi été recensées dont des taxons extrêmement rares pour la Guyane.

L'ensemble des données de mammifères représente donc 57 contacts pour un total de 15 espèces. La liste complète est jointe en annexe n° 6 de ce rapport.

deux espèces de loutres, d'une belle population de Raton-crabier ainsi que la capture de chiroptères rares démontrent tout de même une forte originalité du site.

MAMMIFERES TERRESTRES

Aï, Paresseux à trois doigts

Bradypus tridactylus

Description

Cette espèce strictement arboricole fréquente communément les bois canons en bordures de route le long des rizières. Sur les trois données, deux proviennent du bord du canal principal proche de la route et une seule concerne un Paresseux égaré sur un bois canon en pleine rizière. Il n'est donc pas représentatif de la zone concernée.



« 3 données »

Statut : Non protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

Cabiai, Capybara

Hydrochoerus hydrochaeris

Description

Cette espèce inféodée aux milieux aquatiques en Guyane est le parfait exemple du manque d'information concernant les rizières. En effet, ce polder constitue un habitat extrêmement favorable à ce rongeur et pourtant nous n'avons obtenu qu'une seule donnée. Cette espèce peu subir par endroit une forte pression cynégétique, ce qui doit être le cas dans ce secteur. Cette pression peu rendre ce mammifère discret et méfiant. Ceci peut expliquer le manque d'observation directe. Il est toutefois probablement assez courant dans les rizières et les marais et zones humides adjacentes.



« 1 donnée »

Statut : Non protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

Kinkajou

Potos flavus

Description

Même commentaire que pour le Paresseux à trois doigts, il n'est absolument pas adapté aux biotopes ouverts et se déplace uniquement dans les arbres. L'unique donnée de ce site doit très probablement provenir de la lisière forestière du site.

*Pas d'image de
Kinkajou*

« 1 donnée »

Statut : Non protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

Loutre à longue queue

Lontra longicaudis

« 3 données »



Statut : Protégée

UICN : LC

Espèce non déterminante

Loutre géante

Pteronura brasiliensis

« 2 données »



Statut : Protégée

UICN : EN

Espèce déterminante ZNIEFF

Description

Les deux espèces de Loutre sont bien adaptées au milieu aquatique. Elles apprécient particulièrement les rivières et criques d'eau douce, elles peuvent également vivre à proximité de lacs ou d'étangs.

Il s'agit de deux espèces extrêmement sensibles à la perturbation de leurs habitats. Déforestation et pollution des cours d'eau sont aujourd'hui les principales menaces. Elles sont intégralement protégées par arrêté ministériel.

Nous n'avons que peu de données concrètes concernant leurs présences dans les rizières mais beaucoup d'utilisateurs du site les ont signalées. Elles fréquentent essentiellement les canaux d'irrigations en eau libre et riche en poisson. Elles sont assez régulièrement signalées mais la fermeture des canaux par la végétation ne leur est pas favorable. Ces deux espèces représentent un fort enjeu de conservation.

Raton-crabier

Procyon cancrivorus

Description

Le Raton-crabier est plutôt courant en Guyane ou il occupe généralement les zones autour des plans d'eau, tels que les marécages, les bords de fleuves, les lagunes et la mangrove. Il est de mœurs nocturne ce qui le rend peu détectable de jour.

Il s'agit probablement de l'espèce la plus adaptée et la plus courante des rizières de Mana. Les 7 données sont issues d'observations directes, les traces sont quant à elles, rarement notées. Pourtant, il y en a tout le long des canaux et chemins des rizières. Sa population est probablement importante sur ce site, en lien avec les habitats côtiers adjacents.



« 7 données »

Statut : Protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

Singe-écureuil commun

Saimiri sciureus
« 3 données »



Tamandua à collier

Tamandua tetradactyla
« 3 données »



Tayra

Eira barbara
« 1 donnée »



Statut : Protégés

Statut singe-écureuil commun : Non protégé

UICN : LC

Espèces non déterminantes

Description

Il s'agit de 3 espèces strictement forestières qui ne sont pas représentatives des biotopes

des rizières. De plus, les données proviennent toutes des bords de route.

MAMMIFERES VOLANTS - CHIROPTERES

Lasiure jaune

Lasiurus ega

Description

Cette petite chauve-souris insectivore des milieux ouverts est extrêmement rare, connue uniquement en Guyane par les deux captures réalisées dans les rizières de Mana la même nuit. Elle est également très rare sur l'ensemble du plateau des Guyanes avec seulement deux captures au Suriname et une au Guyana.

Malgré un sonar puissant et discriminant, l'espèce n'a pas été contactée dans d'autres secteurs de Guyane, suggérant qu'elle puisse être localisée uniquement aux milieux ouverts du nord-ouest guyanais. Cette donnée est donc tout à fait exceptionnelle et pose un certain nombre de questions.



« 2 données »

Statut : Non protégé

UICN : DD

Espèce non déterminante

Molosse du Sinaloa

Molossus sinaloae

Description

Insectivore de haut vol **très rarement capturé** au filet (5 données en Guyane), en raison de ses habitats de chasse peu accessibles.

La connaissance sur l'écologie et la répartition de l'espèce en Guyane sont insuffisantes pour connaître réellement sa répartition. Toutefois, il semble que l'espèce soit cantonnée à la bande côtière et soit plutôt rare. La plupart des données proviennent des rizières de Mana. Cette immense zone ouverte offre pour les chiroptères de haut vol un espace parfaitement adapté à leur type de chasse.



« 3 données »

Statut : Non protégé

UICN : DD

Espèce non déterminante

Petit Noctilion

Noctilio albiventris

Description

Cette chauve-souris insectivore et piscivore à une probabilité de capture très faible Elle est donc plutôt rare en Guyane et connue que d'une vingtaine de données. Cette espèce est essentiellement présente dans les zones humides liée à la bande côtière de l'ouest guyanais (rizières, marais côtiers, criques).

Par ailleurs, malgré un effort de prospection important sur le littoral, le Petit Noctilion n'est connue que de 6 localités parfois éloignées. Les rizières de Mana semblent être un des sites les plus favorables de Guyane.



« 4 données »

Statut : Non protégé

UICN : VU

Espèce non déterminante

Grand Noctilion

Noctilio leporinus

Description

Cette grande espèce est principalement piscivore et fréquente toutes les grandes zones humides du littoral. Elle est commune et parfois très abondante lorsque le biotope lui est favorable comme pour les marais de Kaw Roura ou les rizières de Mana. Lors des nuits passées à la capture des limicoles, nous avons observé des rassemblements de plusieurs centaines d'individus. Ce site constitue donc un élément attractif pour cette chauve-souris en Guyane.

Les deux autres espèces de Chiroptères le **Murin noirâtre** et **Molosse commun** sont très courantes en Guyane et apparaissent dans la liste globale mise en annexe.



« 2 données dans Faune Guyane »

Statut : Non protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante



II.4

Diagnostic des enjeux herpétologiques

Méthodologie

Cette synthèse se base sur les données de « Faune Guyane ». Pour le moment celles-ci sont peu nombreuses et ne représentent que 42 observations pour 20 espèces. Certaines méritent tous de même un commentaire car leurs populations dans les rizières sont

conséquentes. Par contre, d'autres taxons proviennent probablement de zones proches de la route et ne sont pas forcément représentatives d'un biotope ouvert et aquatique. La liste complète se trouve en annexe de ce rapport.

Résultats par espèce

Pour le moment, seules les 3 espèces décrites ci-après semblent présenter un enjeu pour les rizières. Toutefois, nous manquons pour les

autres taxons de données et d'éléments plus concrets pour faire des commentaires.

REPTILES

Anaconda géant

Eunectes murinus

Description

Cette grande espèce de Boa connu mondialement pour atteindre des tailles impressionnantes est courante sur l'ensemble des zones humides de Guyane. On le trouve aussi bien dans les marais que sur les fleuves ou les criques. Il fréquente donc les rizières de Mana. Malgré le faible nombre d'observation dans la base de données « Faune Guyane » ce serpent semble avoir une très belle population sur ce site qui lui convient parfaitement. La majorité des contacts concerne de jeune individu de 1 à 2 mètres. Toutefois une des données a concerné un adulte de plus de 4 mètres. Cette observation confirme que ce serpent est très probablement reproducteur sur ce polder. La



« 8 données »

Statut : Non protégé

UICN : LC

Espèce non déterminante

fermeture par la végétation des parties humides ou des canaux ne semble pas le gêner. Il est d'ailleurs présent sur les casiers 23 à 28.

Boa des plaines

Epicrates maurus

Description

Ce boa est peu courant en Guyane car il ne fréquente que certains habitats de la bande côtière. Il est complètement absent du bloc forestier intérieur. Il semble privilégier les zones semi-ouvertes buissonnantes avec la présence d'eau. Les rizières de Mana constituent un biotope très favorable à cette espèce. On le trouve, notamment dans les haies de Moucou-moucou mais aussi dans la végétation des bords de canaux. Il doit être relativement abondant sur ce polder et mériterait une attention particulière. Cette espèce a aussi été découverte sur le secteur d'étude des casiers 23 et 28.



« 4 données »

Statut : Non protégé

UICN : NT

Espèce déterminante ZNIEFF

Caïman à lunettes

Caiman crocodilus

Description

Ce caïman est très courant sur le littoral guyanais où il recherche les pièces d'eaux calmes avec de la végétation. Les canaux et certaines parcelles en eau de ce polder accueillent de belles populations.

Malheureusement il n'y a jamais eu de mise en place de suivi ni de comptage permettant d'estimer le nombre d'individus présent sur ce site. De plus, cette espèce doit subir une pression de chasse très importante mais difficilement estimable. Il s'adapte plutôt bien à la fermeture des parties humides par la végétation aquatique, du moment que celle-ci est modérée. Concernant les casiers 23 à 28, le fait qu'ils soient envahis par une végétation très dense ne doit pas trop leur convenir.



« 2 données »

Statut : Non protégé

UICN : LC

Espèce déterminante ZNIEFF



II.5

Synthèse des enjeux et originalités faunistiques

La poldérisation de cette ancienne vaste zone humide a fait disparaître l'ensemble des originalités floristiques du site. Soumis à une intense exploitation et à un entretien régulier, la diversité des plantes s'est largement banalisée et ce n'est qu'une fois les parcelles abandonnées suite à l'abandon progressif des années 2000 qu'une certaine diversité s'observe à nouveau. Cependant, aucune espèce rare ou patrimoniale n'a été notée en dehors de certaines plantes directement liées aux plages. Il s'agit des deux herbacées rampantes qui colonisent le cordon sableux en front de mer : *Canavalia rosea* et *Ipomoea pes-caprae*.

Enfin, il est nécessaire d'avoir une stratégie d'amélioration des connaissances et de gestion des espèces exotiques envahissantes pour circonscrire leurs développements et limiter leurs propagations dans la réserve naturelle adjacente.

En revanche, d'un point de vue ornithologique, l'intérêt du site est tout autre et présente des enjeux au niveau régional et international.

Idéalement placé à la croisée des routes de migration du nord de l'Amérique du Sud, le site des rizières de Mana joue un rôle capital pour la survie de très nombreuses espèces de limicoles, dont les statuts de conservation sont globalement défavorables à l'échelle du continent.

Par sa variété d'habitats naturels et semi naturels compris dans un complexe fonctionnel de grande qualité, les oiseaux d'eau sont donc les premiers bénéficiaires du site. Les canards, dont c'est le principal site de reproduction et d'hivernage pour le département, mais aussi les hérons, aigrettes, butors et râles présentent de fortes densités.

Enfin, certains rapaces rares de la région utilisent le polder comme site majeur d'alimentation et de reproduction.

Le polder offre 3 usages principaux

Un site d'accueil des oiseaux migrateurs le temps de reprendre des forces

Un site d'alimentation clé dans l'écologie de nombreuses espèces

Un site d'hivernage d'oiseaux migrateurs d'importance internationale

Concernant les mammifères, nous notons la présence des deux espèces de loutres. Fréquentant les cours d'eau de qualité, elles doivent traverser le polder lorsqu'elles passent d'une zone à l'autre. Les canaux constituent ainsi des trames bleues ou corridors fonctionnels important pour relier les parties est de la réserve aux savanes sarcelles et au fleuve Mana notamment.

Enfin, certaines espèces de chauves-souris rares à très rares sont notées sur la zone

d'étude. L'absence d'informations de base sur l'écologie de ces espèces ne nous permet pas, aujourd'hui, d'apprécier plus précisément le rôle de ce site.

Les enjeux ornithologiques du site sont démontrés depuis de nombreuses années et constituent un des sites majeurs du nord de l'Amérique du Sud.

Les enjeux naturalistes autres sont très largement à investiguer et préciser.



MENACES
pesant sur les enjeux écologiques et
ornithologiques du polder





III.1

Érosion

L'érosion du polder rizicole de Mana par l'activité marine constitue une menace très importante, qui a engendré la disparition d'une grande surface des rizières depuis leur création.

L'érosion marine en Guyane est un phénomène naturel, cyclique, qui s'articule en correspondance étroite avec le déplacement des bancs de vase sur le littoral. Ainsi, lorsque des vasières sont implantées en front de mer, l'impact de la houle est fortement réduit et des mangroves peuvent s'installer sur ces sols stabilisés. A l'inverse, lorsque les bancs de vase sont absents, les fortes houles viennent frapper directement le trait de côte, entraînant un lessivage des sols et une destruction des formations végétales (mangrove ou plage).

Au niveau du polder de Mana, les impacts directs de l'érosion marine ont débuté en 2003. A partir de fin 2003, l'avancée de la mer s'accélère :

- en octobre 2003, la mer casse la digue de protection en face du casier 28 ;
- le 20 janvier 2004, sous l'influence conjuguée de plusieurs facteurs (forte marée avec surcote, forte houle), la mer passe au-dessus de la digue en face des casiers 18 et 19 ;
- après une stagnation générale de l'érosion au cours de la saison sèche 2004, la mer reprend son avancée à un rythme plus rapide qu'antérieurement en 2005/2006 (étude CRÉOCEAN, 2006).

Dans les années 2000, d'importants travaux de consolidation ont été réalisés. Les solutions de lutte contre l'avancée de la mer les plus coûteuses et les plus aléatoires n'ont pas été retenues (enrochement : 18 millions d'euros ; déversement de sable issu du dragage du chenal du port de Saint-Laurent-du-Maroni : 4 à 5 millions d'euros). L'axe de défense est un cordon dunaire existant, traversant le polder d'est en ouest et dont la constitution naturelle remonte à 5000 ans. Cette protection d'origine géologique se situe à plus d'un kilomètre à l'intérieur des terres par rapport au trait de côte de l'année 2000 (Rapport sur la filière rizicole guyanaise, 2008).

Afin de lutter contre les entrées d'eau de mer qui dégradent les parcelles, des travaux de recul du canal de drainage et de la digue de protection ont été programmés en 2003. Ces travaux devaient être réalisés en deux tranches mais la seconde, programmée en 2005, a été abandonnée à cause d'une nouvelle intrusion marine ayant détruit les ouvrages de protection réalisés lors de la première tranche. Des travaux d'urgence ont donc été menés par l'ASAH en 2006 et ont permis de freiner le processus. Le coût de ces travaux s'est élevé à 360 000 euros, financés sur fonds propres des exploitants (IEDOM septembre 2007).

Une première phase de travaux a été réalisée en 2005/2006 et a mené à la réalisation du déplacement du canal principal de drainage et à la construction d'une nouvelle digue de

protection. Ces travaux ont coûté 1 300 000 euros (étude CRÉOCEAN, 2006).

Plusieurs autres solutions coûteuses ont été envisagées et n'ont pas été retenues.

Ensuite, à partir de 2006, la vitesse d'érosion s'accélère, avec une moyenne de 150 mètres par an dans la partie centrale du polder, soit 1,5 kilomètre perdu en 10 ans.

En 2012, une synthèse sur le phénomène d'érosion le long du littoral de la Réserve Naturelle de l'Amana et du polder rizicole est accablante (Brunier G., RN Amana, 2012). La cartographie ci-dessous permet de visualiser cette accélération. En 1992 le trait de côte se situait juste au niveau de la limite du polder. En 2006, seulement une petite partie du nord-est du polder était déjà érodée. En 2012 toute la partie du polder située en bord de mer est largement détruite par l'érosion marine.

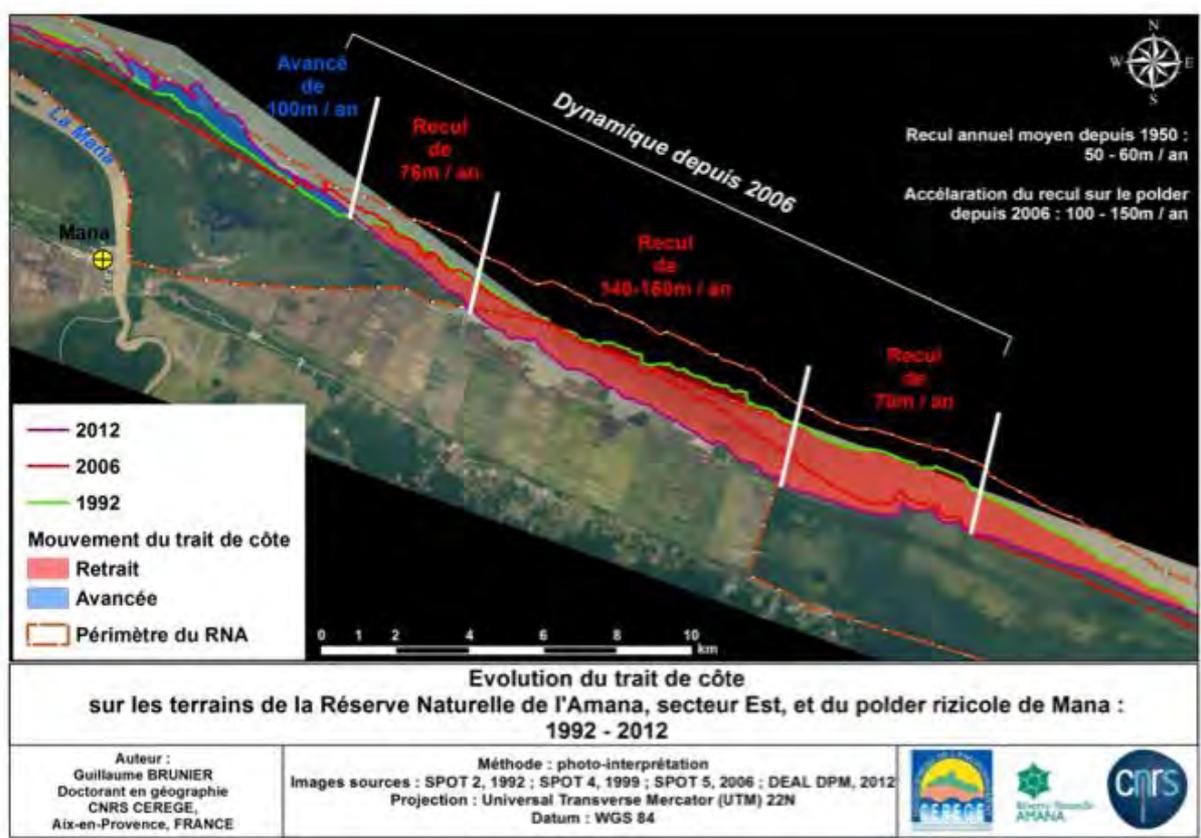


Figure 86 : Évolution du trait de côte sur la Réserve Naturelle de l'Amana (secteur Est) et du polder rizicole de Mana entre 1992 et 2012, © CNRS

En 2008, 550 hectares de rizières sont déjà conquis par la mer (Rapport sur la filière rizicole guyanaise, 2008).

En 2014, il est estimé que 900 hectares du polder rizicole ont disparu sous les flots, soit 16% de la surface totale du polder Sarcelle (note RN Amana, 2014). L'action de l'érosion

est arrivée jusqu'au niveau du cordon dunaire limitant les deux grandes parties des rizières.

En 2016 la situation semble stabilisée, avec l'installation d'un grand banc de vase en face du polder et la formation de nouvelles mangroves le long de ce trait de côte.



Figure 87 : Consolidation de la vasière et développement de la mangrove, au niveau du casier 23, juillet 2016



III.2

Modifications écologiques

L'usage agricole plus ou moins intensif se traduit toujours par des modifications de flore, principalement dans les zones humides, qui seront en général marquées par l'apparition de communautés rudérales en milieu anthropisé, l'envahissement par des ligneux en cas d'abandon, et la régression des héliophytes en cas d'aménagement hydraulique.

Le facteur écologique prépondérant est la présence de l'eau qui, selon son caractère permanent ou saisonnier, détermine les grandes formations rudérales pantropicales (Garrouste, 1998).

Les formations végétales associées aux rizières sont des formations secondaires herbacées, de caractère prairial. Elles sont maintenues dans un état d'équilibre dynamique. La succession vers les stades suivants (préforestiers à forestiers) est limitée par un système d'intervention biotique (pâturage) ou abiotique (récolte ou feu). Les effets de cette gestion, sur la végétation et la faune associée, dépendront de la fréquence, de l'intensité et du type d'intervention. Les effets du feu sur ce type de végétation sont assez bien connus et sont fonction de la situation géographique. Un

des effets les plus constants est de favoriser les graminées.

Le facteur écologique eau est difficile à interpréter dans un environnement aussi changeant qu'une rizière irriguée et un milieu naturellement inondable. En effet, la gestion de l'eau et la pluviométrie influencent au jour le jour les niveaux dans les parcelles, les canaux, les marécages proches et les savanes (Garrouste, 1998).

C'est avant tout dès la poldérisation que l'impact sur le milieu de ce type d'aménagement est important. De grandes parcelles (plusieurs centaines d'hectares) de marécages, contenant ou non de la forêt marécageuse sont entourées de fossés de drainages. Une fois le drainage opéré, le feu est mis dans la végétation herbacée et forestière (également présente sur les anciens cheniers), en saison sèche. Les troncs sont ensuite abattus, incinérés à nouveau et rabattus sur les andains. Par la suite les parcelles sont travaillées en parcelles secondaires, tertiaires et entourées de canaux de drainage et d'irrigation (Garrouste, 1998).

L'assèchement consécutif au drainage des marais est une menace fondamentale et

largement documentée sur l'ensemble des écosystèmes marécageux de la planète. Au niveau du plateau des Guyanes, les publications sur le sujet sont peu nombreuses.

Dans le cadre de la création du polder de Mana, une étude fut réalisée en 1985 dans un secteur rizicole du Suriname, situé dans un contexte marécageux identique à celui de Mana. Cette étude visait à définir les impacts écologiques de la mise en place de polders rizicoles à caractère industriel. En effet les sites étudiés présentent des caractéristiques très similaires, avec des marais saumâtres très favorables aux oiseaux d'eau et aux nurseries de crevettes.

Les principaux impacts relevés concernent en priorité la destruction directe des habitats marécageux et l'isolement, la rupture des

continuités écologiques des marais subsistant aux alentours. Les perturbations hydrologiques liées à la gestion de l'eau (drainage, irrigation) sont les plus impactantes sur les milieux naturels.

Une perturbation hydrologique majeure découle des digues créées pour la réalisation des routes d'accès au polder. Ces digues bloquent la circulation des eaux douces en provenance des marais voisins. Cette diminution forte des apports d'eau douce se traduit par une augmentation de la salinité des marais saumâtres littoraux. Cette sur-salinité a des impacts majeurs sur les formations végétales. Les marais saumâtres se transforment ainsi rapidement en mangrove (IFREMER, 1985).



Figure 88 : Friche herbacée et arbustive sur sol exondé, casier 28, septembre 2016

Le même phénomène d'évolution vers un stade « mangrove » du marais Sarcelle s'observe à Mana et semble également dû à la diminution des apports d'eau douce, consécutives au drainage du polder (Chevalier J., RN Amana, com. pers.).

L'installation de buses sous les routes permettant l'apport d'eau douce dans les marais saumâtres est fortement recommandée (IFREMER, 1985).

Ces modifications écologiques majeures posent également de fortes contradictions économiques. Les marais saumâtres de Guyane et du Suriname sont connus comme des nurseries fondamentales des populations de crevettes *Penaeus subtilis* (Rossignol, 1972 ; IFREMER, 1985). Les activités rizicoles littorales sur marais saumâtres ont très probablement un impact fort sur les populations de crevettes et donc sur la rentabilité des pêcheries crevettières.



III.3

Pollution

La riziculture intensive représente une monoculture agricole qui nécessite l'utilisation de nombreux produits chimiques pour sa pleine rentabilité. Ainsi, toute une gamme de produits sont utilisés à des doses et des périodes diverses, afin de limiter ou d'éradiquer la concurrence ou la prédation des plantes et des animaux sauvages. Ces différents pesticides (herbicides, fongicides, insecticides) sont largement répandus sur les parcelles cultivées. Leurs conséquences globales sur l'environnement sont par contre mal étudiées et peu documentées.

Tous les produits phytosanitaires étaient autrefois appliqués par avion, la portance des sols de rizières ne permettant pas l'utilisation d'engins de traitement portés ou tractés. Ces méthodes ne permettaient pas de réaliser une application précise aux parcelles en culture. Bien au contraire, le vent conduit à la dispersion régulière de ces produits dangereux dans les habitats naturels en périphérie des parcelles, ainsi qu'à proximité des habitations, comme ce fut le cas pour le bourg de Mana.

Désormais, la législation interdit ce type d'épandage aérien.

Une seule publication fait état des risques de pollutions directement liées à l'activité du polder rizicole de Mana.

D'une manière générale, les produits herbicides utilisés dans le périmètre (anticotylédones), le fauchage et le brûlis favorisent les monocotylédones, qui sont les plantes hôtes de la majeure partie des ravageurs du riz, dont les fameuses punaises du riz (Garrouste, 1998).

Des effets nocifs directs des traitements chimiques réalisés sur le polder de Mana ont été observés, notamment des mortalités massives de poissons dans le fleuve ou dans les canaux d'irrigation.

Les effets indirects, l'accumulation des produits toxiques dans les sols ou dans la chaîne alimentaire ne sont pas documentés. Des études éco-toxicologiques sont nécessaires pour évaluer les impacts des traitements, non seulement sur le polder proprement dit mais également sur les milieux naturels limitrophes (Garrouste, 1998).

La mission d'étude au Suriname sur les impacts écologiques des rizicultures industrielles aborde également ces problématiques (IFREMER, 1985). Ce rapport fait état de l'emploi diversifié de produits

destinés à lutter contre les plantes adventices, les mollusques, les insectes et les rongeurs, ainsi que des engrais azotés pour favoriser la productivité. Ces produits chimiques présentent des dangers importants pour les crustacés et les poissons. Les auteurs signalent notamment la diminution des populations de gros escargots Pomacea et des populations de milans s'en nourrissant. Les risques concernant les autres vertébrés sont moins bien connus. Des mortalités importantes de poissons, de crevettes et

d'oiseaux directement dus aux rejets des exploitations rizicoles ont été signalées. L'ensemble de la faune se trouve probablement contaminée (IFREMER, 1985). Les herbicides s'avèrent moins dangereux et moins rémanents que les insecticides. Le déversement des eaux de rejet serait moins impactant en rivière que directement en marais saumâtre ou en front de mer (IFREMER, 1985).



III.4

Chasse

La chasse des oiseaux constitue sans doute la principale menace directe sur les espèces d'oiseaux d'eau. En effet, au-delà de la diminution des effectifs des espèces chassées, la perturbation répétée, causée par les tirs empêche le repos et l'alimentation des autres espèces. Les plans d'eau régulièrement chassés sont systématiquement plus pauvres que les étangs protégés.

En Guyane, il n'y a pas de loi spécifiquement dédiée à la pratique de la chasse. Aussi chaque personne peut légalement tirer au fusil des oiseaux sur le territoire. Les chasseurs sont uniquement tenus de respecter la loi sur la protection des espèces.

Le fort attrait des rizières de Mana pour les oiseaux d'eau, notamment les canards et les limicoles, est bien connu des chasseurs de Guyane. Ainsi, aux périodes favorables, les riverains des rizières chassent régulièrement sur les parcelles. De plus, des chasseurs viennent d'autres communes de Guyane spécialement pour réaliser des chasses d'oiseaux d'eau.

L'impact de ces prélèvements et de ces dérangements réguliers sur l'état des populations n'est pas connu. Deux études

sont en cours sur les pratiques de la chasse sur le polder de Mana (GEPOG, ONCFS).

Dans l'attente des résultats de ces études, le constat issu de nos observations et de nos discussions avec les riverains s'avère plutôt préoccupant. En effet, au-delà d'être régulières, parfois quotidiennes, ces chasses sont réalisées principalement par des personnes connaissant parfaitement les conditions idéales pour chasser, c'est-à-dire à quelle heure et à quel endroit. De plus, certains viennent en groupes, formant de véritables lignes de tir difficiles à éviter pour les oiseaux. Les véhicules tout terrain permettent aux chasseurs d'être très rapidement sur le site et d'optimiser leur sortie.

Une partie de ces chasseurs semblent peu scrupuleux par rapport aux coups de feu déclenchés. Souvent les oiseaux blessés tombent à distance moyenne et certaines personnes n'essayent même pas de les récupérer. Le respect de la réglementation ne constitue manifestement pas non plus une priorité dans cette activité, certains chasseurs pratiquant encore la chasse volontaire des Ibis rouges (protégé depuis l'arrêté de protection publié en 1986 !)

Le nouvel arrêté de protection des oiseaux de Guyane, publié en mars 2015, doit apporter un cadre supplémentaire à la chasse des oiseaux dans les rizières de Mana. En effet, si le nouveau texte ne change rien au sujet de la législation des canards (seul le Canard musqué est protégé), il en est tout autrement en ce qui concerne les limicoles. Si la loi permettait auparavant de chasser l'ensemble des espèces, l'arrêté de 2015 limite cette autorisation à quelques espèces seulement : Chevalier semipalmé, Grand Chevalier, Chevalier grivelé et Bécassine de Magellan notamment. Toutes les autres espèces de

limicoles sont désormais protégées : courlis, barges, bécasseaux, bécassins.

Cette nouvelle législation doit amener les chasseurs à mieux connaître les espèces, et à structurer de nouvelles organisations.

Notons cependant avec enthousiasme l'émergence de chasseurs très ouverts et demandeurs d'évaluations des pratiques et d'accompagnements à la formulation de mesures de gestions cynégétiques de certaines populations d'oiseaux. Des solides partenariats doivent se nouer entre acteurs soucieux de l'avenir de la chasse et de la conservation des espèces animales, dans le respect des lois et des pratiques.



III.5

Espèces envahissantes

D'après l'UICN, les impacts sur l'environnement causés par les espèces envahissantes représentent la seconde cause de perte de biodiversité sur la planète.

En tant qu'espace agricole ouvert, les rizières représentent un milieu favorable à l'implantation et la propagation d'espèces végétales envahissantes. Si certaines de ces espèces apparaissent de manière ponctuelle et ne modifient pas les habitats, d'autres peuvent représenter de véritables dangers pour les écosystèmes, notamment par la formation de groupements mono spécifiques qui excluent les plantes originelles.

Ces espèces envahissantes pourraient représenter une menace pour la diversité écologique du site (fermeture des plans d'eau, disparition d'espèces natives).

Une veille est également nécessaire en raison de la présence contigüe de la Réserve Naturelle, et des risques de propagation de plantes envahissantes dans ces milieux naturels de grande qualité.

Le rapport sur les espèces exotiques envahissantes en Guyane (Léotard & Chaline, 2013) présente une cartographie des inventaires réalisés sur le territoire, pour plus de 220 espèces. Parmi ces espèces, 69 ont été repérées à proximité immédiate du polder de Mana (routes, bourg de Mana et rizières).

Si on ajoute les espèces citées des rizières par le CIRAD ou déposées à l'Herbier de Cayenne, près d'une centaine d'espèces exotiques sont connues de ce secteur géographique.

4 de ces espèces ont été identifiées sur la zone d'étude des casiers 23 à 28.



Figure 89 : Parcelle intégralement envahie par *Ipomoea aquatica* (Convolvulaceae), casier 28, septembre 2016

Au sein de ce panel d'espèces exotiques, pleinement naturalisées ou pas selon les cas, le degré de dangerosité pour l'environnement est très variable. Beaucoup de ces espèces sont implantées depuis longtemps en Guyane, ont un faible pouvoir couvrant sur le sol et un impact faible ou nul pour la flore guyanaise indigène et les habitats. D'autres sont des plantes arrivées plus récemment en Guyane, qui fréquentent parfois des habitats semi-naturels et qui semblent avoir un impact modéré sur la flore locale. Ces espèces sont à surveiller sérieusement : localisation des

populations, dynamique des populations. Enfin certaines espèces sont désormais bien connues pour causer de graves dommages aux écosystèmes littoraux de Guyane : *Acacia mangium*, *Melaleuca quinquinervia*. Une veille régulière et une éradication systématique des jeunes plants est à mettre en place.

En annexe 3 se trouve la liste de l'ensemble des plantes envahissantes connues sur le secteur géographique de Mana.

Tableau 2 : Synthèse des menaces

THEME	DIAGNOSTIC	ENJEU	MENACES
Oiseaux	Zone humide d'intérêt international	Très Fort	Fermeture et assèchement des habitats, chasse
Oiseaux	Nidification d'espèces menacées en Guyane	Très Fort	Fermeture et assèchement des habitats
Mammifères	Zone de vie et de passage	Fort	Assèchement et fermeture des canaux, chasse
Reptiles	Zone humide	Indéterminé	Indéterminées
Crustacés	Nurserie à crevettes	Fort	Fermeture des entrées d'eaux marines
Poissons	Nurserie à poissons	Moyen	Fermeture des entrées d'eaux marines
Flore	Peu d'espèces patrimoniales. Pas d'espèce protégée.	Faible	Fermeture et assèchement des habitats
Habitats naturels	Végétations aquatiques et rudérales	Moyen	Fermeture et assèchement des habitats



IV

RECOMMANDATIONS DE GESTION





IV.1

Gestion de rizière

Généralités

Les rizières représentent 11% des terres cultivées et 1% de la surface terrestre en Guyane. La riziculture occupe 15% de l'ensemble des zones humides au niveau mondial.

L'inondation des parcelles après la récolte favorise l'accueil des oiseaux d'eau.

La gestion de la paille résiduelle suite aux récoltes est essentielle. Le brûlis systématique de ces déchets n'est pas souhaitable en raison des dégagements forts carboniques. Au contraire, une décomposition lente avec inondation est favorable au développement d'une chaîne alimentaire, profitable à de nombreux oiseaux (Triplet, 2015) L'inondation permet une meilleure accessibilité aux graines pour les oiseaux d'eau. Le niveau d'eau doit cependant être inférieur à 30 cm, d'une hauteur de 10 à 22 cm.

Les effectifs de canards dans une région rizicole sont directement liés à la surface disponible de parcelles inondées.

L'utilisation des rizières par les limicoles dépend de différents facteurs : cycle du riz, profondeur d'eau, gestion des chaumes, brûlage, broyage, labourage.

Les densités d'oiseaux dans les rizières américaines en eau sont de l'ordre de 730 individus/km² (Elphick and Oring 2003). Les champs les plus fréquentés atteignent 3600 oiseaux/km². Les champs inondés uniquement par les pluies accueillent des quantités moindres. Les densités de limicoles dans les rizières inondées sont en moyenne de 252 oiseaux/ km², avec des valeurs maximales pouvant monter à 2600 oiseaux/ km² (Elphick, 2010).

Les densités d'oiseaux, calculées dans des rizières au Sénégal et en Guinée, font état de 1600 oiseaux/km² dans les parcelles inondées, contre seulement 400 oiseaux/km² dans les parcelles sèches (Wymenga et Zwarts, 2010).

Les rizières constituent des zones humides de substitution qui peuvent donc s'avérer très favorables aux oiseaux d'eau. Une bonne gestion de ces milieux artificiels permet de réduire l'impact global lié aux destructions et aux modifications des zones humides naturelles.

Bien que les dendrocrygnes consomment prioritairement du riz, ils s'alimentent

également de nombreuses plantes adventices ainsi que d'insectes. Ces canards ne sont donc pas que nuisibles aux plantations mais peuvent contribuer au bon fonctionnement de ces écosystèmes.

L'utilisation des rizières par les oiseaux d'eau dépend également de l'étendue et de la qualité des habitats environnants. Ainsi plus les zones humides naturelles sont nombreuses ou proches des rizières, plus ces dernières se montrent favorables. La gestion des zones humides à proximité des rizières est donc essentielle (Eadie et al., 2008).

L'évaluation du potentiel pour les habitats anthropiques d'agir comme substituts pour les habitats naturels qu'ils remplacent est une question clé dans la biologie de la conservation (Elphick, 2000). Les champs de riz inondés semblent être aussi favorables que

les zones humides semi naturelles pour l'alimentation des oiseaux. De plus, une menace plus faible de prédateurs naturels assure aux oiseaux une meilleure tranquillité dans ces espaces cultivés.

Une étude menée dans des rizières en Californie montre que la majorité des espèces sont favorisées par l'inondation des champs (24 sur 31 espèces étudiées). Quelques rares espèces préfèrent toutefois les champs exondés. Sur ce site, la gestion des chaumes semble avoir peu d'impact sur l'utilisation des parcelles par les oiseaux, sauf pour les petits limicoles qui semblent favorisés par les chaumes en décomposition. Des profondeurs d'eau de 15 à 20 cm semblent bénéfiques pour le plus grand nombre d'espèces (Elphick & Oring, 1998).

Création de mares

La création de mares ou d'étangs s'avère très efficace pour améliorer l'accueil des oiseaux d'eau. En effet, les grandes zones d'eau libre sont fortement attractives pour les canards, tandis que les berges et les zones peu profondes sont utilisées par les ardéidés et les limicoles.

Les sols vaseux ou argileux sont favorables pour la réalisation de plans d'eau artificiels. Toutefois le maintien d'une couche de terre végétale au fond est profitable à l'enrichissement du substrat et au développement des plantes aquatiques. La présence de végétaux est indispensable pour une bonne oxygénation de l'eau.

Des sols argileux permettent le façonnage des pentes des berges et la constitution d'îlots. Plus les caractéristiques de l'étang sont variées (niveaux d'eau, pente des berges, formations végétales) plus la capacité d'accueil d'espèces différentes est grande.

Les sols des rizières ayant été aplanis mécaniquement, les zones de dépressions naturelles sont probablement peu répandues et de faible amplitude. L'aménagement de plans d'eau artificiels nécessitera donc l'intervention de moyens mécaniques importants, mais il sera d'une efficacité remarquable pour améliorer les conditions d'accueil du site.

Rétablissement et gestion de la circulation d'eau

La circulation de l'eau est essentielle, non seulement pour la température et l'oxygénation, mais également pour la circulation des animaux aquatiques. Dans cette partie orientale des rizières, l'eau ne circule plus depuis plus de dix ans. En effet, d'une part ces casiers ne sont plus

approvisionnés en eau de pompage par l'exploitant. D'autre part, les canaux et les buses sont totalement envahis de végétation. Ce sont désormais des tronçons de canaux remplis d'eau stagnante. Les canaux doivent donc être curés et les connectivités aquatiques doivent être ré-ouvertes.



Figure 90 : Canal récemment curé, casiers 13-14, septembre 2016

Au-delà de cette nécessité de rétablir la circulation de l'eau, dans les canaux ainsi que les parcelles, la gestion des niveaux d'eau sera cruciale pour l'accueil des oiseaux. D'après nos observations, les parcelles du casier 28 étaient déjà à sec au début du mois de septembre, alors que les oiseaux migrateurs commençaient tout juste à arriver. Ces parcelles se trouvaient donc dans un état hydrique défavorable, en plus du fait qu'elles soient envahies de végétation.

Gestion de la végétation

L'envahissement des parcelles par la végétation est très problématique pour l'alimentation des oiseaux d'eau, notamment en obstruant l'accès aux sols inondés. La gestion des hauteurs et des densités de végétation est donc essentielle dans une stratégie d'amélioration de l'accueil. Plusieurs méthodes peuvent permettre d'éclaircir les secteurs envahis.

Les entrées d'eau marine, bien qu'elles représentent un danger en termes d'érosion, sont indispensables au maintien de parcelles d'eau saumâtre, et aux espèces végétales et animales qui y sont liées.

La pleine réussite des aménagements destinés à accueillir les oiseaux d'eau dépendra directement de la gestion des niveaux et des circulations d'eau.

Celle qui est utilisée actuellement dans les rizières consiste à effectuer un brulage lors de la saison sèche. Bien qu'elle semble plutôt efficace, cette méthode radicale est tout de même à déconseiller dans le cadre d'un projet de conservation de la faune. En effet, la majorité des animaux terrestres ne peuvent fuir devant de tels feux sur de grandes surfaces. Les insectes et autres invertébrés, les petits mammifères terrestres, les lézards

et les grenouilles, ainsi que les nichées d'oiseaux, sont systématiquement détruits. Si l'opération est répétée chaque année, les animaux ne peuvent coloniser durablement ces espaces et la richesse biologique du site s'en trouve sérieusement amoindrie. Toutefois, si une technique particulière permet de gérer les mises à feu pour les circonscrire à des périmètres de faibles tailles, il pourrait s'avérer intéressant d'évaluer cette gestion par le feu.

Le fauchage mécanique est une méthode plus douce, qui permet à une partie de la faune de s'échapper. Mais vu le contexte inondé et la taille importante des parcelles, cette gestion n'est pas applicable à l'ensemble du site. Par contre, afin d'entretenir la végétation des

bords de d'étangs ou des digues, de même que pour éradiquer spécifiquement certaines plantes invasives, l'entretien mécanique ciblé sera probablement le plus efficace.

Enfin, pour la gestion de la végétation en espaces naturels ouverts, le pâturage est largement reconnu comme une méthode douce et efficace. En effet, l'impact sur la végétation est régulier et nécessite peu l'intervention complémentaire de l'Homme. De plus, le dérangement causé à la faune sauvage est nettement plus faible que ceux causés par les autres méthodes. Le site semble bien adapté à la mise en pâturage de troupeaux de bovins, des groupes de zébus exploitant régulièrement certaines parcelles.

Gestion de la chasse

La gestion de la chasse sur le site sera déterminante en ce qui concerne la capacité d'accueil des oiseaux d'eau. Si le site est régulièrement chassé, il ne pourra pas remplir son rôle de zone refuge.

Pour l'instant, ces casiers sont peu attractifs pour les oiseaux d'eau, mis à part le front de mer et la parcelle 23.14. Le secteur semble donc relativement peu chassé, vu l'absence d'oiseaux et la difficulté de circulation sur les digues envahies.

Si une restauration du site est envisagée, avec réalisation d'aménagements destinés à attirer les oiseaux, il faudra gérer (interdire) en même temps la chasse sur ces sites. Sinon, c'est le risque de produire l'effet inverse, c'est-à-dire de créer un piège pour ces espèces liées aux plans d'eau.

Si les milieux recréés sont attractifs pour les oiseaux, il est indispensable d'interdire la chasse à proximité de ces pièces d'eau qui vont concentrer à terme une bonne partie des effectifs de la région.

Synthèse

Tableau 3 : Synthèse des enjeux de gestion

THEME	DIAGNOSTIC 2016	COMMENTAIRES	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION
Erosion	Situation stabilisée	Fin de l'érosion avec installation d'un banc de vase	Bonnes à court terme, inconnues à moyen terme
Fermeture du milieu	Situation problématique	Parcelles entièrement envahies de végétation dense	Mauvaises. Gestion indispensable
Assèchement	Situation problématique	Parcelles en voie d'assèchement	Mauvaises. Gestion indispensable
Pollution	Non diagnostiquée	Investigations nécessaires	Inconnues
Chasse	Situation problématique	Chasse et braconnage sur l'ensemble du polder	Mauvaises. Gestion indispensable
Espèces envahissantes	Situation problématique	2 espèces végétales envahissantes notables	Mauvaises. Gestion indispensable

Tableau 4 : Synthèse des recommandations

THEME	COMMENTAIRES
Casiers cultivés	Nécessité d'un maintien de la riziculture pour favoriser l'accueil global des oiseaux sur le polder
Créations de mares	Fort intérêt de créations de plans d'eau pour optimiser l'accueil d'espèces variées
Niveau et circulation d'eau	Nécessité de rétablir les circulations d'eau et d'entretenir les niveaux lors de la migration post-nuptiale
Défrichage	Nécessité de ré-ouvrir le milieu (débroussaillage, pâturage, brulis) pour rétablir la capacité d'accueil
Chasse	Nécessité de gérer les actions de chasse sur le site aménagé et le braconnage sur l'ensemble du polder avec les chasseurs

IV.2

Restauration de rizière

L'abandon de la culture sur les parcelles se traduit par l'apparition de végétation herbacée, plus ou moins aquatique selon les niveaux d'eau.

De tels espaces inexploités sont rapidement colonisés par de nombreux oiseaux. Le maintien d'une hétérogénéité des faciès est essentielle pour une utilisation optimale (Comin et al., 2001).



Figure 91 : Parcelle hétérogène et inondée, favorable aux oiseaux d'eau, casier 23, juillet 2016

Une étude a été menée dans le delta de l'Ebre en Espagne, dans des parcelles abandonnées où le niveau d'eau a été maintenu entre 10 et 20 cm. La végétation des parcelles a beaucoup évolué pendant les quatre premières années, puis s'est stabilisée avec la domination des roseaux (*Phragmites australis*). Les oiseaux utilisent principalement les parcelles restaurées pour se reposer. Pour s'alimenter ils préfèrent les stades intermédiaires de succession végétale plutôt que les parcelles homogènes à *Phragmites*.

Une approche paysagère destinée à rétablir des habitats aquatiques hétérogènes est bénéfique pour la diversité ornithologique.

Une étude menée sur 76 espèces dans les rizières de Doñana au sud de l'Espagne montre que les cultures ont un effet bénéfique pour la majorité d'entre elles. L'abandon de la culture de ces parcelles constitue une menace pour ces populations d'oiseaux. Le maintien de l'activité rizicole ou la restauration de zones en marais est nécessaire à la conservation des oiseaux d'eau. La transformation de ces zones humides artificielles en cultures diverses ou ferme solaire seraient nettement défavorables (Toral & Figuerola, 2010).

CONCLUSION

Le polder rizicole de Mana se situe à l'extrême nord-ouest de la Guyane. Implantée dès le début des années 1980, sur l'emplacement initial de vastes marais, cette activité agricole industrielle exploite une surface maximale de 5000 hectares en 1993. Dans les années 2000, la rentabilité chute rapidement et le polder n'est plus entièrement exploité. Les casiers 23 à 28 ne sont plus cultivés depuis 2006.

Le polder de Mana s'intègre dans un contexte environnemental riche, en contiguïté immédiate avec la Réserve Naturelle Nationale de l'Amana. Ces zones humides remarquables font partie intégrante du site RAMSAR de la Basse-Mana, reconnu d'importance internationale pour les oiseaux d'eau. La réhabilitation d'une ancienne surface agricole au sein de cet écosystème s'avère pertinente. Le diagnostic mené en 2016 sur les casiers 23 à 28, ainsi que sur l'ensemble du polder, a permis d'en dégager les principaux enjeux naturels.

La richesse ornithologique des rizières est remarquable et unique à l'échelle de la Guyane. Cet espace permet l'accueil de dizaines de milliers d'oiseaux chaque année, de plus de 200 espèces différentes. Les limicoles migrateurs sont les oiseaux qui présentent les plus grands effectifs et pour lesquels les enjeux de conservation sont d'ordre mondial. Plusieurs autres espèces particulièrement rares, menacées en Guyane, se reproduisent également sur ce site (Echasse d'Amérique, Butor mirasol, Busard de Buffon...).

En ce qui concerne les autres vertébrés, les enjeux du polder sont plus modérés. Les espèces remarquables sont principalement des animaux aux mœurs aquatiques, qui utilisent les canaux d'irrigation : loutres, caïmans à lunettes, poissons. Par contre, le marais initial saumâtre constituait une importante nurserie à crevettes, au rôle écologique sûrement fondamental pour toute une chaîne alimentaire. La mise en eau douce et la fermeture des entrées d'eau marine

empêchent aujourd'hui la reproduction des crustacés et des poissons marins.

La flore implantée sur le polder rizicole est essentiellement rudérale et affiche peu d'intérêts patrimoniaux. Les digues sont principalement colonisées par des espèces adventices très communes, souvent non indigènes et potentiellement envahissantes. Les espaces inondés sont par contre occupés par une grande variété de plantes aquatiques. Bien que ces espèces ne soient pas menacées en Guyane, elles forment ici des habitats étendus et variés. L'inventaire botanique réalisé en 2016 met également en évidence une subsistance des espèces végétales présentes dans le marais original.

Plusieurs menaces pèsent sur la richesse environnementale du polder rizicole. L'élément le plus préoccupant est sans aucun doute la destruction des parcelles par l'érosion marine. En 2014, il était estimé que 900 hectares du polder ont disparu sous les flots. La situation semble se stabiliser en 2016, avec l'implantation d'un grand banc de vase et le développement de la mangrove. Toutefois, la complexité des phénomènes sédimentaires ne permet d'évaluer les risques à moyen ou long terme.

Les modifications écologiques de cette zone humide posent de graves problèmes pour la qualité de cet écosystème. Depuis que les parcelles ne sont plus cultivées, les habitats évoluent spontanément vers une fermeture du milieu, vers l'installation de friches hautes et denses, avec pour conséquence une chute de l'attractivité pour les oiseaux d'eau. Des végétaux ligneux se développent et les plans d'eau ouverts ont quasiment disparu, notamment sur les casiers 23 à 28. De plus, l'alimentation en eau et l'entretien des grands canaux d'irrigation ne sont plus assurés dans ce secteur, avec une double conséquence. D'une part, les canaux sont désormais obstrués et stagnants, peu diversifiés, alors qu'ils permettaient autrefois à toute une faune variée de s'alimenter : hérons, sternes, poissons, loutres, odonates.

De plus, les niveaux d'eau dans les parcelles ne sont plus gérés, avec une déficience d'eau notable en septembre-octobre, fortement défavorable à l'accueil des limicoles.

En résumé, le potentiel ornithologique général des rizières est exceptionnel, d'importance internationale. Par contre, la dégradation des zones humides ouvertes depuis l'abandon de l'exploitation s'avère préjudiciable à l'accueil des oiseaux. Les casiers semblent de moins en moins favorables au fil des années. Ainsi, si les migrations spectaculaires ont toujours lieu sur le front de mer, ces espèces utilisent désormais peu l'intérieur des parcelles.

Dans le cadre d'un projet de gestion écologique visant à favoriser l'accueil des oiseaux d'eau, des aménagements importants sont incontournables. Sans débroussaillage et sans gestion des niveaux d'eau, les oiseaux n'utiliseront plus pleinement et durablement

ces parcelles. Afin de diversifier la qualité et la capacité de cet accueil, la création et l'entretien de plans d'eau sont indispensables. Pour être pleinement efficaces, ces améliorations écologiques attractives pour les oiseaux devront nécessairement s'accompagner de mesures de gestion de la chasse en étroite partenariat avec la communauté de chasseurs de Mana.

Enfin, la mise en perspective d'un aménagement favorable aux oiseaux avec les développements qui pourraient être menés de concert (installation d'une agriculture d'élevage extensif, aménagement pour une découverte naturaliste du site...) pourrait de façon complémentaire offrir une seconde vie à ce site remarquable et impliquer l'ensemble des acteurs dans un projet de territoire original et novateur.



Figure 92 : Parcelle peu végétalisée et inondée, très favorable aux oiseaux d'eau, casier 23, novembre 2016

BIBLIOGRAPHIE

Acosta & al., 2010. Birds of Rice Fields in the Americas.

Albanese & Davis, 2015. Characteristics within and around stopover wetlands used by migratory shorebirds: Is the neighborhood important?

Alleaume S., 2012. Charli : Protocole de Caractérisation des HABitats des Rives et du Littoral.

Blanco & al., 2006. Use of rice fields by migratory shorebirds in southern South America Implications for conservation and management.

Chanéac & Legrand, 2009. Synthèse bibliographique sur les zones humides de Guyane.

CIRAD, 2007. Plantes des rizières de Guyane.

Comin et al., 2001. Restoration of Wetlands from Abandoned Rice Fields for Nutrient Removal, and Biological Community and Landscape Diversity.

Crozariol, 2010. Birdwatching em campos de arroz irrigados: uma atividade que tem tudo para dar certo!

Delafosse I., 2006. Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar.

Delelis, de Pracontal. 2006. Plan de conservation des oiseaux d'eau des Amériques. Statut de conservation, sites d'importance et politiques de conservation en Guyane française. Rapport GEPOG/BirdLife International.

De Granville, 1973. Un transect à travers la savane Sarcelle.

De Granville, 1986. Les formations végétales de la bande côtière de Guyane française.

Elphick, 2000. Functional Equivalency between Rice Fields and Seminatural Wetland Habitats.

Elphick & Oring, 2002. Conservation implications of flooding rice fields on winter waterbird communities.

Elphik & al., 2010. Management of Rice Fields for Birds during the Non-growing Season

Faune-guyane.fr. Base de données naturaliste collaborative en ligne. GEPOG.

Garrouste R., 1998. Impacts écologiques de la riziculture dans la région de la Basse Mana et conservation des écosystèmes littoraux.

Gonzalez& al, 2011. Liste des espèces végétales des zones humides de Guyane française.

IEDOM, 2007. La filière rizicole de Guyane : évolution et perspectives.

IFREMER, 1985 Pêche et riziculture au Suriname.

King & al., 2010. Effects of Landscape Features on Waterbird Use of Rice Fields.

Le Gallou, 2008. Rapport sur la filière rizicole guyanaise.

Léotard & Chaline, 2013. Rapport DEAL sur les Espèces Exotiques Envahissantes en Guyane.

Odoukpe & al., 2014. Dynamiques du peuplement des Oiseaux d'une riziculture et ses environs dans la zone humide d'importance internationale de Grand –Bassam.

ORSTOM, 1982. Conséquences sur l'environnement de projets d'équipement : le marais Sarcelle

Parsons & al., 2010. Effects of Pesticide use in Rice Fields on Birds.

Renaudier, de Pracontal, Vinot. 2009. Evaluation de l'intérêt des ZICO/IBA pour les oiseaux migrateurs néartiques. Distribution, statut et abondance en Guyane française. Rapport GEPOG/BirdLife International.

Réserve Naturelle de l'Amana, 2014. Note de synthèse sur l'érosion du littoral de l'Ouest guyanais.

Rossignol, 1972. Etude d'un marais de la Guyane française : le marais Sarcelle.

Toral & Figuerola, 2010. Unraveling the importance of rice fields for waterbird populations in Europe.

Stafford, 2010. Avian Foods and Habitat Conservation in Rice Fields.

Triplet, 2015. Les rizières, zones humides artificielles et habitats d'oiseaux d'eau.

ANNEXES

1. Liste flore casiers 23 à 28, V. Pelletier/GEPOG, 2016

Groupe taxonomique	Famille	Espèce	Statut	Habitat
PTEROPHYTA	BLECHNACEAE	Telmatoblechnum serrulatum (Rich.) Perrie, Ohlsen & Brownsey		Casiers et canaux
PTEROPHYTA	MARSILEACEAE	Marsilea polycarpa Hook. & Grev.		Casiers et canaux
PTEROPHYTA	PTERIDACEAE	Acrostichum aureum L.		Casiers et canaux
PTEROPHYTA	PTERIDACEAE	Ceratopteris thalictroides (L.) Brongn.		Casiers et canaux
PTEROPHYTA	SALVINIACEAE	Azolla caroliniana Willd.		Casiers et canaux
PTEROPHYTA	SALVINIACEAE	Salvinia auriculata Aublet		Casiers et canaux
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Lemna sp.		Casiers et canaux
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Montrichardia arborescens (L.) Schott		Casiers et canaux
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Montrichardia linifera (Arruda) Schott		Casiers et canaux
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Pistia stratiotes L.		Casiers et canaux
MONOCOTYLEDONEA	COMMELINACEAE	Commelina benghalensis L.		Digues
MONOCOTYLEDONEA	COMMELINACEAE	Commelina erecta L.		Digues
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus articulatus L.		Casiers et canaux
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus ligularis L.		Digues
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus odoratus L.		Digues
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus papyrus L.		Casiers et canaux
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus sphacelatus Rottb.		Digues
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Eleocharis cf. mutata (L.) Roem. & Schult.		Casiers et canaux
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Eleocharis filiculmis Kunth		Casiers et canaux
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Eleocharis interstincta (Vahl) Roem. & Schult.		Casiers et canaux
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Fuirena umbellata Rottb.		Casiers et canaux
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Kyllinga sp.		Digues
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Rhynchospora holoschoenoides (Rich.) Herter		Digues
MONOCOTYLEDONEA	HELICONIACEAE	Heliconia psittacorum L. f.		Casiers et canaux
MONOCOTYLEDONEA	MARANTACEAE	Thalia geniculata L.		Casiers et canaux
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Cynodon dactylon (L.) Pers.		Digues
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Echinochloa polystachya (Kunth) Hitchc.		Casiers et canaux
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Eleusine indica (L.) Gaertn.		Digues
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Eragrostis unioloides (Retz.) Nees ex Steud.		Digues
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Panicum maximum Jacq.		Digues
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Paspalum virgatum L.		Digues
MONOCOTYLEDONEA	PONTEDERIACEAE	Eichhornia sp.		Casiers et canaux
MONOCOTYLEDONEA	TYPHACEAE	Typha domingensis Pers.		Casiers et canaux
DICOTYLEDONEA	AIZOACEAE	Sesuvium portulacastrum (L.) L.		Plage
DICOTYLEDONEA	AMARANTHACEAE	Alternanthera sessilis (L.) R. Br. ex DC.		Digues
DICOTYLEDONEA	AMARANTHACEAE	Amaranthus viridis L.		Digues
DICOTYLEDONEA	AMARANTHACEAE	Blutaparon vermiculare (L.) Mears		Plage
DICOTYLEDONEA	ARALIACEAE	Hydrocotyle umbellata L.		Casiers et canaux
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Chromolaena odorata (L.) R.M. King & H. Rob.		Digues
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Cyanthillium cinereum (L.) H. Rob.		Digues
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Emilia fosbergii Nicolson		Digues
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Erechtites hieracifolius (L.) Raf. ex DC.		Digues
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Mikania micrantha Kunth		Digues
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Sphagneticola trilobata (L.) Pruski		Digues
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Synedrella nodiflora (L.) Gaertn.		Digues
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Tridax procumbens L.		Digues
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Wulffia baccata (L.) Kuntze		Digues
DICOTYLEDONEA	BORAGINACEAE	Heliotropium indicum L.		Digues

DICOTYLEDONEA	CLEOMACEAE	Cleome ruidosperma DC.		Digues
DICOTYLEDONEA	COMBRETACEAE	Laguncularia racemosa (L.) C.F.Gaertn.		Mangrove
DICOTYLEDONEA	CONVOLVULACEAE	Ipomoea aquatica Forssk.		Casiers et canaux
DICOTYLEDONEA	CONVOLVULACEAE	Ipomoea pes-caprae (L.) R.Br.	Dét. ZNIEFF	Plage
DICOTYLEDONEA	CONVOLVULACEAE	Ipomoea setifera Poir.		Digues
DICOTYLEDONEA	CORDIACEAE	Cordia curassavica (Jacq.) Roem. & Schult.		Digues
DICOTYLEDONEA	CUCURBITACEAE	Momordica charantia L.		Digues
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Acalypha alopecuroides Jacq.		Digues
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Caperonia palustris (L.) A. St.-Hil.		Casiers et canaux
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Croton hirtus L'Hér.		Digues
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Dalechampia scandens L.		Digues
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Euphorbia heterophylla L.		Digues
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Euphorbia hyssopifolia L.		Digues
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Aeschynomene sensitiva Sw.		Casiers et canaux
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Alysicarpus vaginalis (L.) DC.		Digues
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Canavalia rosea (Sw.) DC.	Dét. ZNIEFF	Plage
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Desmodium barbatum (L.) Benth.		Digues
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Indigofera microcarpa Desv.	Dét. ZNIEFF	Plage
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Mimosa pigra L.		Casiers et canaux
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Mimosa pudica L.		Digues
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Neptunia sp.		Digues
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Vigna luteola (Jacq.) Benth.		Digues
DICOTYLEDONEA	LAMIACEAE	Hyptis atrorubens Poit.		Digues
DICOTYLEDONEA	LAMIACEAE	Hyptis lanceolata Poir.		Digues
DICOTYLEDONEA	LAMIACEAE	Marsypianthes chamaedrys (Vahl) Kuntze		Digues
DICOTYLEDONEA	LENTIBULARIACEAE	Utricularia foliosa L.		Casiers et canaux
DICOTYLEDONEA	LENTIBULARIACEAE	Utricularia gibba L.		Casiers et canaux
DICOTYLEDONEA	LINDERNIACEAE	Lindernia crustacea (L.) F. Muell.		Digues
DICOTYLEDONEA	MALVACEAE	Hibiscus bifurcatus Cav.		Casiers et canaux
DICOTYLEDONEA	MALVACEAE	Malachra fasciata Jacq.		Digues
DICOTYLEDONEA	MALVACEAE	Sida rhombifolia L.		Digues
DICOTYLEDONEA	MALVACEAE	Waltheria indica L.		Digues
DICOTYLEDONEA	MENYANTHACEAE	Nymphoides indica (L.) Kuntze		Casiers et canaux
DICOTYLEDONEA	NYMPHAEACEAE	Nymphaea rudgeana G. Mey.		Casiers et canaux
DICOTYLEDONEA	ONAGRACEAE	Ludwigia leptocarpa (Nutt.) H. Hara		Casiers et canaux
DICOTYLEDONEA	PASSIFLORACEAE	Passiflora foetida L.		Digues
DICOTYLEDONEA	PEDALIACEAE	Sesamum radiatum Schumach. & Thonn.		Digues
DICOTYLEDONEA	POLYGONACEAE	Polygonum ferrugineum Wedd.		Casiers et canaux
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Oldenlandia corymbosa L.		Digues
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Spermacoce latifolia Aubl.		Digues
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Spermacoce verticillata L.		Digues
DICOTYLEDONEA	SOLANACEAE	Physalis angulata L.		Digues
DICOTYLEDONEA	SOLANACEAE	Solanum americanum Mill.		Digues
DICOTYLEDONEA	SOLANACEAE	Solanum stramonifolium Jacq.		Digues
DICOTYLEDONEA	SPHENOCLEACEAE	Sphenoclea zeylanica Gaertn.		Casiers et canaux
DICOTYLEDONEA	URTICACEAE	Cecropia peltata L.		Digues
DICOTYLEDONEA	VEBENACEAE	Avicennia germinans (L.) Stearn		Mangrove

2. Liste flore polder, CIRAD, 2007

Groupe taxonomique	Famille	Espèce
PTEROPHYTA	MARSILEACEAE	Marsilea polycarpa Hook. & Grev.
PTEROPHYTA	PTERIDACEAE	Ceratopteris thalictroides (L.) Brongn.
PTEROPHYTA	SALVINIACEAE	Salvinia auriculata Aublet
MONOCOTYLEDONEA	ALISMATACEAE	Sagittaria guayanensis Kunth
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Montrichardia arborescens (L.) Schott
MONOCOTYLEDONEA	ARACEAE	Pistia stratiotes L.
MONOCOTYLEDONEA	COMMELINACEAE	Commelina benghalensis L.
MONOCOTYLEDONEA	COMMELINACEAE	Commelina diffusa Burm. f.
MONOCOTYLEDONEA	COMMELINACEAE	Commelina erecta L.
MONOCOTYLEDONEA	COSTACEAE	Costus sp.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus aggregatus (Willd.) Endl.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus articulatus L.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus compressus L.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus difformis L.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus laxus Lam.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus ligularis L.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus luzulae (L.) Rottb. ex Retz.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus odoratus L.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus papyrus L.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus polystachyos Rottb.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus rotundus L.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Cyperus sphacelatus Rottb.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Eleocharis filiculmis Kunth
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Eleocharis interstincta (Vahl) Roem. & Schult.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Fimbristylis littoralis Gaudich.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Fuirena umbellata Rottb.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Kyllinga sp.
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Rhynchospora holoschoenoides (Rich.) Herter
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Scleria cyperina Willd. ex Kunth
MONOCOTYLEDONEA	CYPERACEAE	Scleria melaleuca Rchb. ex Schtdl. & Cham.
MONOCOTYLEDONEA	HELICONIACEAE	Heliconia psittacorum L. f.
MONOCOTYLEDONEA	LEMNACEAE	Lemna sp.
MONOCOTYLEDONEA	MARANTACEAE	Thalia geniculata L.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Andropogon bicornis L.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Axonopus compressus (Sw.) P. Beauv.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Cenchrus brownii Roem. & Schult.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Chloris barbata Sw.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Cynodon dactylon (L.) Pers.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Dactyloctenium aegyptium (L.) Willd.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Digitaria horizontalis Willd.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Echinochloa colona (L.) Link
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Echinochloa crus-gavonis (Kunth) Schult.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Echinochloa polystachya (Kunth) Hitchc.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Echinochloa pyramidalis (Lam.) Hitchc. & Chase
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Eleusine indica (L.) Gaertn.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Eragrostis unioides (Retz.) Nees ex Steud.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Eriochloa polystachya Kunth
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Hymenachne amplexicaulis (Rudge) Nees
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Imperata brasiliensis Trin.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Ischaemum rugosum Salisb.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Leersia hexandra (Doell.) Swartz.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Leptochloa scabra Nees

MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Oryza sativa L.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Panicum laxum Sw.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Panicum maximum Jacq.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Panicum mertensii Roth
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Paspalum boschianum Fluegge
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Paspalum plicatulum Michx.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Paspalum virgatum L.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Pennisetum polystachion (L.) Schult.
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Sacciolepis striata (L.) Nash
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Sporobolus jacquemontii Kunth
MONOCOTYLEDONEA	POACEAE	Urochloa subquadripara (Trin.) R. D. Webster
MONOCOTYLEDONEA	PONTEDERIACEAE	Eichhornia azurea (Sw.) Kunth
MONOCOTYLEDONEA	PONTEDERIACEAE	Eichhornia crassipes (Mart.) Solms
DICOTYLEDONEA	AMARANTHACEAE	Alternanthera sessilis (L.) R. Br. ex DC.
DICOTYLEDONEA	AMARANTHACEAE	Amaranthus viridis L.
DICOTYLEDONEA	ARALIACEAE	Hydrocotyle umbellata L.
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Bidens cynapiifolia Kunth
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Bidens pilosa L.
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Chromolaena odorata (L.) R.M. King & H. Rob.
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Cyanthillium cinereum (L.) H. Rob.
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Eclipta prostrata (L.) L.
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Emilia fosbergii Nicolson
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Emilia sonchifolia (L.) DC. ex Wight
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Mikania micrantha Kunth
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Sphagneticola trilobata (L.) Pruski
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Synedrella nodiflora (L.) Gaertn.
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Tridax procumbens L.
DICOTYLEDONEA	ASTERACEAE	Wulffia baccata (L.) Kuntze
DICOTYLEDONEA	BORAGINACEAE	Heliotropium indicum L.
DICOTYLEDONEA	CANNABACEAE	Trema micrantha (L.) Blume
DICOTYLEDONEA	CLEOMACEAE	Cleome ruidosperma DC.
DICOTYLEDONEA	CONVOLVULACEAE	Ipomoea aquatica Forssk.
DICOTYLEDONEA	CONVOLVULACEAE	Ipomoea setifera Poir.
DICOTYLEDONEA	CONVOLVULACEAE	Ipomoea sp.
DICOTYLEDONEA	CONVOLVULACEAE	Merremia kentrocaulos
DICOTYLEDONEA	CORDIACEAE	Cordia curassavica (Jacq.) Roem. & Schult.
DICOTYLEDONEA	CUCURBITACEAE	Momordica charantia L.
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Acalypha alopecuroides Jacq.
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Caperonia palustris (L.) A. St.-Hil.
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Croton bonplandianus Baill.
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Croton hirtus L'Hér.
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Croton trinitatis Millsp.
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Dalechampia scandens L.
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Euphorbia heterophylla L.
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Euphorbia hirta L.
DICOTYLEDONEA	EUPHORBIACEAE	Euphorbia hyssopifolia L.
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Aeschynomene sensitiva Sw.
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Alysicarpus vaginalis (L.) DC.
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Centrosema brasilianum (L.) Benth.
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Chamaecrista diphylla (L.) Greene
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Clitoria arborescens R. Br.
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Crotalaria pallida Aiton
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Crotalaria retusa L.
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Desmodium barbatum (L.) Benth.
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Desmodium triflorum (L.) DC.
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Indigofera hirsuta L.

DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Macroptilium atropurpureum (Sessé & Moc. ex DC.) Urb.
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Mimosa pigra L.
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Mimosa pudica L.
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Neptunia plena (L.) Benth.
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Senna alata (L.) Roxb.
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Senna obtusifolia (L.) H.S. Irwin & Barneby
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Senna occidentalis (L.) Link
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Vigna luteola (Jacq.) Benth.
DICOTYLEDONEA	FABACEAE	Zornia latifolia Sm.
DICOTYLEDONEA	LAMIACEAE	Hyptis atrorubens Poit.
DICOTYLEDONEA	LAMIACEAE	Hyptis lanceolata Poir.
DICOTYLEDONEA	LAMIACEAE	Marsypianthes chamaedrys (Vahl) Kuntze
DICOTYLEDONEA	LENTIBULARIACEAE	Utricularia sp.
DICOTYLEDONEA	LINDERNIACEAE	Lindernia crustacea (L.) F. Muell.
DICOTYLEDONEA	MALPIGHIACEAE	Stigmaphyllon convolvulifolium A. Juss.
DICOTYLEDONEA	MALVACEAE	Hibiscus bifurcatus Cav.
DICOTYLEDONEA	MALVACEAE	Pavonia cancellata (L.) Cav.
DICOTYLEDONEA	MALVACEAE	Sida acuta Burm. f.
DICOTYLEDONEA	MALVACEAE	Sida cordifolia L.
DICOTYLEDONEA	MALVACEAE	Sida rhombifolia L.
DICOTYLEDONEA	MALVACEAE	Waltheria indica L.
DICOTYLEDONEA	MENYANTHACEAE	Nymphoides indica (L.) Kuntze
DICOTYLEDONEA	MOLLUGINACEAE	Mollugo verticillata L.
DICOTYLEDONEA	NYCTAGINACEAE	Boerhavia diffusa L.
DICOTYLEDONEA	NYMPHAEACEAE	Nymphaea pubescens Willd.
DICOTYLEDONEA	NYMPHAEACEAE	Nymphaea rudgeana G. Mey.
DICOTYLEDONEA	ONAGRACEAE	Ludwigia leptocarpa (Nutt.) H. Hara
DICOTYLEDONEA	ONAGRACEAE	Ludwigia octovalvis (Jacq.) P.H. Raven
DICOTYLEDONEA	OXALIDACEAE	Oxalis barrelieri L.
DICOTYLEDONEA	PASSIFLORACEAE	Passiflora foetida L.
DICOTYLEDONEA	PASSIFLORACEAE	Turnera subulata Sm.
DICOTYLEDONEA	PEDALIACEAE	Sesamum radiatum Schumach. & Thonn.
DICOTYLEDONEA	PHYLLANTHACEAE	Phyllanthus amarus Schumach. & Thonn.
DICOTYLEDONEA	PHYLLANTHACEAE	Phyllanthus orbicularis Kunth
DICOTYLEDONEA	PHYLLANTHACEAE	Phyllanthus urinaria L.
DICOTYLEDONEA	PLANTAGINACEAE	Scoparia dulcis L.
DICOTYLEDONEA	POLYGALACEAE	Polygala violacea Aubl., emend. Marques
DICOTYLEDONEA	POLYGONACEAE	Polygonum ferrugineum Wedd.
DICOTYLEDONEA	PORTULACACEAE	Portulaca oleracea L.
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Borreria latifolia (Aubl.) K. Schum.
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Borreria verticillata (L.) G. Mey.
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Diodia sp.
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Oldenlandia corymbosa L.
DICOTYLEDONEA	RUBIACEAE	Oldenlandia lancifolia (Schumach.) DC.
DICOTYLEDONEA	SOLANACEAE	Physalis angulata L.
DICOTYLEDONEA	SOLANACEAE	Solanum americanum Mill.
DICOTYLEDONEA	SOLANACEAE	Solanum rugosum Dunal
DICOTYLEDONEA	SOLANACEAE	Solanum stramonifolium Jacq.
DICOTYLEDONEA	SOLANACEAE	Solanum subinerme Jacq.
DICOTYLEDONEA	SOLANACEAE	Solanum torvum Sw.
DICOTYLEDONEA	SPHENOCLEACEAE	Sphenoclea zeylanica Gaertn.
DICOTYLEDONEA	URTICACEAE	Cecropia peltata L.
DICOTYLEDONEA	VERBENACEAE	Lantana camara L.
DICOTYLEDONEA	VERBENACEAE	Priva lappulacea (L.) Pers.
DICOTYLEDONEA	VERBENACEAE	Stachytarpheta jamaicensis (L.) Vahl
DICOTYLEDONEA	VERBENACEAE	Stachytarpheta sp.

DICOTYLEDONEA	VIOLACEAE	Hybanthus calceolaria (L.) Schulze-Menz
DICOTYLEDONEA	VITACEAE	Cissus erosa Rich.
DICOTYLEDONEA	VITACEAE	Cissus verticillata (L.) Nicolson & C.E. Jarvis

3. Liste flore espèces envahissantes de la région de la basse Mana, G. Léotard & O. Chaline/rapport DEAL, 2013

Espèce	Localisation Mana
Acacia crassicarpa Cunn. ex Benth.	route
Acacia mangium Willd.	route
Aeschynomene americana L.	route
Alysicarpus vaginalis (L.) DC.	route
Bambusa vulgaris Schrad. ex J.C. Wendl.	route
Brachiaria umbellata (Trin.) Clayton	route
Catharanthus roseus (L.) G. Don	route
Cenchrus echinatus L.	route
Cenchrus polystachios (L.) Morrone (= Pennisetum polystachion (L.) Schult.)	route
Cenchrus purpureus (Schumach.) Morrone "Canne rouge"	route
Cenchrus purpureus (Schumach.) Morrone (= Pennisetum purpureum Schumach.)	route
Cleome rutidosperma DC.	route
Commelina benghalensis L.	bourg
Commelina erecta L.	bourg
Crotalaria pallida Ait.	route
Cymbopogon citratus (DC.) Stapf	route
Cynodon dactylon (L.) Pers.	route
Cyperus rotundus L.	bourg
Dactyloctenium aegyptium (L.) Willd.	bourg
Desmodium heterophyllum (Willd.) DC.	route
Desmodium triflorum (L.) DC.	route
Dichrostachys cinerea (L.) Wight & Arn. (= Dichrostachys glomerata (Forssk.) Chiov.)	bourg
Digitaria fuscescens (J. Presl) Henrard	route
Digitaria violascens Link	bourg
Echinochloa crus-pavonis (Kunth) Schult.	rizières
Echinochloa pyramidalis (Lam.) Hitchc. & Chase	bourg
Eleusine indica (L.) Gaertn.	route
Eragrostis atrovirens (Desf.) Trin. ex Steud.	CD 9
Eragrostis ciliaris (L.) R. Br.	bourg
Eragrostis maypurensis (Kunth) Steud.	bourg
Eragrostis pilosa (L.) P. Beauv.	bourg
Eragrostis unioides (Retz.) Nees ex Steud.	route
Eriochloa punctata (L.) Desv. ex Ham.	route
Hymenocallis caribaea (L. emend. Ker Gawl.) Herb.	bourg ?
Ipomoea aquatica Forssk.	rizières
Ipomoea piurensis O'Donell	rizières
Ipomoea setifera Poir.	route
Kyllinga polyphylla Kunth	bourg
Lindernia crustacea (L.) F. Muell.	route
Macroptilium longepedunculatum (Mart. ex Benth.) Urb.	route
Malachra fasciata Jacq.	rizières
Melaleuca quinquenervia (Cav.) S.T. Blake	CD 9
Mimosa quadrivalvis L. var. leptocarpa (DC.) Barneby	route
Mimosa camporum Benth.	route
Murdannia nudiflora (L.) Brenan	bourg
Nelumbo nucifera Gaertn.	CD 9
Paspalum notatum Flüggé	route
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud.	route
Pinus caribaea Morelet	route
Pueraria phaseoloides (Roxb.) Benth.	route

<i>Rottboellia cochinchinensis</i> (Lour.) Clayton	route
<i>Sesamum radiatum</i> Schumach. & Thonn.	route
<i>Spathodea campanulata</i> P. Beauv.	route
<i>Sphagneticola trilobata</i> (L.) Pruski	bourg
<i>Syzygium cumini</i> (L.) Skeels	route
<i>Syzygium malaccense</i> (L.) Merr. & Perry	route
<i>Talinum fruticosum</i> (L.) Juss.	dune Mana
<i>Terminalia catappa</i> L.	route
<i>Tithonia diversifolia</i> (Hemsley) A. Gray	route
<i>Tridax procumbens</i> L.	route
<i>Tripsacum andersonii</i> J.R. Gray	route
<i>Turnera subulata</i> Sm.	bourg
<i>Urochloa arrecta</i> (Hack. ex T. Durand & Schwinze) Morrone & Zuloaga	route
<i>Urochloa maxima</i> (Jacq.) R.D. Webster (= <i>Panicum maximum</i> Jacq.)	route
<i>Urochloa mutica</i> (Forssk.) T.Q. Nguyen (= <i>Brachiaria mutica</i> (Forssk.) Stapf)	bourg
<i>Urochloa subquadripara</i> (Trin.) R.D. Webster (= <i>Brachiaria subquadripara</i> (Trin.) Hitchc.)	bourg
<i>Vigna vexillata</i> (L.) A. Rich.	bourg
<i>Ziziphus mauritiana</i> Lam.	route

4. Liste oiseaux casiers 23 à 28, S. Uriot/GEPOG, 2016

NOM ESPECE	NOM LATIN	FAMILLE	STATUT CASIERS 23 A 28 EN 2016	NIDIFICATION
Busard de Buffon	<i>Circus buffoni</i>	Accipitridae	COMMUM	PROBABLE
Buse roussâtre	<i>Buteogallus meridionalis</i>	Accipitridae	COMMUM	PROBABLE
Buse buson	<i>Buteogallus aequinoctialis</i>	Accipitridae	PEU COMMUM	PROBABLE
Buse à tête blanche	<i>Busarellus nigricollis</i>	Accipitridae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Buse urubu	<i>Buteogallus urubitinga</i>	Accipitridae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Buse cendrée	<i>Buteo nitidus</i>	Accipitridae	RARE	POSSIBLE
Martin-pêcheur à ventre roux	<i>Megaceryle torquata</i>	Alcedinidae	RARE	POSSIBLE
Canard musqué	<i>Cairina moschata</i>	Anatidae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Dendrocygne à ventre noir	<i>Dendrocygna autumnalis</i>	Anatidae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i>	Anatidae	RARE	NON
Érismature routoutou	<i>Nomonyx dominicus</i>	Anatidae	TRES RARE	POSSIBLE
Anhinga d'Amérique	<i>Anhinga anhinga</i>	Anhingidae	RARE	POSSIBLE
Aigrette bleue	<i>Egretta caerulea</i>	Ardeidae	COMMUM	POSSIBLE
Aigrette neigeuse	<i>Egretta thula</i>	Ardeidae	COMMUM	POSSIBLE
Aigrette tricolore	<i>Egretta tricolor</i>	Ardeidae	COMMUM	POSSIBLE
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	Ardeidae	COMMUM	POSSIBLE
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Ardeidae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Bihoreau violacé	<i>Nyctanassa violacea</i>	Ardeidae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Butor mirasol	<i>Botaurus pinnatus</i>	Ardeidae	PEU COMMUM	PROBABLE
Héron cocoi	<i>Ardea cocoi</i>	Ardeidae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Ardeidae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Petit Blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	Ardeidae	RARE	PROBABLE
Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	Cathartidae	COMMUM	POSSIBLE
Urubu à tête jaune	<i>Cathartes burrovianus</i>	Cathartidae	TRES COMMUM	POSSIBLE
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	Cathartidae	TRES COMMUM	POSSIBLE
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	Charadriidae	PEU COMMUM	NON
Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>	Charadriidae	PEU COMMUM	NON
Pluvier de Wilson	<i>Charadrius wilsonia</i>	Charadriidae	TRES RARE	NON
Colombe rousse	<i>Columbina talpacoti</i>	Columbidae	COMMUM	PROBABLE
Pigeon rousset	<i>Patagioenas cayennensis</i>	Columbidae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Colombe pygmée	<i>Columbina minuta</i>	Columbidae	RARE	POSSIBLE
Colombe à queue noire	<i>Columbina passerina</i>	Columbidae	TRES COMMUM	PROBABLE
Colombe de Verreaux	<i>Leptotila verreauxi</i>	Columbidae	TRES RARE	POSSIBLE
Ani à bec lisse	<i>Crotophaga ani</i>	Cuculidae	COMMUM	CERTAINE
Géocoucou tacheté	<i>Tapera naevia</i>	Cuculidae	COMMUM	PROBABLE
Ani des palétuviers	<i>Crotophaga major</i>	Cuculidae	PEU COMMUM	PROBABLE
Petit Piaye	<i>Coccyua minuta</i>	Cuculidae	RARE	POSSIBLE
Sporophile petit-louis	<i>Sporophila minuta</i>	Emberizidae	COMMUM	PROBABLE
Caracara à tête jaune	<i>Milvago chimachima</i>	Falconidae	COMMUM	PROBABLE
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Falconidae	COMMUM	NON
Caracara du Nord	<i>Caracara cheriway</i>	Falconidae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Falconidae	TRES RARE	NON
Frégate superbe	<i>Fregata magnificens</i>	Fregatidae	PEU COMMUM	NON
Synallaxe à gorge jaune	<i>Certhiaxis cinnamomeus</i>	Furnariidae	PEU COMMUM	PROBABLE
Grimpar talapiot	<i>Dendroplex picus</i>	Furnariidae	RARE	PROBABLE
Synallaxe albane	<i>Synallaxis albescens</i>	Furnariidae	TRES RARE	PROBABLE
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Hirundinidae	COMMUM	NON
Hirondelle à ailes blanches	<i>Tachycineta albiventer</i>	Hirundinidae	PEU COMMUM	NON
Hirondelle chalybée	<i>Progne chalybea</i>	Hirundinidae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Oriole jaune	<i>Icterus nigrogularis</i>	Icteridae	COMMUM	CERTAINE
Quiscale merle	<i>Quiscalus lugubris</i>	Icteridae	COMMUM	PROBABLE

Vacher géant	<i>Molothrus oryzivorus</i>	Icteridae	PEU COMMUM	NON
Vacher luisant	<i>Molothrus bonariensis</i>	Icteridae	PEU COMMUM	NON
Carouge à capuchon	<i>Chrysomus icterocephalus</i>	Icteridae	TRES COMMUM	CERTAINE
Sturnelle militaire	<i>Sturnella militaris</i>	Icteridae	TRES COMMUM	CERTAINE
Jacana noir	<i>Jacana jacana</i>	Jacanidae	COMMUM	PROBABLE
Mouette atricille	<i>Leucophaeus atricilla</i>	Laridae	PEU COMMUM	NON
Sterne argentée	<i>Sternula superciliaris</i>	Laridae	PEU COMMUM	NON
Petite Sterne	<i>Sternula antillarum</i>	Laridae	RARE	NON
Sterne à gros bec	<i>Phaetusa simplex</i>	Laridae	RARE	NON
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Pandionidae	COMMUM	POSSIBLE
Paruline équatoriale	<i>Geothlypis aequinoctialis</i>	Parulidae	RARE	PROBABLE
Pic de Cayenne	<i>Colaptes punctigula</i>	Picidae	TRES RARE	PROBABLE
Conure cuivrée	<i>Aratinga pertinax</i>	Psittacidae	TRES COMMUM	PROBABLE
Râle grêle	<i>Laterallus exilis</i>	Rallidae	COMMUM	CERTAINE
Talève favorite	<i>Porphyrio flavirostris</i>	Rallidae	PEU COMMUM	PROBABLE
Talève violacée	<i>Porphyrio martinica</i>	Rallidae	PEU COMMUM	PROBABLE
Marouette plombée	<i>Porzana albicollis</i>	Rallidae	RARE	PROBABLE
Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	Rallidae	TRES RARE	POSSIBLE
Râle tacheté	<i>Pardirallus maculatus</i>	Rallidae	TRES RARE	POSSIBLE
Échasse d'Amérique	<i>Himantopus mexicanus</i>	Recurvirostridae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Bec-en-ciseaux noir	<i>Rynchops niger</i>	Rynchopidae	COMMUM	NON
Bec-en-ciseaux noir	<i>Rynchops niger</i>	Rynchopidae	RARE	NON
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	Scolopacidae	PEU COMMUM	NON
Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>	Scolopacidae	PEU COMMUM	NON
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	Scolopacidae	PEU COMMUM	NON
Bécassin roux	<i>Limnodromus griseus</i>	Scolopacidae	PEU COMMUM	NON
Chevalier à pattes jaunes	<i>Tringa flavipes</i>	Scolopacidae	PEU COMMUM	NON
Chevalier grivelé	<i>Actitis macularius</i>	Scolopacidae	PEU COMMUM	NON
Chevalier solitaire	<i>Tringa solitaria</i>	Scolopacidae	PEU COMMUM	NON
Courlis corlieu américain	<i>Numenius phaeopus hudsonicus</i>	Scolopacidae	PEU COMMUM	NON
Grand Chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>	Scolopacidae	PEU COMMUM	NON
Tournepie à collier	<i>Arenaria interpres</i>	Scolopacidae	PEU COMMUM	NON
Chevalier semipalmé	<i>Tringa semipalmata</i>	Scolopacidae	RARE	NON
Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sternidae	PEU COMMUM	NON
Alapi paludicole	<i>Sclateria naevia</i>	Thamnophilidae	RARE	POSSIBLE
Conirostre bicolore	<i>Conirostrum bicolor</i>	Thraupidae	PEU COMMUM	PROBABLE
Guit-guit céruléen	<i>Cyanerpes caeruleus</i>	Thraupidae	TRES RARE	NON
Ibis rouge	<i>Eudocimus ruber</i>	Threskiornithidae	COMMUM	POSSIBLE
Troglodyte familier	<i>Troglodytes aedon</i>	Troglodytidae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Moucherolle à tête blanche	<i>Arundinicola leucocephala</i>	Tyrannidae	COMMUM	CERTAINE
Todirostre tacheté	<i>Todirostrum maculatum</i>	Tyrannidae	COMMUM	CERTAINE
Tyran mélancolique	<i>Tyrannus melancholicus</i>	Tyrannidae	COMMUM	POSSIBLE
Tyran quiquivi	<i>Pitangus sulphuratus</i>	Tyrannidae	COMMUM	PROBABLE
Tyran des savanes	<i>Tyrannus savana</i>	Tyrannidae	PEU COMMUM	NON
Moucherolle pie	<i>Fluvicola pica</i>	Tyrannidae	TRES COMMUM	CERTAINE

5. Liste oiseaux polder, www.faune-guyane.fr, 2016

NOM ESPECE	NOM LATIN	FAMILLE	STATUT RIZIERES	NIDIFICATION
Busard de Buffon	<i>Circus buffoni</i>	Accipitridae	COMMUM	OUI
Buse à gros bec	<i>Buteo magnirostris</i>	Accipitridae	RARE	NON
Buse à queue barrée	<i>Buteo albonotatus</i>	Accipitridae	PEU COMMUM	PROBABLE
Buse à queue blanche	<i>Buteo albicaudatus</i>	Accipitridae	RARE	NON
Buse à queue courte	<i>Buteo brachyurus</i>	Accipitridae	TRES RARE	NON
Buse à tête blanche	<i>Busarellus nigricollis</i>	Accipitridae	COMMUM	PROBABLE
Buse blanche	<i>Leucopternis albicollis</i>	Accipitridae	TRES RARE	NON
Buse buson	<i>Buteogallus aequinoctialis</i>	Accipitridae	LOCALISER	PROBABLE
Buse cendrée	<i>Buteo nitidus</i>	Accipitridae	TRES RARE	POSSIBLE
Buse échasse	<i>Geranospiza caerulescens</i>	Accipitridae	TRES RARE	POSSIBLE
Buse roussâtre	<i>Buteogallus meridionalis</i>	Accipitridae	COMMUM	PROBABLE
Buse urubu	<i>Buteogallus urubitinga</i>	Accipitridae	COMMUM	PROBABLE
Milan à queue fourchue	<i>Elanoides forficatus</i>	Accipitridae	TRES RARE	NON
Milan bleuâtre	<i>Ictinia plumbea</i>	Accipitridae	TRES RARE	NON
Milan des marais	<i>Rostrhamus sociabilis</i>	Accipitridae	TRES RARE	POSSIBLE
Martin-pêcheur à ventre roux	<i>Megaceryle torquata</i>	Alcedinidae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Martin-pêcheur d'Amazonie	<i>Chloroceryle amazona</i>	Alcedinidae	EXEPTIONELLE	NON
Martin-pêcheur vert	<i>Chloroceryle americana</i>	Alcedinidae	TRES RARE	NON
Canard des Bahamas	<i>Anas bahamensis</i>	Anatidae	PEU COMMUM	CERTAINE
Canard musqué	<i>Cairina moschata</i>	Anatidae	PEU COMMUM	PROBABLE
Dendrocygne à ventre noir	<i>Dendrocygna autumnalis</i>	Anatidae	COMMUM	CERTAINE
Dendrocygne fauve	<i>Dendrocygna bicolor</i>	Anatidae	TRES RARE	NON
Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i>	Anatidae	PEU COMMUM	NON
Érismature routoutou	<i>Nomonyx dominicus</i>	Anatidae	TRES RARE	POSSIBLE
Anhinga d'Amérique	<i>Anhinga anhinga</i>	Anhingidae	RARE	POSSIBLE
Martinet claudia	<i>Tachornis squamata</i>	Apodidae	TRES RARE	NON
Martinet polioure	<i>Chaetura brachyura</i>	Apodidae	TRES RARE	NON
Courlan brun	<i>Aramus guarauna</i>	Aramidae	RARE	POSSIBLE
Aigrette bleue	<i>Egretta caerulea</i>	Ardeidae	TRES COMMUM	PROBABLE
Aigrette neigeuse	<i>Egretta thula</i>	Ardeidae	TRES COMMUM	PROBABLE
Aigrette tricolore	<i>Egretta tricolor</i>	Ardeidae	TRES COMMUM	PROBABLE
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Ardeidae	COMMUM	POSSIBLE
Bihoreau violacé	<i>Nyctanassa violacea</i>	Ardeidae	COMMUM	POSSIBLE
Butor mirasol	<i>Botaurus pinnatus</i>	Ardeidae	PEU COMMUM	PROBABLE
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	Ardeidae	TRES COMMUM	POSSIBLE
Héron cocoi	<i>Ardea cocoi</i>	Ardeidae	COMMUM	POSSIBLE
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Ardeidae	TRES COMMUM	POSSIBLE
Petit Blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	Ardeidae	RARE	PROBABLE
Savacou huppé	<i>Cochlearius cochlearius</i>	Ardeidae	TRES RARE	POSSIBLE
Onoré rayé	<i>Tigrisoma lineatum</i>	Ardeidae	TRES RARE	POSSIBLE
Barbacou à croupion blanc	<i>Chelidoptera tenebrosa</i>	Bucconidae	TRES RARE	NON
Engoulevent à queue étoilée	<i>Caprimulgus maculicaudus</i>	Caprimulgidae	PROBABLEMENT COMMUN	PROBABLE
Engoulevent coré	<i>Caprimulgus cayennensis</i>	Caprimulgidae	TRES RARE	POSSIBLE
Engoulevent minime	<i>Chordeiles acutipennis</i>	Caprimulgidae	TRES RARE	POSSIBLE
Engoulevent nacunda	<i>Podager nacunda</i>	Caprimulgidae	TRES RARE	NON
Engoulevent pauraqué	<i>Nyctidromus albicollis</i>	Caprimulgidae	PROBABLEMENT PEU COMMUN	POSSIBLE
Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	Cathartidae	PAS DE STATUT ESPECE FORESTIERE	
Urubu à tête jaune	<i>Cathartes burrovianus</i>	Cathartidae	TRES COMMUM	POSSIBLE
Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	Cathartidae	TRES COMMUM	POSSIBLE

Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	Cathartidae	TRES COMMUM	POSSIBLE
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	Charadriidae	COMMUM	NON
Pluvier bronzé	<i>Pluvialis dominica</i>	Charadriidae	COMMUM	NON
Pluvier d'Azara	<i>Charadrius collaris</i>	Charadriidae	COMMUM	POSSIBLE
Pluvier de Wilson	<i>Charadrius wilsonia</i>	Charadriidae	PEU COMMUM	CERTAINE
Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>	Charadriidae	TRES COMMUM	NON
Tantale d'Amérique	<i>Mycteria americana</i>	Ciconiidae	PEU COMMUM	NON
Jabiru d'Amérique	<i>Jabiru mycteria</i>	Ciconiidae	EXEPTIONELLE	NON
Colombe à front gris	<i>Leptotila rufaxilla</i>	Columbidae	TRES RARE	POSSIBLE
Colombe à queue noire	<i>Columbina passerina</i>	Columbidae	TRES COMMUM	CERTAINE
Colombe bleutée	<i>Claravis pretiosa</i>	Columbidae	EXEPTIONELLE	NON
Colombe de Verreaux	<i>Leptotila verreauxi</i>	Columbidae	TRES RARE	POSSIBLE
Colombe pygmée	<i>Columbina minuta</i>	Columbidae	PEU COMMUM	PROBABLE
Colombe rousse	<i>Columbina talpacoti</i>	Columbidae	COMMUM	PROBABLE
Pigeon rousset	<i>Patagioenas cayennensis</i>	Columbidae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Pigeon vineux	<i>Patagioenas subvinacea</i>	Columbidae	PAS DE STATUT ESPECE FORESTIERE	NON
Tourterelle oreillard	<i>Zenaida auriculata</i>	Columbidae	EXEPTIONELLE	NON
Piauhau hurleur	<i>Lipaugus vociferans</i>	Cotingidae	TRES RARE	NON
Ani à bec lisse	<i>Crotophaga ani</i>	Cuculidae	COMMUM	CERTAINE
Ani des palétuviers	<i>Crotophaga major</i>	Cuculidae	PEU COMMUM	CERTAINE
Coulicou à bec jaune	<i>Coccyzus americanus</i>	Cuculidae	TRES RARE	NON
Coulicou manioc	<i>Coccyzus minor</i>	Cuculidae	TRES RARE	POSSIBLE
Géocoucou tacheté	<i>Tapera naevia</i>	Cuculidae	COMMUM	CERTAINE
Petit Piaye	<i>Coccyua minuta</i>	Cuculidae	RARE	POSSIBLE
Donacobe à miroir	<i>Donacobius atricapilla</i>	Diomedeidae	TRES RARE	PROBABLE
Sporophile à ailes blanches	<i>Sporophila americana</i>	Emberizidae	TRES RARE	POSSIBLE
Sporophile à ventre châtain	<i>Sporophila castaneiventris</i>	Emberizidae	TRES RARE	POSSIBLE
Sporophile petit-louis	<i>Sporophila minuta</i>	Emberizidae	PEU COMMUM	PROBABLE
Caracara à tête jaune	<i>Milvago chimachima</i>	Falconidae	COMMUM	CERTAINE
Caracara du Nord	<i>Caracara cheriway</i>	Falconidae	PEU COMMUM	PROBABLE
Faucon des chauves-souris	<i>Falco ruficularis</i>	Falconidae	TRES RARE	POSSIBLE
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Falconidae	RARE	NON
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Falconidae	COMMUM	NON
Macagua rieur	<i>Herpotheres cachinnans</i>	Falconidae	PEU COMMUM	PROBABLE
Frégate superbe	<i>Fregata magnificens</i>	Fregatidae	COMMUM	NON
Organiste teité	<i>Euphonia violacea</i>	Fringillidae	TRES RARE	NON
Grimpar talapote	<i>Dendroplex picus</i>	Furnariidae	RARE	PROBABLE
Synallaxe à gorge jaune	<i>Certhiaxis cinnamomeus</i>	Furnariidae	TRES COMMUM	CERTAINE
Synallaxe albane	<i>Synallaxis albescens</i>	Furnariidae	TRES RARE	PROBABLE
Jacamar à longue queue	<i>Galbula dea</i>	Galbulidae	PAS DE STATUT ESPECE FORESTIERE	NON
Jacamar vert	<i>Galbula galbula</i>	Galbulidae	PAS DE STATUT ESPECE FORESTIERE	NON
Hirondelle à ailes blanches	<i>Tachycineta albiventer</i>	Hirundinidae	PEU COMMUM	NON
Hirondelle chalybée	<i>Progne chalybea</i>	Hirundinidae	PEU COMMUM	CERTAINE
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Hirundinidae	TRES RARE	NON
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Hirundinidae	TRES COMMUM	NON
Carouge à capuchon	<i>Chrysomus icterocephalus</i>	Icteridae	TRES COMMUM	CERTAINE
Cassique cul-jaune	<i>Cacicus cela</i>	Icteridae	TRES RARE	NON
Cassique huppé	<i>Psarocolius decumanus</i>	Icteridae	TRES RARE	NON
Oriole à épaulettes	<i>Icterus cayanensis</i>	Icteridae	TRES RARE	NON
Oriole jaune	<i>Icterus nigrogularis</i>	Icteridae	TRES COMMUM	CERTAINE
Quiscale merle	<i>Quiscalus lugubris</i>	Icteridae	COMMUM	CERTAINE
Sturnelle militaire	<i>Sturnella militaris</i>	Icteridae	TRES COMMUM	CERTAINE
Vacher géant	<i>Molothrus oryzivorus</i>	Icteridae	COMMUM	NON

Vacher luisant	Molothrus bonariensis	Icteridae	COMMUM	NON
Jacana noir	Jacana jacana	Jacanidae	TRES COMMUM	CERTAINE
Mouette atricille	Leucophaeus atricilla	Laridae	PEU COMMUM	NON
Petite Sterne	Sternula antillarum	Laridae	PEU COMMUM	NON
Sterne à gros bec	Phaetusa simplex	Laridae	PEU COMMUM	NON
Sterne argentée	Sternula superciliaris	Laridae	TRES COMMUM	NON
Grand Ibijau	Nyctibius grandis	Nyctibiidae	PEU COMMUM	CERTAINE
Ibijau gris	Nyctibius griseus	Nyctibiidae	RARE	POSSIBLE
Balbusard pêcheur	Pandion haliaetus	Pandionidae	COMMUM	POSSIBLE
Paruline équatoriale	Geothlypis aequinoctialis	Parulidae	RARE	PROBABLE
Paruline jaune	Setophaga aestiva	Parulidae	RARE	NON
Cormoran vigua	Phalacrocorax brasilianus	Phalacrocoracidae	TRES RARE	NON
Flamant des Caraïbes	Phoenicopterus ruber	Phoenicopteridae	TRES RARE	NON
Pic de Cayenne	Colaptes punctigula	Picidae	TRES RARE	PROBABLE
Pic de Malherbe	Campephilus melanoleucos	Picidae	TRES RARE	NON
Pic ouentou	Dryocopus lineatus	Picidae	TRES RARE	NON
Picumne de Buffon	Picumnus exilis	Picidae	TRES RARE	NON
Grèbe à bec bigarré	Podilymbus podiceps	Podicipedidae	TRES RARE	POSSIBLE
Amazonne aourou	Amazona amazonica	Psittacidae	RARE	NON
Ara macavouanne	Orthopsittaca manilata	Psittacidae	RARE	NON
Caïque maïpouri	Pionites melanocephalus	Psittacidae	PAS DE STATUT ESPECE FORESTIERE	NON
Conure cuivrée	Aratinga pertinax	Psittacidae	TRES COMMUM	PROBABLE
Toui été	Forpus passerinus	Psittacidae	RARE	NON
Toui para	Brotogeris chrysoptera	Psittacidae	PAS DE STATUT ESPECE FORESTIERE	NON
Gallinule d'Amérique	Gallinula galeata	Rallidae	TRES RARE	POSSIBLE
Marouette à sourcils blancs	Porzana flaviventer	Rallidae	EXEPTIONELLE	POSSIBLE
Marouette plombée	Porzana albicollis	Rallidae	TRES RARE	PROBABLE
Râle à bec peint	Neocrex erythrops	Rallidae	EXEPTIONELLE	POSSIBLE
Râle grêle	Laterallus exilis	Rallidae	COMMUM	CERTAINE
Râle kiolo	Anurolimnas viridis	Rallidae	RARE	POSSIBLE
Râle tacheté	Pardirallus maculatus	Rallidae	TRES RARE	POSSIBLE
Talève favorite	Porphyrio flavirostris	Rallidae	PEU COMMUM	PROBABLE
Talève violacée	Porphyrio martinica	Rallidae	PEU COMMUM	PROBABLE
Araçari vert	Pteroglossus viridis	Ramphastidae	TRES RARE	NON
Toucan ariel	Ramphastos vitellinus	Ramphastidae	PAS DE STATUT ESPECE FORESTIERE	NON
Échasse d'Amérique	Himantopus mexicanus	Recurvirostridae	COMMUM	CERTAINE
Bec-en-ciseaux noir	Rynchops niger	Rynchopidae	COMMUM	NON
Bec-en-ciseaux noir	Rynchops niger	Rynchopidae	COMMUM	NON
Bécasseau à croupion blanc	Calidris fuscicollis	Scolopacidae	COMMUM	NON
Bécasseau d'Alaska	Calidris mauri	Scolopacidae	PEU COMMUM	NON
Bécasseau maubèche	Calidris canutus	Scolopacidae	TRES COMMUM	NON
Bécasseau minuscule	Calidris minutilla	Scolopacidae	TRES COMMUM	NON
Bécasseau sanderling	Calidris alba	Scolopacidae	COMMUM	NON
Bécassin roux	Limnodromus griseus	Scolopacidae	TRES COMMUM	NON
Bécassine de Magellan	Gallinago paraguaiae	Scolopacidae	TRES RARE	POSSIBLE
Bécassine de Wilson	Gallinago delicata	Scolopacidae	TRES RARE	NON
Chevalier à pattes jaunes	Tringa flavipes	Scolopacidae	TRES COMMUM	NON
Chevalier grivelé	Actitis macularius	Scolopacidae	COMMUM	NON
Chevalier semipalmé	Tringa semipalmata	Scolopacidae	COMMUM	NON
Chevalier solitaire	Tringa solitaria	Scolopacidae	COMMUM	NON
Combattant varié	Philomachus pugnax	Scolopacidae	TRES RARE	NON
Courlis corlieu américain	Numenius phaeopus hudsonicus	Scolopacidae	COMMUM	NON

Grand Chevalier	<i>Tringa melanoleuca</i>	Scolopacidae	COMMUM	NON
Maubèche des champs	<i>Bartramia longicauda</i>	Scolopacidae	RARE	NON
Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	Scolopacidae	COMMUM	NON
Barge hudsonienne	<i>Limosa haemastica</i>	Scolopacidae	TRES RARE	NON
Bécasseau à échasses	<i>Calidris himantopus</i>	Scolopacidae	PEU COMMUM	NON
Bécasseau à poitrine cendrée	<i>Calidris melanotos</i>	Scolopacidae	PEU COMMUM	NON
Bécasseau rousset	<i>Tryngites subruficollis</i>	Scolopacidae	RARE	NON
Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>	Stercorariidae	EXEPTIONELLE	NON
Guifette leucoptère	<i>Chlidonias leucopterus</i>	Sternidae	EXEPTIONELLE	NON
Guifette noire	<i>Chlidonias niger surinamensis</i>	Sternidae	PEU COMMUM	NON
Sterne de Cayenne	<i>Thalasseus (sandvicensis) eurygnatha</i>	Sternidae	PEU COMMUM	NON
Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sternidae	TRES COMMUM	NON
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Sternidae	PEU COMMUM	NON
Sterne royale	<i>Thalasseus maximus</i>	Sternidae	PEU COMMUM	NON
Chouette à lunettes	<i>Pulsatrix perspicillata</i>	Strigidae	TRES RARE	NON
Hibou strié	<i>Pseudoscops clamator</i>	Strigidae	PEU COMMUM	CERTAINE
Alapi paludicole	<i>Sclateria naevia</i>	Thamnophilidae	RARE	POSSIBLE
Batara huppé	<i>Sakesphorus canadensis</i>	Thamnophilidae	TRES RARE	POSSIBLE
Batara rayé	<i>Thamnophilus doliatus</i>	Thamnophilidae	TRES RARE	POSSIBLE
Batara tacheté	<i>Thamnophilus punctatus</i>	Thamnophilidae	PAS DE STATUT ESPECE FORESTIERE	NON
Conirostre bicolore	<i>Conirostrum bicolor</i>	Thraupidae	LOCALISER	PROBABLE
Grand Tardivole	<i>Emberizoides herbicola</i>	Thraupidae	TRES RARE	NON
Guit-guit céruléen	<i>Cyanerpes caeruleus</i>	Thraupidae	TRES RARE	NON
Jacarini noir	<i>Volatinia jacarina</i>	Thraupidae	RARE	PROBABLE
Saltator gris	<i>Saltator coerulescens</i>	Thraupidae	TRES RARE	POSSIBLE
Tangara à bec d'argent	<i>Ramphocelus carbo</i>	Thraupidae	TRES RARE	NON
Tangara des palmiers	<i>Thraupis palmarum</i>	Thraupidae	TRES RARE	NON
Tangara évêque	<i>Thraupis episcopus</i>	Thraupidae	TRES RARE	NON
Ibis rouge	<i>Eudocimus ruber</i>	Threskiornithidae	TRES COMMUM	PROBABLE
Ibis vert	<i>Mesembrinibis cayennensis</i>	Threskiornithidae	TRES RARE	POSSIBLE
Tinamou soui	<i>Crypturellus soui</i>	Tinamidae	TRES RARE	POSSIBLE
Ariane à poitrine blanche	<i>Amazilia brevirostris</i>	Trochilidae	TRES RARE	POSSIBLE
Ariane de Linné	<i>Amazilia fimbriata</i>	Trochilidae	TRES RARE	POSSIBLE
Ariane vert-doré	<i>Amazilia leucogaster</i>	Trochilidae	RARE	POSSIBLE
Colibri guainumbi	<i>Polytmus guainumbi</i>	Trochilidae	TRES RARE	PROBABLE
Colibri tout-vert	<i>Polytmus theresiae</i>	Trochilidae	TRES RARE	POSSIBLE
Mango à cravate noire	<i>Anthracothorax nigricollis</i>	Trochilidae	TRES RARE	NON
Troglodyte familier	<i>Troglodytes aedon</i>	Troglodytidae	PEU COMMUM	POSSIBLE
Attila cannelle	<i>Attila cinnamomeus</i>	Tyrannidae	TRES RARE	NON
Élénie à ventre jaune	<i>Elaenia flavogaster</i>	Tyrannidae	TRES RARE	NON
Élénie de Gaimard	<i>Myiopagis gaimardii</i>	Tyrannidae	TRES RARE	NON
Moucherolle à tête blanche	<i>Arundinicola leucocephala</i>	Tyrannidae	COMMUM	CERTAINE
Moucherolle pie	<i>Fluvicola pica</i>	Tyrannidae	TRES COMMUM	CERTAINE
Todirostre familier	<i>Todirostrum cinereum</i>	Tyrannidae	TRES RARE	POSSIBLE
Todirostre tacheté	<i>Todirostrum maculatum</i>	Tyrannidae	COMMUM	CERTAINE
Tyran de Cayenne	<i>Myiozetetes cayanensis</i>	Tyrannidae	RARE	POSSIBLE
Tyran de Wied	<i>Myiarchus tyrannulus</i>	Tyrannidae	RARE	POSSIBLE
Tyran des savanes	<i>Tyrannus savana</i>	Tyrannidae	COMMUM	NON
Tyran féroce	<i>Myiarchus ferox</i>	Tyrannidae	RARE	POSSIBLE
Tyran gris	<i>Tyrannus dominicensis</i>	Tyrannidae	PEU COMMUM	NON
Tyran mélancolique	<i>Tyrannus melancholicus</i>	Tyrannidae	COMMUM	POSSIBLE
Tyran pirate	<i>Legatus leucophaeus</i>	Tyrannidae	TRES RARE	POSSIBLE

Tyran pitangua	Megarynchus pitangua	Tyrannidae	TRES RARE	NON
Tyran quiquivi	Pitangus sulphuratus	Tyrannidae	TRES COMMUM	CERTAINE
Tyranneau passegris	Camptostoma obsoletum	Tyrannidae	TRES RARE	POSSIBLE
Tyranneau souris	Phaeomyias murina	Tyrannidae	TRES RARE	POSSIBLE
Effraie des clochers	Tyto alba	Tytonidae	COMMUM	CERTAINE
Viréon à tête cendrée	Hylophilus pectoralis	Vireonidae	TRES RARE	POSSIBLE

6. Liste mammifères polder, www.faune-guyane.fr, 2016

Nom espèce	Nom latin	Famille
Aï, Paresseux à trois doigts	<i>Bradypus tridactylus</i>	Mammifères terrestres
Cabiai, Capybara	<i>Hydrochoerus hydrochaeris</i>	Mammifères terrestres
Kinkajou	<i>Potos flavus</i>	Mammifères terrestres
Loutre à longue queue	<i>Lontra longicaudis</i>	Mammifères terrestres
Loutre géante	<i>Pteronura brasiliensis</i>	Mammifères terrestres
Raton-crabier	<i>Procyon cancrivorus</i>	Mammifères terrestres
Singe-écureuil commun	<i>Saimiri sciureus</i>	Mammifères terrestres
Tamandua à collier	<i>Tamandua tetradactyla</i>	Mammifères terrestres
Tayra	<i>Eira barbara</i>	Mammifères terrestres
Lasiure jaune	<i>Lasiurus ega</i>	Chauves-souris
Molosse commun	<i>Molossus molossus</i>	Chauves-souris
Molosse du Sinaloa	<i>Molossus sinaloae</i>	Chauves-souris
Murin noirâtre	<i>Myotis cf. nigricans</i>	Chauves-souris
Petit Noctilion	<i>Noctilio albiventris</i>	Chauves-souris
Grand Noctilion	<i>Noctilio leporinus</i>	Chauves-souris

7. Liste reptiles et amphibiens polder, www.faune-guyane.fr, 2016

Nom espèce	Nom latin	Groupe taxonomique
Crapaud buffle	<i>Rhinella marina</i>	Amphibiens
Grenouille paradoxale	<i>Pseudis paradoxa</i>	Amphibiens
Rainette ponctuée	<i>Hypsiboas punctatus</i>	Amphibiens
Scinax des jardins	<i>Scinax sp.4 aff. Ruber</i>	Amphibiens
Scinax des maisons	<i>Scinax ruber</i>	Amphibiens
Ameive commun	<i>Ameiva ameiva</i>	Reptiles
Anaconda géant	<i>Eunectes murinus</i>	Reptiles
Boa constricteur	<i>Boa constrictor</i>	Reptiles
Boa des plaines	<i>Epicrates maurus</i>	Reptiles
Caïman à lunettes	<i>Caiman crocodilus</i>	Reptiles
Caïman rouge/gris	<i>Paleosuchus palpebrosus/trigonatus</i>	Reptiles
Chasseur demi-deuil	<i>Spilotes pullatus</i>	Reptiles
Chasseur des jardins	<i>Mastigodryas boddaerti</i>	Reptiles
Couresse des vasières	<i>Liophis cobellus</i>	Reptiles
Gecko à pattes de canard	<i>Thecadactylus rapicauda</i>	Reptiles
Grage petits carreaux	<i>Bothrops atrox</i>	Reptiles
Helicope léopard	<i>Helicops leopardinus</i>	Reptiles
Hémidactyle mabouia	<i>Hemidactylus mabouia</i>	Reptiles
Iguane vert	<i>Iguana iguana</i>	Reptiles
Lézard coureur galonné	<i>Cnemidophorus lemniscatus</i>	Reptiles
Téju commun	<i>Tupinambis teguixin</i>	Reptiles

Résumé

La Savane Sarcelle, qui constituait une vaste zone humide rive droite de la Mana, a été convertie dans les années 80 en un grand polder à vocation rizicole de type industriel de plus de 4 000 ha. Dès le début des années 2000, le polder a connu une baisse significative de production passant ainsi de près de 30 000 tonnes annuel en 2001 à moins de 9 000 tonnes en 2007. Les modifications règlementaires d'exploitation, les changements de gestionnaires et de propriétaires ainsi que des difficultés structurelles liées à l'érosion du littoral ont concomitamment précipité la fin du projet agricole du site. La déprise qui s'en est suivie suite à l'abandon progressif de l'exploitation des parcelles a révélé le caractère naturel particulièrement attractif du site, notamment pour des centaines de milliers d'oiseaux. Dans un contexte d'érosion de la biodiversité soutenu, face à des oiseaux dont un grand nombre d'espèces présente des statuts de conservation très défavorables à l'échelle du continent, nous nous attachons à présenter un historique de l'histoire des milieux naturels du site d'étude et d'en apprécier les dynamiques contemporaines, d'évaluer ce patrimoine avifaunistique remarquable et d'établir un diagnostic des pressions rencontrées pour formuler les premières recommandations générales de gestion.



SOUKOUROU



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

